

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 1 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 09:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Pourquoi cette frénésie de développement des énergies renouvelables intermittentes (EnRI), non pilotables et pourtant horriblement onéreuses qui conduit à implanter des usines d'éoliennes industrielles dans les moindres recoins de nos campagnes ?

La réponse est probablement dans les 25 milliards d'euros qui seront à empocher d'ici les 5 prochaines années rien que pour le renouvelable (annonce de M. CASTEX à St Nazaire le 28/08/2021).

Mais si c'est une affaire qui marche et éprouvée, pourquoi subventionner les EnRI ?

On peut prendre le pb par n'importe quel bout, au final les dindons de la farce, ce sont les pauvres bougres desdites campagnes qui, bien que contre les éoliennes industrielles – c'est le cas à Glénic (cf pétition) – voient des dossiers se monter avec l'assentiment benoît des élus.

Ces derniers devraient se méfier des idées brillantes qui viennent tjrs de plus haut et méditer cette petite histoire qui illustre les mésaventures actuelles d'EDF qui subit le mécanisme de l'ARENH (Accès Réglementé à l'Energie Nucléaire Historique) mis en place depuis plus de 15 ans pour alimenter en énergie nucléaire les fournisseurs alternatifs :

EDF ou le boulanger pigeonné...

J'habite un petit village frontalier de l'Allemagne. Dans ce village une seule boulangerie où tout est fait maison, je le sais car le boulanger est mon ami, c'est M. Edèphe. L'autre boulangerie la plus proche se situe dans le village voisin, en Allemagne, mais le pain n'y est vraiment pas terrible et 2 fois plus cher que celui de mon village.

Pourtant le Maire de mon village M. Merkel, qui est contre le monopole aimerait qu'un autre boulanger s'installe dans le village pour qu'une concurrence se crée et espère ainsi faire baisser globalement le prix du pain dans le village, nous y gagnerions donc en pouvoir d'achat. Du moins, il nous l'a vendu comme ça lors du conseil municipal et nous lui faisons entièrement confiance à ce sujet.

Une personne serait intéressée pour construire une nouvelle boulangerie, M. Totali (un chic type), mais par manque de moyens financiers le projet tombe à l'eau. Le maire décide donc, pour donner un coup de pouce à cet éventuel investisseur et pour le bien de sa commune, de prendre un arrêté qui contraint la boulangerie Edèphe à céder au nouveau "boulanger" 1/4 de sa production à prix coûtant, le temps que celui-ci puisse construire sa propre boulangerie...

En attendant, ce nouveau concurrent, construit dans la hâte un simple point de vente, pour le reste il verra plus tard...

Le point de vente "Totali" voit donc le jour, et de nombreux habitants s'y rendent.

Le pain est aussi bon, voir meilleur mais il est aussi 10% moins cher qu'à la boulangerie "Edèphe". Le point de vente connaît donc un franc succès et tout le monde est ravi.

Les années passent, et M. Totali n'a toujours pas investi dans des machines, ni recruté de personnel.

15 ans plus tard, les machines de la boulangerie Edèphe se font vieilles, il faut donc faire une grosse maintenance dessus ce qui va demander un fort investissement. Le problème, c'est qu'à force de se faire plumer par M. Totali, M. Edèphe n'a plus une grosse trésorerie. Il doit gérer l'approvisionnement en matière première, les charges

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

salariales, l'entretien des machines etc...

En outre, de plus en plus de monde devient client chez Totali, forcément le pain y est aussi bon mais surtout 10 % moins cher, tant et si bien que le 1/4 de la production de la boulangerie Edèphe ne suffit plus pour alimenter le point de vente Totali.

M. Totali décide donc de se plaindre au maire. Ce dernier est, à l'heure où je vous parle, en train de se pencher sur un nouvel arrêté qui obligerait la boulangerie Edèphe à céder au point de vente Totali 1/3 de sa production, et toujours à prix coûtant.

Tout ça bien sûr pour le bien de tous...

La situation est devenue au final tellement critique pour la boulangerie Edèphe, qu'elle a préféré mettre la clé sous la porte.

M. Totali fit de même, n'ayant plus de pain à vendre, mais il s'en fiche un peu, car nous avons appris qu'il avait plusieurs autres commerces bien rentables dans la région...

La finalité, c'est que maintenant, on doit tous aller acheter notre pain en Allemagne, il est dégeu et 2 fois plus cher, mais la plupart de mes voisins sont persuadés que la boulangerie Edèphe a fait faillite car le patron vendait à ses employés du pain pour 10% de son prix de vente normal au lieu de leur donner une prime de participation, avantage en nature que ses employés déclaraient aux impôts...

La vraie question, c'est qui a gagné quoi dans cette affaire ???

Et pour ce qu'il s'agit de l'usine éolienne de Glénic, qui va gagner quoi dans cette affaire ?

Allons nous sauver la planète avec des machines qui ont besoin de générateurs à gaz ou au charbon pour compenser leur intermittence ?

Pourrir notre campagne et la vallée de la Creuse avec des épouvantails de 180m de hauteur qui vont immanquablement métastaser ? Jouillat se laisserait volontiers tenter – Anzême est en contentieux suite au recours de « l'aimable » promoteur qui s'est vu refuser l'autorisation d'exploiter...

Détruire la qualité de vie des riverains avec le bruit durant 20 ans ?

Exposer l'avifaune et les chiroptères aux hachoirs des pales ?

Etc.....

Tout ça pour quoi ?

Pour quelques milliers d'euros reversés aux communes alors qu'il y a des milliards en jeu.....qui pourraient, tout aussi bien, être affectés directement à la ruralité.

Tout cela ressemble beaucoup à de l'argent toxique !

Je suis donc farouchement contre toutes les énergies renouvelables intermittentes et non pilotables.

Cordialement

Nom : GLEMET
Email : fabien.glemet1@free.fr

Ville : ST FIEL

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 2 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 09:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

je viens ici m'opposer au projet Eolien, pour deux points :

- le projet tel qu'il se présente, en particulier la partie relative à l'éolienne E01, se trouve exactement dans le bassin versant d'alimentation de l'étang situé entre Payzat et Mauques. Donc déjà, cela fait une construction dans une zone humide, qui est loin d'être écologique. Mais de plus, je rappelle qu'il y a quelques années, le simple curetage du ruisseau principale d'alimentation de l'étang, a généré une érosion de ce même ruisseau, et le drainage de matériau vers l'étang qui a amené une perte de 10% de sa surface. Je n'ose imaginer ce qu'une fondation d'une éolienne, qui est estimée à un volume de 550 m3, pourrait générer. Cela aurait un impact colossal sur la faune et la flore de ce joli coin de nature possédant une bio-diversité autour de la zone humide que constitue cet étang.

- le projet va à l'encontre de la proposition de loi numéro 129, visant à exiger une distance minimale de 1000 mètres entre les éoliennes et les habitations. On se rend compte par exemple sur ce projet, que la distance minimale sera de 560 mètres. Avez-vous pensé à la santé des gens occupant ces habitations. Et avez-vous pensé au caractère touristique de ce joli coin de nature, possédant un certain nombre de gîtes et d'attraites, qui serait définitivement perdu avec votre projet .

Voilà, j'espère que vous reviendrez en arrière, par rapport à cette folie que constitue ce projet.

La Creuse n'a pas grand chose à part son tourisme. En acceptant de défigurer son magnifique paysage, vous tuerez une des dernières richesses qu'elle possède.

Nom : GUYONNET
Code postal : 77000
Email : voroon23@gmail.com

Adresse : 84 rue de la Pacauderie
Ville : VAUX LE PÉNIL

Numéro : 3 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 10:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant à 1km d'une éolienne, je suis très inquiète pour ma qualité de vie future, car je serai forcément impactée par les nuisances sonores. Ayant dormi chez des amis qui habitent près d'un parc éolien, j'ai malheureusement constaté ce que mes amis enduraient avec ce bruit lancinant, entêtant, c'est un calvaire de chaque jour qui peut provoquer de acouphènes, des insomnies et des troubles du sommeil qui peuvent mener à une dépression (c'est le cas de mes amis) . Je ne parle même pas des effets stroboscopiques....

Pour ces nuisances pour ma santé ,je suis absolument contre le projet de parc éolien sur Glénic

Code postal : 0

Email : abonnetaud@yahoo.fr

Numéro : 4 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 10:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Comment un conseil municipal peut-il engager ses administrés dans des dossiers aussi structurants et impactants qu'une usine d'éoliennes industrielles à 570m des habitations sans un assentiment majoritaire de ceux-ci?

Comment un conseil municipal peut-il adhérer à la construction de machines de 180 m de hauteur sur la seule base d'expositions superficielles et génériques en salle polyvalente et de prospectus pompeusement dénommés « journaux de l'éolien » éparpillés sur une période de 14 ans avec des premiers contacts datant de la préhistoire des éoliennes, en 2008 (cf PJ 1 P 28 EI) ?

Alors que la question fondamentale est de maîtriser, mesurer le bilan coût-avantage d'un tel projet avant d'engager pour plusieurs décennies toute une communauté. Cela demande donc beaucoup de temps et de travail pour connaître son sujet.

Pourtant, lors de la dernière réunion de la commission transition énergétique développement durable de la comm d'agglo, l'édile de Glénic s'est clairement positionné

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

favorablement pour le dossier avant même que l'enquête publique ne commence, avançant même que 12 membres de son conseil pourraient voter favorablement pour l'usine. Cela est acté dans le PV de réunion du 11 janvier dernier.(PJ2)

Il en est de même de la part d'une majorité des élus de la commission qui se sont positionnés favorablement.

Pourtant, tous ces élus n'ont eu accès au dossier complet et actualisé qu'à compter du 6 janvier.

Ont-ils tous pris le temps d'étudier ce dossier complexe, sinon de le lire avant de voter ? J'en doute, voire il est fort probable que certains d'entre eux ne l'ont même pas réceptionné avant la réunion.

Pour autant, la position favorable de la commission est de nature à influencer le vote du conseil communautaire et des communes environnantes ayant à donner leur avis dans le cadre de la présente EP.

Ainsi, il est particulièrement choquant de constater que le conseil communautaire se retrouve encouragé à voter favorablement sur le simple fondement que « Boralex est une société qui semble sérieuse et qui communique bien »!

Une belle vitrine et un beau packaging n'ont jamais été la garantie d'un bon produit..... !!!

Or, la simple lecture des avis ARS (bruit) et DDT (avifaune) du dossier, entres autres, aurait dû soulever des remarques et interrogations de la part des participants à la réunion du 11 janvier dernier.

Tel n'a pas été le cas.

Pourtant, la jurisprudence récente regorge d'exemples de bridages dysfonctionnels et de parcs illégaux et, malgré tout, en service.

Par ailleurs, la méconnaissance des élus de Glénic de leur dossier est effarante et particulièrement navrante eu égard aux enjeux.

En effet, affirmer aux autres élus communautaires que le maire de Quinssaines est « très content de son projet » (P 16 du PJ2) est honteusement faux et de nature à priver le public d'une garantie.

Ce n'est absolument pas le cas.

Ainsi, le maire de Quinssaines déclare dans la Montagne (PJ3) et en interview sur les radios locales (PJ4 et *) que le parc est trop bruyant bien que le promoteur ait donné des assurances sur ce point grâce au bridage. (Rapport EP Neoen repris par Boralex PJ 5 et 6)

Cette information a, pourtant, été communiquée à la maire de Glénic par courrier en date du 5 avril 2021 par l'association de défense des paysages du pays guérétois. (PJ 7)

Surtout, ignorer une pétition de 252 adultes sur les 673 habitants que compte la commune (source Insee) – soit 37,6% d'opposition - paraît bien surprenant de la part d'une équipe municipale sensée travailler en synergie avec ses administrés.

Aussi, je demande à la mairie et/ou au promoteur de bien vouloir produire des chiffres prouvant le soutien majoritaire des Glénicois...

Il est attendu autre chose que des statistiques anonymes datant de la préhistoire éolienne où les lieux communs (et belles images) suffisaient à faire gober aux béotiens que les éoliennes n'avaient que des vertus..... : intermittentes, non pilotables, bruyantes, polluantes visuellement, envahissantes, dangereuses pour l'avifaune, les chiroptères.....suspectées de troubles par les courants de fuite dans les sols, les infrasons, etc.....

Cordialement

* Le fichier étant trop lourd pour les PJ, veuillez aller sur le lien suivant:

<http://radiomb.com/podcasts/infos-montlucon-le-journal-du-jour-toute-l-actualite-3/des-eoliennes-font-trop-de-bruit-a-quinssaines-14640.html>

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

Numéro : 5 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 11:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

en complément de l'observation déposée par Monsieur Frederic TISSIER et Monsieur FANTHOU Jean-Luc en mairie de Glenic ce matin lors de la permanence de la commission d'enquête , vous trouverez en pièces jointes les pétitions d'opposition des habitants de GLENIC ainsi que ceux des communes environnantes.

Monsieur FANTHOU Jean-Luc
9 PEYZAT
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : scan_petition_22_01_2022_Partie1.pdf
scan_petition_22_01_2022_Partie2.pdf
scan_petition_22_01_2022_Partie3.pdf
scan_petition_22_01_2022_Partie4.pdf

Nom : FANTHOU
Code postal : 23380
Email : fanthou23@orange.fr

Adresse : 9 PEYZAT
Ville : GLENIC

Numéro : 6 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 11:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Observation concernant le document mis à l'enquête publique dénommé
« 3 23-BORALEX-Bruyeres-1-CERFA.pdf »

Cet imprimé utilisé CERFA N°15293*01 concerne les demandes d'autorisation unique en référence au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

L'identification du demandeur est la société « BORALEX LES BRUYERES S.A.R.L. » dont le siège se trouve au 71, rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES, avec un capital social de 5000€, et le signataire de ce CERFA est Monsieur Eric BONNAFOUX qui a apposé sa signature page 5 de ce document avec comme date de signature le 25 mars 2020.

Or l' article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 (en pièce jointe) relative à l'autorisation environnementale indique :
Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur le 1er mars 2017, sous réserve des dispositions suivantes :

1°.....

2°Les demandes d'autorisation au titre du chapitre IV du titre Ier du livre II ou du chapitre II du titre Ier du livre V du code de l'environnement, ou de l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 ou de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 régulièrement déposées avant le 1er mars 2017 sont instruites et délivrées selon les dispositions législatives et réglementaires dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance ; après leur délivrance, le régime prévu par le 1° leur est applicable ;

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Ainsi il est clairement énoncé qu'après le 1er mars 2017 tout dossier régulièrement déposé devra être instruit sous le régime de l'autorisation environnementale (CERFA en pièce jointe).

Le document mis à l'enquête publique dénommé « 1 AP OUVERTURE ENQUETE GLENIC 23122021.pdf » indique :

Vu la demande d'autorisation unique déposée le 21 décembre 2016 et complétée par un dépôt volontaire le 8 avril 2020, par M. Eric BONNAFOUX co-gérant de la Société par Actions Simplifiée (SAS) BORALEX LES BRUYERES, dont le siège est 71, rue Jean Jaurès 62 575 BLENDÉCQUES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien constitué de 5 éoliennes et d'un poste de livraison, sur la commune de GLENIC;

Il est donc fait référence à un dossier qui aurait été déposé le 21 décembre 2016 au nom de la SAS BORALEX LES BRUYERES, signé par le co-gérant Eric BONNAFOUX, dossier qui ne fait pas partie des documents mis à l'enquête publique.

De plus ce même arrêté préfectoral indique par la suite :

Vu le rapport de l'inspection des installations classées faisant apparaître que le dossier est jugé complet et régulier ;

Ce document de complétude du dossier n'est pas mis à l'enquête publique et de plus il n'est pas fait mention de la date à laquelle ce dossier de demande a été considéré régulièrement déposé. Comme indiqué ci-dessus en référence au 2ème de l'article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017, cette date est primordiale car c'est elle qui détermine la procédure applicable aux projets éoliens.

De même le document mis à l'enquête publique dénommé « 2 FICHE DE PROCEDURE.pdf » indique :

Ce dossier de demande d'autorisation unique présenté par la SARL BORALEX LES BRUYERES à Glénic, dont le siège se trouve au 71, rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES, porte sur un projet de parc éolien composé de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Glénic.

- Le dossier (comportant notamment une étude d'impact) a fait l'objet d'avis des services concernés et d'une absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) compétente en matière d'environnement.
- Le dossier a été jugé complet et régulier par l'inspection des installations classées.

Encore une fois il n'y a pas d'indication de la date de complétude du dossier et dans ce document il apparaît le nom de la société « BORALEX LES BRUYERES S.A.R.L. » qui est le demandeur signataire au 25 mars 2020 du CERFA mis à l'enquête.

Après recherche sur le site <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>, vous trouverez en pièce jointe l'avis de situation SIRENE de la société qui font apparaître que la SARL BORALEX LES BRUYERES est active depuis le 01/02/2019.

Quant à la société (SAS) BORALEX LES BRUYERES elle n'apparaît pas dans le dossier d'enquête publique. Par contre dans le document « 10 23-BORALEX-Bruyeres-3-7-Annexe3CourrierDemandeAutorisationUnique.pdf », dans sa page 4, il est fait mention d'une société « BORALEX OPERATION ET DEVELOPPEMENT S.A.S au capital de 1000€ qui a cessé son activité au 01/09/2018 (avis de situation SIRENE en pièce jointe) .

En conséquence le dossier devrait être déposé au titre de la réglementation d'autorisation environnementale avec l'ensemble des pièces indiquées dans le CERFA que je vous ai mis en pièce jointe.

Vous comprendrez que tous ces éléments rendent le dossier incompréhensible pour toute personne voulant consulter l'ensemble du dossier avec des références chronologiques diverses avec pour chaque bas de 1ere page de tous les documents l'indication « décembre 2016 complété en mars 2020 » .
En conséquence, si la demande se rapporte au dossier déposé le 21 décembre 2016, il devrait faire parti de l'enquête publique.

En outre, dans les visas du document « 1 AP OUVERTURE ENQUETE GLENIC 23122021.pdf » il est écrit :

Vu « l'absence d'avis » de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 26 septembre 2021;

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Ce non avis daté du 26 septembre 2021 est le résultat d'une saisine par la préfecture 2 mois avant cette date. Cette saisine a été faite sur la base de quel dossier, pour quel demandeur ?

De plus cette absence d'avis est très préjudiciable à toutes les personnes voulant avoir un avis éclairé et impartial sur la qualité de l'étude d'impact fourni par le promoteur éolien à l'enquête publique. Cette avis revêt toute son importance pour un dossier comportant un nombre de page conséquent et pas toujours lisible pour une personne peu au faite des questions environnementales et de l'impact du projet sur le lieu de vie des habitants qui se trouveront à proximité du site des éoliennes.

Par ailleurs, toujours dans ce document « 3 23-BORALEX-Bruyeres-1-CERFA.pdf », dans la partie 4 . information il est écrit que le projet comportera 5 éoliennes de 2 à 3,45 MW et que le modèle d'éolienne exact n'est pas encore arrêté mais qu'un gabarit a été défini. Je ne vois pas d'indication précise sur ce gabarit hormis l'indication plus loin d'une hauteur maximale de 180 mètres avec des pales de 49 mètres à 66,7 mètres mais qu'une fois le projet autorisé il sera choisi par le demandeur le modèle disponible le plus adapté par rapport aux besoins et aux contraintes (ndr : lesquelles) et de prendre en compte de nouvelles évolutions technologiques.

Ainsi donc le choix des éoliennes serait laissé au demandeur !. Quid de la validité tous les autres pièces du dossier comme par exemple l'étude acoustique si le choix d'éolienne n'est pas connu ?

Un peu plus loin dans cette partie 4 . information il est écrit que tous ces aménagements (ndr:de desserte) seront affinés en fonction du constructeur d'éoliennes retenu et que les itinéraires de transport et d'accès au site depuis le réseau routier national ou départemental seront étudiés et mis en place avec les gestionnaires de réseaux concernés selon les procédures légales (autorisations de transport exceptionnel, permissions de voirie).

J'en déduis qu'aucune étude n'a été faite ni produite à l'enquête publique sur la reconnaissance d'itinéraire, document de type « road survey » habituellement joint à ce type de projet comme pour les 2 dernières enquêtes publique éoliennes sur Anzeme et SaintFiel.

A titre d'exemple, la 1ere version du dossier éolien à Chatelus-le-Marcheix avait été refusé au vu de la complexité de l'itinéraire de transport des éoliennes sur le site qui aurait demandé des aménagements importants qui ne pouvaient pas être du ressort du gestionnaire des voiries empruntées.

De plus, toujours dans cette partie 4 . information il est indiqué que la connexion du parc éolien au réseau Enedis se fera par la pose en tranchée d'un câble électrique d'une tension de 20 kV reliant le poste de livraison au poste source 90/20 kV de Guéret. Hors il n'est fourni aucun document sur le cheminement qui serait suivi sachant que la rivière Creuse se trouvera sur le trajet. De même il n'est pas apporté la preuve que le poste ciblé sera en capacité de recevoir la production de ce parc éolien.

Monsieur FANTHOU Jean-Luc
9 peyzat
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Article 15 - Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale - Légifrance.pdf
cerfa_15964-01_autorisation_environnementale.pdf
situation_repertoire_SIREN_boralex_les_bruyeres_sarl_22_01_2022.pdf
situation_repertoire_SIREN_sas_boralex_operations_developpement_22_01_2022.pdf
observation1_JLF.pdf

Nom : FANTHOU
Code postal : 23380
Email : fanthou23@orange.fr

Adresse : 9 PEYZAT
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.14.86.14.91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 7 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 12:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Sur notre petite commune rurale encore bocagère , il est regrettable d'endommager le paysage, la faune, le lien social, pour un projet industriel qui rapportera une goutte d'eau d'électricité sur le plan national.

En effet ce n'est pas une région de « moulins à vent » mais plutôt de « moulins à eau »
Nous laisserons une friche industrielle à nos enfants

Eliane Fanthou
PEYZAT
GLENIC

Nom : FANTHOU
Code postal : 23380
Email : fanthou23@orange.fr

Adresse : 9 PEYZAT
Ville : GLENIC

Numéro : 8 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 13:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je trouve regrettable de vouloir encore installer des éoliennes , et une nouvelle fois abîmer, saccager le paysage pour un maigre rendement en électricité. La Creuse c'est un département l'on trouve peu d'industries qui vie principalement de l'agriculture, et du tourisme. On y vient pour la beauté de ses paysages, sa tranquillité, pour s'y ressourcer .

On voit les communes et les départements qui ont fait le choix d'installer des éoliennes et qui aujourd'hui le regrettent car il faut en implanter de plus en plus pour être productif.

Nom : KECHECHIAN
Code postal : 42650
Email : robert.kechechian@free.fr

Adresse : 4 rue du Dr destre
Ville : SAINT-JEAN-BONNEFONDS
Téléphone : 06.30..22.25

Numéro : 9 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 13:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je double ma contribution (n°4) car mes PJ ne sont pas passées.

Bonjour,

Comment un conseil municipal peut-il engager ses administrés dans des dossiers aussi structurants et impactants qu'une usine d'éoliennes industrielles à 570m des habitations sans un assentiment majoritaire de ceux-ci?

Comment un conseil municipal peut-il adhérer à la construction de machines de 180 m de hauteur sur la seule base d'expositions superficielles et génériques en salle polyvalente et de prospectus pompeusement dénommés « journaux de l'éolien » éparpillés sur une période de 14 ans avec des premiers contacts datant de la préhistoire des éoliennes, en 2008 (cf PJ 1 P 28 EI) ?

Alors que la question fondamentale est de maîtriser, mesurer le bilan coût-avantage d'un tel projet avant d'engager pour plusieurs décennies toute une communauté. Cela demande donc beaucoup de temps et de travail pour connaître son sujet.

Pourtant, lors de la dernière réunion de la commission transition énergétique développement durable de la comm d'agglo, l'édile de Glénic s'est clairement positionné favorablement pour le dossier avant même que l'enquête publique ne commence, avançant même que 12 membres de son conseil pourraient voter favorablement pour l'usine. Cela est acté dans le PV de réunion du 11 janvier dernier.(PJ2)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Il en est de même de la part d'une majorité des élus de la commission qui se sont positionnés favorablement.

Pourtant, tous ces élus n'ont eu accès au dossier complet et actualisé qu'à compter du 6 janvier.

Ont-ils tous pris le temps d'étudier ce dossier complexe, sinon de le lire avant de voter ? J'en doute, voire il est fort probable que certains d'entre eux ne l'ont même pas réceptionné avant la réunion.

Pour autant, la position favorable de la commission est de nature à influencer le vote du conseil communautaire et des communes environnantes ayant à donner leur avis dans le cadre de la présente EP.

Ainsi, il est particulièrement choquant de constater que le conseil communautaire se retrouve encouragé à voter favorablement sur le simple fondement que « Boralex est une bonne société sérieuse et qui communique bien »!

Une belle vitrine et un beau packaging n'ont jamais été la garantie d'un bon produit..... !!!

Or, la simple lecture des avis ARS (bruit) et DDT (avifaune) du dossier, entres autres, aurait dû soulever des remarques et interrogations de la part des participants à la réunion du 11 janvier dernier.

Tel n'a pas été le cas.

Pourtant, la jurisprudence récente regorge d'exemples de bridages dysfonctionnels et de parcs illégaux et, malgré tout, en service.

Par ailleurs, la méconnaissance des élus de Glénic de leur dossier est effarante et particulièrement navrante eu égard aux enjeux.

En effet, affirmer aux autres élus communautaires que le maire de Quinssaines est « très content de son projet » (P 16 du PJ2) est honteusement faux et de nature à priver le public d'une garantie.

Ce n'est absolument pas le cas.

Ainsi, le maire de Quinssaines déclare dans la Montagne (PJ3) et en interview sur les radios locales (PJ4 et *) que le parc est trop bruyant bien que le promoteur ait donné des assurances sur ce point grâce au bridage. (Rapport EP Neoen repris par Boralex PJ 5 et 6)

Cette information a, pourtant, été communiquée à la maire de Glénic par courrier en date du 5 avril 2021 par l'association de défense des paysages du pays guérétois. (PJ 7)

Surtout, ignorer une pétition de 252 adultes sur les 673 habitants que compte la commune (source Insee) – soit 37,6% d'opposition - paraît bien surprenant de la part d'une équipe municipale sensée travailler en synergie avec ses administrés.

Aussi, je demande à la mairie et/ou au promoteur de bien vouloir produire des chiffres prouvant le soutien majoritaire des Glénicois...

Il est attendu autre chose que des statistiques anonymes datant de la préhistoire éolienne où les lieux communs (et belles images) suffisaient à faire gober aux béotiens que les éoliennes n'avaient que des vertus..... : intermittentes, non pilotables, bruyantes, polluantes visuellement, envahissantes, dangereuses pour l'avifaune, les chiroptères....suspectées de troubles par les courants de fuite dans les sols, les infrasons, etc.....

Cordialement

* Le fichier étant trop lourd pour les PJ, veuillez aller sur le lien suivant:

<http://radiormb.com/podcasts/infos-montlucon-le-journal-du-jour-toute-l-actualite-3/des-eoliennes-font-trop-de-bruit-a-quinssaines-14640.html>

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : PJ1 P28 EI concertation.pdf
PJ2 CR commission énergie.pdf
PJ3 La Montagne Eoliennes Quinssaines.pdf
PJ4 EI Quinssaines ERC Bruit.png
PJ5 EP_viersat_quinssaines_bruit.pdf
PJ6 courrier Glénic avril 2021.pdf

Ville : ST FIEL

Email : fabien.glemet1@free.fr

Numéro : 10 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 13:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Tout d'abord je trouve inacceptable que les habitants des communes voisines de Glénic n'aient pas été consultés à propos de ce projet datant de 2016 ! Beaucoup n'ont d'ailleurs toujours pas connaissance de celui-ci.
Pourtant l'impact paysager d'un tel projet comprenant des machines de 180 m dépasse largement le territoire de la commune hôte, le parc sera d'ailleurs très visible depuis Guéret et dominera la ligne d'horizon ainsi que la vallée de la Creuse.
Et que dire des habitants des hameaux plus proches, par exemple La Borde ou Grosmont, tout deux situés sur la commune d'Ajain et à moins de 2 km qui subiront les nuisances sonores et visuelles sans même avoir pu leur avis avant l'enquête publique.
L'impact visuel sera énorme, et Glénic ne sera plus connu pour son viaduc, son église fortifié ou sa base de loisir mais comme étant "là où il y a des éoliennes"!
L'impact visuel sera suivi d'un impact touristique, puisque les touristes venant en Creuse, plus nombreux depuis la crise Covid, en apprécient le calme et l'authenticité, ils n'ont aucune envie de randonner au milieu de parcs éoliens industriels, et je trouve infecte que le promoteur compare ces machines à des "œuvres d'art" dans son étude d'impact !
En résumé, il est inacceptable de sacrifier nos paysages ruraux et notre qualité de vie, qui sont la seule richesse du département, pour une production électrique minime et non pilotable, et ceci au moment même où la Creuse connaît un regain d'attractivité.

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

Numéro : 11 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 13:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Tout d'abord je trouve inacceptable que les habitants des communes voisines de Glénic n'aient pas été consultés à propos de ce projet datant de 2016 ! Beaucoup n'ont d'ailleurs toujours pas connaissance de celui-ci.
Pourtant l'impact paysager d'un tel projet comprenant des machines de 180 m dépasse largement le territoire de la commune hôte, le parc sera d'ailleurs très visible depuis Guéret et dominera la ligne d'horizon ainsi que la vallée de la Creuse.
Et que dire des habitants des hameaux plus proches, par exemple La Borde ou Grosmont, tout deux situés sur la commune d'Ajain et à moins de 2 km qui subiront les nuisances sonores et visuelles sans même avoir pu leur avis avant l'enquête publique.
L'impact visuel sera énorme, et Glénic ne sera plus connu pour son viaduc, son église fortifié ou sa base de loisir mais comme étant "là où il y a des éoliennes"!
L'impact visuel sera suivi d'un impact touristique, puisque les touristes venant en Creuse, plus nombreux depuis la crise Covid, en apprécient le calme et l'authenticité, ils n'ont aucune envie de randonner au milieu de parcs éoliens industriels, et je trouve infecte que le promoteur compare ces machines à des "œuvres d'art" dans son étude d'impact !
En résumé, il est inacceptable de sacrifier nos paysages ruraux et notre qualité de vie, qui sont la seule richesse du département, pour une production électrique minime et non pilotable, et ceci au moment même où la Creuse connaît un regain d'attractivité.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

Numéro : 12 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 15:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet n a aucun sens , il va uniquement ddéfiguré notre paysage, mais aussi le polluer, il est reconnu que l éolien n apporte rien à cette échelle, uniquement quelques poignées d euros qui s envoleront très vite, il serait plus judicieux dans notre région de rénover nos vieux moulins à eau et par la même occasion leur entretien, ainsi qu' un développement éolien individuels sur chaque habitation pour fournir une autonomie électrique à chaque foyers, mais là pour les manias financiers c est beaucoup moins intéressant.

Nom : NENQUIN
Code postal : 23220
Email : Valerie.nenquin@orange.fr

Adresse : 11 villesigne
Ville : BONNAT
Téléphone : 0641303156

Numéro : 13 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 16:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'ai rénové une ancienne ferme il y a 15 ans, dans laquelle j'ai fait 4 gîtes cassés 4 épis avec spa sauna, j'y ai fait creuser un petit étang de pêche, enfin j'y ai mis toute mon âme et investi tout mon argent.
Mes gîtes fonctionnent toute l'année et peuvent accueillir 23 personnes qui évidemment consomment, visitent châteaux ,Parc à loups etc.. vont au restaurant et me permettent d'en vivre correctement.
Si j'ai réussi à fidéliser ma clientèle par mon accueil et ma structure ,cette réussite je la dois beaucoup à la beauté des paysages restés authentiques ,sauvages, et à son calme . Les gens ont un réel besoin de se ressourcer dans une nature, vrai, sans artifice, paisible et sans nuisance sonore. C'est pour cela que la Creuse à le vent en poupe.
Il faut reconnaître que le département a énormément investi pour le développement du tourisme vert. Le CDT s'est beaucoup investi également pour que des reportages télévisés aient lieu sur notre territoire ..Les résultats sont probants puisque je refuse régulièrement des demandes d'hébergement.
Alors pourquoi vouloir des éoliennes en Creuse ? nous n'avons que l'élevage et le tourisme pour vivre, croyez vous que notre département va garder son charme bucolique et toute son attractivité avec des éoliennes de 180m de haut que l'on verra de partout ? je suis désespéré de penser que notre belle vallée de la Creuse pourrait être défigurée ,les oiseaux et les chiroptères passés à la moulinette, pour rien, car le rendement des éoliennes est quasi nul, surtout dans une région comme chez nous ou il n'y a pas de vent. Projet éolien validé = gîtes désertés.
Je suis donc formellement opposé au projet éolien de Glénic.

Email : lepredesvergues@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 14 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 16:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'ai rénové une ancienne ferme il y a 15 ans, dans laquelle j'ai fait 4 gîtes cassés 4 épis avec spa sauna, j'y ai fait creuser un petit étang de pêche, enfin j'y ai mis toute mon âme et investi tout mon argent.
Mes gîtes fonctionnent toute l'année et peuvent accueillir 23 personnes qui évidemment consomment, visitent châteaux ,Parc à loups etc.. vont au restaurant et me permettent d'en vivre correctement.
Si j'ai réussi à fidéliser ma clientèle par mon accueil et ma structure ,cette réussite je la dois beaucoup à la beauté des paysages restés authentiques ,sauvages, et à son calme . Les gens ont un réel besoin de se ressourcer dans une nature, vrai, sans artifice, paisible et sans nuisance sonore. C'est pour cela que la Creuse à le vent en poupe.
Il faut reconnaître que le département a énormément investi pour le développement du tourisme vert. Le CDT s'est beaucoup investi également pour que des reportages télévisés aient lieu sur notre territoire ..Les résultats sont probants puisque je refuse régulièrement des demandes d'hébergement.
Alors pourquoi vouloir des éoliennes en Creuse ? nous n'avons que l'élevage et le tourisme pour vivre, croyez vous que notre département va garder son charme bucolique et toute son attractivité avec des éoliennes de 180m de haut que l'on verra de partout ? je suis désespéré de penser que notre belle vallée de la Creuse pourrait être défigurée ,les oiseaux et les chiroptères passés à la moulinette, pour rien, car le rendement des éoliennes est quasi nul, surtout dans une région comme chez nous ou il n'y a pas de vent. Projet éolien validé = gîtes désertés.
Je suis donc formellement opposé au projet éolien de Glénic.

Email : lepredesvergues@yahoo.fr

Numéro : 15 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 16:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'ai rénové une ancienne ferme il y a 15 ans, dans laquelle j'ai fait 4 gîtes cassés 4 épis avec spa sauna, j'y ai fait creuser un petit étang de pêche, enfin j'y ai mis toute mon âme et investi tout mon argent.
Mes gîtes fonctionnent toute l'année et peuvent accueillir 23 personnes qui évidemment consomment, visitent châteaux ,Parc à loups etc.. vont au restaurant et me permettent d'en vivre correctement.
Si j'ai réussi à fidéliser ma clientèle par mon accueil et ma structure ,cette réussite je la dois beaucoup à la beauté des paysages restés authentiques ,sauvages, et à son calme . Les gens ont un réel besoin de se ressourcer dans une nature, vrai, sans artifice, paisible et sans nuisance sonore. C'est pour cela que la Creuse à le vent en poupe.
Il faut reconnaître que le département a énormément investi pour le développement du tourisme vert. Le CDT s'est beaucoup investi également pour que des reportages télévisés aient lieu sur notre territoire ..Les résultats sont probants puisque je refuse régulièrement des demandes d'hébergement.
Alors pourquoi vouloir des éoliennes en Creuse ? nous n'avons que l'élevage et le tourisme pour vivre, croyez vous que notre département va garder son charme bucolique et toute son attractivité avec des éoliennes de 180m de haut que l'on verra de partout ? je suis désespéré de penser que notre belle vallée de la Creuse pourrait être défigurée ,les oiseaux et les chiroptères passés à la moulinette, pour rien, car le rendement des éoliennes est quasi nul, surtout dans une région comme chez nous ou il n'y a pas de vent. Projet éolien validé = gîtes désertés.
Je suis donc formellement opposé au projet éolien de Glénic.

Email : lepredesvergues@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 16 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 17:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation sur l'application des règles d'affichage de l'avis d'enquête

L'Arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique énonce les règles d'affichage dans son article 7 :

Un avis au public sera publié en caractères apparents, par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le samedi 8 janvier 2022, par les soins des maires de Glénic, commune d'implantation du projet, ainsi que Jouillat, Roches, Ajain, Ladapeyre, Châtelus-Malvaleix, Pionnat, Saint-Laurent, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Anzême, Champsanglard et Bonnat, communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km. Les affiches devront rester apposées jusqu'à la fin de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire de chacune des communes concernées à la fin de l'enquête.

Le courrier accompagnant cet arrêté qui a été adressé par la préfecture à toutes les communes concernées par l'affichage de cet avis précise cette obligation : Vous trouverez également ci-joint, plusieurs exemplaires de l'avis au public qu'il vous appartiendra d'afficher dans votre mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet usage, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le samedi 8 janvier 2022, et pendant toute la durée de celle-ci (étant précisé que le président ou un membre de la commission d'enquête sera amené à le constater formellement).

Hors nous avons constaté, et nous pouvons en témoigner, que l'affichage de cet avis dans les panneaux prévus à cette effet dans chaque village de GLENIC a été mis en place le mardi 11 janvier 2022.

En conséquence la mairie de Glenic ne devrait pas être en possibilité de certifier le respect de l'affichage sur ce point.

Au 4eme paragraphe de l'article 7 de l'arrêté préfectoral précité, il est indiqué :

En outre, cet avis sera également affiché par le porteur de projet sur les lieux prévus pour l'opération projetée, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sauf impossibilité matérielle justifiée. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 susvisé.

De la même manière, nous constatons qu'il n'a pas été mise en place de panneaux sur le site projeté d'implantation des éoliennes permettant au public de les situer avec suffisamment de précision et ainsi de pouvoir se faire un avis de leur insertion dans le paysage.

Association Vie-Vents en Creuse, à GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : observation_affichage.pdf

Email : vieventsencreuse@gmail.com

Numéro : 17 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 18:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, Je suis scandalisé de penser que l'on a déjà donné 120 milliards d'euros de subventions, à des industriels peu scrupuleux, qui imposent à nos belles régions une énergie ni verte ni propre, intermittente, non pilotable, par conséquent? relayée par des centrales à gaz et charbon, d'ou émission de co2. Pour transporter ces monstres il va falloir saccager nos arbres nos haies, élargir nos petites routes de campagne créer des nouvelles pistes , creuser des tranchées pour enfouir les câbles. Le désastre n'est pas terminé....pour implanter l'éolienne, 1500 tonnes de béton vont être coulés et resteront sur place pour l'éternité et au bout de 15 ans environ l'éolienne obsolète (si elle ne perd pas une palle ou deux entre temps) ses pales non recyclables seront enfouies en terre. Voilà l'énergie soi disant écologique qu'on nous vend ! Si ce n'était pas aussi grave, on en rirait !

Pour les raisons que je viens d'évoquer , pour le saccage de nos paysages, les nuisances sonores, les nuisances sur notre santé, la perte immobilière de nos biens de 20 à 40%, je suis résolument contre le projet éolien de Glénic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 18 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 18:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La mise en place d'éolienne sur le site de Glénic n'est pas un investissement rentable contrairement à une installation d'autre type (par exemple en mer) En effet il y a trop peu de vent et irrégulier sur la commune. Cela entrainera aussi des déchets non recyclables en ce qui concerne les pales, ... puis le fait d'implanter des tonnes et tonnes de béton dans le sol.

Code postal : 0

Email : anthonyboningue@gmail.com

Numéro : 19 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 18:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Suite au dépôt des études d'impacts du projet éolien de Glénic par BORALEX, et notamment celle portant sur la faune aviaire, on peut constater de nombreux manquements.
On peut ainsi constater l'oubli manifeste du faucon pèlerin, présent sur Anzeme ainsi que sur Ajain et susceptible de fréquenter la zone du projet, on peut aussi citer le Grand Duc d'Europe, espèce nocturne qui est en extension dans la région (présent aussi en 2022 à Glénic et en 2021 à Ajain). L'étude ne cite pas non plus la grande aigrette, de plus en plus présente en hivernage, notamment dans les zones agricoles situées au pied des éoliennes.
On peut aussi constater que le promoteur, lors de comptages effectués sur le terrain, dénombre seulement 7 grues cendrées !!!
Visiblement les comptages furent effectués en plein mois de juin, puisque le département se situe en plein milieu du couloir migratoire où sont dénombrés chaque automne et chaque printemps près de 300000 grues !
Chacun comprendra le danger courru par ces grands échassiers lors de leur passage de nuit parfois à basse altitude.
Boralex oublie aussi un peu le Milan royal et son cousin le Milan noir qui sont pourtant présents sur le site et particulièrement vulnérables aux collisions avec les éoliennes.
Pour résumer, la DDT dans son avis sur ce parcs éolien, précise que l'étude est incomplète et ne cite pas chaque espèce présente sur le site, en les oubliant probablement volontairement.
Ce parc éolien est aussi un danger encore plus important pour les chiropteres (chauve-souris) dont beaucoup d'espèces vulnérables et rares fréquentent le site, rien n'est préciser quant aux mesures de prévention des collisions avec les pâles en mouvement.
L'étude est donc non conforme, et probablement aussi trop ancienne puisqu'elle ne cite pas le grand duc d'Europe, récemment implanté sur le secteur.
L'implantation de ce parc est donc un danger pour toute la faune, aviaire, chauve-souris, insectes volants, et même terrestre puisqu'il est prouvé que l'on constate une baisse du nombre d'animaux autour des machines.
Dans un département relativement épargné par l'industrialisation et le bétonnage à outrance, L'implantation de parcs éoliens industriels est donc néfaste à la biodiversité, ce qui n'est pas à négliger dans un contexte de disparition des espèces.
Cordialement

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

Numéro : 20 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 18:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation sur l'application des règles d'affichage de l'avis d'enquête

Le 11 janvier 2022 à 12h22 je suis allée voir le panneau d'affichage du lieu dit Villechenille et j'ai pu constater qu'aucun avis d'enquête publique concernant le projet éolien sur la commune de Glénic n'avait été affiché.

Evelyne Aublanc
7 Villechenille
23380 Glénic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Email : gil.23@wanadoo.fr

Téléphone : 0648381786

Numéro : 21 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 18:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation sur l'application des règles d'affichage de l'avis d'enquête

Le 11 janvier 2022 à 12h22 je suis allée voir le panneau d'affichage du lieu dit Villechenille et j'ai pu constater qu'aucun avis d'enquête publique concernant le projet éolien sur la commune de Glenic n'avait été affiché.

Evelyne Aublanc
7 Villechenille
23380 Glenic

Email : gil.23@wanadoo.fr

Téléphone : 0648381786

Numéro : 22 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 19:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : De toute la France remontent les plaintes de ceux qui subissent déjà l'implantation anarchique des plus de 8.000 éoliennes existantes :

- pollution visuelle et sonore, de nuit comme de jour,
- impact sur la santé des personnes riveraines et effondrement de la valeur des biens immobiliers,
- impact sur la faune animale qu'il s'agisse d'espèces protégées ou de troupeaux d'élevage,
- artificialisation irrémédiable des sols par des socles en béton de plus en plus massifs,
- sous-estimation manifeste du coût du démantèlement, lequel restera largement à la charge des collectivités publiques le moment venu,
- caractère intermittent, aléatoire et imprévisible de la production d'électricité d'origine éolienne, qui oblige à recourir à des énergies de substitution, gaz ou charbon, lesquelles augmentent les rejets de CO2.

D'autres pays que le nôtre tels que le Royaume Uni, l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne, ayant fait l'expérience du coût prohibitif de l'éolien et de son inefficacité en termes de réduction des émissions de CO2, ont interrompu les systèmes d'aide en vigueur pour l'éolien terrestre et donné un coup d'arrêt à sa prolifération.

Nos habitations vont perdre 20 à 40% de leurs prix, personnes ne voudra acheter au allant tour. Sans parler de l'impact sur nos espèces protégés ! Il est prouvé que ça perturbe les animaux à des kilomètres. Ayant un élevage je souhaite que mes animaux restent sereins, sans problème de comportement ou de santé (tout comme moi et mes enfants)... Il y a assez de problèmes pour en rajouter ! La creuse un espace vert géant, trop rare d'ailleurs, ou les touristes cherche calme, verdure et des paysages à perte de vue sans encombre visuel ni sonore ... Par pitié allez implanté vos projets ailleurs.... Et pour ceux qui voient l'aspect financier, au détriment de votre santé et celles des autres... On vous promet un salaire... Pour combien de temps ? Avec les problèmes de santé à la clé... En profiterez vous réellement ? À vous les élus, aimeriez vous avoir une éolienne dans votre champ de vision ? Au dessus de votre maison ? Quel magnifique tableau !!

Pour toutes ses raisons je m'oppose fortement à ce projet d'éoliennes !
Ayez un peu de bon sens et de cœur....

Adresse : Mauques
Ville : GLENIC

Code postal : 23380
Email : bayron99@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 23 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 19:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Arrêter de saccager les paysages avec vos éoliens.
Merci

Nom : CARIANT
Code postal : 26500
Email : Elsaly@bbox.fr

Adresse : 52 avenue Lyon
Ville : BOURG LES VALENCE
Téléphone : 0475442729

Numéro : 24 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 19:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour des raisons d'écologie, de santé, de visuel, d'avenir sur la commune !
Il faut réfléchir à long terme et arrêter de penser pognon !
La creuse Pays VERT ET BLEU ???? arrêtons de modifier la nature qui est tellement recherché de nos jours...
Tourisme !! Investissez et misez plutôt sur ça....
JE m'oppose fortement à ce projet d'implantation d'éoliennes sur la COMMUNE !

Lisa C. Mauques !

Email : Lisacadiou23@gmail.com

Numéro : 25 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 19:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que dire sur ce projet.... Rien de très positif malheureusement ! Saccage du paysage, nuisances sonores, visuels. La santé on en parle ? L'immobilier ? Qui voudrait acheter, faire construire avec de tels choses au dessus de nos têtes. Sans parler de nos animaux, sauvages ou domestiques !
C'est pour cela que je m'oppose à ce projet sur cette si belle commune, que j'affectionne !
Merci d'être humain avant tout à de bien réfléchir.... ??????
E.C

mauques.

Adresse : Mauques
Ville : GLÉNIC

Code postal : 23380
Email : aikaplaygirl23@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 26 **Date de dépôt :** 24/01/2022 **Heure de dépôt :** 19:21 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour, Par principe de précaution, je m'oppose au projet du parc éolien Boralex de Glenic car il menace :

- la santé des familles riveraines,
- nos magnifiques paysages, détruit a mon avis en production d'électricité

mon avons déjà pas mal de source de production , barrage , champ de panneaux solaire

- notre avifaune protégée par la loi pour sa rareté,
- nos valeurs agricoles,
- notre patrimoine archéologique et historique, bien connu de grands spécialistes

défigurer notre paysage tant envier des citoyens !
toute les nuisances sonores
la perte de valeur immobilière de nos maisons
l'affluence touristiques;
qui est très porteur sur l'économie de notre région pauvre en industrie
venir voir des éoliennes en vacances (pas très vendeur)
ce serait un gâchis pour tous

notre facture d'électricité.
Tout cela serait sacrifié à des finances exclusivement françaises ?

Bonne réception

Nom : BOURY ALAIN
Code postal : 23220
Email : bouryalain@hotmail.fr

Adresse : 16 Lombarteix
Ville : JOUILLAT

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 27 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 19:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

je ne comprends pas pourquoi il faut trouver des arguments contre les pacs éolien !

Quand on dit parc éolien, ça coule de source, on imagine des géants qui s'embrassent 24h/24 avec les nuisances qui les accompagnent... C'est marrant quand on parle d'éoliennes, tout le monde est pour ,mais surtout pas à proximité de chez soi.

Défiguré des paysages et détruire la faune pour faire faire des profits à des escrocs :ça devrait être interdit

Les élus sont sensés être les représentants de ceux qui les élisent, ils ne devraient donc pas se comporter comme des dictateurs et écouter ce que ne veulent pas les administrés.

Bon,
je crois que vous l'aurez compris,
JE SUIS CONTRE CE PROJET.

Merci.

Cordialement.

Code postal : 0

Email : lulu.truc@wanadoo.fr

Numéro : 28 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 19:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : On n'en veut pas.

C'est moche.

Ça tue.(la faune et la flore)

Ça fait du bruit.

Ça rapporte au Chinois et aux Allemands (c'est eux qui fabriquent les différents éléments).

Ça pollue (à cause des m3 de béton)

Ça rapporte au propriétaire terriens, mais ils perdent la liberté de leurs terrains au détriment de leurs voisins.

C'est un non sens écologique et économique.

Bref, je suis contre.

Code postal : 0

Email : lulu.truc@wanadoo.fr

Numéro : 29 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 21:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet n'a aucun sens , il va uniquement défigurer notre paysage, mais aussi le polluer, il est reconnu que l'éolien n'apporte rien à cette échelle, uniquement quelques poignées d'euros qui s'envoleront très vite, il serait plus judicieux dans notre région de rénover nos vieux moulins à eau et par la même occasion leur entretien et celui de nos cours d'eau et pourquoi pas un développement éolien individuel(à voir l'arbre à vent fabriqué en Bretagne qui arbore seulement votre jardin) pour fournir une autonomie électrique à chaque foyer, mais là pour les manias financiers c'est beaucoup moins intéressant.

Je suis habitante de Bonnat , je passe régulièrement sur Glenic et Jouillat pour mon travail , et je suis toujours émerveillée de la beauté de notre nature, mais là je crains le pire car en résumé comme beaucoup l'argent avant tout.

Nenquin Valérie

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : NENQUIN
Code postal : 23220
Email : Valerie.nenquin@orange.fr

Adresse : 11 villesigne
Ville : BONNAT
Téléphone : 0641303156

Numéro : 30 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 21:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir

Nous sommes contre. Maintenant je m'explique, Nous sommes encore dans un département où la nature est protégée et il fait bon vivre Je pense qu'il y a d'autres alternatives pour produire notre électricité que de polluer nos terres avec des m3 de béton et d'ériger des Eoliennes qui détruisent les oiseaux et gâchent notre paysage. De plus ces Eoliennes sont dans le périmètre d'énormément d'habitation et on sait très bien que les maisons perdront de leurs valeurs

Pouvez vous m'expliquer que lors d'une demande d'un permis de construire on nous interdit de mettre du blanc ou de mettre des ardoises au lieu de tuile et que la on autorise les Eoliennes pour la seule raison celle de l'argent Alors que ces Eoliennes seront dans le périmètre des bâtiments de France.

Une fois qu'elles ne seront plus en fonction, que faites vous de ces Eoliennes ? et des M3 de béton ? Qui paiera la facture ?

Pensez vous à nos Enfants ?

BRANGER Olivier et Virginie

Nom : BRANGER
Code postal : 23220
Email : olivier.branger@but.fr

Adresse : 3 route du moulin de la canarde
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 06.61.19.02.67

Numéro : 31 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 21:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
habitant d'une commune voisine(Bonnat),
je suis solidaire des gens concernés par l'implantation d'un parc éolien,
je n'en veux pas chez moi et je ne veux pas en voir même de loin.

Code postal : 0

Email : lulu.truc@wanadoo.fr

Numéro : 32 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La mairie de Glénic a jeté son dévolu sur l'éolien sans avoir pris le temps d'en penser préalablement les vrais impacts sur l'environnement, sur la santé, et surtout sur ses administrés !
Les membres du conseil municipal ont donc donné leur accord pour l'implantation d'éolienne sur notre commune alors qu'ils n'en voudraient pas devant leur porte !!!!!
COMPLETEMENT CONTRE CE PROJET FARFELU BIEN EVIDEMMENT !

Nom : MARIE DARCY
Code postal : 23380
Email : bernarddominique@ozone.net

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 33 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 21:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La mairie de Glénic a jeté son dévolu sur l'éolien sans avoir pris le temps d'en penser préalablement les vrais impacts sur l'environnement, sur la santé, et surtout sur ses administrés !
Les membres du conseil municipal ont donc donné leur accord pour l'implantation d'éolienne sur notre commune alors qu'ils n'en voudraient pas devant leur porte !!!!!
COMPLETEMENT CONTRE CE PROJET FARFELU BIEN EVIDEMMENT !

Marie DARCY
La Chassignole
23380 GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 34 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 22:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comment peut on accepter un tel projet sur la Vallée de la Creuse ?
Comment les élus de cette commune acceptent ça ? Chacun parle de Glenic comme un magnifique village surplombant cette vallée, la rivière, son viaduc, ses richesses, son développement touristique avec du canoë de l'escalade, des circuits de randonnées pédestres et vtt...des privés qui investissent dans des hébergements touristiques...
Tout ça pour ensuite accepter un parc éolien ? Pour quelle production ? 180 m de haut ce n'est pas rien...on va défigurer ce paysage...
A ceux qui disent il faut bien trouver des solutions...je réponds biensur mais pas à n'importe quel prix...et puis pensons à ceux qui vont devoir vivre avec ça près de chez eux...
Quelle durée de vie pour une eolienne ? Que feront les propriétaires dès qu'elles ne fonctionneront plus ? Qui les fera démonter ? Qui paiera ? Et tous ces mètres cubes de bétons qui seront enfouis dans le sol ? Encore une fois ...quel coût ? Quelle rentabilité ?
Arrêtons ce massacre...

Numéro : 35 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 22:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre .. comment peut on dénaturer un tel paysage !! Il doit y avoir d'autres endroits qui ne représenterait aucune pollution visuelle !!

Code postal : 0

Email : oblin.isabelle@orange.fr

Numéro : 36 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 22:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Espace, nature, silence, tranquillité, air pur, rivière, biodiversité, sont des TRÉSORS PRÉCIEUX que l'on doit PROTÉGER.
Comment la mairie de Glénic puisse accepter de détruire ce si bel environnement avec l'implantation d'un parc éolien...

Marie DARCY
La Chassignole
GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 37 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 22:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, je tiens à rebondir sur la contribution n° 16 dans laquelle il est sujet de l'application des règles d'affichage de l'avis d'enquête.

En effet j'ai également constaté dans mon village que l'affichage sur le panneau municipal de l'avis d'enquête n' a été effectué que le Mardi 11 Janvier après-midi. Il aurait dû être mis en place le 08 Janvier 2022 au plus tard.

Je voudrais également faire remarquer que lorsque je me rends dans mon village, les affiches signalant l'enquête publique sont placées uniquement dans les carrefours où il n'est pas possible de stationner pour les lire (exemple: le stop se trouvant au pont de Glénic, le croisement des quatre routes du Mondoueix). Ces affiches sont visibles mais pas lisibles.

Enfin, dernière remarque les riverains et groupe de riverains opposés à ce projet ont quant à eux mis en place des panneaux bien visibles et lisibles (par exemples quelques-uns en photos ci-jointes).

Cordialement.

Frédéric TISSIER
La Chassignole

Pièce(s) jointe(s) : Photos Panneaux.pdf

Nom : TISSIER FRÉDÉRIC
Code postal : 23380
Email : tissierfrederic@ozone.net

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC
Téléphone : 0673857002

Numéro : 38 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 22:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Opposition au projet éolien de Glenic

M. le commissaire enquêteur bien respectueusement.
Gilbert Blanc
Maire de Mâron en Berry

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Pièce(s) jointe(s) : Mr le Commissaire enqueteur.pdf

Code postal : 0

Email : blanc.distribution@outlook.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 39 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 23:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ô Creuse
Source de paix et de sérénité,
Source de bien-être et de tranquillité,
Source d'équilibre et de beauté

Ô Creuse
Quelle menace pèse sur toi!
Délaissée, abandonnée,
seras-tu bientôt défigurée?

Ô Creuse
Voilà que des monstres d'acier veulent t'imposer leur loi!
Faisant fi de ton environnement exceptionnel,
le monde des bureaucrates t'a pointée du doigt!

Niant ton haut potentiel comme terre d'accueil, comme terre de ressourcement pour tant de français et d'étrangers,
le monde de la finance et de la politique se moquent de ton identité, de ta spécificité!

Alors nous que tu as accueillis depuis des générations ou seulement depuis peu, nous sommes ta voix pour empêcher que tu sois défigurée, malmenée, encore délaissée, abandonnée!

A vous les responsables,
écoutez-nous,
ECOUTEZ LA VOIX DE LA CREUSE!

Code postal : 0

Email : taymans.bruno@gmail.com

Numéro : 40 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 41 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:48 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 42 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:48 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 43 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:48 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 44 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 45 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 46 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 47 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 48 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 49 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 50 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 51 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 52 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:50 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots :
une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 53 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 54 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 55 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 07:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 56 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 07:50 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre le projet éolien car pour résumer en quelques mots : une seule éolienne, simplement une, est franchement très peu écologique en représentant l'équivalent de 66 toupies de béton coulés dans le sol et surtout pour ses compléments énergétiques fournis pas des usines de gaz ou de charbons très polluantes ce qui n'est pas favorisant pour notre belle planète terre. De plus, nous ne sommes même pas certains que l'éolienne tournera assez pour atteindre les quotas promis (le vent ne se contrôle pas)! Ce n'est pas remplaçable, ni recyclable donc en terme écologique c'est à revoir et ne parlons pas de la construction ou de la réparation, si l'une d'entre elles tombe en panne ! ensuite, sachant que les éoliennes ont une durée de vie de quelques décennies : les entreprises qui les mettent en place ne prennent pas du tout les devants pour ce qui est de les démonter... Pour ce qui est des habitants à qui on ne demande surtout pas ou très peu l'avis, cela peut causer, des nuisances sonores très désagréables et encore plus pour des habitants vivant en pleine campagne, une lumière qui clignote jours et nuits, des ondes... et j'en passe... Dans les campagnes françaises un tiers des oiseaux ont disparu ces 15 dernières années, les éoliennes peuvent avoir un impact sur les oiseaux car ils ne remarquent pas les pales lorsqu'elles sont en rotation. Et ne parlons pas du manque d'esthétique qui viendrait gâcher nos beaux paysages creusois!

Code postal : 0

Email : lol.duboisret@yahoo.fr

Numéro : 57 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 08:59 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Le centre de sauvegarde SOS Faune Sauvage

Implanté à Verneuil-sur-Vienne, le centre de sauvegarde est géré par l'association SOS Faune Sauvage. Sa mission première est de recueillir des oiseaux sauvages momentanément incapables de pourvoir à leur survie (orphelins, victimes du trafic routier, ou de braconnage...), en vue de leur prodiguer les soins nécessaires à leur réintroduction dans leur milieu naturel. Il est le seul centre autorisé par les autorités à détenir, soigner, transporter et réintroduire dans leur milieu des oiseaux (migrateurs et sédentaires) d'espèces protégées en Limousin.

Dans 80% des cas les causes d'accueil sont liées à l'activité humaine. En offrant une seconde chance à ces animaux SOS Faune Sauvage joue un rôle essentiel dans le maintien et la conservation des populations.

Après leur convalescence, les oiseaux adultes sont relâchés si possible à proximité de leur lieu de découverte. En cas d'impossibilité, le choix se porte sur un territoire favorable à l'espèce.

Cependant, cette méthode ne s'applique pas à tous les oiseaux recueillis. Parfois, dans le cas notamment de jeunes oiseaux, la méthode dite du taquet est mise en œuvre.

Le taquet

Il s'agit d'une volière placée dans un endroit répondant aux critères d'habitat des espèces concernées. Durant quelques jours, le taquet est fermé et un soigneur passe quotidiennement apporter de la nourriture et de l'eau. Les oiseaux peuvent alors commencer à découvrir leur nouvel environnement depuis cet espace protégé.

Puis dans un deuxième temps la porte du taquet est ouverte permettant aux oiseaux d'en sortir à leur rythme. Le taquet est un point de repère dans lequel ils reviennent quelques temps pour passer la nuit ou la journée et pour s'alimenter.

En effet, durant cette deuxième étape, de la nourriture continue d'être apportée mais en plus faible quantité afin que les oiseaux apprennent progressivement à chasser par eux même sans risquer un affaiblissement s'ils reviennent bredouilles.

Lorsqu'il est avéré que les oiseaux ont définitivement quitté le taquet le nourrissage cesse.

Les oiseaux concernés par un relâché au taquet sont les animaux qui sont arrivés très jeunes au centre de sauvegarde. Cette technique permet aussi de pouvoir les libérer en groupe et donc de recréer les codes sociaux de l'espèce. Tous les jeunes, rapaces comme passereaux passent par cette étape (sauf les martinets qui intègrent directement une colonie).

Le taquet de Glénic

Le centre de sauvegarde utilise cinq sites pour les taquets :

- deux en Haute-Vienne
- deux en Corrèze
- un en Creuse

Celui qui se trouve en Creuse se situe à Mauques sur la commune de Glénic. Il est utilisé depuis 2016 pour le relâcher de rapaces diurnes et nocturnes. Il s'agit majoritairement de buses variables, de chouettes effraies et de chouettes hulottes. Plus exceptionnellement il a permis de rendre sa liberté à une bondrée apivore, un milan noir et à quelques hiboux moyen-ducs. Depuis son installation, le taquet de Glénic a relâché pas moins de 155 oiseaux. (Tableau complet en annexe)

D'abord expérimentale, l'utilisation du taquet de Glénic s'est vue confirmée par le recours à la vidéo qui a permis de mettre en évidence le succès de la démarche. À plus long terme, les observations réalisées montrent que la réintroduction des espèces dans ce milieu favorise le maintien et le renforcement des populations et permet de favoriser l'implantation de couples nicheurs.

Pour qu'une procédure de réintroduction via la méthode du taquet soit concluante de nombreux critères doivent être pris en compte.

Le choix du lieu d'implantation est primordial. Il doit posséder un biotope très favorable pour des animaux inexpérimentés ; à savoir un vaste espace de chasse sans danger (routes, lignes hautes tensions, éoliennes) et sans nuisance (bruit, pollution lumineuse). Les espèces concernées étant des rapaces ils bénéficient à Mauques, de conditions optimales avec la présence de prairies naturelles, de haies vives, de mares, d'un étang, de zones de cultures, de bosquets et de bois ainsi que de nombreuses granges ou vieilles maisons à l'abandon. Par ailleurs, la propriété étant isolée elle assure aux oiseaux placés au taquet les conditions de sécurité nécessaires à leur émancipation progressive. La richesse des milieux conditionne grandement la réussite de la démarche de réintroduction.

Mais trouver des espaces géographiques permettant de satisfaire les contraintes biologiques des espèces visées devient de plus en plus malaisé pour le centre de sauvegarde en raison de différents facteurs sociaux et environnementaux (arrachage des haies, augmentation des constructions, artificialisation des sols, etc.)

La gestion d'un taquet implique, par ailleurs, une mise en œuvre matérielle et humaine. Il demande une surveillance quotidienne (distribution d'eau et de nourriture, repérage des oiseaux affaiblis ou ayant besoin de soins, etc.) et la présence d'un bénévole ainsi que d'un vétérinaire sur place constitue un facteur de réussite déterminant. Par ailleurs, la présence sur la commune d'un autre bénévole du centre assurant les transports entre le centre de sauvegarde et le taquet facilite son utilisation.

Tous ces éléments font du site de Glénic, un site d'importance majeur pour le relâcher des oiseaux en Creuse. Si le taquet de Mauques est amené à disparaître, il sera impossible de retrouver un site réunissant des conditions de relâcher aussi favorables.

DUVEUF Maud, présidente de SOS Faune Sauvage

Nom : DUVEUF MAUD
Code postal : 87430
Email : presidence.sosfaunesauvage@gmail.com

Adresse : SOS Faune Sauvage, l'écho
Ville : VERNEUIL SUR VIENNE
Téléphone : 0778071123

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 58 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 09:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je m'interroge sur le devenir de la colonie de chiroptères qui loge dans la toiture d'un de mes bâtiments et des oiseaux migrateurs qui passent juste dans le secteur du projet éolien. Quel hérésie de vouloir implanter ces hachoirs ,alors que paradoxalement on interdit aux randonneurs de ne pas déranger les faucons pèlerins lors de leur reproduction. Préfère on les exterminer à la moulinette ? Je ne veux pas de ces monstres hachoirs.

Numéro : 59 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 09:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

contribution 57:

Je n'ai pas trouvé de référence au dispositif du "taquet" dans l'étude sur l'avifaune. Dispositif qui ne pouvait être ignoré puisque depuis 2016 il a été l'objet de plusieurs articles de presse, vidéos et reportages France 3.

Pourquoi cet "oubli" ?

Christophe Bouis, 11 Mauques, Glénic

Nom : BOUIS
Code postal : 23380

Adresse : 11 mauques
Ville : GLENIC

Numéro : 60 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 10:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Tableau récapitulatif des oiseaux relâchés grâce au taquet de Mauques, commune de Glénic, par l'association SOS Faune Sauvage
Maud DUVEUF, présidente de SOS Faune Sauvage

Pièce(s) jointe(s) : tableau taquet GLENIc.pdf

Nom : DUVEUF MAUD
Code postal : 87430
Email : presidence.sosfaunesauvage@gmail.com

Adresse : SOS Faune Sauvage, l'echo
Ville : VERNEUIL SUR VIENNE
Téléphone : 0778071123

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 61 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 10:28 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : L'implantation d'éoliennes constitue un bouleversement considérable pour les habitants, la faune et la flore, ainsi que pour l'environnement de notre belle région. Une acceptation de ce type de projet entraîne de lourdes conséquences sur la vie des riverains et sur l'impact touristique de notre région qui est appréciée et visitée pour ses beaux et grands espaces encore sauvages et préservés.
Comment peut-on vouloir implanter un tel projet qui aura de nombreuses répercussions sur notre habitat:
- Une pollution visuelle et sonore: fortes nuisances lumineuses dues au balisage puissant (blanc le jour et rouge la nuit) attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant, et productions d'infrasons.
- Un impact important sur la faune et la flore: passage d'oiseaux migrateurs perturbé, voire mortel pour les animaux.
- Une dépréciation immobilière importante: qui souhaiterait venir s'installer dans notre belle région pour avoir une vue imprenable sur ces monuments disgracieux. Bien souvent, même les instigateurs de ces projets n'en voudraient pas à proximité de leur domicile.
- Un rendement qui n'est jamais à la hauteur des chiffres indiqués et qui oblige la construction de centrales à gaz pour palier le manque de production électrique.
- Des milliers de tonnes de béton enfouies dans nos sols, un démantèlement aux frais des propriétaires des terrains mis à disposition quand les éoliennes arrivent en fin de vie. Ce coût est tellement élevé que ces épaves d'éoliennes resteront sûrement sur pieds.

Je respecte complètement le choix des élus qui veulent rendre notre production d'électricité plus propre. Mais il faut arrêter de promouvoir l'éolien qui n'a rien d'écologique dans sa mise en place et dans son fonctionnement.

De plus je trouve aberrant que la population locale ne soit pas ou très peu concertée sur ce dossier, tout ça pour éviter que l'on puisse donner notre avis.

C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose complètement à ce projet de parc éolien.

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 62 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 10:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

L'argent est le nerf de la guerre.....

Sans subventions, il n'y aurait pas de promoteur éolien.....et de municipalités subjuguées.

Les candidats aux éoliennes, finissent toujours par avancer l'argument massue :
Elles (les éoliennes) rapportent de l'argent...à la commune, la com-com, etc....

En revanche, leur aptitude à fermer des centrales nucléaires, de produire de l'électricité 100% verte, d'être des sauveuses de la nature rencontre peu d'échos.

Car les faits sont là :

Aucune centrale nucléaire fermée grâce aux vertus des éoliennes. Et pourtant, en France, la puissance éolienne installée équivaut à 17 réacteurs nucléaires.
Une production d'à peine 7% de l'électricité totale avec la puissance de pratiquement 1/3 du parc nucléaire, et encore, parce que la production éolienne est prioritaire sur le réseau.
Une augmentation du CO2 avec la mise en service de centrale au charbon et au gaz pour compenser l'intermittence et l'absence de possibilité de pilotage de ces milliers d'épouvantails.

Au final, encore cet hiver, nos gouvernants serrent les fesses pour que le réseau ne s'écroule pas et relance les centrales à charbon pour éviter le pire.
Mais à quoi servent nos 8000 éoliennes et leur puissance gigantesque.... ! ..Strictement à rien quand il n'y a pas de vent....et ça arrive à chaque anticyclone.
Le stockage de l'électricité étant une vraie gageure, rien ne compensera ce talon d'Achille.

Les éoliennes ne sont donc pas une aussi bonne affaire que ça.....

Je suggère donc aux élus d'être prudents, à défaut d'être sages et de ne pas engager les communes du pays guérétois dans un marché de dupe mené par des affairistes bien plus avisés qu'eux.

Cordialement.

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

Numéro : 63 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 11:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation sur l'application des règles d'affichage de l'avis d'enquête publique.
Le mardi 11 janvier 2022 après-midi, sur la route du lieu-dit Vaumions j'ai discuté avec l'employé municipal de la commune de Glénic. Il ma dit que sa mission de cet après-midi là était de poser sur le panneau d'affichage de Vaumions l'avis d'enquête publique relative au projet éolien de la commune.
Il me semble que cette affichage aurait du être déposé au plus tard le samedi 8 janvier 2022.

Serge ARRAUD
14 Vaumions
233380 GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : ARRAUD SERGE
Code postal : 23380
Email : arraud.serge@orange.fr

Adresse : 14 vaumoins
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.71.00.14.08

Numéro : 64 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 12:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des membres de la commission d'enquête,
merci de prendre en compte les éléments suivants :

-Le projet présenté ne respecte pas la législation en vigueur notamment concernant la distance des 500m, en effet un bâtiment à usage d'habitation se trouve dans le périmètre. (1 mauques 23380 Glénic)
article L. 515-44 du Code de l'environnement.

-En outre , les mesures acoustiques effectuées pages 196 (23-BORALEX-Bruyeres-4-1-EtudesImpactsEnvironnement.pdf) montrent clairement un dépassement du bruit acoustique possible et ce par vent faible. La société BORALEX parle alors de bridage des machines avec un nouveau bilan acoustique après mise en place du parc Eolien. Mais aucun protocole d'énoncé et de garantie ou de suivie. Le choix de la hauteur / puissance des éoliennes n'est il pas disproportionné si elles doivent être bridées a des faibles valeurs? De plus ce projet éolien est au centre de nombreux hameaux (A noter aucunes mesures sur le hameau du Maugnet et de Peyzat qui sont pourtant très proches)

-Au vue du choix de la commune et de la communauté de commune dans son ensemble, de valoriser une identité paysagère, notamment par ses monts, ses randonnées, la vallée de la creuse, ses monuments classés... ce projet est il réellement d'utilité publique?

-L'étude d'impact environnementale semble décalée car le projet s'inscrit en extrême périphérie de la zone étudiée ne prenant pas en compte la vallée du ruisseau des Mazeaux, zone a fort enjeux environnementale.
L'étude d'impact met en avant aussi la diversité de l'avifaune et des chiroptères, avec plusieurs espèces a fort enjeux et qu'il est bien précisé en synthèse que le projet d'implantation doit s'inscrire au plus loin du milieu forestier, hors toutes les éoliennes proposées sont juste a coté. Il est bien précisé aussi le fort risque de collision avec les certaines de ces espèces mais aucune mesures compensatoires n'est proposées. De plus il n'apparait aucune étude sur l'impact de la rotation des éoliennes vis a vis du vol des insectes nocturnes présents sur site et qui sont la ressource numéro 1 des chauve souris.
D'ailleurs aucun inventaire d'insectes de nuit n'est réalisé, alors que c'est un protocole facile et aussi important que celui de jour.
-Enfin la seule mesure compensatoire de replanter des haies, ne fait apparaitre aucun plan ni protocole.

-Pour finir je voudrais souligner que les projets éoliens de Anzème et de Saint Fiel ont reçu un avis négatif en 2021 en majeure partie pour l'intégration paysagère et les monuments tels que églises et châteaux.
Ces mêmes monuments qui sont présents dans ce dossier.

En vous remerciant de prendre en compte ces éléments, et mon avis négatif sur ce projet.

Email : adrien.margot@yahoo.fr

Numéro : 65 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 14:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Les éoliennes industrielles prolifèrent à cause de subventions iniques pervertissant tout.
Au final, l'écologie n'est plus la motivation principale des parties prenantes.
L'écologie apparaît seulement comme la caution morale pour imposer des monstres de 180m dans les endroits les plus improbables....pourvu qu'elles rapportent à ceux qui

les développent et au cortège de ceux qui en récoltent les miettes.

Pour les promoteurs, on comprend très bien....c'est extrêmement juteux....

Pour les propriétaires fonciers, on peut comprendre la tentation, en ne doutant pas que la mariée ait été présentée sous ses plus beaux atours par le promoteur.

Pour nos élus, en revanche, c'est incompréhensible....

Tout d'abord, ils sont censés représenter leurs administrés et ne peuvent donc pas engager, sur un dossier aussi structurant, leur qualité de vie pour les 20 prochaines années sans, au préalable, avoir montré leur maîtrise du sujet....Surtout, pour 23 000€ de gain annuel !! (source journal éolien Glénic n°4)

En effet, 23 000€ pour la commune de Glénic ne représente pas une somme conséquente. (budget Glénic 1 107 000 € en 2020 (PJ 1)).

Pourquoi cet intérêt ?

Si c'est pour compenser la diminution de la dotation financière de l'État ou boucher les trous dans la caisse de la comm d'agglo, alors, c'est un argumentaire bien léger.

En effet, la question au Gvt de Mme la sénatrice Bonnefoy interroge sur les conséquences négatives que peuvent avoir une augmentation du potentiel financier de la commune suite à l'implantation d'éoliennes.

Ainsi, un maire se plaint d'avoir perdu 20000€ sur 3 ans de dotations au motif que ses revenus ont augmenté avec la soultte des éoliennes. (cf PJ2)

Est-ce que le CM et/ou le promoteurs se sont assurés que les éoliennes n'impacteraient pas le budget de la commune de la même manière ?

Est-ce que le CM a intégré dans son analyse le risque, même minime mais toujours possible, d'une défaillance des futurs exploitants pour le démantèlement ?

On a bien vu des banques énormes disparaître (Lehman Brothers – too big to fail!)

Qui devra payer en dernier ressort ?

Se pose alors la question du juste calibrage de la provision pour démantèlement car même si celle-ci a été augmentée à la marge, elle reste notoirement insuffisante.

Est-ce que le CM a évalué l'impact des éoliennes sur l'attractivité de la commune une fois installées ?

Quels impacts sur les revenus de la commune en cas de désaffectation, pour cause de nuisances des aérogénérateurs ?

C'est de notoriété publique, la presse ayant relayé l'information, mais nos élus savent ils que des riverains d'une usine éolienne ont obtenu devant le tribunal administratif la baisse de leur taxe foncière à cause des nuisances sonores et visuelles de celle-ci installée à proximité de leur habitation. (PJ 3)

Cette décision fait tâche d'huile et se développe dans tous les communes impactées par les éoliennes. Tout près, nous avons déjà 3 riverains du parc de Quinssaines qui ont demandé à leur tour la baisse de leur taxe foncière au motif des nuisances des aérogénérateurs. (PJ4)

Aussi, je crains qu'ils ne fassent l'autruche.....ou qu'ils n'y entendent rien sur la réalité des éoliennes.

En conséquence, pour me rassurer, je leur demande d'apporter au public des arguments étayés démontrant que les réfractaires aux éoliennes sont de dangereux inconscients pour l'avenir de la planète et par la même qu'il fait bon vivre pour les humains, la faune et la flore, dans nos campagnes préservées, entouré ou à proximité d'engins industrielles gigantesques.

Cordialement.

F.Glémet

ST Fiel

Pièce(s) jointe(s) : PJ1-CM-25.06.2020.pdf
PJ2-question sénat sur dotation financière.png
PJ3-article taxe fonciere 3.pdf
PJ4 Article La Montagne baisse taxe foncière parc éolien Quinssaines.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 66 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 14:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, il n'y a pas grand chose de positif dans ce projet. Depuis quelques temps les projets éoliens sont souvent montrés du doigt sur les côtés négatifs d'un point de vue écologique.... Pourquoi glénic devrait faire comme les voisins ? Honnêtement vous n'avez pas d'argent à mettre ailleurs ? Glenic, village magnifique, vue IMPRENABLE sur la nature ! Pourquoi mettre c'est immenses éoliennes ? Dénaturer la campagne pour des Euros ! Ah, L'argent ! C'est ce qui tient tous le monde ! Mais réfléchissez SVP.
Les personnes qui sont OK avec de tels projets...
Réfléchissez vous à l'après ?
Vos enfants, petits enfants... Ce que vous allez laisser derrière vous ?
Mais on vous promet un chèque à la fin de chaque mois, trimestres, années... Mais, la somme sera t elle réel ?
Au détriment de la santé ?
Et vous, la commune, maire et élus... Vous croyez sérieusement que les gens vont avoir envie d'investir ? Faire construire sur la commune avec un tel décor ! On vit en creuse pour la nature, le cadre de vie, la verdure.... Quand on est sur la 145 Guéret/ajain regardez au loin et dites moi ce que vous voyez ?
Rien !
L'horizon à perte de vue !
N'est pas magique ?
Alors foutez nous la paix avec vos éoliennes !
Laissez nous cette nature qui est tellement précieuse pour l'avenir !
Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet....

A-G
mauques
23380 glenic

Nom : GUILLOT
Code postal : 23380
Email : evancadiou2006@gmail.com

Adresse : Mauques
Ville : GLENIC

Numéro : 67 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 15:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet des éoliennes ne prend pas en compte la vie quotidienne des habitants de la commune de Glénic
N'est pas pris en considération non plus la santé de ceux-ci ainsi que l'environnement qui les entoure
La faune sera également impactée par ce projet détruisant leur lieu de vie et la nourriture dont les animaux ont besoin
Le quotidien des habitants sera d'autant plus impacté car les éoliennes seront implantées à seulement quelques centaines de mètres de leur habitations avec comme contraintes : la lumière clignotante jour et nuit, le changement de luminosité permanent à cause des pâles tournantes...
Un impact également environnemental au vu de la construction de ces dernières (béton coulé dans le sol...)

Nom : Y HOU
Code postal : 23230
Email : maylisyu@gmail.com

Adresse : 12 route de Soumans
Ville : BORD SAINT GEORGES
Téléphone : 0641062605

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 68 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 18:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je trouve très regrettable qu'un habitant à Jouillat, en limite de Glénic et à quelques centaines de mètres du projet, nous n'ayons pas été consultés ni même prévenus par les élus de Glénic et de Jouillat. Pourtant plusieurs villages comme Villelot, Villemorle, Lascoux vont subir de plein fouet les nuisances sonores et visuelles de ses horribles monstres. On sent pleinement que tout a été décidé en catimini, pour que la contestation soit étouffée dans l'oeuf. Je pense qu'un projet qui impacte et bouleverse autant la vie des habitants mériterait la consultation de toutes les communes voisines. Cela paraît évident ! Sommes nous toujours en démocratie ? Je ne le crois pas à en juger le comportement lamentable des élus qui persistent à ignorer que 83% des habitants de Glénic ont signé la pétition. Je suis absolument contre les éoliennes à Glénic

Numéro : 69 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 19:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : pourquoi détruire la nature d'une zone qui n'a que celle-ci pour elle ? pensez vous que les personnes viennent à glenic pour trouver du béton et des machines ? Ou pour son calme, sa verdure et ses paysages ? Je m'oppose fortement à ce projet ainsi qu'à l'ensemble des projets éoliens dans nos campagnes creusoises

Numéro : 70 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 19:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dix ou vingt ans plutôt j'étais favorable à l'énergie éolienne, mais après avoir approfondi le sujet je suis aujourd'hui tout à fait contre.

- De nombreuses personnes vivant autour de parc éoliens comme celui qui est en projet à Glénic rencontrent des problèmes de santé liés à l'éolien très graves qui sont restés longtemps cachés, mais avec la multitude de cas avérés, les médias commencent à en parler de plus en plus, les pays du nord de l'Europe qui sont en avance sur l'écologie par rapport à nous font marche arrière et ne soutiennent plus le projet comme celui-ci, au contraire ils les démontent.
- Enormément d'oiseaux sont tués par les pales des éoliennes, beaucoup d'autres espèces plus sensibles que l'homme aux différents bruits sont également très fortement impactées et mises en danger.
- La réception Wifi, hertzienne, etc. seront également très perturbés dans les villages se trouvant dans l'axe émetteur / parc éolien : plus de téléphone, plus d'internet, plus de système de sécurité pour les personnes fragiles comme Domo-Creuse ...
- La splendeur et le calme de notre campagne creusoise seront également détruits
- Enfin ce projet qui n'a rien d'écologique est désapprouvé par plus de 80% des Glénicois.

Je suis donc absolument contre ce projet dangereux qui n'est ni écologique ni démocratique.
Didier

Code postal : 0

Email : foulatierlcd@hotmail.fr

Numéro : 71 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 19:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis d'Enquête Publique -PREFETE de la CREUSE

Madame monsieur.
Veuillez me confirmer la réception de la présente pièce jointe.
Merci d'avance.
Cordialement.

Pièce(s) jointe(s) : EOLIENNE.docx

Code postal : 0

Email : didier.lemaire23@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 72 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 19:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les éoliennes sont-elles réellement une avancée écologisue ? Sont-elles efficaces en production d'énergie ? Pas sûr du tout.
Par contre ce qui est sûr c'est qu'elles vont gâcher le paysage de notre belle vallée de la Creuse.

Numéro : 73 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 20:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les éoliennes n'ont aucune utilité en Creuse.
Elles sont composées de trop de béton, peuvent tuer des oiseaux.
Leur champ électromagnétique peut être mauvais pour les animaux et les humains qui sont autour.
Le but est de préserver l'environnement et non de le détériorer, les éoliennes n'ont aucun intérêt dans le cas de notre département à part le polluer.
Si le motif est économique ou politique, c'est encore une fois le résultat de la bêtise humaine qui n'a pas compris que l'argent ne valait rien face à la nature.

Code postal : 0

Email : Camille.foulatier@gmail.com

Numéro : 74 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 21:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet éolien de glenic

Bonjour

Veillez trouver en pièce jointe nos observations concernant le projet éolien de glenic .

cordialement

Michèle et Frederik Wagenaar

Pièce(s) jointe(s) : CCE boutiton_000036.pdf
CCE boutiton_000038.pdf

Code postal : 0

Email : wa.frederik@idyle-telecom.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 75 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 21:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Lorsque l'on regarde la carte de France du potentiel éolien, on constate que le projet de Glénic est en limite, voir dans la zone la moins propice à l'énergie éolienne. Si l'on consulte la carte des projets en Nouvelle Aquitaine, on constate qu'ils sont tous au nord de la région, du Poitou-Charentes au Limousin, l'ancienne région Aquitaine est épargnée alors qu'elle est pourtant plus propice à l'éolien, comment expliquer ce phénomène ? Simplement par le fait que les parcs industriels font fuir les touristes et dévalorisent les biens immobiliers d'une région déjà très touristique, fréquentée par des citadins qui promeuvent l'éolien, mais loin de chez eux et de leurs lieux de villégiatures.
Les Creusois refusent donc en majorité l'implantation de tels parcs au moment même où le tourisme prend son envol et où la qualité de vie et de l'environnement deviennent prépondérants.
Les parcs éoliens dévalorisent de l'ordre de 30 à 40 % les biens immobiliers, Boralex s'engage t il à dédommager les propriétaires impactés ? Non, bien sûr, seul les propriétaires des terrains occupés reçoivent une obole.
Sommes qu'ils devraient d'ailleurs garder précieusement, car le promoteur ne s'engage sur aucune somme pour garantir le démantèlement des installations, seulement 50000€ légalement, ce qui très insuffisant par rapport aux devis réels.
Qu'advientra t il du parc d'ici 20 ans ? Lorsque le promoteur l'aura revendu où qu'il aura, volontairement, mis la clé sous la porte.
Il deviendra une friche industrielle à la charge du contribuable !
Je suis donc contre la construction de ce parcs éolien, je refuse de sacrifier les paysages Creusois pour enrichir provisoirement quelques propriétaires et des promoteurs cupides, dont le seul but n'est pas la préservation de la nature mais l'argent facile.
Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : parcs.pdf

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

Numéro : 76 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 22:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que le conseil municipal de Glénic ARRÊTE de dire qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet d'implantation d'éoliennes. Nous sommes nombreux : plus de 82 % contre 16 % évoqués par Boralex sur le journal de l'Eolien. Réagissez !
Vous avez été élu pour protéger notre commune, VOTRE commune, vos administrés, mais vous ne prenez aucun de ces éléments en compte ! Aucune bienveillance de votre part sur toutes les familles impactées par ce projet.
Consternante votre attitude !
Je vous rappelle que ces immondices d'éoliennes vont mesurer 180 m la quasi hauteur de l'antenne du Maupuy (200m).

Marie DARCY
La Chassignole

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 77 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 09:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Nous ne voulons pas d'éoliennes ! Le résultat de la pétition est pourtant clair, 83,33 % des Habitants de Glénic sont contre. Ceux qui sont pour ,sont les agriculteurs qui vont louer leur terre à Boralex, et les élus qui préfèrent toucher un peu d'argent pour la commune plutôt que de se préoccuper du bien-être et de la cohésion des habitants.

Je suis contre pour les mêmes raisons que tout le monde a évoqué dans l'enquête , pollution visuelle , sonore, dépréciation immobilière, énergie polluante car émission de co2, matériaux non recyclables, destruction de la faune, manque de concertation etc...la liste est longue...

Numéro : 78 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 12:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, quelle aberration de vouloir mettre des éoliennes dans un endroit où il n'y a pas de vent, c'est comme si on mettait un gros bateau de croisière dans une marre. C'est bien ce qui prouve que la société Boralex n'est pas claire. Ce qui m'interpelle aussi ,c'est ,POURQUOI CES SOCIETES N ACHETENT T ELLES PAS LES TERRAINS ? cela leur coûterait beaucoup moins cher que de les louer, surtout, vu le prix de l'hectare en CREUSE. Personne se pose la question?

Numéro : 79 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 13:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'ai signé la pétition, c'est scandaleux de saccager les hauts de Glénic, nous avons un plateau magnifique et les éoliennes se verront à des kilomètres.

Je n'en veux pas !!!

Laurent Laplanche, Peyzat, Glénic

Numéro : 80 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 13:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Dans le dossier déposé par Boralex, il y a une carte indiquant le rayon d'affichage (6km), c'est à dire la zone où la population doit être informée du projet et des modalités de l'enquête publique.
Si l'avis d'enquête est bien affiché en Mairie de Glénic et d'AJain, il n'est pas affiché dans tout les hameaux du périmètre et c'est regrettable.
D'autant plus que beaucoup d'habitants de cette zone ne sont même pas au courant du projet, pourtant très impactant vu la hauteur (180 mètres) des éoliennes prévues.
Il y a un manque d'information flagrant concernant ce projet imposé par la commune de Glénic sans concertation avec les riverains et les communes voisines.
Je suis donc contre ce projet décidé de manière autoritaire et antidémocratique, et qui n'apportera rien sauf des nuisances aux habitants du secteur.

Cordialement
M.Gouny Olivier
Villechabut
Ajain

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 81 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 14:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour les intérêts financiers de quelques personnes irréfléchies et égoïstes (les éoliennes sont une escroquerie écologique, elles ne produisent rien, ne sont pas recyclables et n'engraissent que ceux qui les fabriquent), ces objets nuisibles vont pourrir la vie et la vue des riverains. Bravo.

Code postal : 0

Numéro : 82 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 14:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a approuvé récemment un schéma chiffré sur les Énergies Renouvelables ayant pour objectif de produire chaque année avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire en consomme. Pour les éoliennes ce schéma doit permettre de couvrir 29 % de la production électrique soit une production annuelle de 44 000 MWh qui correspondrait à la création de 10 éoliennes en l'état actuel des procédés techniques.

Ce postulat de départ nous semble plutôt s'apparenter à une démarche intellectuelle plutôt qu'à une analyse technique et une écoute de souhaits de la population de l'agglomération qui a montré son opposition importante lors des récentes enquêtes publiques des projets éoliens de SAINT-FIEL et ANZEME. De plus, plusieurs autres projets sur différentes communes de l'agglomération ont vu leur avancée freinée ou stoppée en raison d'une opposition ferme et déterminée de la population locale qui s'est traduite par le rejet du projet par les élus concernés.

Pour ce projet à GLENIC, les élus l'ont toujours soutenu alors que les Glénicois ont montré à plusieurs reprises leur opposition qui s'est traduite en dernier ressort par la signature d'une pétition rassemblant une part très importante des habitants.

Nombreux sont ceux qui ont compris que la création de ce parc éolien de 5 machines de 180 mètres de haut sera le début d'une création d'une zone de type « zone industrielle éolienne » qui dans un premier temps verra l'implantation de ces 5 machines et par la suite, une fois tous les raccordements effectués aux réseaux, d'autres promoteurs, en plus de celui en place, chercheront à s'implanter à proximité. Cela est déjà visible par tout le monde avec l'agrandissement du parc existant à EVAUX-FONTANIERES et à proximité de la RN 145, avant d'arriver à Montluçon, qui a vu exploser le nombre d'éoliennes dans le secteur ce qui a amené le maire de QUINSSAINES à rapporter son témoignage sur la vie insupportable des riverains des éoliennes.
à écouter ici sur le site de la radio RMB:

<http://radiormb.com/podcasts/infos-montlucon-le-journal-du-jour-toute-l-actualite-3/des-eoliennes-font-trop-de-bruit-a-quinssaines-14640.html>

et ci après LA TRANSCRIPTION de ce reportage de la radio RMB :

Voix 1- speaker radio (00:00)

Des nuisances sonores qui fatiguent les riverains à Quinssaine voisins direct des éoliennes installées l'an passé entre Coursages et Viersat. Ils se plaignent du bruit qu'elles font, écouter le témoignage de l'une de ses habitantes, PRENOM et NOM (ndr : prénom et nom, de cette habitante).

Voix 2 - habitante (00:14)

Depuis huit mois, nous sommes plongés dans un bruit constant, incessant, avec des bruits différents. Ça peut être le bruit des nacelles, une espèce de, comme diraient les gens à la campagne, de « silement » permanent, comme un bruit de freinage de camions en permanence. Et puis, lorsque les vents se lèvent, les vibrations, le frottement des pales sur l'air. Alors, les conséquences, c'est que déjà, on a du mal à s'endormir parce qu'on est cernés par le bruit. Ça a eu des conséquences aussi sur la santé. Mon fils a été hospitalisé suite à une crise de tétanie. Trop de stimulations sonores fortes à un moment donné, qui ont fait que il a été emmené par le Samu à l'hôpital et que lui va déménager parce qu'il ne veut pas revivre l'expérience. Et on n'arrive pas à sortir de cette situation de bruit permanent qui nous nous empoisonne et nous pourrisse la santé.

Voix 1- speaker radio (00:59)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Une quinzaine de foyers riverains se plaint de la même manière auprès de l'exploitant, qui affirme être dans les normes acoustiques, pourtant, mais les habitants ne lâcheront rien. Ils ont écrit à l'ARS et la préfecture et ils sont soutenus dans leur combat par le maire de Quinssaines, qui en veut un peu à l'exploitant. PRÉNOM NOM (ndr :du maire)

Voix 3 – maire de QUINSSAINES (01:17)

Il dit surtout qu'il est de bonne foi, qu'il essaye de faire le nécessaire, mais on peine à comprendre et à le croire. Il parle de faire du bridage, alors ça, c'est tous des termes techniques. Cet hiver, on pensait que le problème serait réglé quand les beaux jours allait arriver. Et puis ça y est. Mais on est avec des belles journées, avec des jours qui durent plus longtemps. Les gens ne peuvent pas être dehors et même pour certains, quand les habitations sont fermées, fenêtres et portes fermées ils écoutent encore le bruit à l'intérieur de la maison. Qu'est ce qu'on peut faire? Du coup, il ne faut pas perdre l'espoir. Faut pas baisser les bras. Il faut mettre la pression à l'exploitant, la commune et aux côtés des riverains qui vivent ces problèmes. Parce que bon, il y a une part de responsabilité des élus. Il faut rendre la vie supportable à tous les riverains de ce parc éolien.

Voix 1- speaker radio (02:02)

Le maire de QUINSSAINES -PRÉNOM NOM.

FIN DE LA TRANSCRIPTION

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : OBSERVATION_zone_industrielle_eolienne.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 83 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 16:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour

Je me doit aujourd'hui de vous faire part de mes observations en ce qui concerne le projet éolien de la commune de Glenic. Je dois vous informer tout d'abord que nous ne sommes pas natif de la creuse mais que nous avons choisit de nous y installer car nous voulions un Havre de paix en pleine nature loin des polluants visuels, acoustique de la ville car nous avons quitté Marseille pour la creuse pour y élever nos enfants ainsi que vivre avec nos chevaux.Ce choix fut pour nous évident car la creuse réuni à nos yeux tout les paramètres pour vivre paisiblement à la campagne. Depuis 2017 nous somme comblé d'avoir fait ce choix et nous apprenons quelques années plus tard que des promoteurs veulent ravager nos campagnes pour des projets soi-disant écologique qui en réalité n'en sont pas. Car il est avant tout question d argent bien plus que d'une transition écologique.

Nous sommes ma famille et moi-même opposé à ce projet car la creuse n'est pas un endroit où l'on peut ce permettre tout est n'importe quoi.

J'attire votre attention sur le fait que nous possédons une faune et une flore incomparable par rapport à d'autres départements. Il est important et même vitale de préserver des régions comme la notre qui au vu de l'évolution du monde deviendront à termes des réservoirs naturelles rares. Car si nous ramenions ce projet à échelle individuel je pense que vous n'accepterai pas qu'on viennent vous imposer une éolienne dans votre jardins sans vous demander votre avis et surtout votre accord.

Il est de votre devoir de prendre en compte nos observations car il en va de notre bien-être et de notre avenir et de ceux de nos enfants. J'ai pour habitude d'être maître mon destin mais dans ce cas précis notre destin et entre vos mains. Je vous demande avec le plus grand respect de voir les choses avec votre cœur et d'entendre notre tristesse ainsi que notre douleur car ce projet serez pour nous un coup de poignart en plein cœur.

Mr et Mme cotineau mora.
1 bis les ecures 23380 Glenic.
Les véhères 23380 Glenic.

Code postal : 0

Email : cmmjock@gmail.com

Numéro : 84 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Opposition au projet éolien sur la commune de Glenic.

La présence d'éoliennes, dont la rentabilité est plus que contestable, serait préjudiciable pour notre commune. C'est une pollution visuelle et sonore qui occasionne un mal être et une gêne pour les populations .

Les terrains et le patrimoine bâti seraient fortement impactés par une perte de valeur.

Golbery Gilberte
23380 Glenic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 85 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 19:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Contre le projet éolien sur la commune de Glenic

J'habite la commune de Glenic depuis plus de 70 ans où j'ai exercé la profession d'agriculteur.

Aujourd'hui je m'inquiète à propos du projet éolien sur notre commune.

Nous, les "anciens", nous avons façonné et préservé la campagne pour la transmettre aux jeunes générations.

Je ne suis pas contre le progrès mais je ne vois pas ce que de telles infrastructures industrielles pourraient amener de bien dans les champs et à proximité des villages.

Je crains que seule la société en charge du projet serait gagnante dans cette entreprise.

Ne laissez pas sacrifier votre lieu de vie et de travail pour qu'une société multinationale augmente son profit. Au bout du compte, soyez sûr que ce sera la seule gagnante.

La commune de Glenic est riche de sa nature et c'est en cela qu'elle prospérera et perdurera sans les éoliennes.

Guillebaud Robert
Chibert
23380 Glenic

Numéro : 86 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 20:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Opposition au projet éolien sur la commune de Glenic

Résidente et propriétaire sur la commune de Glenic, je suis également membre actif de l'association Guéret environnement et je m'oppose au projet éolien pour les raisons suivantes :

Je m'inquiète vivement du manque de considération à l'égard de notre patrimoine naturel et je déplore qu'il ait pu être envisagé l'installation de telles infrastructures industrielles sur la commune de Glenic.

La richesse de la commune de Glenic, située aux portes de Guéret, repose essentiellement sur un environnement préservé.

Qui voudra encore envisager, demain, de venir vivre dans un hameau, à proximité d'éoliennes dont la gêne visuelle, sonore et les risques pour la santé sont évidents?

Ceux qui ont investi dans notre commune et qui le feront encore dans les années à venir doivent pouvoir avoir confiance dans la gestion commune et ne pas craindre que, du jour au lendemain, leurs biens soient dévalués et leur qualité de vie anéantie.

Pour que ne soit pas détruit ce que des générations ont préservé et transmis, pour conserver ce qui fait la richesse de la commune de Glenic, nous nous opposons à la destruction de ce patrimoine naturel par Boralex.

Evelyne Aublanc
Trésorière Guéret environnement
7 Villechenille
23380 Glenic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 87 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 20:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Opposition au projet éolien sur la commune de Glenic

Résidente et propriétaire sur la commune de Glenic, je suis également membre actif de l'association Guéret environnement et je m'oppose au projet éolien pour les raisons suivantes :

Je m'inquiète vivement du manque de considération à l'égard de notre patrimoine naturel et je déplore qu'il ait pu être envisagé l'installation de telles infrastructures industrielles sur la commune de Glenic.

La richesse de la commune de Glenic, située aux portes de Guéret, repose essentiellement sur un environnement préservé.

Qui voudra encore envisager, demain, de venir vivre dans un hameau, à proximité d'éoliennes dont la gêne visuelle, sonore et les risques pour la santé sont évidents?

Ceux qui ont investi dans notre commune et qui le feront encore dans les années à venir doivent pouvoir avoir confiance dans la gestion commune et ne pas craindre que, du jour au lendemain, leurs biens soient dévalués et leur qualité de vie anéantie.

Pour que ne soit pas détruit ce que des générations ont préservé et transmis, pour conserver ce qui fait la richesse de la commune de Glenic, nous nous opposons à la destruction de ce patrimoine naturel par Boralex.

Evelyne Aublanc
Trésorière Guéret environnement
7 Villechenille
23380 Glenic

Numéro : 88 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 20:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Les habitants n'ont pas été consultés par les élus de la commune sur le projet d'implantation d'un parc éolien à Glénic. En effet, pas de communication en amont entre les élus et les riverains. Ce projet a été décidé par un conseil municipal partagé et est imposé aux habitants. A-t-on le droit d'imposer ce parc éolien aux habitants de Glénic ?? Les habitants de Glénic qui vous ont élus ont le sentiment d'être trahis.
A-t-on le droit de dire que les habitants de Glénic ne sont pas opposés à ce projet ? Alors que les signatures recueillies montrent qu'environ 82 % des habitants sont contre ce projet.
Quel en sera l'avantage ? Cela permettra-t-il de générer des revenus à la commune et à la com d'agglomération ?
Mais tout cela au détriment du bien-être des riverains : nuisances sonores, effets sur la santé, pollution visuelle pour le paysage, impact sur la faune (véritable hécatombe chez les oiseaux, les espèces protégées).
Dans de nombreuses communes où il existe déjà un parc éolien de nombreux problèmes apparaissent :
Notamment, à Echauffour (Orne), la sous-préfète a annoncé sa décision de mettre à l'arrêt le parc éolien en raison des nuisances sonores. Des études acoustiques ont démontré qu'elles produisaient des nuisances sonores trop importantes.
A Nozay (Loire-Atlantique), des agriculteurs ont constaté des problèmes sanitaires au niveau de leurs bêtes, de leurs animaux de compagnie et de leur propre santé.
Alors pourquoi choisir d'implanter des éoliennes quand on sait qu'elles sont inefficaces, qu'elles vont défigurer le paysage et faire subir des nuisances aux habitants ?
Glénic est une commune touristique avec une église classée (située à moins de 5 km du projet), un viaduc, de magnifiques paysages, de beaux chemins de randonnées.
Le logo de Glénic « Glénic – panorama sur la Creuse » deviendra-t-il « Glénic PANORAMA SUR LES ÉOLIENNES »
La volonté des élus est-elle de défigurer notre campagne ou il fait bon vivre en toute quiétude ?
C'est pour toutes ces raisons que je suis contre ce projet.
B Parinaud
Le Boucheteau 23380 Glenic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 89 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 20:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis très étonné que ce projet éolien sur Glénic soit uniquement porté par le conseil municipal animé par notre Maire. Cinq éoliennes ce n'est tout de même pas rien ! Cela n'a rien à voir avec l'implantation d'un panneau à l'entrée d'un village !

Planter cinq éoliennes au beau milieu d'un rassemblement de 12 villages... aurait dû, par mesure de politesse, de courtoisie, ou bien juste, partant du fait que nous sommes une petite commune ou nous nous connaissons presque tous, se faire avec un minimum de concertation avec les habitants. Il s'agit d'un projet d'envergure dont les conséquences vont bien au-delà des limites de la commune.

« Seriez-vous d'accord pour qu'une société qu'on ne connaît pas vraiment bien, mais qui a l'air de s'y connaître en éolien, installe 5 éoliennes à côté de vos habitations ? On va gagner de l'argent et c'est bon pour la planète ! »
Est-ce que les éoliennes rapportent plus d'électricité que d'argent, et à qui ? Bonne question!

L'appât du gain ne doit pas nous faire faire n'importe quoi ! Est-ce cela les valeurs que nous ont appris nos parents ? Je ne crois pas !
Posons la question : « Qui veut une éolienne à côté de chez lui ? »
Pourquoi cette décision unilatérale de notre conseil municipal ?

J'ai connu Glénic il y a 43 ans maintenant. Je suis très satisfait du développement de cette commune, de la venue des nouveaux habitants, des nouvelles constructions, du lotissement, et des projets en cours afin d'accueillir encore plus de nouvelles familles. Nous pouvons aussi saluer l'excellent travail effectué depuis toutes ces années sur le réseau d'eau potable, le réseau électrique et tous les aménagements publics.
On ne peut que féliciter tous les bénévoles qui ont réhabilité tous nos petits chemins et pistes qui nous procurent d'excellentes balades sur des dizaines de km avec cette vue extraordinaire depuis le plateau. Glénic c'est ça. Glénic c'est le Viaduc, c'est son petit Bourg médiéval avec son Eglise. Glénic c'est aussi la rivière, sa base nautique, ses écluses et tous ces petits chemins qui passent au travers des bois, des lisières, et des champs nous donnant quelques fois des points de vue improbables mais tellement magnifiques. C'est notre richesse.

Pourquoi saccager tout cela ? Les éoliennes c'est la destruction de cette vue magnifique. C'est la destruction d'une partie de ces petits chemins, de ces petites routes que l'on pratique tous les jours. C'est aussi, et malheureusement, arracher tous les arbres sur des kilomètres qui vont gêner l'acheminement des pales de plus de 50 m. C'est également une énorme tranchée qui va partir des hauts du plateau de Pierre Blanche et qui va descendre jusqu'à la rivière, soit par la route, soit à travers champs avec les conséquences que vont engendrer les pelleteuses sur les haies les vieux chênes qui ont déjà du mal... toutes les routes vont être défoncées !

Il faudra plusieurs décennies avant de retrouver un panorama qui ne sera plus, de toutes façons, aussi joli qu'aujourd'hui. Tout ça pour quoi ? les éoliennes ne sont pas suffisamment efficaces (prouvé par de multiples rapports) et surtout chez nous de surcroît. Ça se saurait s'il y avait du vent chez nous. Ils sont ou les vestiges des moulins à vent Glénicois !

Pollution visuelle, sonore, dévalorisation dévastation, la dévalorisation de nos maisons dans lesquelles nous avons tant investi et la destruction de notre habitat. Voilà les conséquences.

On ne peut pas mener à terme un projet dont la majorité est contre.
C'est le début de la fin !
Je suis totalement contre l'implantation d'éoliennes sur ma commune.

Christophe Auclair à Peyzat 23380 Glénic.

Nom : AUCLAIR CHRISTOPHE
Code postal : 23380
Email : thibnathou@gmail.com

Adresse : 15 BIS PEYZAT
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.25.49.52.91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 90 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 20:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis très étonné que ce projet éolien sur Glénic soit uniquement porté par le conseil municipal animé par notre Maire. Cinq éoliennes ce n'est tout de même pas rien ! Cela n'a rien à voir avec l'implantation d'un panneau à l'entrée d'un village !

Planter cinq éoliennes au beau milieu d'un rassemblement de 12 villages... aurait dû, par mesure de politesse, de courtoisie, ou bien juste, partant du fait que nous sommes une petite commune ou nous nous connaissons presque tous, se faire avec un minimum de concertation avec les habitants. Il s'agit d'un projet d'envergure dont les conséquences vont bien au-delà des limites de la commune.

« Seriez-vous d'accord pour qu'une société qu'on ne connaît pas vraiment bien, mais qui a l'air de s'y connaître en éolien, installe 5 éoliennes à coté de vos habitations ? On va gagner de l'argent et c'est bon pour la planète ! »
Est-ce que les éoliennes rapportent plus d'électricité que d'argent, et à qui ? Bonne question!

L'appât du gain ne doit pas nous faire faire n'importe quoi ! Est-ce cela les valeurs que nous ont appris nos parents ? Je ne crois pas !
Posons la question : « Qui veut une éolienne à côté de chez lui ? »
Pourquoi cette décision unilatérale de notre conseil municipal ?

J'ai connu Glénic il y a 43 ans maintenant. Je suis très satisfait du développement de cette commune, de la venue des nouveaux habitants, des nouvelles constructions, du lotissement, et des projets en cours afin d'accueillir encore plus de nouvelles familles. Nous pouvons aussi saluer l'excellent travail effectué depuis toutes ces années sur le réseau d'eau potable, le réseau électrique et tous les aménagements publics.
On ne peut que féliciter tous les bénévoles qui ont réhabilité tous nos petits chemins et pistes qui nous procurent d'excellentes balades sur des dizaines de km avec cette vue extraordinaire depuis le plateau. Glénic c'est ça. Glénic c'est le Viaduc, c'est son petit Bourg médiéval avec son Eglise. Glénic c'est aussi la rivière, sa base nautique, ses écluses et tous ces petits chemins qui passent au travers des bois, des lisières, et des champs nous donnant quelques fois des points de vue improbables mais tellement magnifiques. C'est notre richesse.

Pourquoi saccager tout cela ? Les éoliennes c'est la destruction de cette vue magnifique. C'est la destruction d'une partie de ces petits chemins, de ces petites routes que l'on pratique tous les jours. C'est aussi, et malheureusement, arracher tous les arbres sur des kilomètres qui vont gêner l'acheminement des pales de plus de 50 m. C'est également une énorme tranchée qui va partir des hauts du plateau de Pierre Blanche et qui va descendre jusqu'à la rivière, soit par la route, soit à travers champs avec les conséquences que vont engendrer les pelleteuses sur les haies les vieux chênes qui ont déjà du mal... toutes les routes vont être défoncées !

Il faudra plusieurs décennies avant de retrouver un panorama qui ne sera plus, de toutes façons, aussi joli qu'aujourd'hui. Tout ça pour quoi ? les éoliennes ne sont pas suffisamment efficaces (prouvé par de multiples rapports) et surtout chez nous de surcroit. Ça se saurait s'il y avait du vent chez nous. Ils sont ou les vestiges des moulins à vent Glénicois !

Pollution visuelle, sonore, dévalorisation dévastation, la dévalorisation de nos maisons dans lesquelles nous avons tant investi et la destruction de notre habitat. Voilà les conséquences.

On ne peut pas mener à terme un projet dont la majorité est contre.
C'est le début de la fin !
Je suis totalement contre l'implantation d'éoliennes sur ma commune.

Christophe Auclair à Peyzat 23380 Glénic.

Nom : AUCLAIR CHRISTOPHE
Code postal : 23380
Email : thibnathou@gmail.com

Adresse : 15 BIS PEYZAT
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.25.49.52.91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 91 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 21:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonsoir,
Futur habitant du lieu dit de Mauques dans les mois à venir les enfants ma compagne et moi nous faisons une joie d'investir les lieux dans un cadre idyllique,qui risque d'être entaché par ces eloliennes .
De plus pas nous n'avons en aucun cas été informé du projet au moment de l'acquisition de notre bien.
Je pense qu'il y a eu un manque de communication manifeste et volontaire.
Je m'oppose tout naturellement au projet viable où non !
Un si beau cadre,un si joli panorama qui risque d'être entaché pour je pense une simple spéculation !
Guillaume Jean Guy
Mauques

Nom : GUILLAUME
Code postal : 23380
Email : guillaumetp@hotmail.com

Adresse : Mauques
Ville : GLENIC
Téléphone : 0682438605

Numéro : 92 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 21:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonsoir,
Futur habitant du lieu dit de Mauques dans les mois à venir les enfants ma compagne et moi nous faisons une joie d'investir les lieux dans un cadre idyllique,qui risque d'être entaché par ces eloliennes .
De plus nous n'avons en aucun cas été informé du projet au moment de l'acquisition de notre bien.
Je pense qu'il y a eu un manque de communication manifeste et volontaire.
Je m'oppose tout naturellement au projet viable où non !
Un si beau cadre,un si joli panorama qui risque d'être entaché pour je pense une simple spéculation !
Guillaume Jean Guy
Mauques

Nom : GUILLAUME
Code postal : 23380
Email : guillaumetp@hotmail.com

Adresse : Mauques
Ville : GLENIC
Téléphone : 0682438605

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 93 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 21:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Objet : contre le projet éolien de Glénic

Je suis contre l'implantation d'éoliennes sur la commune de Glénic et sur toutes les communes environnantes.

Est-ce que notre conseil Municipal prévient tous les nouveaux habitants du futur projet éolien ?

Pourquoi ne met-on pas un grand panneau publicitaire du futur parc éolien au lotissement des Eures à coté du panneau de promotion de ce même lotissement ?

Le site ne doit il pas être décalé vers les Eures et Chalembert ou le vent souffle beaucoup plus grâce au relief de la vallée ? Question toute aussi stupide que ce projet.

Je suis contre ce projet qui n'est qu'une fumisterie qui vise à enrichir une société dont la valeur des actions a chuté de 55 à près de 30 dollars Canadien depuis juillet 2020. Une baisse de la moitié de son cours en même pas un an et ça continue.

Ça c'est sûr, Boralex ne va pas s'arrêter à seulement 5 éoliennes pour renflouer ses caisses ! Ce sera 11 puis 20....Et nous nous allons pleurer et regretter mais ce sera trop tard !

C'est maintenant que nous devons dire non et être ferme ! La commune appartient à tous ses habitants, à personne d'autres !
Je suis contre ce projet éolien.

Thibault Auclair Peyzat 23380 Glénic

Nom : AUCLAIR THIBAUT
Code postal : 23380
Email : thibix23@gmail.com

Adresse : 15 BIS PEYZAT
Ville : GLENIC
Téléphone : 07.52.15.34.94

Numéro : 94 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 22:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : RTE annonce qu'il va falloir réduire la consommation dans certaines régions. Le solaire et l'éolien, non stockables, inutiles sans vent et de nuit représentent 1% de l'offre en cette période hivernale. Pendant ce temps Mme Pompili fait tourner les centrales à charbon en surrégime !

Elle est belle la transition énergétique !!!

20 ans de politiques de gribouille pour en arriver là et pousser EDF au bord de la faillite pour masquer le temps des élections présidentielles la flambée des prix de l'électricité.

C'est l'absence de vent sur toute l'Europe qui fait battre des records au prix du MWh sur le marché Spot

Et quand il y a beaucoup de vent c'est encore le consommateur qui au final paye la différence entre les prix négatifs du marché et les prix de rachat garantis dont bénéficient les brasseurs de vent.

Non aux Enr intermittentes et non pilotables !!!
Non à l'éolien industriel, ni ici, ni ailleurs !!!

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 95 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 22:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je rejoins la n°88 pour cette observation similaire :
Le Conseil Municipal a-t-il pensé à changer le titre du bulletin municipal de Glénic : "Glénic panorama sur la Creuse" en "Glénic panorama sur les éoliennes" !!!
Quels seront les atouts touristiques de Glénic? Une visite guidée de chaque éolienne ? Les touristes qui viennent à Glénic, viennent pour voir de beaux paysages, une nature intacte, une flore et une faune riches et diversifiées, pas pour voir une forêt d'éoliennes !!!!
J'habite le dernier village de la commune (que peut être peu d'élus connaissent....) le paysage et la vue y sont magnifiques puisque nous sommes sur un des points les plus hauts. Alors vous pensez bien que JAMAIS je ne pourrais accepter la destruction de ce si bel environnement et de notre riche patrimoine que la nature nous offre pour ces immondes éoliennes inutiles et ruineuses. JAMAIS !
C'est dit !!!
Marie DARCY
La Chassignole

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 96 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 23:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

L'argent comme motivation !

Voilà ce que l'on peut lire dans le dernier CR de la commission de transition :

« La commune (ainsi qu'Elina*) envisage de participer au capital de la société de projet pour avoir un œil sur l'activité pendant toute la durée de vie du parc. »

« Elina est en train de négocier pour entrer au capital de cette société de projet. »

On flaire la bonne affaire.....mais c'est faire abstraction de tous les aléas négatifs que les éoliennes peuvent générer. !!!
Or, la qualité de vie, entres autres, des Glénicois et des résidents des communes voisines ne peut être monnayable.

Dans le passé, il y eu d'autres bonnes affaires pour les collectivités territorialesqui se sont avérées être des emprunts toxiques...

La moindre des choses avant de s'engager dans un dossier aussi aventureux que celui-ci, est d'avoir des informations consolidées pour bien évaluer le bilan coût-avantages .

En l'espèce, les 23000€ de rente annuelle perçue durant 20 ans par la mairie, ne peuvent être considérés avantageux que si, les atteintes aux paysage, aux patrimoines, à la faune et la flore, les nuisances visuelles et sonores, les dépréciations immobilières et, éventuellement, les inconvénients d'ordre social ou l'atteinte à d'autres intérêts publics ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'ils présentent.

Or, à mon humble avis, conforté par les très nombreuses contributions négatives, considérant les nuisances sonores inévitables pour les riverains (cf contribution 65), la pollution visuelle du site de la vallée de la Creuse (indiscutable), les atteintes à l'avifaune locale (rapaces-oiseaux migrateurs), aux chiroptères, (cf avis ARS), le bilan est négatif....

Mais voilà le joker du financement participatif qui tombe à point nommé.

Que vient faire ce montage financier, obscur pour le commun des mortels (et la majorité des élus), dans un dossier présenté comme « bon pour la planète » et censé

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

susciter l'adhésion totale et naturelle de toutes les parties ?

En règle générale, la participation financière est limitée dans le temps et, au final, ne rapporte pas tant que cela aux souscripteurs.

En revanche, le promoteur rafle la mise grâce à un bonus sur le rachat de sa production électrique qui peut aller de 1 à 6 €/MWh sur la durée du contrat (20 ans). (PJ1) (PJ2-à lire impérativement)

Le taux de bonification dépend de deux facteurs :
selon que les participants sont simples prêteurs ou deviennent actionnaires;
selon la localisation des participants par rapport au projet

En conséquence, nos communes, en souscrivant au financement des usines éoliennes, ne font qu'empirer les choses en enrichissant encore plus les promoteurs ce qui les rend plus insistants voire hargneux pour arriver à leurs fins.

Par ailleurs, imaginer qu'en devenant actionnaire (plus que minoritaire) de cette société du vent, cela permettra « d'avoir un œil sur leur activité », est faire preuve d'une grande naïveté.

Quand bien même les communes feraient partie de la société, vues les sommes ridicules proposées aux extérieurs, elles resteront portions négligeables...de surcroît en sursis, car, en général les parts font l'objet de cession obligatoire au bout de 5 ans.

Dés lors, exit les affairistes amateurs pour laisser place nette aux pros de « l'écologie » qui croquent tout cru les crédules.

Au final, ce n'est qu'une illustration de la chaîne alimentaire ! Clairement, nous sommes leur proie.....Heureusement, nous ne sommes pas tous consentants.

Enfin, je m'interroge sur la régularité juridique de négociations financières, avant même les retours de l'EP, des votes des communes impactées, de la CE et de l'autorité administrative.

Le mélange des genres est de nature à priver le public d'une garantie.

En effet, le fait d'être juge et partie n'est pas un principe déontologique consacré par la charte de l'élu local. (Art L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

A ce titre, il serait pertinent que la CE s'assure que la démarche initiée par le CM de Glénic soit bien respectueuse du droit.

* ELINA : société à économie mixte (SDEC23-SEHV-banques privées) « conçue à la fois pour favoriser l'aboutissement des projets les plus performants et ainsi favoriser une transition énergétique locale de qualité. Mais aussi pour maintenir sur le territoire les retombées de ces projets, et éviter la fuite de cette richesse »

Pièce(s) jointe(s) : PJ1 La Croix financement participatif.pdf
PJ2 financement-participatif1.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 97 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 23:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

suite à l'enquête publiée par Boralex dans son journal de l'éolien N° 4 annonçant que 16% des Glénicois auraient « un avis négatif » concernant les éoliennes et 34% « un avis positif », mais aussi suite au manque de prise en compte de la contestation de ce projet par la Municipalité de Glénic, nous avons décidé (Collectif de riverains de Glénic et membres de l'Association « VieVents en Creuse ») de mener notre propre concertation auprès des habitants de la commune. Celle qui aurait dû être menée, de façon indépendante, avant d'engager toute une population dans un tel projet.

Nous avons donc parcouru tous les villages de la commune afin de faire signer une pétition à toutes les personnes opposées au projet. Nous avons également recensé les personnes favorables au projet et celles ne souhaitant pas se prononcer. Nous estimons avoir effectué cette démarche de façon sérieuse et honnête.

Il en ressort le résultat suivant :

Sur toutes les personnes sondées, majeures et résidentes à Glénic, soit exactement 300 personnes :

- 247 personnes sont opposées au projet et ont signé notre pétition (82,33 %)
- 30 personnes sont favorables au projet (10%)
- 23 personnes n'ont pas souhaité se prononcer (7,67%)
- 81 habitations étaient inoccupées lors de notre passage

Ce résultat est donc en totale contradiction avec celui du promoteur éolien Boralex.

Cette contestation ne semblant pas être prise en compte à Glénic, nous en avons fait part :

- Aux membres de la Commission transition énergétique, développement durable Communauté d'Agglomération Grand Guéret (plusieurs Maires, conseillers municipaux et personnes de la Com d'Agglo)
- À madame le Maire et membres du Conseil Municipal

Les courriers correspondant, expliquant plus en détail la démarche sont joints, à cette contribution.

Pour l'Association « VieVents en Creuse » et collectif de riverains de Glénic

Frédéric TISSIER
La Chassignole
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Courrier Conseil Définitif.compressed.pdf
Courrier comcom Définitif_avec_petitions.compressed.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : TISSIER FRÉDÉRIC
Code postal : 23380
Email : tissierfrederic@ozone.net

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC
Téléphone : 0673857002

Numéro : 98 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 23:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Mon fils, propriétaire d'une maison à St Fiel, a attiré mon attention sur l'enquête publique en cours au sujet d'éoliennes géantes qui seront construites à 5 km de chez lui, en surplomb de la vallée de la Creuse.

Habitant en Charente Maritime, sur la côte (Royan), département hautement touristique pour son littoral mais également fortement impacté par la prolifération des éoliennes industrielles dans la haute Saintonge et maintenant au large de l'île d'Oléron, je ne peux qu'exhorter les creusois à faire bloc pour rejeter cette hérésie. Mon frère habite St Jean d'Angely (17) où je peux constater chaque fois que j'y vais que les éoliennes ont massacré le paysage et qu'elles sont horriblement bruyantes.

Dès qu'un parc est construit, un autre vient s'y connecter et rapidement, votre environnement devient complètement envahi....enlaidissant pour des décennies nos campagnes. Vous avez l'exemple de Quinssaines qui s'est déjà dédoublé et qui ne manquera pas de l'être à nouveau....C'est le cas autour de St Jean d'Angely (17)

Pour quel gain...certainement pas touristique.....qui aimerait avoir des éoliennes si proches pour ses vacances à la campagne.....campagne préservée et authentique...pas de remembrement, etc....

La faune, l'avifaune, la flore sont intacts et sont autant d'atout dans un pays où la pression foncière est énorme.

Pour ma part, lorsque je viens en Creuse à chaque vacances j'adore cueillir des champignons , c'est une façon de profiter de la nature. Les soirs d'été, j'apprécie de voir les chauves-souris tournoyer dans la cour ou admirer le passage des milliers de grues cendrées quand c'est la saison. Sincèrement, ça vaut largement la plage.

Or, avec des éoliennes aussi immenses, la Creuse va perdre son authenticité. Adieu la tranquillité souhaitée, car il sera impossible d'échapper aux monstres anachroniques dans les prairies., à leurs bruits, leurs éclats lumineux....

SVP, arrêtez le massacre ! Ici comme ailleurs.

Cordialement.
LFG

Email : louis-francois.glemet@sfr.fr

Numéro : 99 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 00:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CONCERTATION,

Définition : Concertation = Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées. (dictionnaire Larousse)

Dans le projet éolien des « Hauts de Glénic » les parties concernées sont :

- Le promoteur éolien Boralex
- La Communauté d'Agglomérations du grand Guéret
- La Municipalité de Glénic
- Les habitants de la commune de Glénic, les riverains de la zone concernée (pouvant également faire partie de communes limitrophes : Jouillat, Roches et Ajain)

Ici, il semblerait que la seule réelle concertation qu'il y ait eu soit celle entre le promoteur éolien Boralex, la Municipalité de Glénic et la Com D'agglo, les riverains semblent avoir été oubliés dans l'équation.

Lors de la Commission Transition Energétique développement durable du 11/01/2022, les représentants de la Municipalité de Glénic, soutenant le projet, ont déclaré :

- 1°) avoir fait preuve d'une grande transparence et avoir beaucoup informé la population (3 permanences publiques, 4 journaux de l'éolien, porte à porte, exposition en salle polyvalente, réalisation de photomontages ...).

- 2°) le refus assumé de la réunion publique qui mène à des débats stériles et à de la violence verbale. Cependant les réponses aux principales questions des opposants ont été données dans le journal de l'éolien n°4.

Concernant le premier point, il est tout de même contestable que le fait d'organiser 3 permanences publiques de 2014 à 2016, dispensées uniquement par le promoteur éolien Boralex, à des heures peu commodes (15h-19h), soit représentatif d'une réelle concertation de la population.

Dans le document d'enquête Boralex nommé : Fichier n°4 – Etude d'impact sur l'environnement de 205 pages où seulement 2 pages (p 129 et 130 extraites ci-jointes) sont consacrées à la concertation, les choses suivantes sont avancées :

- Les 21 et 22 Mai 2014, des permanences d'information destinées à la population ont été organisées dans les mairies de Glénic puis Jouillat. Lors de ces 2 journées, une trentaine de personnes sont venues s'informer, 22 personnes ont répondu au questionnaire.
- Les 27 et 28 Janvier 2016, de nouvelles permanences d'informations destinées à la population ont à nouveau été organisées à Glénic et à Jouillat. La trentaine de personnes venues s'informer étaient incitées à répondre à un formulaire. Un peu plus de 10 personnes ont répondu au questionnaire.
- En Septembre 2016 (pas de date), une nouvelle permanence d'information a été organisée en mairie de Glénic (uniquement car aucune éolienne n'étant prévue sur Jouillat). Une trentaine de personnes sont venues s'informer (pas de précisions sur le nombre de personnes ayant répondu au questionnaire)

? En résumé : il y a eu 3 permanences de 2014 à 2016 sur 2 communes où se sont rendues environ 90 personnes, d'ailleurs comment savoir si ce ne sont pas les mêmes personnes qui se sont rendues à ces réunions ?

A la vue de ces éléments, ces permanences dispensées par le promoteur éolien Boralex, peuvent-elles prétendre être une concertation représentative de la population ? Boralex est le seul intervenant, n'y aurait-il pas un manque d'impartialité ?

Les questions sont posées.

Il est également indiqué dans ces 2 pages traitant de la concertation :

- De nombreux échanges, réunions de travail et/ou présentations ont ponctué les études de faisabilité du projet, avec : les divers acteurs du territoire (associations, riverains...)

? Cela est faux, aucun riverains n'a jamais été convié, mis à part peut-être les propriétaires terriens concernés par l'implantation des éoliennes.

Enfin, pour aborder le deuxième point : le refus assumé de réunion publique par la Mairie

? Les Glénicois qui aiment profondément leurs villages, ne sont-ils pas capables d'être entendus ? Ne sont-ils pas capables de débattre ? C'est tout de même une drôle de façon de considérer ses administrés que de ne pas leur donner la parole.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Un projet qui ne peut être débattu ne peut pas être compris, encore moins accepté par des riverains qui devront subir pendant des décennies toutes les nuisances de ces éoliennes.

Parmi leurs contributions, j'invite les riverains à faire part de leur sentiment concernant cette « concertation ».

Frédéric TISSIER
La Chassignole
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Concertation.pdf
PJ2 CR commission énergie.pdf

Nom : TISSIER FRÉDÉRIC
Code postal : 23380
Email : tissierfrederic@ozone.net

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC
Téléphone : 0673857002

Numéro : 100 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 10:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Pour faire écho et prolonger l'observation 99, dans le document « 35-23-BORALEX-Bruyeres-MemoireReponseQuestionsPrelablesCommissionEnquete-3 - format : PDF » qui se trouve en bas de la liste des pièces mises à l'enquête publique sur le site de la préfecture mais malheureusement pas dans le dossier consultable sur ce site de dépôt d'observation, en page 2 il est rapporté l'échange suivant entre la commission d'enquête et le porteur de projet :

question de la commission :

3- Échanges avec la population : une exposition des principales informations sur le projet ainsi qu'une rencontre avec l'équipe projet de BORALEX ont été organisées en septembre 2021 à la salle polyvalente de Glénic : pourrions-nous en avoir le compte-rendu, actualisant ainsi le chapitre 4.2 (« Concertation et communication au cours du développement du projet ») de votre étude d'impact, le paragraphe 5.5 du RNT et l'annexe 5 (p. 69 et suivantes)?

Réponse de Boralex:

Cette exposition a été ouverte du mardi 14 septembre au vendredi 17 septembre. Nous (Boralex) étions présents le vendredi de 12h à 20h pour pouvoir échanger avec les visiteurs qui le souhaitaient.

Malgré l'annonce qui en a été faite, notamment dans le journal de l'éolien N°4 qui a été distribué à tous les habitants de Glénic, sur le site internet de la mairie et sur les panneaux d'affichage des hameaux de la commune, la fréquentation a été faible :

- Mardi : 4 visiteurs
- Mercredi : 2 visiteurs
- Jeudi : 3 visiteurs
- Vendredi : 10 visiteurs

-2 couples n'ont pas émis d'avis. Ils avaient des inquiétudes au sujet desquels ils nous ont questionné.

-2 personnes ont également posé un certain nombre de questions. Elles n'ont pas émis d'avis mais semblaient défavorable au projet.

-1 personne a clairement exprimé son opposition au projet.

-3 personnes nous ont affirmé leur soutien au projet.

Le peu de présence des habitants de la commune lors de ces permanences dénommées « échange avec la population » ainsi que les précédentes a été analysé comme étant un signe d'acceptation du projet par les habitants de GLENIC et c'est d'ailleurs les retours que l'on a eu des habitants ou élus des communes environnantes.

Notre analyse est complètement à l'opposé. En effet les habitants de GLENIC ne se sont pas rendus à ces réunions car ils savaient qu'ils ne seraient pas écoutés,

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

entendus et par lassitude ils ont estimés qu'il n'était pas nécessaire de se déplacer. Cela s'apparente plutôt à un boycott pacifique d'une majorité silencieuse des habitants. On peut donc dire qu'ils ont fait preuve d'un grand civisme car cela aurait pu être l'occasion de manifester bruyamment leur opposition au projet. Au contraire tout c'est passé dans le calme et pour faire entendre ce message d'opposition, un travail important et pacifique de porte à porte a été fait sur tout le territoire de la commune. Le résultat de ce travail appuyé par des signatures, ce qui est loin d'être anodin car apposer sa signature est un engagement dont chacun connaît son importance, a donné un résultat de 82 % d'opposition au projet.

Malheureusement le résultat auprès des élus de la commune de Glenic a été celui présenté lors de la commission énergie de la Communauté agglomération du Grand Guéret le 11 janvier 2022 (voir la pièce jointe à l'observation 9) repris ci-après :

Refus assumé de la réunion publique qui mène à des débats stériles et à de la violence verbale. Cependant les réponses aux principales questions des opposants ont été données dans le journal de l'éolien n°4,

La pétition reçue ainsi que le sondage réalisé par Boralex comportent tous les deux leur part de vrai et de faux. Entrer dans les détails serait une perte de temps.

Boralex semble être une société sérieuse

A été la cible de nombreuses attaques verbales de la part de certains opposants avec qui elle ne souhaite donc pas échanger.

Chacun pourra analyser ces propos dans le sens qu'il le ressent.

Nous avons perçu ces affirmations comme étant une marginalisation de notre représentativité teinté d'une décredibilisation du résultat de notre enquête de porte à porte.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : OBSERVATION_PERMANENCE.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 101 **Date de dépôt :** 27/01/2022 **Heure de dépôt :** 12:51 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Certains pensent qu'installer 5 éoliennes sur la commune de Glénic sauverait l'humanité, que « les éoliennes, c'est pour la jeunesse, pour l'avenir ». j'ai 17ans et laissez moi vous rappeler que, comme tous les jeunes de cette commune, c'est moi l'avenir et je suis absolument contre ce projet. Il semblerait que nous n'ayons pas la même vision de l' « avenir » avec Madame la maire, les élus ou Boralex (une entreprise de businessman qui brasse de l'argent sous le couvert de « l'écologie »). Effectivement, je ne projette pas dans le futur l'image d'une commune dont les paysages sont défigurés et dont les citoyens sont divisés. En avril prochain, je fêterai mes 18ans. En ces temps d'élections présidentielles, veuillez connaître mon désarroi, ma honte, d'aller voter pour la première fois dans une mairie en laquelle je n'ai plus confiance, auprès des personnes prêtes installer des machines de 180m de haut à 790m de mes murs, prêtes à gâcher ma vie ainsi que celle de ma famille et de mes voisins glénicois. Tout ça pour quoi? ou plutôt pour combien ? Voter, faire ce geste si symbolique d'expression dans un lieu qui ne respecte pas mon/notre avis, quel paradoxe ! Néanmoins, ce sera mon devoir de citoyenne. Les élus ont eux aussi des devoirs, ne les oublions pas. Enlevez à Glénic sa nature, ses paysages, et ses plus fidèles riverains, aussi attachés qu'ils puissent l'être à leur commune, que reste-t-il? Si nous mêmes n'arrivons plus à apprécier la commune qui le fera ? Soyons bienveillants et humains. Songeons à ce qui est réellement l'avenir .

Jade T. La Chassignole ,
une future citoyenne et glénicoise depuis toujours.

Nom : TISSIER
Code postal : 23380
Email : jadetissier04@gmail.com

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC

Numéro : 102 **Date de dépôt :** 27/01/2022 **Heure de dépôt :** 14:31 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Nous avons fait le choix avec mes enfants et mon époux d'acheter une maison en Creuse car nous trouvons le cadre idyllique. Nous qui vivions dans la périphérie Lilloise depuis toujours nous en avons assez du bruit permanent, de la nature défigurée par la main de l'homme. Celui-ci a toujours de bonnes raisons de s'attaquer pour des raisons souvent pécuniaires à notre environnement. Nous avons choisi la Creuse pour échapper à tout ça. La Creuse nous semblait un endroit préservé avec ses merveilleux paysages, sa faune et sa flore le paradis sur terre en toutes saisons. Dans un monde bruyant 24h sur 24 où on construit à tour de bras se fichant de la nature à l'heure où l'urgence est bien de la protéger et non de la faire disparaître un peu plus chaque jour nous disons NON à ce projet visant à détériorer le paysage le Calme la faune et la flore de cette magnifique région. Anne Charlotte et Gregory Poignant Mauques

Adresse : 42 rue des Prêtres
Ville : MERVILLE
Téléphone : 0681359699

Code postal : 59660
Email : poignant.anne-charlotte@orange.fr

Numéro : 103 **Date de dépôt :** 27/01/2022 **Heure de dépôt :** 17:13 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je m'oppose à ce projet.

Nom : FR
Ville : AJAIN

Code postal : 23380

Numéro : 104 **Date de dépôt :** 27/01/2022 **Heure de dépôt :** 21:55 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : COULAUDON Christelle

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Peyzat
23380 GLENIC

Objet : contre le projet éolien à Glénic

Glénic le 27/01/2022

Mme le Maire et ses conseillers, vous allez laissez en proie notre magnifique commune à des promoteurs qui pensent qu'aux profits et à l'argent sans se préoccuper des conséquences, comme s'ils pouvaient acheter nos villages et nos terres.

Aujourd'hui c'est 5 éoliennes demain 10 !!!!

Je suis contre ce projet éolien car tout le monde sait qu'il présente de nombreux inconvénients :

- Les pales d'éoliennes représentent un danger pour les oiseaux et la biodiversité.
 - Nuisances sonores et visuelles et de la qualité de vie.
 - En France les éoliennes tournent en moyenne sur l'année qu'à 24% de leur puissance installée, la plupart du temps elles fonctionnent au ralenti, ou bien sont à l'arrêt. Ce qui démontre l'inefficacité de celles-ci.
 - Certaines éoliennes peuvent interférer avec les ondes électromagnétiques (radio, télévision, télécommunication). Dans certaines régions il est donc nécessaire d'installer des récepteurs ou des transmetteurs afin de renforcer ces signaux.
 - Sont-elles fabriquées avec des matériaux recyclables ??? Et les milliers de m3 de béton enfouis dans les terres ??? On en fait quoi ???
 - Au bout de 15 ans que se passe t'il quand l'éolienne sera en bout de course ??? Qui payera la facture pour le démantèlement de celle-ci si le promoteur fait faillite ???
 - Je ne suis pas sûr que les habitants de la commune veuillent voir la valeur de leurs biens immobiliers subir une dégradation importante.
 - Lorsque nous construisons une maison ou lorsque nous faisons des travaux, nous sommes contraints par les règles du code de l'urbanisme afin de respecter une certaine homogénéité des habitations (tuiles, couleur du crépit ...) et encore plus sur un site qui présente des monuments historiques classés. Que viennent donc faire les éoliennes dans ce paysage ???
- Dans ce cas pourquoi pas une éolienne dans le bourg de Glénic à côté de l'Eglise !!!!!

Ne pourrions-nous pas consulter tous les habitants de la commune sous forme de référendum ? Par exemple.

Je conclurai par une grande inquiétude. Qu'allons-nous donc laisser comme héritage aux générations future ? Un paysage massacré par des tours de ferrailles de 180 m de hauteur sur des blocs de béton, avec un bruit constant et strident de pales. Qu'advendra-t-il de la tranquillité, la quiétude et la préservation de la biodiversité de notre jolie campagne que beaucoup de monde nous envie ?????

COULAUDON Christelle Peyzat 23380 Glénic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : COULAUDON CHRISTELLE
Code postal : 23380
Email : familytoof@gmail.com

Adresse : Peyzat
Ville : GLÉNIC
Téléphone : 06.63.03.33.64

Numéro : 105 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 21:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
COULAUDON Christelle
Peyzat
23380 GLENIC

Objet : contre le projet éolien à Glénic

Glénic le 27/01/2022

Mme le Maire et ses conseillers, vous allez laisser en proie notre magnifique commune à des promoteurs qui pensent qu'aux profits et à l'argent sans se préoccuper des conséquences, comme s'ils pouvaient acheter nos villages et nos terres.

Aujourd'hui c'est 5 éoliennes demain 10 !!!!

Je suis contre ce projet éolien car tout le monde sait qu'il présente de nombreux inconvénients :

- Les pales d'éoliennes représentent un danger pour les oiseaux et la biodiversité.
- Nuisances sonores et visuelles et de la qualité de vie.

- En France les éoliennes tournent en moyenne sur l'année qu'à 24% de leur puissance installée, la plupart du temps elles fonctionnent au ralenti, ou bien sont à l'arrêt. Ce qui démontre l'inefficacité de celles-ci.

- Certaines éoliennes peuvent interférer avec les ondes électromagnétiques (radio, télévision, télécommunication). Dans certaines régions il est donc nécessaire d'installer des récepteurs ou des transmetteurs afin de renforcer ces signaux.

- Sont-elles fabriquées avec des matériaux recyclables ??? Et les milliers de m3 de béton enfouis dans les terres ??? On en fait quoi ???

- Au bout de 15 ans que se passe t'il quand l'éolienne sera en bout de course ??? Qui payera la facture pour le démantèlement de celle-ci si le promoteur fait faillite ???

- Je ne suis pas sûr que les habitants de la commune veuillent voir la valeur de leurs biens immobiliers subir une dégradation importante.

- Lorsque nous construisons une maison ou lorsque nous faisons des travaux, nous sommes contraints par les règles du code de l'urbanisme afin de respecter une certaine homogénéité des habitations (tuiles, couleur du crépi ...) et encore plus sur un site qui présente des monuments historiques classés. Que viennent donc faire les éoliennes dans ce paysage ???

Dans ce cas pourquoi pas une éolienne dans le bourg de Glénic à côté de l'Eglise !!!!!

Ne pourrions-nous pas consulter tous les habitants de la commune sous forme de référendum ? Par exemple.

Je conclurai par une grande inquiétude. Qu'allons-nous donc laisser comme héritage aux générations future ? Un paysage massacré par des tours de ferrailles de 180 m

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

de hauteur sur des blocs de béton, avec un bruit constant et strident de pales. Qu'advient-il de la tranquillité, la quiétude et la préservation de la biodiversité de notre jolie campagne que beaucoup de monde nous envie ?????

COULAUDON Christelle Peyzat 23380 Glénic

Nom : COULAUDON CHRISTELLE
Code postal : 23380
Email : familytoof@gmail.com

Adresse : Peyzat
Ville : GLÉNIC
Téléphone : 06.63.03.33.64

Numéro : 106 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 22:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitante de la commune de Jouillat, je trouve inacceptable de n'avoir jamais été prévenue qu'un projet éolien devait voir le jour à quelques centaines de mètres de chez moi.

Ni la mairie de Glénic ni celle de Jouillat nous ont informés de ce projet. Aucune concertation ! Pourtant, la décision nous appartient tout autant qu'aux élus de Glénic et Jouillat. De quel droit s'approprient-ils le privilège de décider pour les principaux affectés, par les nuisances sonores, visuelles et perte de valeur sur nos maisons ? Je suis désespérée à l'idée de voir ce merveilleux coin de Creuse, se transformer en zone industrielle.

Vous l'aurez compris, je suis contre les éoliennes à Glénic, et en Creuse.

Annie Bonnetaud de Villelot à Jouillat

Adresse : 1 Lieudit Villelot
Ville : JOUILLAT

Code postal : 23220
Email : abonnetaud@yahoo.fr

Numéro : 107 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 22:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitante de la commune de Jouillat, je trouve inacceptable de n'avoir jamais été prévenue qu'un projet éolien devait voir le jour à quelques centaines de mètres de chez moi.

Ni la mairie de Glénic ni celle de Jouillat nous ont informés de ce projet. Aucune concertation ! Pourtant, la décision nous appartient tout autant qu'aux élus de Glénic et Jouillat. De quel droit s'approprient-ils le privilège de décider pour les principaux affectés, par les nuisances sonores, visuelles et perte de valeur sur nos maisons ? Je suis désespérée à l'idée de voir ce merveilleux coin de Creuse, se transformer en zone industrielle.

Vous l'aurez compris, je suis contre les éoliennes à Glénic, et en Creuse.

Annie Bonnetaud de Villelot à Jouillat

Adresse : 1 Lieudit Villelot
Ville : JOUILLAT

Code postal : 23220
Email : abonnetaud@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 108 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 22:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitante de la commune de Jouillat, je trouve inacceptable de n'avoir jamais été prévenue qu'un projet éolien devait voir le jour à quelques centaines de mètres de chez moi.

Ni la mairie de Glénic ni celle de Jouillat nous ont informés de ce projet. Aucune concertation ! Pourtant, la décision nous appartient tout autant qu'aux élus de Glénic et Jouillat. De quel droit s'approprient-ils le privilège de décider pour les principaux affectés, par les nuisances sonores, visuelles et perte de valeur sur nos maisons ? Je suis désespérée à l'idée de voir ce merveilleux coin de Creuse, se transformer en zone industrielle.

Vous l'aurez compris, je suis contre les éoliennes à Glénic, et en Creuse.

Annie Bonnetaud de Villelot à Jouillat

Adresse : 1 Lieudit Villelot
Ville : JOUILLAT

Code postal : 23220
Email : abonnetaud@yahoo.fr

Numéro : 109 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 23:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation en lien avec l'observation n° 57 et n°60 Dispositif « Taquet » / SOS Faune Sauvage

Dès mon installation en Creuse en 2009 comme vétérinaire libéral, j'ai très vite été amenée à prendre en charge des oiseaux et petits mammifères orphelins, malades ou accidentés apportés par le public, les pompiers, la police et les agents de l'ONCFS (devenu depuis OFB ou police de l'environnement), s'en est suivie une collaboration avec le centre de soins de Verneuil et plusieurs administrations notamment en ce qui concerne les constats médicaux relatifs à des actes de braconnage d'espèces protégées, la prise en charge, les soins et le placement auprès de capacitaires suite à des saisies judiciaires d'individus d'espèces dont la détention est réglementée ou encore le suivi de protocoles anesthésiques pour le fléchage d'individus d'espèces sauvages présentant un comportement dangereux.

Mon engagement auprès de la Faune sauvage est un choix personnel dans lequel m'ont suivi par la suite mes associées et mes assistantes. Cette activité annexe et bénévole m'a rapidement conduite à suivre une formation plus poussée dispensée par le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Ecosystèmes de Nantes (ONIRIS). Depuis plusieurs années il ne se passe pas une semaine sans que nous ayons plusieurs rapaces ou hérissons hospitalisés. C'est une activité chronophage qui entraîne aussi un manque de place de plus en plus problématique dans notre structure. Les individus indemnes ou hors de danger sont ensuite transférés vers le Centre de Soins de Verneuil ou celui de Chamalières pour les petits mammifères.

Bien évidemment le but ultime est de rendre le plus grand nombre de ces animaux à la vie sauvage dans les meilleures conditions possibles et nous avons pour cela la chance en Creuse comme à Glénic d'avoir encore des biotopes diversifiés et préservés.

En tant que vétérinaire référent Faune sauvage pour la Creuse et vétérinaire du centre de soin de Verneuil, j'atteste l'exactitude des informations énoncées par l'association SOS Faune sauvage dans l'observation 57 complétée par la n°60. Ce dispositif « taquet », remarquable par son efficacité étant installé sur ma propriété, cela me permet de repérer les individus affaiblis ou ayant besoin de soins et d'intervenir le cas échéant.

Je vous informe par la même occasion que le dispositif actuel du « taquet », riche de plusieurs années d'utilisations et d'observations sera entièrement rénové et agrandi au printemps prochain de façon à réduire au maximum toute source de stress en apportant des améliorations relatives au confort, au nourrissage et à la surveillance notamment par l'installation de trois caméra fixes.

Cette évolution ne sera qu'une étape puisqu'il est prévue depuis longtemps, face à la saturation du CS de Verneuil sur Vienne et au coût humain et financier que représentent les transports depuis ou vers la Creuse, d'aboutir au final à l'ouverture à Mauques en partenariat avec l'association Vievents en Creuse d'un centre de soin dédié à la faune sauvage aviaire et aux petits mammifères.

De par mon engagement pour la préservation de la Faune Sauvage et de son habitat, je m'oppose à l'implantation d'éoliennes industrielles sur les Hauts de Glénic, projet démesuré dont l'intérêt public n'est prouvé ni par les élus qui le soutiennent ni par le porteur de projet et qui manifestement n'a pas l'assentiment du plus grand nombre des Glénicoises et Glénicois.

Dr Maud Marcellin, Mauques, Glénic

Pièce(s) jointe(s) : MAUD.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23380

Email : maud.marcellin@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 110 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 08:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Je suis contre ce projet pour plusieurs raisons.

D'une part, les éoliennes sont néfastes pour la faune et flore, j'entend par là, les tonnes de bétons coulées dans le sol et un mât et des pales de 180m, la destruction du paysage et d'espèces tel que les oiseaux, les nuisances sonores auxquelles sont contraints les habitants et les animaux 24h/24, et j'en passe.

Pour de ce qui concerne les habitants, certains se verront quitter de leur habitation présente souvent depuis des décennies.

D'autre part, la Creuse n'étant pas le département le plus attirant ce projet le dévaloriserait d'avantage.

De plus, ne pas avoir demandé l'avis des habitants plus tôt n'est pas concevable, sachant que près de 83% des riverains s'opposent à l'installation de ces éoliennes. Ce projet ne fructifie en rien Glénic et ses habitants bien au contraire !

Nom : VANET LISE VICTOIRE

Ville : AHUN

Code postal : 23150

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 111 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 11:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Opposition à l'installation du parc d'éoliennes industrielles

Dans un environnement d'une telle qualité le projet d'installation d'un parc d'éoliennes industrielles nous paraît d'une totale incohérence et contraire à toute forme de bonne gouvernance.

Alors que l'on recherche plutôt à préserver et valoriser les milieux naturels, à encourager le tourisme vert, à diminuer la pression industrielle, voilà qu'en pleine zone rurale bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle, une industrie de l'éolien propose (impose...) d'y installer 5 monstres d'acier au risque de perturber totalement la vie de tout un secteur.

Si l'état au plus haut niveau a décidé d'augmenter la part de l'éolien en France, faut-il pour autant accepter tout et n'importe quoi!

La réalisation d'un tel projet entraînera dès le départ de multiples nuisances dont entre autre la destruction des petites routes étroites et sinueuses, la destruction de haies, l'abattage d'arbres parfois centenaires, l'excavation de tonnes de terre au risque de perturber l'approvisionnement en eau des sources,..

Les éoliennes une fois installées provoqueront encore d'autres nuisances déjà largement évoquées.

Par ailleurs le gisement de vent dans le secteur ne paraît pas des plus intéressants. Le rapport parle d'ailleurs de gisement acceptable mais non de gisement favorable et pour cause!

Si la bonne gouvernance est la recherche du bien commun il est difficile de comprendre en quoi ce projet participerait au bien commun.

L'enjeu climatique est une priorité et à ce titre la préservation de la nature, de l'environnement joue un rôle essentiel. Toute atteinte à ce milieu naturel porte le risque de provoquer des mini zones de désertification.

Nom : TAYMANS BRUNO
Email : taymans.bruno@gmail.com

Adresse : Villemôme

Numéro : 112 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 11:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Après une énième soirée froide, où les performances médiocres des éoliennes ont été compensées par les centrales aux énergies fossiles (PJ 1, 2,3), je m'interroge sur le gisement éolien de Glénic.

En effet, Boralex est peu prolixe sur le sujet bien que cela soit fondamental pour justifier, auprès du public, l'extrême intérêt de révolutionner un univers rural préservé en le transformant en zone industrielle.

Les informations de l'EI (PJ 4) sont tellement indigentes que les CE ont été dans l'obligation de solliciter le promoteur sur ce sujet.

Pour autant, la réponse de Boralex (PJ5) interpelle tant elle est décalée par rapport à la requête précise des CE : « L'étude du gisement de vent constitue le cœur de notre savoir-faire et les moyens que nous avons mis en œuvre pour en avoir la connaissance en font une donnée précieuse. »

Que signifie cette phrase elliptique?

Cela signifie que les « professionnels du vent » qui érigent un basique mat hérissé d'anémomètres tout aussi basiques, ne peuvent communiquer les données relevées à l'autorité administrative et encore moins aux citoyens lambda.....pour prétendument éviter, je suppose, qu'un impitoyable promoteur concurrent vienne chasser sur les terres conquises du dévoué qui a pourtant bien pris soin de verrouiller la ZIP avec des baux au long cours.

On est loin de la transparence tant vantée par les élus de la commission transition énergétique et revendiquée par Boralex dans son code de déontologie et les multiples chartes signées (PJ6).

Par ailleurs, pourquoi présenter un tableau avec des valeurs à 100m de hauteur alors que l'anémomètre le plus élevé se trouve à 85,5 m du sol ?

C'est très incohérent...et de nature à abuser le public; d'autant plus que les valeurs de l'EI, P54, indiquent, en ordonnée, 15,5 ce que l'on suppose être des km/h....le graphique n'étant pas légendé, (preuve s'il en fallait d'un grand professionnalisme !)

Cela correspond à 4,3 m/s à 85,5m.....qui se révèle opportunément être aussi la valeur limite autorisant l'implantation d'éoliennes selon le SRE 2013 !

Pour comparer avec les valeurs du tableau présenté à la CE, on peut, d'ailleurs, extrapoler les valeurs de l'EI en utilisant le Tableau 2 : Correspondances des vitesses de vent tirées du SRE 2013. (PJ 7)

On en conclut que le vent a un pas de 0,1m/s par 10m de hauteur à partir de 50m.

En conséquence, on en déduit que le vent moyen à 100m s'établit à 4,3m/s+0,2m/s, donc 4,5m/s au mieux.

On est loin des valeurs présentées dans le tableau qui sont toutes supérieures à 4, 74m/s.

En contradiction, également, avec les valeurs du mat de mesure d'Anzême, distant de moins de 6km, lesquelles affichent 4,69 m/s (16,88 km/h) à 80m de hauteur (PJ8), sur la période 01/02/2016 au 31/01/2017.

Difficile d'avoir des certitudes dans ces circonstances, les valeurs du tableau apparaissant « vitaminées » alors qu'à 80m plusieurs autres sources laissent supposer que le gisement de vent est non conforme pour le développement d'éoliennes sur cette zone.

Donc, à la suite de ces divergences, il convient de creuser un peu le sujet.

A cet effet, en utilisant une calculatrice Weibull sur un site éolien suisse et les relevés sur 8 ans de la station MTO de La Saunière, on peut confronter les résultats tirés de l'EI. (cf P9)

Le résultat obtenu est un vent moyen Weibull à 10m de 2,57m/s, soit 9,25 km/h, qui extrapolé avec les éléments du tableau du SRE donne : 3,47m/s à 50m, (12,49 km/h), 3,77 m/s à 80m (13,57 km/h), 3,97 m/s à 100m. (14,29km/h)

Pour le coup, le moins que l'on puisse dire c'est que l'on n'est plus en cible.....

Premier constat : le gisement éolien à 80m est nettement inférieur à 4,3m/s et donc en dessous du seuil minimal théorique de développement pertinent de l'éolien. (cf SRE)

Deuxième constat : il y a 1,8m/s (6,5 km/h) de différence avec la moyenne du tableau Boralex, ce qui est loin d'être négligeable sur le rendement quand on sait que la puissance disponible du vent à un instant donné dépend du cube de la vitesse du vent.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Ce calcul fondé sur des relevées MTO France a le mérite de confirmer que la tendance n'est clairement pas à l'abondance de vent....loin s'en faut.

Aussi, il est demandé à ce que le promoteur, disposant de 4 ans de mesures, communique, au titre de la transparence tant vantée, les relevés détaillés aux CE afin de statuer objectivement sur le gisement du vent et le productible et démontrer que le seuil des 4,3m/s à 80m est bien effectif.

Aucune clause de confidentialité ne pouvant être opposée au motif de la concurrence puisque Boralex est détenteur de promesses de bail qui interdisent à la même concurrence de lui porter préjudice en « chassant sur ses terres ».

Cordialement.

Pièce(s) jointe(s) : PJ1 production RTE 27 janvier.png
PJ2 electricity map Allemagne 27.01.png
PJ3 electricity map France 27.01.png
PJ4 vent EI Boralex.pdf
PJ5 vent Glénic réponse Boralex.pdf
PJ6 charte Amorce-Boralex concertation.png
PJ7 SRE_Limousin_2013_vent.pdf
PJ8 Présentation vw Projet de Saint Fiel.pdf
PJ9 Vw La Saunière.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 113 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 12:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Jean-Luc VILLANO
5 Peyzat
23380 GLENIC
Objet : CONTRE le projet éolien à Glénic
Glénic le 27/01/2022
Je me permets de reprendre, en très grande partie, l'avis de madame Coulaudon
Je suis contre ce projet éolien car tout le monde sait qu'il présente de nombreux inconvénients :
- Le danger pour les oiseaux et la biodiversité.
- Les nuisances sonores, visuelles et surtout sur ma qualité de vie.
- L'efficacité et la rentabilité de ces éoliennes en Creuse, ne sont pas formellement démontrées.
- Certaines éoliennes peuvent interférer avec les ondes électromagnétiques (radio, télévision, télécommunication). Dans certaines régions il est donc nécessaire d'installer des récepteurs ou des transmetteurs afin de renforcer ces signaux.
- Sont-elles fabriquées avec des matériaux recyclables ? Et les milliers de m3 de béton enfouis dans les terres, seront recyclés comment, quand, par qui, à quel cout et ce dernier pris en compte par qui?
- Au bout de 15 ans que se passe-t-il quand l'éolienne sera en bout de course ? Qui payera la facture pour le démantèlement de celles-ci si le promoteur fait faillite ou en cas de changement de portage car l'éolien ne fait pas partie des systèmes fortement décarboné?
- Déjà que l'immobilier en Creuse n'est pas très valorisé, je ne suis pas sûr que les habitants de la commune veuillent voir la valeur de leurs biens immobiliers subir une dégradation financière importante due aussi à la dégradation visuelle.
- Ne serait-il pas envisageable de consulter tous les habitants de la commune sous forme de référendum (par exemple) ?
Je conclurai par une grande inquiétude. Qu'allons-nous donc laisser comme héritage aux générations future? Qu'advientra-t-il de la tranquillité, la quiétude et la préservation de la biodiversité de notre belle campagne que je recherchais quand le suis venu m'installer dans cette commune en 1996, et que beaucoup de monde nous envie ?
Signé : Jean-Luc VILLANO

Nom : VILLANO JEAN-LUC
Code postal : 23380
Email : villano.jean-luc@neuf.fr

Adresse : 5 Peyzat
Ville : GLENIC
Téléphone : 05.55.81.89.42

Numéro : 114 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 13:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis complètement d'accord avec l'observation n°112, où il est démontré de manière très convainquante que le projet de parc éolien à Glénic n'est pas justifié car le potentiel éolien est trop faible.
D'ailleurs comment affirmé le contraire puisque les projets avoisinants (notamment celui de Pionnat situé à 8 kilomètres sur un site similaire) sont finalement abandonnés par manque de vent !
Si l'éolien n'était pas subventionné massivement, quasiment aucun parc ne serait construit.
Le parc éolien de Glénic est donc inutile et néfaste pour la commune et ses voisines, ce n'est qu'un placement financier sans relation avec la protection de l'environnement !
Je suis donc résolument contre ce projet monstrueux.

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 115 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 13:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observations nidification Milan Noir

Cet espèce bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire français,

extrait article 3 ci-dessous (et complet en annexe) :

Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

? la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

? la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

? la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. ? Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Il est donc interdit de le tuer, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader leur milieu.

Vous trouverez aussi en annexe deux arrêtés préfectoraux très récents de refus d'implantation de parc éolien industriel dans lesquels j'ai identifié la référence au milan noir en la surlignant en jaune en page 5/8 de l'arrêté de refus de MERCOEUR dans le Cantal et en sa page 3/6 l'arrêté de refus de Saint-Sulpice-les-feuilles (dpt 87) et Vareilles(dpt23).

vous trouverez en plus en annexe des photos de Milan noir prises à proximité de l'étang de Mauques à GLENIC ;

Christophe BOUIS
à Mauques
GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : cOBSERVATION-MILAN_NOIR.pdf

Nom : BOUIS
Ville : GLENIC

Code postal : 23380
Email : flashysurprise@gmail.com

Numéro : 116 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 13:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En complément de mon observation n°109 en lien avec les observations n° 57 et n°60, vous trouverez ci-dessous un lien qui vous permettra d'accéder à des exemples de vidéos de camera de surveillance en Infra-Rouge réalisées sur le « taquet » de GLENIC.

<https://onedrive.live.com/?authkey=%21AI319%2DoQc8QxYoM&id=B7F5369571201558%2138298&cid=B7F5369571201558>

docteur Maud MARCELLIN

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : observation_video.pdf

Nom : MARCELLIN
Ville : GLENIC

Code postal : 23380
Email : maud.marcellin@gmail.com

Numéro : 117 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 15:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Ce projet n'est destiné qu'à favoriser certains au détriment du plus grand nombre. Quid de l'intérêt général? De plus, pourquoi le caractère écologique n'est-il pris en compte que sous certains aspects? Les dégâts occasionnés par ce type d'installation sur la faune, notamment les oiseaux, sont pourtant reconnus. Est-ce à dire que le financier prend le pas sur le reste?

Code postal : 0

Numéro : 118 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 15:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Ce projet est inique et ne favorisera rien si ce n'est l'opulence de certains.
Sous couvert de politiquement correct afin de rendre l'opération présentable et décente on ruine un lieu pourtant préservé jusqu'ici. C' est parfaitement lamentable.

Nom : DU HOMMET GUILLAUME

Numéro : 119 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 16:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Madame, monsieur.

Nous ne sommes pas partisans pour l'implantation d'éoliennes sur la commune de GLENIC pour les raisons suivantes:

Pour qu'une éolienne soit productive il faut un vent d'une force de 18 km/h - 5 m/seconde. De plus, les éoliennes ne fonctionnent pas tout le temps!

Elles seront installées dans des zones prévues pour qu'elles produisent de l'électricité entre 75 et 95% du temps, les éoliennes ne tournent pas à cause d'un vent trop faible ou trop fort.

Les capacités de stockage d'électricité française étant très réduites, pas besoin de faire tourner les éoliennes pour rien! Aussi, les besoins électriques de la France ne sont pas assez importants et l'énergie nucléaire et l'énergie hydraulique et solaire permettent de satisfaire tous les besoins; donc les éoliennes sont en pause.

Les vents ne sont pas assez conséquents pour que ce projet soit concret. De plus, ces machines sont néfastes à la santé en occasionnant du bruit, des infrasons, des effets stroboscopiques, des flashes nocturnes et autres..

..

L'emprise au sol est effarante, un socle en béton de 22 mètres de diamètre et d'une hauteur hors norme (160 mètres du sol à l'extrémité de la pale) des fuites d'huile des générateurs dans le temps sont prévisibles. Des pales qui se brisent, des rotors qui tombent. (En France et dans notre département)

Les animaux sauvages et domestiques auront leurs organismes perturbés (flore et faune) ainsi que nous, les humains. Cela entraînera une destruction de l'environnement (Natura 2000).

Une pollution visuelle sera réelle sur tous les azimuts comme par exemple du relais du Maupuy et autres sites de nos communes avoisinantes. De plus, cela amènera des effets économiques néfastes sur le tourisme et depuis les plages situées aux abords de nos lacs artificiels, nous observerons ces machines en haut des monts.

Au fait, notre logo creusois éco "VERT et BLEU" "fier d'être creusois" ne sera plus tellement d'actualité. Déjà la Creuse depuis 1975 n'a pas trop évolué, à part la RN 145 qui a désenclavé notre département, mais concernant le bassin d'emplois pour nos jeunes ceci pourrait encore amener de la dévalorisation et surtout sur les bien s immobiliers. Le ou les promoteurs des ces projets n'apportent rien au département concernant l'emploi du long terme, cela se saurait.....

La mise en place et le démantèlement d'un parc consomment beaucoup d'énergie (déforestations, aménagements du réseau routier pour amener matériaux et matériels, etc...)

Les communes concernées percevraient des rémunérations, celles-ci divisées par le nombre d'administrés est décevante par rapport à leur budget annuel.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Vous, les élus locaux, seriez-vous satisfaits de votre ou de vos passages à la "barre" de notre municipalité, si ces "brasseurs d'air" resteraient en place et par manque de finances ou projet non rentable, vous laisseriez une belle ardoise, un boulet au glénicois qui vous ont élus et faits confiance...

Ecoutez-les, réfléchissez et surtout pensez à votre relève, ne suivez pas comme des moutons de Panurge "ComCom" Impliquez-vous auprès des administrés concernés. Surtout, qu'en amont vous étiez informés qu'une pétition avait été réalisée par un collectif de riverains contre ce projet éolien et que cette requête représente 82,33% (sur 300 concitoyens sondés)

Un référendum serait judicieux, mais ceci n'est pas à l'ordre du jour, mais le Sénat y songe.....

Le propriétaire du terrain percevrait un loyer annuel par le locataire, sachant qu'une éolienne serait à changer au bout de 15 ans. Si, la société "installatrice" a croulé et qu'il n'existe pas de repreneur, par rapport au bail "emphytéotique" d'une durée de 18 à 99 ans (promesse de bail vaut bail); nous espérons que le propriétaire terrien aura fait le calcul.....merci pour les héritiers.

Un chantier de panneaux photovoltaïques est en cours d'installation sur les communes GUERET/ST-FIEL par ENEDIS, pourquoi cette administration n'a pas choisi les éoliennes à votre avis, pourtant l'accès des routes est plus accessible que sur notre commune - pas assez de vent= pas de productivité.

Une éolienne en mer peut-être fixée sur le fond de mer ou en flottaison. Elle bénéficie de vents plus fréquents, plus forts et plus réguliers et moins turbulents qu'à terre, et a donc un meilleur rendement qu'à terre (de 10 à 20 % supérieur). Mais, notre écologie maritime va en pâtir mais surtout nos paysans de la mer, ces projets sont encore utopiques.

Pour votre information, en Allemagne, voisins européens, la France vend de l'énergie électrique au prix coûtant à ce pays. Ces européens eux aussi possèdent des éoliennes, plus de 8000 machines, elles ne fournissent pas, ils rallument leurs centrales à charbon et achètent en France pour faire face à leur consommation.

Alors.....

Fait et clos le 28.01.2022.

LEMAIRE, Didier - Annie

Les Eures Cne. de GLENIC 23380.

Nom : LEMAIRE
Code postal : 23380
Email : didier.lemaire23@orange.fr

Adresse : 16 Les Eures
16 les eures
Ville : GLENIC
Téléphone : 0687104552

Numéro : 120 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 17:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour à tous

Je viens depuis de nombreuses années dans le département de la Creuse, afin de chercher le calme la sérénité et surtout la nature.

Il serait dommage de détruire cette belle nature par des éoliennes.

J'espère que ce projet n'aboutira pas, sinon je ne reviendrais plus dans ce magnifique département.

Je ne vois pas l'intérêt de faire de la randonnée au milieu du parc éolien de Glenic. D'autant plus que des éoliennes de 180 m se voient à des dizaines de kms à la ronde.

Je suis contre les éoliennes en Creuse.

Cordialement

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : LEPAGE
Code postal : 27200
Email : catherinelepage34@gmail.com

Adresse : 1 rue des 3 cailloux
Ville : VERNON
Téléphone : 0672100350

Numéro : 121 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 17:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Lecteurs,

Selon la rumeur et Dieu sait que la rumeur dès fois est réaliste.
Avons entendu, que certains élus de notre municipalité de Glénic, seraient d'accord pour l'implantation d'éoliennes sur GLENIC, mais surtout pas dans leurs lieudits respectifs.

Quoi penser de ces gens "girouettes" élus qui représentent les administrés de cette commune.
Je suis contre ce projet d'éoliens.
A.P.

Code postal : 0

Email : didier.lemaire23@orange.fr

Numéro : 122 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 17:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur, commissaire enquêteur,

Creusoise plus précisément Jouillatoise, je suis très inquiète vis à vis d'un projet éolien sur la commune de Glénic, je suis restée dans mon village pour bénéficier d'un cadre de vie naturel, riche par sa faune, sa flore ; et nous laisserions proliférer des éoliennes sur notre territoire, détériorer nos paysages, notre patrimoine !!!! non non je m'oppose fermement aux éoliennes.

A l'aube ou nos citadins veulent faire revivre nos campagnes en s'installant en creuse pour les raisons que nous connaissons tous en cette période difficile, nos biens immobiliers n'auront plus aucune valeur à coté de ces "oiseaux de fer". croyez-vous qu'ils viendront s'installer en creuse, ou le tourisme est notre seule richesse ? Ces parcs éoliens ne sont que des enjeux pécunier, je comprends l'argent s'est alléchant mais à quel prix pour notre santé, l'avenir de nos enfants et petits enfants. Je suis contre les éoliennes à Glénic et Jouillat.
Cordialement.

Code postal : 0

Numéro : 123 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 18:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes contre le projet éolien à glenic.

Pour les raiso' suivante :

Risque encore peu connu et reconnu sur la santé.

Gâchis du paysage !

Pollution à long terme. Car lorsque l'éoliennes sera en fin de vie, qui va dépolluer ? Ce sera pas le prometteur car il va perdre tout le bénéfice qu'il aura gagné ! Pis c'est pas leurs souci il sont pas habitants de la commune ??

Risque de chute de palme ? Comme accident vu ya 2 Mois.

Nom : MOREAU
Code postal : 23380
Email : rene.moreau23@orange.fr

Adresse : 20 villegondry
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 124 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 18:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes contre le projet éolien à glenic.
Pour les raiso' suivante :
Risque encore peu connu et reconnu sur la santé.
Gâchis du paysage !
Pollution à long terme. Car lorsque l'éoliennes sera en fin de vie, qui va dépolluer ? Ce sera pas le prometteur car il va perdre tout le bénéfice qu'il aura gagné ! Pis c'est pas leurs souci il sont pas habitants de la commune ??
Risque de chute de palme ? Comme accident vu ya 2 Mois.

Nom : MOREAU
Code postal : 23380
Email : rene.moreau23@orange.fr

Adresse : 20 villegondry
Ville : GLENIC

Numéro : 125 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 18:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes contre le projet éolien à glenic.
Pour les raiso' suivante :
Risque encore peu connu et reconnu sur la santé.
Gâchis du paysage !
Pollution à long terme. Car lorsque l'éoliennes sera en fin de vie, qui va dépolluer ? Ce sera pas le prometteur car il va perdre tout le bénéfice qu'il aura gagné ! Pis c'est pas leurs souci il sont pas habitants de la commune ??
Risque de chute de palme ? Comme accident vu ya 2 Mois.

Nom : MOREAU
Code postal : 23380
Email : rene.moreau23@orange.fr

Adresse : 20 villegondry
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 126 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 20:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Mon observation vient en complément de la N°115, signalant la présence du Milan noir sur le site de construction du parc éolien. Non seulement sa présence est avérée, mais sa reproduction est quasiment certaine sur la commune en 2021, car il est reconnu comme nicheur certain en 2020 sur les communes voisines suivantes:

Pionnat
Ladapeyre
Le Bourg d'Hem
Sainte Feyre

Et en 2021 à :

Ajain
Saint Fiel
Jouillat
Anzeme

A noter que le Milan Royal est reconnu nicheur probable à Ajain en 2021, ces données proviennent du site Faune Limousin, site regroupant les observations naturalistes d'amateurs ou de professionnels.

Au vu des observations ces 2 dernières années, il est quasiment certain que le Milan noir niche aussi à Glénic.

En conséquence il serait dangereux pour cette espèce protégée d'implanter un parc éolien industriel sur la commune de Glénic.

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 127 Date de dépôt : 28/01/2022 Heure de dépôt : 22:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'habite la commune de Ste Feyre mais me rends très régulièrement à St Fiel où ma fille a une maison.

C'est un cadre très agréable avec une vue imprenable sur la vallée de la Creuse et où le calme et la beauté de la nature apportent un vrai apaisement. De chez elle, on verra les éoliennes de Glénic.

Aussi, lorsque l'on étudie le modèle économique et les piètres performances des éoliennes industrielles, on ne peut pas être pour le développement d'un parc sur Glénic. Elles coûtent une fortune aux contribuables et en 2017, le parc éolien français a produit 24 TWh soit 4,5% de la production d'électricité nationale (source edf.fr). Pourtant, elles représentent en puissance, l'équivalent de 17 réacteurs nucléaires de 900 MW. Le rapport coûts/avantages est clairement en défaveur des éoliennes.

En revanche, elles génèrent beaucoup de nuisances. Pour Glénic, elles vont défigurer les hauteurs du bourg et bien sûr le paysage . Vu leurs extrêmes proximités avec les hameaux, elles vont créer une gêne certaine pour le bruit car même bridées pour respecter le règlement des ICPE, le fond sonore restera supérieur à la norme du code de la santé. (35DBa contre 30 DBa)

Avec mon épouse, nous sommes donc opposés au projet de Glénic.

AG

Ville : Sainte Feyre

Email : augustin.gabazzi@orange.fr

Numéro : 128 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 00:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les pro-éoliens reprochent aux anti-éoliens de souvent employer les mêmes arguments :

- Détérioration du patrimoine naturel
- Dégradation du cadre de vie
- Mal être des habitants à qui on impose ces installations
- Pollution visuelle (hauteur éolienne haut de pale 150 à 180m)
- Gênes dues au balisage clignotement blanc le jour, rouge la nuit
- Effet gyroscopique lorsque le soleil se lève ou se couche derrière les éoliennes
- Gênes dues au bruit
- Perte de la valeur immobilière
- etc...

Observez attentivement les photos, ci-jointes :

- photo n°1 c'est celle de mon village, La Chassignole, petit hameaux culminant à 500m d'altitude au Nord Est de la commune de Glénic. Nous y avons une vue magnifique vue sur les Monts de Guéret et le Maupuy.

- Photo n° 2 et 3, ce sont les photomontages issues du dossier d'étude Boralex (Fichier N°4-Étude d'impact sur l'environnement / 4-2 : Volet Paysager (AU-6) / page 174, 175)

Si certains essaient de décrédibiliser les arguments ci-dessus, c'est peut-être tout simplement parce qu'ils sont imparables.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

A la vue de ces photos, qui peut sérieusement prétendre que nous ne subirons pas une dégradation de notre cadre de vie, une pollution visuelle, gênes dues aux feux clignotants surplombant nos maisons, effet gyroscopique avec le coucher du soleil, bruit, destruction de la faune et de la flore, perte valeur immobilière...

Pour ce qui est du mal être, lui il est déjà bien là, pour mes voisins et ma famille, depuis que nous avons découvert ces photos dans le dossier d'étude de Boralex, à l'ouverture de l'enquête publique. Nous sommes sidérés. Ces éoliennes sont disproportionnées par rapport aux habitations, la première éolienne étant à 780m.

L'étude de Boralex précise :

Description du panorama : L'ensemble du champ visuel tourné en direction du projet est occupé par les éoliennes.
Que faut-il en déduire, faut-il sacrifier des familles ? Y'a-t-il un pourcentage de perte ? Y-t-il des sous citoyens?

Combien sommes-nous dans ce cas, avec pour le moment 5 éoliennes au milieu de 12 villages ?

Alors que certains de nos élus n'en voudraient pas à côté de chez eux, c'est tout simplement SCANDALEUX !

Mes arrière-grands-parents et mes grands-parents ont été agriculteurs ici, j'ai fait le choix d'installer ma famille à Glénic, de ne pas abandonner mon village, d'y investir tout ce que j'avais. C'est aujourd'hui le choix de toute une vie qui est remis en cause.

S'indigner c'est bien, défendre ses valeurs c'est encore mieux !

Je suis Glénicois en Creuse et fermement opposé à l'éolien industriel, qui intéresse bien davantage les financiers que les vrais défenseurs de la nature.

Frédéric TISSIER
La Chassignole
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Photo n°1.JPG
Photo n° 2.JPG
Photo n°3.JPG
Photo Montage Boralex La Chassignole.pdf
Photo n°4.JPG

Nom : TISSIER FRÉDÉRIC
Code postal : 23380
Email : tissierfrederic@ozone.net

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC
Téléphone : 0673857002

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 129 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 11:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Concernant l'accès aux sites pour l'acheminement des éoliennes par la route (document parc éolien de Glénic- p7/8), il aurait été appréciable que le parcours soit notifié en détail aux habitants de Glénic.

Si je tiens compte des quelques éléments de ce dossier, les éoliennes seront acheminées par la RN 145 (12 329 à 15 641 véhicules/jour !) jusqu'au bourg d'Ajain puis par les routes départementales 3 et 63 qui est celle qui passe juste devant notre lieu d'habitation, La Chassignole !

Quels aménagements sont prévus ? Nous allons être encerclés par tous ces travaux et le va-et-vient incessants de tous ces camions... On procède comment pour se rendre sur notre lieu de travail, nous tous, habitants de la Chassignole ?!!!! Et je ne vous parle pas de la dangerosité des lieux... De la pure folie...

Boralex dit avoir les accords des propriétaires des terrains susceptibles de recevoir un aménagement sur le parcours d'accès aux sites. Qu'en est-il ?

Nous sommes propriétaires d'un terrain qui est situé justement en bordure de la RD 63 et je ne veux en aucun cas que tous ces camions viennent empiéter et détruire ma parcelle.

Alors en plus de saccager nos paysages, ils vont aussi détruire nos routes en défrichant les haies, en coupant arbres et arbustes, donc détruire à nouveau la flore et la faune, en modifiant certains carrefours et en élargissant les routes pour accéder à ces zones industrielles...

La double peine !!!!

MAIS COMMENT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT TOLÉRER CETTE DESTRUCTION MASSIVE SANS RÉAGIR ?

Les maires et leurs adjoints n'ont-ils pas pour objectif de protéger leur commune, leurs administrés, leurs biens, leur santé, leur cadre de vie,... ?

Une question se pose : pourquoi avez-vous été élus puisque aucun de ces critères ne semblent vous affecter ?

Marie Darcy
La Chassignole - Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 130 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 13:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Calculer la moyenne de vent sur une période donnée n'a pas d'utilité en soit. (Dire qu'une voiture a parcouru 100 km à une moyenne de 50 km/h n'augure pas de la vitesse maximum ou celle minimum effectuées par ce véhicule. Il aurait pu tout aussi bien la faire du 100 km/h pendant 50 km et le solde à 25km/h que 100 km durant tout le trajet en s'arrêtant 1 heure pour déjeuner.)

Ce qui est intéressant c'est la répartition de la puissance du vent. Quel n'a pas été mon étonnement en regardant la courbe des vitesses moyennes fournie par Boralex. En comparaison je vous joint celle que l'on peut établir à partir des données collectées durant une dizaine d'années par meteoblue. https://www.meteoblue.com/fr/meteo/historyclimate/climatemodelled/glénic_france_3015817. Le calcul de la vitesse du vent à 100m par rapport à 10 m étant un multiple de 1,58).

On s'aperçoit ainsi qu'il n'y a qu'un maximum de 13,6 jours réellement opérationnels en janvier et un minimum de 1,9 jours pour Août. Soit un rapport de 1 à 7. Ce qui n'apparaît pas dans les données de Boralex.

Autre donnée : une éolienne de 2 MW ne donne sa pleine puissance qu'à partir de 12m/s (Cf. Diagramme de la Ste Vestas)

Ce qui démontre, par l'absurde, que les informations données par Boralex n'ont aucune utilité et n'augure en rien de la rentabilité énergétique du site.
« C'est de la poudre aux yeux »

Pièce(s) jointe(s) : glenic contribution vent 1.pdf
glenic contribution vent 2.pdf

Nom : BOURON
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : Armor23@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 131 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 14:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'observation n°115 apporte la preuve de la présence du milan noir et de sa nidification dans le site projeté d'implantation des éoliennes. Les photos qui sont déposées en annexe de cette observation (nous remettons les photos de nidification en pièce jointe) prouvent incontestablement la présence d'un nid dans le secteur de l'étang de « Mauques » à moins de 500 mètres de l'éolienne n°1.

Le site internet « Faune-Limousin.eu » est un projet développé par le collectif associatif du GMHL, LPO Limousin, SLO, SEL, SLEM et CEN Limousin pour favoriser la collecte et la diffusion d'observations faunistiques auprès du plus grand nombre, améliorer la connaissance naturaliste et permettre in fine une meilleure protection de la Biodiversité.

De nombreuses observations sur la présence du milan Noir sur le site d'implantation des éoliennes et à proximité sont consultables par tout le monde avec une recherche multicritère permettant de recenser les observations par espèce ou par famille.

A partir de ce site internet, vous trouverez en pièce jointe le résultat d'une recherche que nous avons effectué pour le milan noir sur les communes de GLENIC, AJAIN et JOUILLAT pour la période du 1er janvier 2016 à aujourd'hui.

En conséquence la présence du Milan noir dans la zone d'implantation des éoliennes étant avérée, il serait inconcevable que ce projet puisse voir le jour en raison de l'impact qu'il aura sur cette espèce.

Nous rappelons que la destruction d'espèce protégé par la loi nécessite une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées tel que l'exige la loi.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : rmlan_noir_contacts.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 132 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 15:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : LE MÉPRIS

Boralex note sur son projet que nos lieux d'habitation sont des hameaux à enjeu faible.
Nos élus apposant leurs signatures, valident ces propos méprisant envers la population des hauts de Glénic.

Le Conseil Municipal actuel et les précédents se sont engagés concernant un projet industriel qui n'a rien à faire dans notre environnement vierge, impactant notre commune pour des décennies, en méprisant les habitants des hauts de Glénic et des alentours.

Si ce projet aboutissait, les éoliennes modifieraient le paysage sur un rayon de 25 km. Toute la vallée de la Creuse serait sacrifiée et l'impact négatif se répercuterait bien au-delà, et l'image de notre département valorisé par de nombreux reportages pour son authenticité. (citation de l'Express dernièrement, on peut noter des phrases de ce type : "loin des excès des hommes, qu'il est bon de s'y ressourcer, aucune lumière artificielle ne pollue le ciel, les étoiles se révèlent dans toutes leurs multitudes, les chouettes hululent,...").

Cela incite les touristes à venir ou à s'arrêter lorsqu'ils traversent notre belle Creuse. Demain feront-ils une remarque différente : ils diront "ah oui la Creuse c'est là où se trouvent les éoliennes à côté de la ville principale" (Guéret, Préfecture).

C'est pas sérieux pour notre développement.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Autre propos retenu dans la presse locale : le Docteur Slaouti se bat pour faire venir des médecins dans notre désert médical en vantant notre territoire authentique et sa qualité de vie. Pourquoi lui couper l'herbe sous le pied ?

Alors une poignée d'élus à qui nous avons fait confiance pour gérer notre territoire et développer le bien vivre ensemble, chose si importante dans ces campagnes où notre seule patrimoine est la beauté de nos paysages qui ne l'oublions pas est le fond de commerce de cette Creuse atypique. L'avenir du développement de notre département est sans doute ici.

Le mépris vient aussi des élus de la Com Com, qui ont saisi la main tendue des élus glénicois d'accepter de détruire leur commune au profit des autres. Et ont validé à presque l'unanimité ce choix désastreux pour le paysage. En validant le projet éolien sur Glénic, ils se garantissent de ne pas en avoir sur leur commune, tout en récupérant les finances. C'est le jackpot pour eux, c'est toujours mieux chez les autres !!!!!

Quant à la région Nouvelle-Aquitaine, elle voit aussi d'un très bon œil que ce type de projet soit validé par des petites communes rurales par des promoteurs éoliens à la botte de la finance privée. La grande région répondra ainsi aux attendus nationaux concernant les % d'ENR (Énergie Nouvelle Renouvelable) sur son territoire sans en avoir les nuisances. (Ces grosses villes ou régions côtières où les dirigeants politiques et financiers pilotant tout cela résident ou ont leur résidence secondaire). Pour eux, il est important de faire croire aux élus ruraux que leur choix va sauver la planète et que les "péquenauds" qu'ils sont ainsi que leurs administrés doivent tout accepter sans broncher !

Les parc d'éolien ne s'arrêtent rarement à 5 éoliennes, une fois installée, il est facile pour les promoteurs et les financiers sous couvert de la haute politique de continuer d'implanter des moulins à vent....

N'oublions pas que le raccordement du futur projet doit se faire au poste source de Guéret, il sera facile de raccorder de nouvelles éoliennes sur tout le trajet du câble HTA (20 000 volts, en fonction de son dimensionnement), notamment sur le plateau des Écures, même si on sait que les élus habitant aux alentours n'en veulent pas à proximité de leur habitations mais sont d'accord pour en mettre chez les autres...

Ainsi, sur décision du Conseil Municipal, il serait peut être judicieux de renommer le lotissement "Blois Blondot, route des éoliennes", cela interpellera sans doute les acheteurs potentiels (à moins que l'on omette d'en parler lors des ventes de ces terrains...)

Au lieu de créer des divisions au sein de la population, nos élus ont devoir de rassembler pour que notre commune vive. De nombreuses familles se sont installées sur la commune et ont ainsi sauvées et valorisées le riche patrimoine bâti. Mes enfants se sont élevés dans un cadre idyllique sur un territoire préservé. Notre commune d'une grande diversité, partant du point le plus bas qui est la rivière Creuse au plateau des hauts de Glénic, permettant de se ressourcer, de découvrir au fil des chemins de randonnées, une faune et une flore riches et diversifiées au milieu d'une nature non modifiée par la main de l'homme.

Demain, vous, élus, si vous continuez à soutenir ce projet, je pense que peu de famille viendront s'installer. Les écoles fermeront et le village mourra. L'économie générée par les hébergements de vacances disparaîtra et nous n'aurons sans doute plus l'occasion d'échanger avec des gens venant de divers horizons. Vous-mêmes, auriez-vous envie de vivre ou de prendre vos vacances à proximité d'un site industriel ?

Le site internet glenic.fr met en lumière tous les attraits de notre commune. Voulez-vous balayer d'un revers de la main tout ce qui y est joliment décrit...

Le rapport de la Com Com sur le projet éolien de Glénic m'interpelle concernant les propos des élus NOUS représentant :

Mme Le Maire :

- soutien au projet car il a été validé par les mandats précédents (et s'ils s'étaient trompés ?...)
- il serait une perte de temps de rentrer dans les détails.
- Boralex SEMBLE une société sérieuse
- elle ne souhaite pas échanger...

M. ISOLA dit :

- L'impact visuel est comparable aux nombreux pylônes électriques déjà présents. (pylône HTB mesure environ 35 m, une éolienne 180 m !) Le conseil municipal devrait prendre rdv chez l'ophtalmo !!!
- les nuisances diverses liées aux éoliennes sont comparables aux nuisances liées à d'autres activités (porcherie, carrière, agriculture...)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

- la commune envisage de participer au capital de la société de projet pour avoir un œil sur l'activité pendant toute la durée de vie du parc..
- il aurait été plus simple de refuser le projet et de ne pas s'embêter avec ce sujet houleux mais la nécessité de produire des ENR est plus forte...

L'amateurisme des élus nous ayant représenté au conseil communautaire du grand Guéret fait froid dans le dos concernant ce dossier à très fort impact pour notre commune. La mauvaise vision d'ensemble aussi bien financière que technique me laisse perplexe ! Nous ne sommes pas dans le choix de la couleur de la peinture de la salle du conseil municipal !!!!

Refuser le projet me semble la solution plus judicieuse aujourd'hui pour reprendre une vie collective sereine. Tout le monde y gagnera !

N'oubliez pas que vous êtes que de passage à la mairie et vos décisions impactent le futur que nous laisserons à nos enfants...

L'ARGENT N'EST PAS TOUT, NOTRE TERRITOIRE N'EST PAS A VENDRE !

A bientôt,

Dominique BERNARD
La Chassignole - GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 133 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 15:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour Ne serait il pas plus intelligent de consacrer de l'énergie à trouver des pistes pour développer notre département le faire découvrir et le rendre attractif pour des entreprises au lieu de l'enlaidir au profit de quelques groupes financiers qui continue à piller les zones les plus pauvres pour le profit de très peu Je suis agriculteur bientôt même ici il n'y en aura plus alors qu'il va falloir nourrir de plus en plus de monde Nous vivons ds le plus beau pays du monde dirigé par les politiques les plus incapables du monde

Nom : PASTY FRANCOIS
Code postal : 23000

Adresse : La Rouderie
Ville : ST SULPICE LE GUERETOIS

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 134 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 15:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs

Je me suis rendue à la mini présentation de la Sté Boralex à la mairie de Glenic.

Accueil aimable, avec bonbons et petits gâteaux, très beaux panneaux sur les emplacements dès machines mais élémentaires et surtout arrangeants pour le promoteur.

Un commercial très au fait de son discours m'en a fait une parfaite démonstration avant que je le questionne pour plus de précision.

Moi : Quel serait le facteur de charge ?

Réponse : de l'ordre de 28% !

Étonnement, dans une région aussi peu venteuse et surtout lorsque l'on sait que le taux de charge moyen en France est de 24,34 % (Cf CRE) calculé en équivalence régime à plein de 2132 heures (soit 2132 divisé par 24h x 365j).

Le commercial de Boralex a mis ensuite l'accent sur l'intérêt d'une production locale qui servirait surtout à la population creusoise.

Nouvelles questions :

Q : Que se passe-t-il quand il n'y pas de vent ?

R : Grâce au foisonnement en France il n'y a pas de problème

Q : Mais qu'en est-il quand il y un bel anticyclone sur la France et une partie de l'Europe?

R : Il y toujours le mistral et la tramontane... qui soufflent

Q : Comment peuvent-ils à eux seuls combler les besoins pour l'ensemble de la France ?

R : Pas de problème nous sommes en complémentaire avec les panneaux photovoltaïques.

Q : Que se passe t il en hiver ou les heures d'ensoleillement sont courtes et parfois même sous brume

R : Il y a le complément du gaz et les importations.

L'information est rodée, basique et pourrait être acceptée par Candide

Deuxième groupe de questions sur les machines.

Q : Quel type d'éoliennes ?

R : Le commercial passe alors d'un pied à l'autre et va du 2MW au 3MW voir plus parce que ça dépend (SCI) ...

Q : De quoi ? Réponse pas nette, enfin ils s'orienteraient vers les 3 MW car plus puissantes plus rentables ...

Q : Mais si les 3MW sont plus imposantes ont elles besoin de plus de vent pour démarrer que les 2MW ?

R : il est obligé d'avouer que oui... ce qui très très gênant dans une région avec majoritairement des vents sans rapport avec ceux du couloir rhodanien ou des côtes de la Manche.

En bref ce que développe Boralex avec beaucoup de savoir-faire est très américanisé.

"Nous sommes excellents, les plus grands, nous avons une philosophie irréprochable à laquelle nous tenons , s'il y a un problème nous expliquerons, parlerons ..."

Commune d'Anzême

Code postal : 0

Email : muriel.moehring@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 135 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 16:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Aimant beaucoup la Creuse, je viens très souvent sur le territoire de Glénic et ses environs.

Il me semble vraiment inapproprié d'installer des éoliennes dans cette belle campagne, d'une part, parce que c'est un endroit où il y a très peu de vent et d'autre part, parce qu'elles apporteront plus de nuisances à ses habitants que de profits aux communes limitrophes, comme veut le faire croire l'entreprise Boralex.

En prenant prétexte de travailler pour le changement climatique, ces entrepreneurs (qui pensent surtout à leurs profits) cherchent les endroits les moins peuplés de France, où ils pensent trouver une population plus facile à convaincre, plus crédule et moins de monde pouvant leur mettre "des bâtons dans les roues".

En effet, ils savent très bien qu'il y aura des nuisances sonores, des réactions sur la santé des humains et des animaux : vaches, chevaux etc.. (cela a été démontré dans des expériences similaires précédentes), des nuisances et graves conséquences sur la faune et en particulier les oiseaux, les rapaces etc..

Dans la mesure où il s'agit de zones moins peuplées, cela ne les embête pas de briser la vie de "quelques habitants de villages" et autres environnants qui ont mis pourtant leur énergie de vie (financière et physique) dans l'achat de terrains ou la construction de maisons ou autres bâtiments, à la recherche d'une certaine qualité de vie, et de silence !!

On dirait qu'ils n'ont que du mépris pour "ces gens là" qui ne font pas partie de leur vie citadine !!

Les communes concernées, ne tireront aucun profit de ces constructions, d'une part parce que ça éloignera les touristes de la région, d'autre part parce qu'elles se rendront vite compte (après la manne financière reçue dans un premier temps) de tous les impacts défavorables qu'elles auront à gérer et que leurs habitants devront payer, comme partout ailleurs en France, avec de tels projets !

Et de manière plus générale, ce type d'éoliennes sont à renouveler et à reconstruire (comme c'est déjà le cas sur certains sites) tous les 10/15ans dans le meilleur des cas, avec tous les dégâts que cela provoquera sur la terre, l'eau, la faune et la flore, les métaux nécessaires à leur reconstruction...etc...donc, même pas rentables économiquement pour la France !!

La seule chose que cela montre : c'est une vitrine soi-disant écologique à court terme, mais qui ne tient pas compte du vivant à long terme, tout en voulant faire croire le contraire !

J'espère que ce message participera à la prise de conscience nécessaire en vue du refus de ce projet fou dans un lieu qui aurait besoin d'autres infrastructures que celles qui dégradent et détruisent l'environnement !

Merci

Nom : MASSON
Code postal : 26000
Email : marithe.masson@gmail.com

Adresse : 35 bd d'Alsace
Ville : VALENCE

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 136 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 16:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Aimant beaucoup la Creuse, je viens très souvent sur le territoire de Glénic et ses environs.

Il me semble vraiment inapproprié d'installer des éoliennes dans cette belle campagne, d'une part, parce que c'est un endroit où il y a très peu de vent et d'autre part, parce qu'elles apporteront plus de nuisances à ses habitants que de profits aux communes limitrophes, comme veut le faire croire l'entreprise Boralex.

En prenant prétexte de travailler pour le changement climatique, ces entrepreneurs (qui pensent surtout à leurs profits) cherchent les endroits les moins peuplés de France, où ils pensent trouver une population plus facile à convaincre, plus crédule et moins de monde pouvant leur mettre "des bâtons dans les roues".

En effet, ils savent très bien qu'il y aura des nuisances sonores, des réactions sur la santé des humains et des animaux : vaches, chevaux etc.. (cela a été démontré dans des expériences similaires précédentes), des nuisances et graves conséquences sur la faune et en particulier les oiseaux, les rapaces etc..

Dans la mesure où il s'agit de zones moins peuplées, cela ne les embête pas de briser la vie de "quelques habitants de villages" et autres environnants qui ont mis pourtant leur énergie de vie (financière et physique) dans l'achat de terrains ou la construction de maisons ou autres bâtiments, à la recherche d'une certaine qualité de vie, et de silence !!

On dirait qu'ils n'ont que du mépris pour "ces gens là" qui ne font pas partie de leur vie citadine !!

Les communes concernées, ne tireront aucun profit de ces constructions, d'une part parce que ça éloignera les touristes de la région, d'autre part parce qu'elles se rendront vite compte (après la manne financière reçue dans un premier temps) de tous les impacts défavorables qu'elles auront à gérer et que leurs habitants devront payer, comme partout ailleurs en France, avec de tels projets !

Et de manière plus générale, ce type d'éoliennes sont à renouveler et à reconstruire (comme c'est déjà le cas sur certains sites) tous les 10/15ans dans le meilleur des cas, avec tous les dégâts que cela provoquera sur la terre, l'eau, la faune et la flore, les métaux nécessaires à leur reconstruction...etc...donc, même pas rentables économiquement pour la France !!

La seule chose que cela montre : c'est une vitrine soi-disant écologique à court terme, mais qui ne tient pas compte du vivant à long terme, tout en voulant faire croire le contraire !

J'espère que ce message participera à la prise de conscience nécessaire en vue du refus de ce projet fou dans un lieu qui aurait besoin d'autres infrastructures que celles qui dégradent et détruisent l'environnement !

Merci

Nom : MASSON
Code postal : 26000
Email : marithe.masson@gmail.com

Adresse : 35 bd d'Alsace
Ville : VALENCE

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 137 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 17:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des membres de la commission d'enquête,

Bonjour,

J'ai régulièrement l'occasion de venir passer du temps à Mauques (Glénic), où réside une partie de ma famille. Résidant dans le Finistère, j'ai également l'occasion d'observer de très près des projets de champs éoliens de petites ou grandes tailles. L'exemple le plus frappant étant évidemment le très médiatique et conflictuel projet de la Baie de Saint-Brieuc.

Journaliste de profession, je suis par ailleurs avec intérêt depuis des années les sujets d'innovations technologiques et énergétiques. A ce titre, je constate que la dynamique de construction d'éoliennes pour renforcer la part des ENR dans le mix énergétique français, pose autant – si ce n'est plus – de questions qu'elle n'apporte de réponse aux défis écologiques auxquels nous faisons face aujourd'hui.

D'un point de vue général, à ce stade, l'enjeu majeur semble être d'apprendre à moins consommer d'énergie, plutôt que de se donner bonne conscience en créant de nouveaux sites de production, car l'énergie produite (quel que soit la technique utilisée au demeurant) l'est toujours au détriment de notre environnement, une fois prise en compte l'intégralité du cycle de vie des équipements et de leur exploitation industrielle. Autrement dit, l'argument encensant les ENR comme solutions à nos problèmes est au mieux de la paresse intellectuelle, au pire de la tromperie motivée par les très importants flux financiers qui sont aujourd'hui dirigés sur ce marché (subventions publiques et investissements privés). Et j'affirme cela sans pour autant ignorer ou éluder les problèmes majeurs de notre production nucléaire.

Concernant spécifiquement le projet de parc éolien sur la commune de Glénic, et après avoir lu avec attention les nombreuses observations apportées sur ce site, ainsi que l'intégralité des documents fournis par la société BORALEX, j'émet de vives réserves sur la pertinence de l'initiative.

Si les remarques concernant la modification du paysage relèvent sans doute d'une certaine subjectivité, les arguments concernant la protection de la faune sauvage locale, et notamment les espèces protégées, paraissent absolument incontournables. De même pour celles mettant en cause la pertinence industrielle et économique du projet sur le long terme.

En particulier, j'aimerais d'ailleurs attirer votre attention sur le sujet critique des futures opérations de démantèlement de ces éoliennes. La durée de vie de ces équipements est au définitive courte (moyenne annoncée 20 ans ; en général moins – surtout en considérant la pression grandissante des aléas météorologiques à venir, du fait du dérèglement climatique inévitable à ce stade). L'expérience a montré la difficulté de ces chantiers de démantèlement, leur caractère destructeur pour l'environnement, et le fait que les provisionnements financiers prévus par les sociétés exploitantes étaient largement sous-estimés.

Au-delà de la période d'exploitation déjà problématique en soi, les conséquences de tels projets sont donc à anticiper sur un terme beaucoup plus long. Et les sociétés qui portent ces initiatives ne sont pas capables, par nature, de rassurer sur un tel engagement. Les promesses faites en la matière dans les divers documents de références, aux accents éminemment marketing et commerciaux, et qui l'ont été sans doute également aux élus locaux, semblent insuffisantes et donc trompeuses.

Cordialement,

Dorian M.
Pleyber-Christ

Nom : DORIAN MARCELLIN
Code postal : 29410
Email : dorianm@runbox.com

Adresse : 7 rue Jules Ferry
Ville : PLEYBER-CHRIST
Téléphone : 06.68.04.51.98

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 138 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 18:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mme Le Maire, comment pouvez vous accepter un tel projet sur votre commune...Glenic que l'on nomme tous pour sa beauté du paysage...1ere porte d'entrée sur la Vallée de la Creuse en venant de Gueret ...que faites vous du Tourisme ? Combien cela doit rapporter à votre commune car à part ça du pognon promis...je ne pense pas que la rentabilité soit de mise ...avez vous autant de vent que cela ? Et vos administrés...vous pensez à eux...je suppose que vous habitez loin de ce projet...vous ne devez pas habiter dans le périmètre des 600 m des éoliennes...je pense que votre mandat va en prendre un sacré coup...et comment se fait il que les communes avoisinantes n'aient pas été prévenues de ce projet ? Durée de vie15 ans 20 ans maximum ?? Un projet à très court terme qd même...qui enlèvera ces déchets ? A quel prix pour les contribuables de la Communauté d'Agglomération ? Car oui...il y aura forcément des répercussions sur nous tous...bon sang vous êtes intelligente...il est encore temps de vous prononcer contre....nous comptons sur vous et tous les élus du territoire pour revenir en arrière...
Merci par avance.

Numéro : 139 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis contre le projet d'éolienne et je ne trouve pas normal que l'on ne demande pas leur avis aux habitants des communes. Habitant sur la commune de Jouillat je ne trouve pas le réel intérêt de polluer nos campagnes ! Parce que oui si l'on se renseigne un minimum sur les éoliennes nous nous rendons compte qu'il n'y a rien d'écologique là dedans ! De plus, pourquoi mettre la vie des habitants et des animaux en danger avec un projet tel que celui là ?

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 140 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 21:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Les éoliennes projetées vont mesurer 180m de haut sur un front de 1500 m !

Cette usine éolienne sera un véritable mur dans l'espace aérien usité constamment par les aéronefs civils et surtout militaires eu égard aux nombreuses zones aéronautiques réglementées du secteur qui descendent tous jusqu'au niveau de la surface. (R145, SETBA, ZRT Poker, ...)

Or, les avis formulés par la DGAC et la DIRCAM accusent 5 ans d'ancienneté. Cela est de nature à priver le public d'une garantie.

Cette remarque n'est pas une élucubration d'un réfractaire de mauvaise foi.

Si je la soulève, c'est que cela a été constaté pour le parc voisin d'Anzême. Malheureusement trop tard, bien que le public ait attiré expressément l'attention des commissaires enquêteurs, lors de l'EP, sur la dangereuse proximité des éoliennes avec le réseau d'entraînement très basse altitude « R 145 Creuse ».

En réponse, le promoteur a astucieusement esquivé la question en renvoyant les responsabilités vers l'autorité administrative en charge de l'instruction des dossiers. Par ailleurs, les CE, se déclarant incompétents, ont étrangement considéré qu'un avis positif ne pouvait l'être que définitivement !! (PJ1)

Et pourtant, les avis favorables formulés 5 ans au préalable, étaient viciés.

En effet, les avis favorables ont été rendus en méconnaissance des prescriptions du règlement en vigueur à la date d'instruction, à savoir le guide « Défense » relatif aux demandes d'implantations d'éoliennes du 16 janvier 2006 (document n° 000070/DIRCAM)(PJ2) qui stipule en annexe 4, appendice 2 que « le Réseau Très Basse Altitude (RTBA) protège le vol aux instruments en offrant à l'aéronef utilisateur une marge de franchissement de 1000ft au-dessus de tout obstacle situé à 5Nm (9,26km) de part et d'autre de l'axe central du volume d'espace réservé. » (prescriptions consolidées par l'instruction n° 1050/DSAE/DIRCAM relative aux traitements des dossiers d'obstacles dans ses versions 2018 et 2021).

C'est donc à tort que les permis de construire d'Anzême ont été accordés et que la CE a émis un avis favorable lors de l'EP; (PJ 3 carte des éoliennes dans la bande latérale de sécurité)

Il résulte de ce qui précède qu'il est impératif de certifier au public que tous les avis sont bien valides.....pas comme à Anzême !.

En effet, le risque de collision d'un aéronef militaire avec des obstacles de 180m de hauteur sur un front de 1500 m ne peut être exclu en limite des zones d'entraînements. (320m pour Glénic - PJ4)

Le crash mortel d'un mirage 2000D en mission d'entraînement à l'assaut en suivi de terrain (AST) dans le réseau très basse altitude « ARBOIS » (RTBA), le 9 janvier 2019 doit nous en convaincre. (cf rapport d'enquête de sécurité BEAé n° A-2019-01-A) (PJ5).

En conséquence, il est demandé au promoteur de démontrer que son usine ne risque pas de mettre en danger la vie d'autrui en produisant des avis actualisés. Cela aurait dû être le cas puisque l'avis INAO est en date de novembre 2021.

Cordialement

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : PJ1 extrait rapport CE Anzême.pdf
PJ2 Guide Défense implantations éoliennes.pdf
PJ3 carte zone tampon R 145.png
PJ4 Carte SETBA légendée.png
PJ5 BEAé n°A-2008-009-A.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

Numéro : 141 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 22:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

en echo à la contribution n°129, concernant l'accès aux sites pour l'acheminement des éoliennes par la route, notamment les pales de 50m de long, je suis propriétaire de plusieurs parcelles le long de la départementale 63 au Nord du projet, (parcelles n° AN0133, AN0174, AN0168, AO0079, AL0103 et AL0104).

Lorsque l'on vient de Roches ou Ajain par la D63, direction Glénic, La parcelle AN0174 se situe dans les lacets avant l'éolienne E05. Les parcelles AL0103 et AL0104 sont très proches des parcelles où se situerait l'éolienne E05.

Etant fermement opposé à ce projet, il ne sera autorisé en aucun cas le moindre aménagement ou le moindre accès à un centimètre carré de ces parcelles.

Cordialement.

Frédéric TISSIER
La Chassignole
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Parcelle AN0133.JPG
Parcelle AN0174.JPG
Parcelle AN0168.JPG
Parcelle AO0079.JPG
Parcelle AL0103 & AL0104.JPG

Nom : TISSIER FRÉDÉRIC
Code postal : 23380
Email : tissierfrederic@ozone.net

Adresse : La Chassignole
Ville : GLENIC
Téléphone : 0673857002

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 142 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 10:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je voudrais compléter la contribution n° 140 sur les avis fournis qui sont très anciens.

En effet, c'est très étonnant d'instruire un dossier avec des autorisations vieilles de 5 ans alors que la réglementation sur les éoliennes est en perpétuelle changement.

Ainsi, les Armées ont édité de nouvelles directives en juin 2021 pouvant restreindre les zones d'implantations des éoliennes.

Le promoteur le sait pertinent.....alors pourquoi n'a t'il pas transmis des avis à jour?

Les élus qui souhaitent avoir une usine éolienne sur leur commune peuvent ils apporter des garanties à leurs administrés sur ce sujet?

Bien à vous.

Ville : ST FIEL

Email : sylvie_penot@orange.fr

Numéro : 143 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis indigné par ce projet. Comment peut on envisager de tels travaux avec tous les inconvénients que cela entraîne et lancer un projet de montage d'éoliennes sans demander l'avis des habitants. Dans certaines communes voisines, des maires ont demandé aux habitants s'ils seraient d'accord pour l'implantation d'éoliennes et c'est effectivement la première chose à faire avant d'attaquer quoi que ce soit. Apparemment le conseil minicipal de Glenic ne procède pas comme les autres et c'est bien malheureux pour tout le monde.

NON AUX EOLIENNES POUR LE BIEN ETRE DE TOUT LE MONDE ET POUR LA FAUNE ET LA FLORE.

A BON ENTENDEUR.....

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 144 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je rejoins certains observateurs et confirme leurs dires, que les affichages des avis d'enquête publique sur les panneaux communaux implantés dans les lieuxdits n'ont pas été apposés à la date mentionnée sur l'Arrêté Préfectoral de CREUSE de GUERET, mais beaucoup plus tard.

De plus, Les panneaux fichés au sol ou ancrés sur des poteaux indicateurs routiers de la voie publique, sont implantés dans des embranchements ou des carrefours, zones accidentogènes.

De plus, elles sont illisibles à ces endroits et ne peuvent qu'engendrer des risques d'accidents de la circulation routière aux citoyens souhaitant les lire ou les photographier pour les consulter à leur domicile.

LEMAIRE, Didier.
Les Ecures.

Code postal : 0

Email : didier.lemaire23@orange.fr

Numéro : 145 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je rejoins certains observateurs et confirme leurs dires, que les affichages des avis d'enquête publique sur les panneaux communaux implantés dans les lieuxdits n'ont pas été apposés à la date mentionnée sur l'Arrêté Préfectoral de CREUSE de GUERET, mais beaucoup plus tard.

De plus, Les panneaux fichés au sol ou ancrés sur des poteaux indicateurs routiers de la voie publique, sont implantés dans des embranchements ou des carrefours, zones accidentogènes.

De plus, elles sont illisibles à ces endroits et ne peuvent qu'engendrer des risques d'accidents de la circulation routière aux citoyens souhaitant les lire ou les photographier pour les consulter à leur domicile.

LEMAIRE, Didier.
Les Ecures.

Code postal : 0

Email : didier.lemaire23@orange.fr

Numéro : 146 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Il y a quelques temps, un ami frontalier de la commune de Glénic, me parlait de la construction d'un parc éolien sur un site encore préservé, comme beaucoup de coins en Creuse, mais dont se fiche une minorité influente.

La Creuse est un département que j'adore. Mes grolles, mes sacs de randonnées et APN y ont déjà parcouru des milliers de kilomètres, ainsi que mes bottes et cuissardes quand j'étais plus jeune, de Mortroux à Gentioux-Pigerolles, de Saint-Julien-la-Genête à Saint-Goussaud. Je n'arrive pas à me lasser de ce coin de liberté où il fait bon vivre. Je suis drogué à l'oxygène creusois. La Creuse est un coin relativement préservé, humainement et environnementalement. Une partie des médias en font les mérites et certaines personnes aimeraient ou aiment s'y ressourcer, temporairement pour les touristes, ou définitivement pour d'autres (dont je fais parti, car arrivé il y a plus de quarante ans). Mais si les installations de nuisance s'imposent (démocratiquement ?), la vision pourrait en être autre.

La base de mon éducation est: franchise, honnêteté, respect. Chez d'autres, ce serait plutôt enrichissement, puissance, fourberie. La satisfaction narcissique et ou

financière de certains, du je m'en foutisme d'une autre partie, sous les motifs hypocrites d'environnement, d'écologie, mots qui leur étaient méconnus il y a encore quelques années et dont ils se fichent éperdument car non rentables, non valorisants (mais qui dorénavant le sont ?).

J'ai l'impression que la Creuse devient un eldorado pour les vautours du profit éolien, espèce gangrenant par pustules de parcs éoliens la vie de Creusois, l'environnement, le territoire, le biotope et qui veulent faire une Creuse défigurée pour leur plus grand profit, en parti grâce à l'argent public, au grand détriment et désarrois des Humains creusois.

Lorsqu'une éolienne est construite, est-il pris en compte l'impact environnemental dans sa totalité: extraction de métaux rares qui le sont de plus en plus dans des pays où les normes environnementales sont souvent bien moins drastiques, voire inexistantes, qu'en France ? Mais il est vrai que se voiler la face quant à ce qui est produit à l'autre bout de notre petite planète est bien facile en accusant ceux qui nous fournissent de polluer par leur production.

Il serait bien plus honnête d'attribuer aux personnes demandeuses le total du bilan carbone qu'ils occasionnent: extraction, transport, installation, destructions des sites où sont installés ces outils et l'éventuelle réhabilitation des lieux détruits par ces installations pharaoniques.

Les normes d'installation de ces moulins à vent sont différentes suivant les pays où il est exigé, chez certains, que l'emplacement d'un engin soit à plus de 10 fois la hauteur du mât. Certains primates seraient-ils mieux adaptés que d'autres pour supporter les diverses nuisances ? Il est vrai qu'habiter loin des nuisances, sonores ou visuelles, permet plus facilement de supporter et d'inciter à l'installation de celles-ci. Au final, à qui profite toutes ces destructions et nuisances dans les milieux où ces hachoirs sont installés ?

Quel est le coût réel de la désinstallation: recyclage du mât, des pales lorsque ça peut l'être, enlèvement de l'intégralité du socle en béton...? Qui l'a établi ? Qui paiera le surcoût éventuel ? Toujours les mêmes vaches à lait ? Ceux qui auront profité au maximum de la manne seront sûrement loin de leur destruction, géographiquement ou physiquement. De plus, un milieu bousillé ne se refait pas à l'état d'avant sa destruction.

L'argent public déversé dans les poches des profiteurs devrait plutôt servir à aider les citoyens pour investir dans des technologies permettant de les aider à économiser de l'énergie, ça permettrait d'investir intelligemment pour faire travailler éventuellement des entreprises locales. Mais lorsque des rapaces nourris à l'argent public sont présents, ils ne tiennent pas à lâcher leur grosse part de gâteau. Ces rapaces pourraient être apparentés à des vautours, oiseaux qui planent durant des heures à la recherche d'une proie à dépecer. Il est à retenir que le vautour est une espèce protégée et qu'une personne désirant l'éliminer sera sanctionné par la loi.

Récemment, la cour d'appel de Toulouse a reconnu les éoliennes coupables d'effets nocifs sur la santé de riverains. Les "industriels du vent" ont essayé par tous les moyens juridiques à leur disposition de prouver que ces effets n'existent pas, en allant même affirmer que c'est la vue des éoliennes qui est devenu stressante suite à une coupe d'arbres qui exposait ainsi ces éoliennes à la vue des plaignants. Quant aux bruits, infrasons, lumières stroboscopiques, les profiteurs disent ou font dire à "leurs chargés de communication", rhéteurs professionnels, que rien n'est prouvé et qu'il s'agit d'un effet "nocebo". Les éleveurs travaillant près de ces hachoirs à zozios, qui voient leur cheptel dépérir, les marins-pêcheurs qui constatent une diminution importante de leur pêche en ce qui concerne les installations d'éoliennes off-shore, ne sont même pas écouter. Il ne serait peut-être pas interdit que les "chargés en communication" de ces entreprises disent que ces sans-dents contestataires "nocebo" influent leur cheptel ou la faune marine. Peut-être que les personnes vivant près de ces parcs éoliens et qui se plaignent de nuisances diverses ont des problèmes psychologiques et qu'elles devraient consulter un spécialiste? Mais dans ce cas, comment résoudre les problèmes psychologiques des animaux domestiques et sauvages, qui, eux, ne comprennent pas le langage, éthologiquement parlant, des Homo simiens ?

Souvent, ceux qui sont pour l'installation d'éoliennes ne sont pas ceux qui subissent les effets néfastes de ces moulins à enrichissement d'une portion très limitée de la population. L'argent glané par les porteurs de projet permet de présenter de manière orientée, où l'objectivité et la sincérité sont les moindres de leur préoccupation.. Les propos de supposés experts éludent, par leur facilité du maniement des mots, les questions qui pourraient être fâcheuses. Il leur est donc facile d'infecter des cervelles qui ne se posent pas beaucoup de questions et pour qui la partie environnementale est le moindre de leurs soucis. Chez certains, où l'euro a remplacé le neurone dans la boîte crânienne, l'environnement financier, l'écologie financière sont les seuls intéressants et les "sans-dents nocebo" sont juste des insectes dérangeants assez faciles à éliminer.

La manière de procéder pour dénigrer ceux qui accusent les effets néfastes d'un produit, d'installations... a été tracé par l'industrie du tabac qui a essayé de déglinguer tous ceux qui démontraient les effets néfastes de leur poison. Il a fallu des dizaines d'années de recherches, de preuves, de procédures judiciaires pour démontrer les nuisances causées par ces nababs qui savaient parfaitement, dès le début du XXe siècle, les ravages que faisait le tabac sur la santé. Depuis, ceux pour qui l'enrichissement et le pouvoir priment sur l'Humain suivent le modèle ainsi tracé.

L'argent public distribué pour déglinguer des milieux humainement préservés pourrait servir au plus grand nombre. Pourquoi n'éduque-t-on pas les gens à essayer d'économiser l'énergie ? Pourquoi des villes, villages, bourgs, hameaux ont-ils un éclairage fonctionnant à longueur de nuits pour certains ? L'électricité d'énergies dites renouvelables est-il payé à sa juste valeur ? S'il n'y avait pas une injection d'argent public pour compenser un surcoût important, ces monstres seraient-ils rentables ? et avec une rentabilité à quel prix, humainement et environnementalement ? Les plus ou moins vioques pensent-ils aux conséquences de leurs actes sur leur descendance ? S'en fichent-ils comme de leur première chemise ? Après le MOAJE, le déluge ?

Une enquête d'utilité publique prend-elle en compte tous les avis émis ? L'influence que peuvent avoir ces vautours par leurs mots, leurs connaissances dans le labyrinthe

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

du droit, le miroitement d'une partie de l'argent déversé... agit-elle sur les décisions prises ? Ou une enquête n'est-elle qu'un prétexte légal pour satisfaire une population, sorte d'os à ronger, alors que la décision est prise longtemps à l'avance ?
Ces bousilleurs pourraient-ils répondre juste à cette question:
Qu'est-ce qu'un HAUMAIN ?

BASTIÈRE Lionel, passion Creuse
23000 Guéret

Nom : BASTIÈRE LIONEL
Code postal : 23000
Email : lionel.bastiere@orange.fr

Adresse : 10 avenue Charles de Gaulle
Ville : GUÉRET
Téléphone : 05.55.81.91.55

Numéro : 147 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Il y a quelques temps, un ami frontalier de la commune de Glénic, me parlait de la construction d'un parc éolien sur un site encore préservé, comme beaucoup de coins en Creuse, mais dont se fiche une minorité influente.

La Creuse est un département que j'adore. Mes grolles, mes sacs de randonnées et APN y ont déjà parcouru des milliers de kilomètres, ainsi que mes bottes et cuissardes quand j'étais plus jeune, de Mortroux à Gentioux-Pigerolles, de Saint-Julien-la-Genête à Saint-Goussaud. Je n'arrive pas à me lasser de ce coin de liberté où il fait bon vivre. Je suis drogué à l'oxygène creusois. La Creuse est un coin relativement préservé, humainement et environnementalement. Une partie des médias en font les mérites et certaines personnes aimeraient ou aiment s'y ressourcer, temporairement pour les touristes, ou définitivement pour d'autres (dont je fais parti, car arrivé il y a plus de quarante ans). Mais si les installations de nuisance s'imposent (démocratiquement ?), la vision pourrait en être autre.

La base de mon éducation est: franchise, honnêteté, respect. Chez d'autres, ce serait plutôt enrichissement, puissance, fourberie. La satisfaction narcissique et ou financière de certains, du je m'en foutisme d'une autre partie, sous les motifs hypocrites d'environnement, d'écologie, mots qui leur étaient méconnus il y a encore quelques années et dont ils se fichent éperdument car non rentables, non valorisants (mais qui dorénavant le sont ?).

J'ai l'impression que la Creuse devient un eldorado pour les vautours du profit éolien, espèce gangrenant par pustules de parcs éoliens la vie de Creusois, l'environnement, le territoire, le biotope et qui veulent faire une Creuse défigurée pour leur plus grand profit, en parti grâce à l'argent public, au grand détriment et désarrois des Humains creusois.

Lorsqu'une éolienne est construite, est-il pris en compte l'impact environnemental dans sa totalité: extraction de métaux rares qui le sont de plus en plus dans des pays où les normes environnementales sont souvent bien moins drastiques, voire inexistantes, qu'en France ? Mais il est vrai que se voiler la face quant à ce qui est produit à l'autre bout de notre petite planète est bien facile en accusant ceux qui nous fournissent de polluer par leur production.

Il serait bien plus honnête d'attribuer aux personnes demandeuses le total du bilan carbone qu'ils occasionnent: extraction, transport, installation, destructions des sites où sont installés ces outils et l'éventuelle réhabilitation des lieux détruits par ces installations pharaoniques.

Les normes d'installation de ces moulins à vent sont différentes suivant les pays où il est exigé, chez certains, que l'emplacement d'un engin soit à plus de 10 fois la hauteur du mât. Certains primates seraient-ils mieux adaptés que d'autres pour supporter les diverses nuisances ? Il est vrai qu'habiter loin des nuisances, sonores ou visuelles, permet plus facilement de supporter et d'inciter à l'installation de celles-ci. Au final, à qui profite toutes ces destructions et nuisances dans les milieux où ces hachoirs sont installés ?

Quel est le coût réel de la désinstallation: recyclage du mât, des pales lorsque ça peut l'être, enlèvement de l'intégralité du socle en béton...? Qui l'a établi ? Qui paiera le surcoût éventuel ? Toujours les mêmes vaches à lait ? Ceux qui auront profité au maximum de la manne seront sûrement loin de leur destruction, géographiquement ou physiquement. De plus, un milieu bousillé ne se refait pas à l'état d'avant sa destruction.

L'argent public déversé dans les poches des profiteurs devrait plutôt servir à aider les citoyens pour investir dans des technologies permettant de les aider à économiser de l'énergie, ça permettrait d'investir intelligemment pour faire travailler éventuellement des entreprises locales. Mais lorsque des rapaces nourris à l'argent public sont présents, ils ne tiennent pas à lâcher leur grosse part de gâteau. Ces rapaces pourraient être apparentés à des vautours, oiseaux qui planent durant des heures à la recherche d'une proie à dépecer. Il est à retenir que le vautour est une espèce protégée et qu'une personne désirant l'éliminer sera sanctionné par la loi.

Récemment, la cour d'appel de Toulouse a reconnu les éoliennes coupables d'effets nocifs sur la santé de riverains. Les "industriels du vent" ont essayé par tous les

moyens juridiques à leur disposition de prouver que ces effets n'existent pas, en allant même affirmer que c'est la vue des éoliennes qui est devenu stressante suite à une coupe d'arbres qui exposait ainsi ces éoliennes à la vue des plaignants. Quant aux bruits, infrasons, lumières stroboscopiques, les profiteurs disent ou font dire à "leurs chargés de communication", rhéteurs professionnels, que rien n'est prouvé et qu'il s'agit d'un effet "nocebo". Les éleveurs travaillant près de ces hachoirs à zozios, qui voient leur cheptel dépérir, les marins-pêcheurs qui constatent une diminution importante de leur pêche en ce qui concerne les installations d'éoliennes off-shore, ne sont même pas écouter. Il ne serait peut-être pas interdit que les "chargés en communication" de ces entreprises disent que ces sans-dents contestataires "nocebo" influent leur cheptel ou la faune marine. Peut-être que les personnes vivant près de ces parcs éoliens et qui se plaignent de nuisances diverses ont des problèmes psychologiques et qu'elles devraient consulter un spécialiste? Mais dans ce cas, comment résoudre les problèmes psychologiques des animaux domestiques et sauvages, qui, eux, ne comprennent pas le langage, éthologiquement parlant, des Homo simiens ?

Souvent, ceux qui sont pour l'installation d'éoliennes ne sont pas ceux qui subissent les effets néfastes de ces moulins à enrichissement d'une portion très limitée de la population. L'argent glané par les porteurs de projet permet de présenter de manière orientée, où l'objectivité et la sincérité sont les moindres de leur préoccupation.. Les propos de supposés experts éludent, par leur facilité du maniement des mots, les questions qui pourraient être fâcheuses. Il leur est donc facile d'infecter des cervelles qui ne se posent pas beaucoup de questions et pour qui la partie environnementale est le moindre de leurs soucis. Chez certains, où l'euro a remplacé le neurone dans la boîte crânienne, l'environnement financier, l'écologie financière sont les seuls intéressants et les "sans-dents nocebo" sont juste des insectes dérangeants assez faciles à éliminer.

La manière de procéder pour dénigrer ceux qui accusent les effets néfastes d'un produit, d'installations... a été tracé par l'industrie du tabac qui a essayé de dégligner tous ceux qui démontraient les effets néfastes de leur poison. Il a fallu des dizaines d'années de recherches, de preuves, de procédures judiciaires pour démontrer les nuisances causées par ces nababs qui savaient parfaitement, dès le début du XXe siècle, les ravages que faisait le tabac sur la santé. Depuis, ceux pour qui l'enrichissement et le pouvoir priment sur l'Humain suivent le modèle ainsi tracé.

L'argent public distribué pour dégligner des milieux humainement préservés pourrait servir au plus grand nombre. Pourquoi n'éduque-t-on pas les gens à essayer d'économiser l'énergie ? Pourquoi des villes, villages, bourgs, hameaux ont-ils un éclairage fonctionnant à longueur de nuits pour certains ? L'électricité d'énergies dites renouvelables est-il payé à sa juste valeur ? S'il n'y avait pas une injection d'argent public pour compenser un surcoût important, ces monstres seraient-ils rentables ? et avec une rentabilité à quel prix, humainement et environnementalement ? Les plus ou moins vioques pensent-ils aux conséquences de leurs actes sur leur descendance ? S'en fichent-ils comme de leur première chemise ? Après le MOAJE, le déluge ?

Une enquête d'utilité publique prend-elle en compte tous les avis émis ? L'influence que peuvent avoir ces voutours par leurs mots, leurs connaissances dans le labyrinthe du droit, le miroitement d'une partie de l'argent déversé... agit-elle sur les décisions prises ? Ou une enquête n'est-elle qu'un prétexte légal pour satisfaire une population, sorte d'os à ronger, alors que la décision est prise longtemps à l'avance ?

Ces bousilleurs pourraient-ils répondre juste à cette question:

Qu'est-ce qu'un HUMAIN ?

BASTIÈRE Lionel, passion Creuse
23000 Guéret

Nom : BASTIÈRE LIONEL
Code postal : 23000
Email : lionel.bastiere@orange.fr

Adresse : 10 avenue Charles de Gaulle
Ville : GUÉRET
Téléphone : 05.55.81.91.55

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 148 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 12:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
C'est très curieux, lorsqu'on parle avec des pro éoliens, ils font toujours la même réponse aux arguments des anti : "il faut bien trouver une solution"
Si leur solution est de défigurer nos paysages, par des monstres de feraille non recyclable, de bétonner la nature de perturber la biodiversité, d'empoisonner la vie de riverains par le bruit et tous les effets nocifs pour la santé, leur solution est idiote. A mon avis ils n'ont pas dû se renseigner beaucoup sur le sujet !!!! Le plus scandaleux, c'est que ces mêmes personnes ont dit qu'elles n'en voulaient pas devant chez elles....
En l'occurrence, je précise que les pro, sont uniquement, les élus et les propriétaires qui vont louer leur terrain à Boralex. Malgré les résultats de la pétition, 84% contre ,cela n'empêche pas les élus à persister dans le déni et le mépris des administrés. C'est purement scandaleux et antidémocratique. !!!!
Je suis contre le projet éolien
Annie Bonnetaud
Villelot Jouillat

Nom : BONNETAUD
Code postal : 23220
Email : abonnetaud@yahoo.fr

Adresse : 1 Lieudit Villelot
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 0665499654

Numéro : 149 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 14:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Pour notre plus grand bonheur, avec ma famille, nous avons choisi de vivre en Creuse. Venant de la région parisienne pendant des vacances d'été, nous avons été séduits par cette nature intacte et ces paysages superbes. Qu'elle fût notre déception d'apprendre récemment, qu'un projet éolien était prévu depuis longue date sur la commune de Glénic . Quand nous avons acheté, il est très regrettable que nous n'ayions pas été informés de ce projet. Nous n'aurions jamais acheté si nous l'avions su.
Pour l'instant 5 éoliennes sont prévues, mais combien d'autres seront ajoutées une fois les infrastructures faites.??? On voit bien que ça se passe toujours ainsi partout.
NOUS NE VOULONS PAS D EOLIENNES ,pour les raisons suivantes:

Polution visuelle
Bruit
Impact prouvé sur la santé (acouphènes, sommeil perturbé, dépression.
Impact sur les oiseaux et les chauve souris
Energie intermittente et relayée par les centrale à gaz
Bétonnage
Pales non recyclables

Numéro : 150 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 14:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des Membres de la Commission d'Enquête, M. Michel DUPEUX, Président, de M. Alain DETEIX et M. Jean BENOIT, membres,

Merci de prendre en considération l'observation défavorable ci inclus en p.j.
Bien Cordialement.
Franck Girard.

Pièce(s) jointe(s) : Observation Glénic Creuse.pdf

Nom : FRANCK GIRARD
Code postal : 85120
Téléphone : 06.04.43.14.36

Adresse : 29 rue de la grallière
Email : franckgirard1@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 151 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 15:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour !

je souhaite vous livrer une observation contre le projet éolien sur la commune de Glénic (commune sur laquelle un pourcentage de voix contre est supérieur à 50%, mais qui s'en préoccupe vraiment !)

Habitant de Saint Hilaire la Plaine (projet éolien également) propriétaire de chevaux en pension sur la commune de Glénic et positionnés très proches du futur emplacement.....toutes les enquêtes le prouvent les animaux domestiques d'élevage en souffrentcroyez-vous vraiment qu'en tant que propriétaire responsable, mes chevaux resteront sur la commune ?

Je suis de plus membre de l'association SOS Faune sauvage et Glénic restait à ce jour un spot exceptionnel pour nous à l'effet de re introduire nombre d'animaux sauvages (notamment les rapaces) , Croyez-vous vraiment que nous continuerons si ce projet qui va à l'encontre de tout ce qui définit le vie Creusoise.... ce pays vert et bleu qui fait notre fierté et dont les forêts risquent de voir très bientôt surgir de gigantesques arbres métalliques blancs et dangereux !

Le profit, le profit , le profit.....qui paiera la facture finale ?

Frédéric Chaffard-Luçon : St Hilaire la plaine.

Numéro : 152 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 15:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mesdames et Messieurs

je viens déclarer mon opposition aux projet éolien de la commune de Glénic, j'habite la commune de Saint Hilaire la Plaine sur laquelle il y a également un projet similaire (je suis membre des deux associations de défense) si je n'étais forcément contre initialement ,il m'a suffit de lire tous les rapports liés aux diverses étude concernant l'éolien pour comprendre l'absurdité d'un tel projet ,en général mais surtout sur nos communes creusoises.....heureusement que le ridicule ne tue pas, la plupart de ces sociétés sont de simples sociétés écran dont le capital se monte à un euro.

L'aspect écologique (un comble pour de l'énergie renouvelable) l'aspect financier, certains biens immobiliers peuvent perdre 40% de leurs valeur marchande, j'imagine que vous n'aimeriez pas cela pour vous même ?

C'est bien connu nos anciens construisaient de nombreux moulins à vents dans nos contrées.

Avez-vous pensé à développer l'énergie hydraulique ?

mais ce n'est sans doute pas ce qui rapporte en ce moment,

CHRISTIAN THERBY / SAINT HILAIRE LA PLAINE

Numéro : 153 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 19:15 Observation déposée par email : Modéré :

bonjour,
implanter encore des eoliennes ds notre paysage creusois , cela va etre encore magnifique!! sans compter les nuisances sonnores,en sachant que ce n est pas l energie eolien qui reglera le probleme,ns sommes de plus en plus demandeur d electricité malheureusement et aucune économie n est faite (ex : enseigne tjrs allumées ds les villes la nuit) seul les centrales nucleaires pourront le faire vu que tout le monde mise sur l electricue!!
(chauffage ,voitures) cela reste donc une question de profit comme d habitude!!!
cordialement.

Code postal : 0

Email : wilfried2323@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 154 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 19:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour,
implanter encore des eoliennes ds notre paysage creusois , cela va etre encore magnifique!! sans compter les nuisances sonnores,en sachant que ce n est pas l energie eolien qui reglera le probleme,ns sommes de plus en plus demandeur d electricité malheureusement et aucune économie n est faite (ex : enseigne tjrs allumées ds les villes la nuit) seul les centrales nucleaires pourront le faire vu que tout le monde mise sur l électrique!!
(chauffage ,voitures) cela reste donc une question de profit comme d habitude!!!
cordialement.

Code postal : 0

Email : wilfried2323@orange.fr

Numéro : 155 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 21:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observations enquête publique PROJET EOLIEN DE GLENIC

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce-jointe mes observations défavorables au projet éolien BORALEX LES BRUYERES;

Cordialement

Marcel PUYGRENIER

Pièce(s) jointe(s) : Marcel Puygrenier, observations projet éolien GLENIC.pdf

Code postal : 0

Email : marcel.puygrenier@gmail.com

Numéro : 156 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 22:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis fermement opposé au projet éolien concernant la commune de Glenic où je réside avec ma femme et ma fille depuis maintenant une dizaine d' années.
Ce qui me dérange le plus c'est la communication entre les élus et les habitants qui est quasi inexistante sur ce sujet, le projet a été mené dans le dos des habitants félicitations vous allez réussir à diviser la population juste pour des questions d'argent.
De plus je me pose aussi beaucoup de questions quant à l'après éolien, j'ai énormément de doute sur les sommes provisionnés pour le démantèlement de ces moulins à vent en effet comment peut on bloquer une somme d'argent 20 ans avant et être sûr qu'elle suffira quand aujourd'hui nous voyons tout augmenter d'un jour à l'autre (carburant métaux...) Si cette sommes ne suffit pas qui paiera ?
Quels intérêts pour notre commune d'avoir un parc éolien ? Allons nous payer l'électricité moins chère ? Je ne crois pas

Julien Terrioux
Mauques
23380
Glenic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Email : Julien Terrioux.aad23@yahoo.com

Numéro : 157 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 09:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Options Publicitaires / Options de Contenu Sponsorisé sur eoliennes23.fr

Bonjour à tous,

Nous travaillons actuellement au nom d'une importante entreprise de service à la clientèle qui essaye de développer sa marque grâce au contenu éditorial.

Alors que nous sommes à la recherche d'opportunités, nous sommes tombés sur votre site eoliennes23.fr.

Veillez donc nous adresser vos tarifs et vos options pour placer du contenu sponsorisé sur votre site internet.

Nous pouvons vous fournir du contenu de grande qualité et qui convient à l'audience de votre site internet. Nous incluons des citations et des images, ce qui fait que vos lecteurs trouveront le contenu naturel.

En outre, si vous êtes intéressé pour publier du contenu sponsorisé sur les sites internet / blogs que votre entreprise possède, veuillez nous donner plus d'informations en répondant aux questions ci-dessous :

- URL de site internet
- Tarifs
- Restrictions des liens (Nofollow,etc)
- Toute restriction au sujet du contenu ou des liens sortants

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Tenez-moi informé et nous pourrions commencer à travailler ensemble.

Salutations,

--

[image: beacon]

Code postal : 0

Email : pauline@audiencr.com

Numéro : 158 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 10:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les chiroptères (noctuelles, pipistrelles ...) sont très présents sur le secteur de Glenic. Il s'agit là d'un maillon essentiel de la chaîne alimentaire puisque l'espace d'un été un individu peut « engloutir » jusqu'à 600 insectes par heure. (Ce qui évite le recours aux insecticides)

Or, la nuit venue, la chaleur et la lumière dégagées par les éoliennes attirent les insectes, ce qui provoque une hécatombe chez les chauves-souris qui chassent à la tombée de la nuit.

D'ailleurs, selon le programme national « éolien et biodiversité » (*) établi par l'ADEME, la LPO et la MTES (Ministère de la Transition Écologique) : « Les connaissances actuelles montrent que, parmi les mammifères, les chauves-souris sont les plus sensibles à l'installation d'un parc éolien. Après avoir relevé de nombreux cas de mortalité sans blessure apparente, il a été démontré que le mouvement « rapide » des pales, en entraînant une variation de pression importante dans l'entourage des chauves-souris, pouvait entraîner une hémorragie interne fatale (barotraumatisme). Pour l'ensemble des parcs étudiés, il semblerait que les causes de mortalité vis-à-vis des éoliennes relèvent à la fois des collisions directes avec les pales et des cas de barotraumatisme. »

Comment peut-on envisager de tels projets éoliens quand on connaît les conséquences environnementales ?

(*) : <https://eolien-biodiversite.com/impacts-connus/article/eoliennes-et-chauves-souris>

C'est pourquoi, je vous demande de proposer un avis NÉGATIF sur un tel projet.

J. Guerrier
Anzeme

Nom : GUERRIER JOSIANE
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 159 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 12:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En préambule, je tiens à vous dire mon profond mécontentement concernant l'information donnée aux riverains. J'habite à moins d'un kilomètre d'un projet d'implantation

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

d'une éolienne, mais sur une commune voisine, je n'ai eu aucune information sur le fait qu'un projet de parc éolien devrait voir le jour ni de la commune de Glénic ni de celle de Joullat.

Merci à l'association d'informer TOUS les foyers impactés par ce néfaste projet. Les élus se plaignent des incivilités voir des agressions verbales en tout genre, ce n'est pas en poignardant les citoyens qu'ils sont censés représenter que cela va s'arranger.

Ce projet éolien se situe dans le couloir migratoire de la Grue cendrée. Il est emprunté par bon nombres d'oiseaux plusieurs mois dans l'année. La migration des oiseaux ne s'effectue pas en un seul jour ou une seule nuit, il est donc impossible d'arrêter les engins pour laisser passer les migrateurs. Si certains oiseaux se posent la nuit telle que les cigognes, il y en a d'autres qui volent la nuit, notamment les grues cendrée. Dans ce couloir, on peut y voir un grands nombre d'oiseaux :

? Grue cendrée

? Milan noir et royal

? Cigogne

? Pigeon

? ETC

Je ne mentionne que les oiseaux les plus imposants, ceux que l'on voit le mieux, il est plus difficile de parler des passereaux, mais on peut quand même citer les Rouge queue noir, Rouge queue à front blanc, Chardonneret, Huppe fascié, Lorient, Pie grièche...

Il ne faut pas oublier les petits sédentaires comme les mésanges de toutes sortes, les moineaux, les grives, les merles, les sittelles torchepot, les pics et les corvidés (pie, corneille et geai)...

Ou nos petits rapaces diurnes, la buse, l'épervier, le faucon crécerelle...

Même la nuit, le ciel est très occupé par les chouettes, les chauves-souris et des hiboux y chassent leurs repas. Que deviendront-ils si leurs proies (rongeurs) désertent le milieu à cause du bruit et des vibrations ?

Qu'en est-il de la nidification des oiseaux, devront-ils apprendre à leurs progénitures à voler entre les pales ?

Ce projet est situé sur un site de nidification de plusieurs espèces protégées, Milan noir, lorient ect... voir observation N° 131 & 115 de cette enquête.

Même si la notion de beauté reste subjective, je ne trouve pas qu'un ensemble industriel soit « beau ». Il peut être productif, rentable ou déficitaire mais beau NON. On ne peut quand même pas comparer vos éoliennes à la beauté des paysages Creusois.

Il y a aussi l'effet stroboscopique provoqué par le passage des pâles devant le soleil. Surtout que ces dernières peuvent atteindre de très hautes vitesses, plus de 250 km/h. Les flashes de signalement, blanc le jour et rouge la nuit, qui clignotent 24 h sur 24. Ça fait beaucoup de choses qui viennent agresser l'œil.

Encore un point qui est sujet à débat, le bruit émis par les engins est mesuré et donne une valeur. Quel que soit cette dernière, elle reste sujette à interprétation, en effet, le ressenti n'est pas le même si vous êtes dans un environnement bruyant ou calme. A mesure identique un bruit vous paraîtra moins agressif s'il est mélangé à d'autres bruits. Par exemple des éoliennes le long d'une autoroute, on entend les voitures et pas les engins. A contrario, si on implante les mêmes infrastructures en pleine campagne on n'entendra que ça, le phénomène est bien pire la nuit.

Les éoliennes émettent des sons différents, il y a le ronronnement de la turbine qui se situe dans la nacelle et le bruit des pâles qui s'amplifie quand ces dernières passent devant le mât. Il y a aussi les infrasons, que l'oreille humaine ne perçoit pas, la plupart du temps, mais qui sont bien réels et peuvent engendrer des troubles tel que les acouphènes.

Effets physiologiques des infrasons

Les agressions infrasoniques sur l'organisme se font insidieusement car elles ne sont pas perceptibles par l'ouïe (sons trop graves). Si les infrasons sont inaudibles, leur pression acoustique peut se ressentir à partir d'une certaine intensité, en particulier par l'intermédiaire des vibrations résonant au travers du crâne et de la cage thoracique : les infrasons provoquent alors une gêne physiologique à l'origine de troubles physiques et psychiques. Les vibrations des infrasons peuvent provoquer :

- dans l'oreille interne : des acouphènes et vertiges,
- dans les globes oculaires : des troubles de la vue,
- dans les organes digestifs : des nausées, des diarrhées,

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

- dans le cœur : des tachycardies, augmentation de la pression artérielle,
- dans le cerveau : des céphalées.
- Comme pour toutes les autres pressions vibro-acoustiques : irritabilité, stress, asthénie, troubles de la vigilance et de la mémoire.

Les émissions d'infrasons passagères et de faible intensité sont très peu nocives à moins d'une sensibilité individuelle exacerbée ; ce sont des durées d'exposition longues et/ou d'intensité forte qui produisent des effets délétères.

Source : Officiel Prévention santé sécurité au travail : La prévention des risques professionnels des infrasons.

Le projet est situé à proximité d'édifices classés, les églises de Glénic et de Jouillat le sont toutes les deux. Il se situe tout proche des gorges d'Anzèmes où un projet éolien similaire vient d'être refusé. Dans l'environnement proche du parc si trouve plusieurs gîtes, maisons d'hôte ou autres logements touristiques. Je ne crois pas que le « tourisme industriel » (je reprends votre argumentaire) compense la perte des touristes qui vont fuir notre région à cause des éoliennes. Ce n'est pas un atout mais un défaut, une tâche, une verrue, les touristes viennent pour la beauté des paysages, hé oui, les urbains préfèrent les grands espaces au béton. Si nos magnifiques paysages sont défigurés par des éoliennes on va perdre un atout pour attirer les touristes et par conséquent vider les hébergements de leurs clients. Avez-vous pensé à indemniser les propriétaires de ces établissements pour les pertes engendrées ?

CONCLUSION

Les éoliennes ont beaucoup plus d'inconvénients que d'atout. Elles génèrent bruits et pollution visuelle. Elles contribuent à la discorde dans les communes où leur implantation est prévue, mais pas seulement, ces chamailleries s'étendent aux communes voisines car elles sont impactées par les nuisances. Surtout que les Maires ont toujours la bonne idée d'accepter les projets à condition qu'ils soient aux limites extérieures de leur territoire, c'est-à-dire au plus proche des voisins. Les « pour » et les « contres » s'affrontent pour savoir qui a raison sur la beauté, le rendement énergétique ou la manne financière du projet. De manière générale, c'est l'argent qui décide de qui est pour ou contre, les propriétaires de la parcelle où elles sont construites il suffit de regarder les avis des propriétaires, les Maires qui voient le budget municipal augmenter sont pour ce genre de projet, les entreprises de terrassement à qui on va demander de creuser et de bétonner pour la fondation, mais cela représente une minorité de personne, et portant le ou la Maire n'hésite pas donner un avis favorable pour ces projets, malheureusement les personnes directement concernées n'ont pas leur mot à dire. Sauf sur l'enquête publique, qui ne sert à rien, juste à donner un semblant de bonne conscience aux promoteurs et à ceux qui vont donner leur aval pour la mise en œuvre d'un tel projet.

Pourquoi ne pas organiser un vote où tous les résidents situés dans un rayon de trois kilomètres autour du parc auraient la possibilité de donner leur avis ?

Auriez-vous une attitude commerciale aussi agressive pour planter vos engins si vos projets de destruction de la nature n'étaient pas subventionnés ?

Que deviendriez-vous sans ces subventions ni l'obligation qui est faite à EDF de vous racheter l'électricité au prix fort ?

A combien se montent les indemnités compensatrices pour la perte de la valeur des habitations. J'allais oublier de le dire, je suis CONTRE de tels projets. Qu'ils soient en Creuse ou ailleurs.

MR GOUY Jacky
Les Tâches
Jouillat

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : GOUY
Code postal : 23220
Email : jacky.gouy@gmail.com

Adresse : 1 lieu dit Les Tâches

Ville : JOUILLAT
Téléphone : 06.47.11.42.44

Numéro : 160 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 12:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Voici ce qui apparaît systématiquement en préambule d'un avis de la Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle Aquitaine :
« L'avis de l'Autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Porté à la connaissance du public, il ne constitue pas une approbation du projet au sens des procédures d'autorisations préalables à la réalisation. Par suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, venue annuler les dispositions du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 en tant qu'elles maintenaient le Préfet de région comme autorité environnementale, le dossier a été transmis à la MRAe. En application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, l'avis de l'Autorité environnementale doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage, réponse qui doit être rendue publique par voie électronique au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19. En application du L. 122-1-1, la décision de l'autorité compétente précise les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites. Elle précise également les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine. En application du R. 122-13, le bilan du suivi de la réalisation des prescriptions, mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter, réduire et compenser ces incidences devront être transmis pour information à l'Autorité environnementale. Le présent avis vaudra pour toutes les procédures d'autorisation conduites sur ce même projet sous réserve d'absence de modification de l'étude d'impact (article L. 122-1-1 III du code de l'environnement). Cet avis d'autorité environnementale a été rendu le 18 juin 2019 par délégation de la commission collégiale de la MRAe Nouvelle-Aquitaine à Madame ou M. X. Le délégué cité ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans l'avis à donner sur le projet qui fait l'objet du présent avis ».

Voici ce qui apparaît en cas d'absence d'avis de la MRAe dans le délai prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement :
« L'Autorité environnementale n'a pu étudier dans les délais impartis le dossier mentionné. En conséquence et conformément à l'article R 122-7 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale n'a formulé aucune observation concernant ce dossier. Cette absence d'observation ne signifie pas que l'avis est réputé favorable mais que l'Autorité environnementale ne s'est pas prononcée. »

Nous l'avons vu récemment lors de l'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter un parc éolien à Saint Fiel, le public à plusieurs reprises s'est appuyé sur l'avis de la MRAe pour rédiger et déposer des réclamations concernant le volet environnemental.

Le fait que les personnes souhaitant déposer des observations n'ont pas de compétences particulières en matière d'environnement ou de santé humaine leur permettant d'étudier le dossier, que ce soit par leur formation ou leurs activités professionnelles est une évidence.

L'absence d'un avis officiel, impartial, étayé, argumenté et circonstancié de l'autorité environnementale est donc fortement préjudiciable, tant pour le public non averti que pour la commission d'enquête, notamment dans l'évaluation de l'état initial et la compréhension des mesures et caractéristiques du projet destinées à « éviter, réduire, compenser » les impacts sur le milieu naturel et sur les habitants riverains de la zone d'implantation.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : absence_avis_MRAE.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 161 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 12:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable au projet Les Bruyères.
Je constate que les projets avoisinants ont été pris en compte dans l'étude paysagère et que les mesures proposées pour la biodiversité sont intéressantes. L'étude de dangers est complète et me rassure sur la viabilité de ce projet. J'estime que ce promoteur éolien est sérieux. J'estime que toutes les informations sont disponibles à tous ceux qui prennent véritablement connaissance du dossier et que les idées reçues et fausses véhiculées et non vérifiées ne devraient pas avoir leur place dans le développement de l'éolien.

Email : jarvica.engueng@gmail.com

Numéro : 162 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 13:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

je vois qu'il y a déjà beaucoup d'observations contre ce projet.... comme d'habitude ce sont les personnes opposées qui se manifestent le plus et qui font le plus de bruit... c'est toujours valable pour n'importe quel sujet de société. Peut-être que le côté "scandale" attire les gens pressés d'émettre une opinion ?

Après cette digression que vous me pardonnerez sans doute, je souhaite apporter à mon tour une observation sur ce projet éolien.

Je suis tout à fait favorable à ce projet :

- a priori je ne suis pas la seule puisque d'autres habitants de Glénic ont répondu favorablement lors de la campagne de porte-à-porte
- d'après les photomontages présentés dans le dossier, je trouve que l'impact visuel reste minime et absolument pas gênant pour notre vie quotidienne. On aime ou on n'aime pas visuellement les éoliennes, quelque part c'est subjectif et je ne critique pas les personnes qui ne trouvent pas ça beau. Mais d'un point de vue vision du parc on ne peut pas dire que ce projet soit "gênant" dans le paysage : le relief et la végétation le masqueront la plupart du temps.
- le bénéfice de production renouvelable sur notre territoire est conséquent ! Alimenter plus de 8000 foyers avec seulement 5 éoliennes est un très bon projet. Permettre ainsi de limiter notre dépendance à l'importation de gaz/d'uranium et de l'utilisation des centrales charbons de France est un bon progrès vers lequel nous ne pouvons que nous tourner.

Les éoliennes souffrent de trop de fausses idées et rumeurs qui circulent sur internet. Pourtant lorsqu'on se balade là où il y en a déjà, on se rend compte que les gens sont dans l'ensemble satisfaits et pas gênés par le bruit. Pour exemple le parc éolien à Quinssaines dans l'Allier, pas si loin de chez nous.

Je suis très favorable à ce projet.
Cordialement

Code postal : 0

Email : mama.rine@orange.fr

Numéro : 163 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 14:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le développement des énergies renouvelables me paraît être une nécessité. Il est important pour promouvoir ces énergies de développer de beau projet, en concertation avec les territoires, ce que me paraît être le projet de "Les Bruyères". Entre les différentes campagnes d'informations et la démarche de porte-à-porte avec Ancrage, le porteur de projet tient la population locale au courant des avancées du projet malgré des délais d'instructions particulièrement long qui auraient pu rompre le lien. Les enjeux environnementaux m'ont également l'air d'être bien pris en compte, ce projet me semble donc idéal pour contribuer à la transition énergétique. Je suis favorable au projet de 5 éoliennes dit "Les Bruyères".

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 0

Email : arthur.saltier@hotmail.com

Numéro : 164 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 14:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Pour rebondir sur les observations N° 159 je suis entièrement d'accord avec toutes les remarques de Monsieur GOUY.
Je suis farouchement contre ce projet qui va nous pourrir la vie.

Numéro : 165 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 15:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le porteur de projet indique en bas de chaque page de garde des documents mis à l'enquête publique qu'il y aurait un dossier original de 2016 complété en mars 2020 sans que ce dossier de 2016 ne soit mis à l'enquête publique ni que ces compléments ne soient clairement mis en évidence.

Uniquement dans le document « fichier n°2 – Sommaire inversé » aux pages numérotées 31 à 34, il est présenté un tableau sensé indiquer les compléments apportés en mars 2020 au dossier de demande d'autorisation unique. Or nous sommes en présence d'un simple tableau indiquant les pages concernées par ces compléments sans qu'il soit possible de voir ces ajouts/modifications dans les pages ciblées.

Par exemple, lorsque il est indiqué page 32 que des compléments ont été apportés de la page 115 à 268 pour les chiroptères dans le document « n°4-3 du document 23-BORALEX-bruyeres-4-3-AnnexesEtudesImpactsEnvironnement », il est impossible de les trouver. De la même manière à la page 33 de ce même document, le tableau fait référence à des compléments apportés de la page 115 à 268 sur la migration d'avifaune.

Plus loin à la page 34, dans ce tableau il est indiqué que des compléments ont été apportés page 269 à 384 de l'étude acoustique. Encore une fois sans le dossier original de 2016, il est impossible de voir la teneur de ces compléments.

Par ailleurs il apparaît que la plupart des avis des différentes administrations civiles ou militaires ont été donnés sur la base de ce dossier de 2016. Seulement la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Institut National de l'Origine et la qualité (INAO) semblent avoir été saisis pour avis sur le dossier de 2020.

Un autre point rend le dossier d'enquête difficilement lisible :
on trouve dans le « fichier N°8- accords et avis consultatifs 8-3 Autres avis » un avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) adressé à « ENEL GREEN POWER » ?? du 16 mars 2015 et un avis de la DSAE du 08 juin 2015 adressé aussi à « ENEL GREEN POWER ».

On peut noter aussi que l'Agence Régionale de Santé, suite à une saisine de la préfecture du 19/12/2016, donne en janvier 2017 ses conclusions concernant le volet bruit-étude acoustique sur les bases du dossier 2016 sans la prise en compte des données complétées en 2020 par le porteur de projet. Comment faut-il faire pour avoir une compréhension de ce volet de l'étude ?

De même l'avis de la Direction Départementale des Territoires du 12 janvier 2017 n'a pu être donné que sur le dossier de 2016. Or le porteur de projet indique dans son tableau du document précité avoir apporté des compléments qui portent principalement sur le volet environnemental au sens large du terme. Cet avis de la DDT conclut sur le volet N2000 que « l'évaluation NATURA 2000 est jugée incomplète puisque cette évaluation ne doit pas s'arrêter réglementairement à un rayon de 20 kilomètres autour du projet. Le site Natura 2000 "Étang des Landes" doit être pris en compte dans l'évaluation des incidences » (ndr ce site se trouve à 24 km du projet).

Quand on examine le document d'enquête publique « fichier N°4 - étude d'impact sur l'environnement 4-5 : évaluation des incidences Natura 2000(AU-8) », bien que dans la page de garde il est annoté « décembre 2016 complété en mars 2020 », la totalité de ce document est datée de novembre 2016 et on peut constater qu'il n'a pas intégré dans son analyse le site N2000 « Étang des Landes ».

L'ensemble des autres points relevés dans ce courrier de la DDT ont-ils été pris en compte dans le complément de 2020 ? La présentation du dossier fait qu'il nous est impossible de répondre à cette question.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

L'absence à l'enquête publique du dossier original de 2016 et le manque de transparence sur les compléments apportés en 2020 rendent difficile la compréhension du dossier.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : observation_version_2016_2020.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 166 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 16:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet présenté par Boralex nous indique l'implantation de 2 éoliennes de part et d'autre de la RD 63 : l'une à 110m (E04) et l'autre à 200m (E05) (voir plan en PJ)
Cela nous permet donc de penser que des blocs de glace importants risquent de se trouver projetés sur la route avec les risques inhérents pour les usagers.
Sans être mathématicien, avec de la réflexion et un peu de bon sens, on sait très bien qu'un bloc de glace de 50 kg positionné à 180m du sol, en bout de pâle et étant expulsé par la rotation en fonction de la vitesse, ne va pas atterrir au pied de l'éolienne mais relativement loin et donc créer un danger important. Je passe à cet endroit 4 fois p/jour comme de nombreuses personnes et je ne veux pas être victime d'un accident causé par cette industrie positionnée trop près de la voie de circulation.
Autant pour les animaux sauvages, la signalisation est mise en place le long de la route et nous pouvons donc agir en conséquence (lever le pied) mais que dans cette situation là, nous ne pourrions que subir la projection de ces blocs de glace...
Sachant en plus que dans le dossier présenté par Boralex, la hauteur des éoliennes n'est pas définie (en fonction de la puissance, mini 180m).
Un chèque en blanc a donc été signé par nos élus envers cette société...

Dominique BERNARD
La Chassignole - GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : CARTE 9 -RAPPORT FICHER N°5 - ETUDES DE DANGER.pdf

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 167 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 19:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Que va devenir la belle image verte et bleue de la Creuse ??? Si le projet aboutit, le vert et bleu vont fortement se délayer !!!

Pour de l'argent nos élus ce sont mis un bandeau noir sur les yeux.

Pourtant les conséquences seront dramatiques sur bien des points:

Le saccage des paysages ,le bruit incessant, les lumières qui clignotent nuit et jour, les nuisances sur la faune sauvage, la perte de valeur immobilière, les nuisances sur la santé,(perte de sommeil ,acouphènes etc) et les touristes qui ne viendront plus séjourner en Creuse (donc perte de revenus pour différents secteurs).

Ces machines ne sont pas écologiques comme certains veulent nous faire croire. Il suffit de se renseigner un peu et de regarder des documentaires sur la face cachée des éoliennes et on comprend vite que c'est une grosse arnaque écologique et financière. On est pas prêt de réduire le co2 avec des éoliennes qui ont une production intermittente et ont recours aux centrales à gaz et au charbon. Ce projet me rend très inquiet et encolère.

je ne veux pas d'éoliennes à côté de chez moi, ni ailleurs !!!

Numéro : 168 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 20:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Dans l'étude impact environnementale, au paragraphe 5.5.2.3 (p187) concernant l'accès au chantier des composants d'éoliennes, on peut voir sur le plan que les convois venant de la N2145 doivent tourner à droite brusquement pour rejoindre le carrefour D13/D63A1, ceci pour emprunter ce qui n'est actuellement qu'un chemin privé bordé d'arbre de grande taille.

Vu leur importance, il faudra nécessairement les abattre pour permettre le passage des camions, hors Boralex, dans le résumé non technique de l'étude d'impact (paragraphe 9.2.1 p19) mentionne la destruction de seulement 93 mètres de haies arbustives mais d'aucune haie arborée.

S'agit il d'un oubli volontaire afin de minimiser l'impact sur le parcours des convois?

Boralex compte elle replanter des arbres de grande taille pour compenser ?

Je pense qu'il y aura de nombreux arbres coupés pour permettre l'accès aux chantiers et que le promoteur ment quant à l'impact réel qu'aura ce chantier sur le parcours emprunté sur d'autres communes (Ajain en l'occurrence).

Je suis donc contre ce projet mal ficelé qui occulte volontairement certains aspects peu compatibles avec le respect de l'environnement et les paysages creusois.

Cordialement

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 169 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 20:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En parcourant le rapport sur l'étude de danger (P.55 du fichier n°5) de Boralex, je suis tombée sur ce paragraphe qui me laisse sans voix...

5.1.2.3 Autres installations

"Le parc éolien des Bruyères sera pourvu d'une aire d'accueil du public au niveau du poste de livraison. Elle accueillera occasionnellement les randonneurs, profitant de bancs et d'un abri ainsi que de panneaux informatifs. Cet aménagement est pris en considération dans l'étude de dangers comme chemin de randonnée."

Non mais quel intérêt d'aller se promener au milieu d'éoliennes ?
Et encore moins de profiter de bancs et d'un abri...

IL N'Y AURA PLUS DE RANDONNEURS DANS NOTRE JOLI TERRITOIRE GRACE A VOTRE PARC INDUSTRIEL !

Marie DARCY
La Chassignole - 23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : RAPPORT FICHER N°5 - ETUDE DE DANGERS - Autres installations.pdf

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 170 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 09:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet de 5 éoliennes de Glénic permettra au territoire d'avoir des retombées fiscales pour se développer. Le projet a été conçu pour avoir un impact le plus faible possible sur l'environnement et les paysages.

La transition énergétique nécessitera de toute manière une transition des paysages.

Je suis favorable à ce projet !

Code postal : 0

Email : alex.a@live.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 171 **Date de dépôt :** 01/02/2022 **Heure de dépôt :** 10:10 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Consultation publique - projet éolien à Glenic

Madame, Monsieur,

Par ce courriel, je voulais vous transmettre mon avis favorable pour ce projet participant à la transition énergétique nécessaire à notre pays, et étant donné ses qualités notamment dans la prise en compte sérieuse de la biodiversité du site.

Ensuite, je voulais rappeler l'urgence de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables en lien, à court moyen long terme, avec la maîtrise de nos émissions de carbone, des enjeux de souveraineté énergétique et l'accès à l'énergie à des coûts acceptables (ex. flambée des prix de l'énergie fossile).

En effet, si les émissions mondiales se maintiennent à leur niveau actuel, le réchauffement devrait avoir dépassé les 2°C à l'horizon 2050. Si les émissions continuent d'augmenter, la trajectoire mène à +4°C voire +5°C à l'horizon 2100. Le rapport et les travaux du GIEC montre que cette augmentation de température significative va engendrer des conséquences négatives sur le vivant et donc l'homme. Des conséquences sont directes et mesurables avec cette hausse des températures. Selon le GIEC, près de 80 % des espèces d'oiseaux migrateurs seront menacées d'ici à 2050 par le changement climatique.

Enfin, je voulais porter à votre connaissance le rapport « Futurs énergétiques 2050 » publié par le RTE en octobre 2021, étude technique économique environnement et sociétale pour atteindre la neutralité carbone d'ici 30 ans. Premier constat: il faut faire de l'électricité la principale source d'énergie, avec une augmentation de cette production de 35%. Six scénarios sont proposés avec une part de nucléaire plus ou moins importante en fonction de celui retenu. Ce travail concerté a mis en lumière que la France n'était pas en capacité, à l'heure actuelle, de construire des réacteurs nucléaires dans les délais, pour parvenir à une sécurité d'approvisionnement électrique. Par conséquent, le scénario le plus nucléarisé exposé par RTE nécessite de poursuivre un développement important des énergies renouvelables qui représenteront au minimum 50 % du mix énergétique à horizon 2050, avec plus de 43 GW d'éolien terrestre contre 18 GW à mi 2021.

La conclusion est claire, pour répondre à notre demande énergétique bas carbone dans les prochaines décennies, il faut poursuivre de façon accélérée le développement des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien, qui a déjà fait ses preuves en terme de compétitivité économique notamment.

En vous remerciant,
Emilien, jeune citoyen engagée pour la transition énergétique

Email : em.giraud@gmx.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 172 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 10:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les éoliennes : pourquoi faire ? Produire plus d'électricité ? Peut-être mais à quel prix ?

Les décideurs qui vont donner leur feu "vert" à leur implantation, que feraient-ils si c'était près de chez eux ?

5, puis 10, puis peut-être plus vont être implantées près d'un des plus beaux villages de Creuse, transformant le paysage en une tête hideuse de virus du Covid. Il suffit que les lobbys de l'éolien "crachent au bassin" des subventions pour que des élus et des responsables trouvent à ces gigantesques machines des vertus écologiques (pour rappel 180 m de haut, plus de 1000 m3 de fondations).

Et vous zélés décideurs viendrez vous avec vos pelles et pioches pour les effacer du paysage quand elles seront obsolètes ou qu'elles auront perdu leurs palles ?

"Je suis contre les éoliennes lorsqu'elles défigurent les paysages" : déclaration du Président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret diffusée dimanche 30 janvier 2022 à 9 h sur France Bleu Creuse. Alors espoir ou déclaration de circonstance ?

Paysages défigurés : sans doute la partie visible de l'impact environnemental mais qu'en est-il des dégâts sur la flore, la faune autour de l'étang de Mauques situé sur la parcelle des Zarmonts en aval du site d'implantation : une richesse écologique qui sera à jamais détruite.

Et dans quelques années, quand vous constaterez qu'il y a moins de ceci et de cela, inutile de convoquer un aréopage de doctes spécialistes de tout poil et de toute plume, on aura les réponses aux questions avant de les avoir posées.

Nom : GUYONNET FRANCOIS

Numéro : 173 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je pense qu'il est temps pour nos enfants , nos petits enfants, de nous préoccuper de notre planète. Ce projet s'inscrit dans nos objectifs de transition énergétique , objectif qui est aujourd'hui bien loin d'être atteint.
L'opérateur a bien pris en compte les préoccupations environnementale et à fait en sorte de minimiser les impacts je trouve cela rassurant.
Je suis pour ce projet qui contribuera à limiter la part d'énergie nucléaire dans notre consommation locale.

Email : moi496861@gmail.com

Numéro : 174 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 15:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Les dates de fin d'enquête ne sont pas concordantes sur la page de ce site informatique de dépôt d'observations. En haut de page il est écrit que la consultation est prescrite pendant une durée de 33 jours, soit du lundi 24 janvier 2022 à 9 heures au vendredi 25 février 2022 à 16h30, et par contre sur le bandeau à droite il est écrit que le registre électronique est disponible à compter du lundi 24 janvier 2022 à 09 h 00 jusqu'au jeudi 24 février 2022 à 16h30.

Pièce(s) jointe(s) : erreur date enquete.pdf

Code postal : 0

Numéro : 175 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 16:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Concernant le parc éolien de Glenic, la société Boralex pourrait elle nous certifier que les aérogénérateurs qui seraient installés sur cette commune sont exempts de terres rares telles que Lanthane, Néodyme etc ...

En effet, il a été constaté qu'à Sainte-Pazanne des enfants ont été exposés à ces produits avec de lourdes conséquences sur leur santé.

Extrait de « The Annals of Oncology » revue médicale d'oncologie à comité de lecture, publiée par Elsevier est le journal officiel de la Société européenne d'oncologie médicale.

Traduction de l'article en anglais : [https://www.annalsofoncology.org/article/S0923-7534\(20\)40269-8/fulltext](https://www.annalsofoncology.org/article/S0923-7534(20)40269-8/fulltext)

Exposition des enfants aux terres rares et cancers

N. Sadeg¹, F. Brousse¹, G. Malonga¹, H. Belhadj-Tahar²

1 - Toxicologie Analytique, Institut Médical International de Toxicologie et de Pharmacologie, Chambly, France ;

2 - Recherche et Expertise, AFPPreMED - Association Française de Promotion de la Recherche Médicale, Toulouse, France

Contexte :

Les éléments de terres rares (REE) sont largement utilisés dans les technologies d'énergie renouvelable telles que les éoliennes, les batteries, les catalyseurs et les voitures électriques. S'il existe de nombreuses études sur l'épidémiologie du cancer de plusieurs métaux lourds, on en sait beaucoup moins sur les éléments de terres rares malgré le fait que les lanthanides inclus dans les métaux de terres rares ont montré des interactions avec le métabolisme et la physiologie cellulaires en raison notamment de leurs propriétés catalytiques (impact sur phosphokinase) et leurs rayons de similitude ionique avec le calcium (impact sur la calmoduline).

Notre équipe a récemment développé des techniques ICP-MS pour le dépistage des éléments traces métalliques capillaires appliquées à l'investigation épidémiologique des cancers pédiatriques.

Dans ce résumé, nous décrivons la première enquête sur la concentration en REE des cheveux dans le cancer pédiatrique chez les enfants de Sainte-Pazanne dans le nord de la France.

Méthodes :

Sujets. 64 enfants âgés de 5 à 15 ans ont été inclus dans cette enquête ;

20 de Sainte-Pazanne (6 500 habitants) dans le département de la Loire-Atlantique dans l'ouest de la France et

44 enfants en bonne santé de toutes les autres régions de France.

Parmi 20 enfants de Sainte-Pazanne 12 souffraient d'un cancer.

Brièvement, 10-50 mg de cheveux ont été lavés deux fois et hydrolysés en milieu acide nitrique pendant 12h. Les hydrolysats dilués et les étalons externes ont été testés par ICP/MS Injection Agilent 7800. Terre rare dosée : Lanthane (La), Cérium (Ce), Praséodyme (Pr), Néodyme (Nd), Samarium (Sm), Europium (Eu), Gadolinium (Gd), Dysprosium (Dy), Holmium (Ho), Erbium Er), Thulium (Th) et Ytterbium (Yb).

Résultats : 4 terres rares (Pr, Dy, Ho et Th) ont été retrouvées significativement en grande proportion chez les enfants de Sainte-Pazanne par rapport à la population témoin : 231 % Pr, 257 % Dy, 327 % Ho et 400 % Th respectivement (n 1/4 64, p<0,05). Au sein de la population de la zone cible, les taux de Praséodyme (Pr) et Holmium (Ho) étaient significativement élevés chez 20% (4/20) des enfants malades : Pr (Patient : 0,033 0,01 mg/g versus sain : 0,001 0,001 mg/g) et Ho (Patient : 0,003 0,002 mg/g versus sain : 0,001 0,001 mg/g).

Conclusions :

Ce résultat suggère que la prévalence du cancer chez les enfants dans les zones contaminées par les lanthanides pourrait être beaucoup plus élevée qu'ailleurs et que les éléments de terres rares pourraient contribuer à la pathogenèse du cancer pédiatrique c'est à dire le ou les processus responsable(s) du déclenchement et du développement de cette maladie.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Il existe 4 parcs éoliens autour de Sainte-Pazanne comprenant 21 machines (Cf Annexe 1)

Pièce(s) jointe(s) : ste-pazanne.png
ste pazanne eolien.pdf

Nom : GUERRIER
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 176 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 21:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Je m'oppose fermement à l'installation d'un parc éolien à Glenic.

Tout d'abord je déplore le manque d'information sur ce projet par la mairie de Glenic.

De plus dans un contexte où il est primordial de protéger notre environnement et nos sites creusois, si nous voulons que le département de la Creuse soit attractif ,il me semble impensable que ce projet se réalise.

La nature creusoise qui est mise en avant par les offices de tourisme ne pourra plus l'être . La valeur immobilière sera diminuée.

Nous traversons une crise sanitaire compliquée , pourquoi en rajouter, sachant que les impacts d'un parc éolien sur la santé sont connus (maux de tête,insomnie, troubles mentaux causés par le bruit....) et d'autres qui ne sont pas encore identifiés.

Viviane BOUCHET
Jouillat

Nom : BOUCHET VIVIANE
Code postal : 23220
Email : bouchet.viviane@wanadoo.fr

Adresse : 8 Le Chene
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 06.64.64.85.35

Numéro : 177 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 21:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Je m'oppose fermement à l'installation d'un parc éolien à Glenic.

Tout d'abord je déplore le manque d'information sur ce projet par la mairie de Glenic.

De plus dans un contexte où il est primordial de protéger notre environnement et nos sites creusois, si nous voulons que le département de la Creuse soit attractif ,il me semble impensable que ce projet se réalise.

La nature creusoise qui est mise en avant par les offices de tourisme ne pourra plus l'être . La valeur immobilière sera diminuée.

Nous traversons une crise sanitaire compliquée , pourquoi en rajouter, sachant que les impacts d'un parc éolien sur la santé sont connus (maux de tête,insomnie, troubles mentaux causés par le bruit....) et d'autres qui ne sont pas encore identifiés.

Viviane BOUCHET
Jouillat

Nom : BOUCHET VIVIANE
Code postal : 23220
Email : bouchet.viviane@wanadoo.fr

Adresse : 8 Le Chene
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 06.64.64.85.35

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 178 **Date de dépôt :** 01/02/2022 **Heure de dépôt :** 21:00 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Je m'oppose fermement à l'installation d'un parc éolien à Glenic.

Tout d'abord je déplore le manque d'information sur ce projet par la mairie de Glenic.

De plus dans un contexte où il est primordial de protéger notre environnement et nos sites creusois, si nous voulons que le département de la Creuse soit attractif ,il me semble impensable que ce projet se réalise.

La nature creusoise qui est mise en avant par les offices de tourisme ne pourra plus l'être . La valeur immobilière sera diminuée.

Nous traversons une crise sanitaire compliquée , pourquoi en rajouter, sachant que les impacts d'un parc éolien sur la santé sont connus (maux de tête,insomnie, troubles mentaux causés par le bruit....) et d'autres qui ne sont pas encore identifiés.

Viviane BOUCHET
Jouillat

Nom : BOUCHET VIVIANE
Code postal : 23220
Email : bouchet.viviane@wanadoo.fr

Adresse : 8 Le Chene
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 06.64.64.85.35

Numéro : 179 **Date de dépôt :** 01/02/2022 **Heure de dépôt :** 22:26 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Bonjour

Je m'oppose formellement au projet éolien de Glénic, comme tout autres projets éoliens sur notre territoire que ce soit sur terre comme en mer. Habitante de Mauques et de le Creuse depuis une dizaine d'années, je trouve cela aberrant de voir ce type de projet prêt à sortir de terre. L'office de tourisme de la Creuse ainsi que la commune de Glénic mettent en avant un territoire préservé riche de sa faune et de sa flore, offrant de grands espaces pour se ressourcer et, en fait un véritable atout touristique.

Comment peut-on croire que de telles installations industrielles peuvent être un atout dans notre région ? Son installation détruit des chemins de randonnées pour faire passer d'énormes camions qui arrivent par dizaines, détruit les sols et transforme les terrains agricoles en terrains industriels en y incorporant des tonnes de bétons, et ne parlons pas de ses immenses statuts de fer qui vont provoquer une pollution visuelle, sonore, et avoir un impact très fort sur notre faune, jusqu'alors préservé. Ce que je recherchais et ce que j'ai trouvé dans notre village de Mauques et ses alentours, c'est la tranquillité et la nature préservée, c'est également ce que je souhaite conserver pour nous et nos enfants... en espérant que la population ouvre enfin les yeux sur le business de l'éolien, car avouons-le nous ne pouvons pas appeler cela autrement quand ce sont des "commerciaux" qui propose ce genre de projet...

J'espère que Madame la Préfète prendra en compte les avis des habitants, contrairement à certains élus de notre commune ainsi que de la com d'aggllo...

Aurélie Deboucher
MAUQUES 23380 GLÉNIC

Pièce(s) jointe(s) : Site mairie Glénic.jpg
Site officedetourisme.jpg

Nom : DEBOUCHER
Code postal : 23380
Email : aurelie.deboucher@outlook.fr

Adresse : 6 Mauques
Ville : GLÉNIC

Numéro : 180 **Date de dépôt :** 02/02/2022 **Heure de dépôt :** 00:22 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Je suis défavorable à ce projet...
Cordialement

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 181 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 08:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour j'espère que vous prenez conscience tout de même que la majorité des gens sont contre ce projet ! Encore et toujours la majorité ne compte pas. Au jour d'aujourd'hui, la société cherche à tout prix à faire du chiffre au détriment de beaucoup de choses. Produire plus pour gagner plus... Je ris. Les agriculteurs endettés jusqu'à ce suicidés ! Des hôpitaux ou on ferme des lits alors qu'on a tout pour bosser ! On se contre fou de ce que pensent les habitants, tant que ça rapporte aux gros ! Madame le maire, les élus et toutes les personnes impliqué dans ce projet éolien... Merci de revoir votre façon de faire évoluer et garder vos habitants sur la commune.... Vous allez perdre des habitants, l'école finira par fermer, les habitations en ruines.... Qui fait vivre les communes ? Les anciens ou les jeunes ? Le lotissement des ecures est en plein boum... Les habitants étaient ils informés de ce projet ? Tout comme moi lorsque j'ai acheté en 2017... Croyez moi que si j'avais eu connaissance de ce projet je n'aurai pas investi sur la commune... Si j'avais voulu du béton et de la ferraille je serais allée en ville ! Pensez à nos enfants, à nôtre et votre avenir.... Les éoliennes ne sont pas l'avenir ! Je m'oppose à ce projet.
Audrey.

Code postal : 23380
Email : bayron99@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 182 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 09:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis totalement défavorable. Trop près des zones habitées. Trop de nuisances sur la santé des citoyens proches de ces zones.

Code postal : 0

Email : Laurencedewez@live.be

Numéro : 183 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 09:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis totalement défavorable. Trop près des zones habitées. Trop de nuisances sur la santé des citoyens proches de ces zones.

Code postal : 0

Email : Laurencedewez@live.be

Numéro : 184 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 09:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis totalement défavorable. Trop près des zones habitées. Trop de nuisances sur la santé des citoyens proches de ces zones.

Code postal : 0

Email : Laurencedewez@live.be

Numéro : 185 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 09:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis totalement défavorable. Trop près des zones habitées. Trop de nuisances sur la santé des citoyens proches de ces zones.

Code postal : 0

Email : Laurencedewez@live.be

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 186 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 09:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitante de la commune de Glenic depuis des années, et depuis 8 ans, ayant une exploitation agricole sur Roches, je suis contre ce projet. La pollution sonore, visuelle et tout ce qu'entraîne la présence de ces parcs ne sont pas souhaités et bienvenus dans notre campagne, notre pays vert et bleu, qui depuis des années se fait entièrement détruire par ces projets ! Depuis deux ans, beaucoup viennent au vert et au calme, apportent à l'économie. Ce ne sera plus le cas si le paysage n'est plus et que la pollution est identique au paysage urbain. Des dizaines de villages survivent tant bien que mal, que deviendront les écoles, les commerces (de la petite boulangerie au grand Carrefour), les habitations actuellement en rénovation en résidence secondaire etc... quand personne ne voudra rester, acheter et vivre ici

Code postal : 0

Email : cburson@orange.fr

Numéro : 187 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 11:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet n'est pas possible ni favorable . Trop de contraintes pour les habitants dans ce projet . HORS DE QUESTION QUE SES ÉOLIENNES ARRIVENT A GLENIC !!!!

Code postal : 0

Email : fefeli23@hotmail.fr

Numéro : 188 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 13:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Totalement opposée je suis, encore l'appât du gain au détriment de la faune et la flore!!!
Où vont les éoliennes lorsqu'elles deviennent obsolètes, sous terre évidemment...

Code postal : 0

Numéro : 189 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 13:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention de la Commission d'enquête,

Dans la DAE 2.3 BORALEX-Bruyeres-3-11-Annexe7DescriptifsEtPerformanceDesAerogenerateurs

L'intégralité du document est en langue anglaise.

Vous ferez savoir au pétitionnaire qu'il ambitionne de faire une installation ICPE sur le territoire français et qu'à ce titre, dans le cadre de l'Enquête Publique, il se doit de communiquer des informations à un public francophone et donc de produire des documents en langue française.

Sans doute un indice de plus à charge sur le mépris du pétitionnaire envers le public français.

En l'occurrence et pour cette pièce en particulier, le pétitionnaire n'a pas fait preuve d'une grande pertinence dans la présentation des informations et ce document est irrecevable en l'état. Il aurait pu présenter une version française de ce document.

C'est pourquoi, à l'appui des nombreuses irrégularités et lacunes de ce dossier, je suis défavorable à ce projet et demande un avis défavorable de la part de la commission.

Nom : FRANCK GIRARD
Code postal : 85120
Email : franckgirard1@orange.fr

Adresse : 29 rue de la grallière
Ville : ANTIGNY
Téléphone : 06.04.43.14.36

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 190 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 14:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Vous désirez voir la Ste Boralex installer une usine de production d'énergie électrique grâce à des aérogénérateurs industriels et vous êtes sûrs d'avoir toutes les cartes en mains.

Je vous suggère, cependant, de proposer au promoteur de signer DEVANT NOTAIRE le contrat suivant :

« En cas de gêne constatée pour un particulier, la société éolienne s'engage à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant l'arrivée des éoliennes et à prendre en charge le déménagement de la famille concernée et les frais médicaux éventuels engendrés.

De plus au cas où la société propriétaire du « parc éolien » viendrait à disparaître la municipalité s'engage à dédommager le particulier dans les mêmes conditions. »

Il serait en effet injuste que des citoyens ne puissent obtenir réparation d'un préjudice du fait :

- 1) que le promoteur ait disparu
- 2) que la municipalité actuelle s'en lave les mains.

J. Guerrier
Anzême

Nom : GUERRIER
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 191 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 15:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : D'un côté le Conseil Municipal veut attirer de nouveaux habitants sur la commune de Glénic, avec la création d'un lotissement (Bois Blondot) situé aux Ecures et de l'autre , ils ont donné leur accord concernant le projet d'implantation d'un parc de 5 éoliennes !....

Ceci n'est-il pas contradictoire ?

Voulez-vous la désertification de votre commune ?

Les habitants actuels du lotissement ont-ils été mis au courant de ce projet avant de devenir propriétaires ?

Mais franchement, qui souhaiterait actuellement acheter un terrain sur Glénic pour construire une maison cernée d'éoliennes de 180 m de haut ?!!!!

M. DARCY
La Chassignole

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 192 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 16:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Opposition au projet éolien sur la commune de Glenic.

L'éolien industriel n'a pas sa place dans notre commune.

La commune de Glenic tient sa richesse de son patrimoine naturel et c'est la raison pour laquelle des familles viennent investir dans nos villages.

Qui à l'avenir voudra venir vivre à l'année ou en villégiature près de centrales éoliennes.

Tous les secteurs affectés par l'installation d'éoliennes ont connu une dépréciation immobilière liée aux nuisances visuelles et sonores.

L'impact est également important sur la faune.

Le tribunal de grande instance de Montpellier vient d'ordonner le démantèlement de 7 éoliennes à Lunas dans l'Herault, plusieurs dizaines d'oiseaux ayant été déchiquetés par des pales.

Les mêmes phénomènes ont été observés dans la Manche, en Bretagne sur des chauve-souris, animaux classés comme mammifères menacés.

Est ce que c'est ce que nous voulons pour Glénic ?

Ce projet est loin de faire l'unanimité dans notre commune, l'enquête soit disant rassurante faite par Boralex nous paraît très erronée.

Qui a été sondé ?

Nous, nous n'avons vu personne et apparemment nous ne sommes pas les seuls dans ce cas...

Quand les nuisances seront là, il sera bien difficile d'y remédier et ce n'est certainement pas Boralex qui viendra à notre secours.

Gilles Aublanc
Villechenille
23380 Glenic

Numéro : 193 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 17:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis contre le projet éolien de GLENIC pour protéger notre flore et notre faune. Aucune rentabilité énergétique qu'une récolte de soucis.

Nos dirigeants gouvernementaux font plutôt marche arrière sur les éoliennes (0,0005 % de productivité en France % donné par ERDF en janvier 2022 - Complément d'enquête de janvier 2022 France)

Alors.....
LEMAIRE.
Les Ecures.

Adresse : 16 Les Ecures
16 les ecures
Ville : GLENIC
Téléphone : 0687104552

Code postal : 23380
Email : didier.lemaire23@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 194 **Date de dépôt :** 02/02/2022 **Heure de dépôt :** 20:13 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
J'habite la commune de Jouillat depuis plus de 50 ans et quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre que des éoliennes allaient être implantées dans la commune voisine. Jusqu'à ce jour je n'ai eu aucune information de la part de la commune de Jouillat. Depuis que je réside à temps complet en Creuse, je bénéficie d'une qualité de vie incomparable grâce à de magnifiques paysages.
Il est vrai que depuis quelques temps les choses se gâtent : projet de porcherie industrielle, coupes rases de plusieurs hectares de forêt au profit de sociétés étrangères au département...
Il semblerait aussi que la municipalité de Glénic ait minimisé l'impact de l'éolien sur la population et qu'il ait fallu une contre-enquête pour mettre au jour la vérité. Pourquoi une poignée de personnes élues par la population s'arroge-t-elle le droit de décider pour les habitants de ce secteur touristique de la Creuse – le secteur des Trois lacs – particulièrement prisé des touristes et des habitants des lieux ?
Je ne suis pas hostile aux énergies nouvelles, j'ai fait installer des panneaux photovoltaïques sur ma maison et bon nombre d'agriculteurs alentour ont fait installer sur leurs bâtiments ce même type de production électrique.
Il y a quelques années on a pillé le sous-sol de ce secteur nord Creuse pour de l'uranium. Depuis on promène les déchets (Anzême). En sera-t-il de même quand on voudra bien se pencher la production éolienne et s'apercevoir de l'inefficacité de ces installations ?
J'ai toute confiance en l'indépendance de la commission d'enquête et j'espère que seront pris en compte l'avenir des futures générations et la qualité de vie dans ce département qui m'a vu naître.

Nom : BONDIEU
Code postal : 23220
Email : bernardlascoux@gmail.com

Adresse : 8 lascoux
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 05.55.51.22.39

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 195 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 20:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs,

Lors de la Commission Tourisme et Nature du 18 Mars 2021, il a été présenté la stratégie « Tourisme et Sport de Nature 2021-2026 de la Com d'Agglo du Grand Guéret ».

De ce rapport il ressort que « l'intérêt pour la campagne s'inscrit dans la mouvance actuelle du slowtourisme » C'est à dire prendre le temps de s'arrêter pour échanger, écouter, regarder, déguster et apprendre des autres.

En ce sens, les attentes des touristes sont, entre autres, la découverte du « Petit patrimoine » et l'environnement (p22/31)

En ce qui concerne le « Petit Patrimoine » Glénic en est largement pourvu.

La commune en fait d'ailleurs étalage au sein même de sa mairie :

Église (bourg), Croix de granit (Peyrat), Écurie ronde (Villemôme), Fontaine publique et son abreuvoir (Villemôme), l'ancien Prieuré (Chibert), Roue à palettes (Moulin Neuf), le Château (Les Ecures) et tant d'autres qui y sont répertoriés et photographiés.

L'environnement et la nature préservée « restent bien sûr essentiels pour notre territoire ». Glénic bénéficie de magnifiques paysages variés (vallée de la Creuse, plateau bocagé, forêts ...)

Ces ressources constituent des atouts majeurs et des points d'attractivité pour les touristes.

La découverte du petit patrimoine au travers de promenades à pied, à cheval, à vélo instaure un « plus » pour les hôtes des gîtes, des campings, des entreprises situés non seulement sur la commune de Glénic mais également sur toutes celles de la Com d'Agglo.

Il s'agit d'engager, par la préservation de ce qui fait notre richesse : un territoire préservé, un cercle d'attractivité positive pour des urbains avides d'authenticité et ainsi créer des emplois.

Une usine de production d'énergie électrique grâce à des éoliennes n'est en aucun cas synonyme de création d'emplois pérennes.

Il faut choisir entre :

Une démarche « active » de croissance du territoire grâce à la création d'emplois,

ou

Une démarche « passive » en se contentant de « contributions financières » sans création d'emploi.

J. Guerrier

Anzême

Nom : GUERRIER
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : j.guerrier@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 196 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 21:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Le document mis à l'enquête publique nommé « fichier n°3- description de la demande 3-2 capacités techniques et financières de l'exploitant (AU-2) » est censé montrer les capacités financières du demandeur et futur exploitant qui sera la société « BORALEX LES BRUYERES SARL », affirmation qui est apportée dans le document « fichier n°3 description de la demande 33 dossier administratif ».

Or le 1er document précité se borne à faire une présentation générale de BORALEX comme étant une société ayant plus de 370 employés avec une filiale française « BORALEX SAS » avec plus de 170 employés et plus de 68 parcs éoliens en exploitation. La suite de ce document se contente de présenter avec l'appui de photos les qualités de BORALEX (nom générique) sans qu'il ne soit donné une quelconque information sur celles du demandeur et futur exploitant.

Dans le document suivant nommé « annexe 2 lettre d'intention précisant les modalités de la constitution des garanties financières » il est présenté une convention de cautionnement entre BORALEX INC constituée en vertu de la loi canadienne et le demandeur futur exploitant « BORALEX LES BRUYERES SARL » qui s'engage à lui verser 23 287 500 € pour la construction du parc. L'article 3 de ce document précise que « cette présente convention sera régie par les lois de la province du Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent et sera interprétée conformément à celle-ci ». Dans les mêmes conditions, il est joint une autre convention entre les mêmes parties concernant la somme qui sera nécessaire au démantèlement de l'installation et la remise en état du site.

La commission d'enquête s'est interrogée sur ce point et a posé une question dans ce sens que l'on trouve à la page 5 du document « 35-23-BORALEX-Bruyeres-MémoireRéponse QuestionsPrelablesCommissionEnquete-3 ». La réponse apportée par le demandeur est qu'on se mettra en règle plus tard si nécessaire lorsque on aura l'autorisation, réponse que l'on retrouve fréquemment sur beaucoup de points comme le type d'éolienne qui serait installé, leur acheminement sur le site, le raccordement au poste de Guéret :

« Nous proposons une garantie de notre maison mère au Canada qui est l'entité disposant de la surface financière la plus large au niveau du groupe Boralex. Cette société est cotée à la bourse de Toronto et est donc suivie de près par les autorités de régulation. Ce garant a été considéré comme répondant à nos obligations réglementaires par le juge administratif sur d'autres projets développés par Boralex. Néanmoins, dans le cas où la garantie Boralex Inc ne serait pas jugée satisfaisante par la préfecture, nous sommes en mesure de proposer une caution par un assureur, nous avons déjà travaillé avec Tokyo Marine ou Atradius pour ce type de garanties de démantèlement ».

Dans le document suivant « annexe 3 – courrier de demande d'autorisation unique », il est joint le KBIS de la société « BORALEX SAS » au capital social de 164 847 477,00 € dans lequel on peut constater qu'il y a 13 établissements de type parc éolien en exploitation directe. Pourquoi pas celui de Glénic ?

Enfin à la dernière page de ce document annexe 3 on trouve le KBIS de la sarl « BORALEX LES BRUYERES » au capital social de 5 000 €, qui est le demandeur et qui sera le futur exploitant du parc éolien de Glénic sans qu'il soit démontré sa capacité propre.

Quand les représentants de notre commune de Glénic déclarent que la commune envisage de participer au capital de la société de projet (laquelle ?) pour avoir un œil sur l'activité pendant toute la durée de vie du parc, on peut avoir légitimement quelques inquiétudes.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : capacite_financiere_exploitant.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 197 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 13:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La Creuse fait partie des 34 territoires pour :

Lutte contre la pauvreté par l'accès à l'emploi : 34 territoires sélectionnés pour déployer le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le président de la République le 13 septembre 2018, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent.

CETTE VOLONTÉ REPOSE SUR LA CONVICTION QUE SEUL L'ACCÈS À L'EMPLOI PERMET UNE SORTIE DURABLE DE LA PAUVRETÉ.(sic)

C'est pourquoi, nous sommes contre le projet de Boralex qui ne génère AUCUN emploi sur la région et qui au contraire aura un impact significatif sur le développement touristique qui engendrerait du travail.

Source : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/docx/20220201_cp_spie.docx

J. Guerrier
Anzême

Nom : GUERRIER
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : j.guerrier@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 198 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 13:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le président de la commission d'enquête,

CONTRE CE PROJET EOLIEN.

Je suis la fille de madame PENOT Sylvie résidant 12 Les Plats 23000 ST-FIEL.

Ma mère a fait le choix d'acquérir un bien immobilier, dans un environnement calme, entouré d'espace vert et non loin de son travail. Heureuse d'avoir grandi dans un milieu rempli de ressources naturelles a été un réel confort, sans bruit, ni pollution. Profiter tous les jours de cette identité culturelle des paysages et du patrimoine, une grande richesse.

Aujourd'hui j'habite tout proche de Guéret, et je trouve DEPLORABLE la destruction de notre campagne creusoise, pour l'intérêt financier de certains propriétaires, et enrichir le promoteur de savants montages financiers favorisant la fuite de capitaux.

Demain avec l'implantation de ces aérogénérateurs proche des habitations vont avoir beaucoup de conséquences :

* le charme de nos paysages creusois dévasté par l'écolo-business.

* vivre à la campagne n'est pas avoir de l'industrie à nos pieds,

* des milliers de km de câbles enfouis,

* les pâles non recyclables,

* les travaux vont générer de très nombreux passages de camions,

* Les nuisances sonores mais aussi les puissants infrasons qui traversent les murs à plusieurs kilomètres et occasionnent de multiples effets secondaires sur la santé : problèmes désormais connus.

* Les perturbations des ondes TV qui ne sont pas anodines,

* Le massacre du biotope : les oiseaux (grues et rapaces), les chauves-souris... le déboisement qui nuit au gibier,

* L'utilisation d'autres sources énergétiques (pas forcément «propres ou renouvelables») car l'éolien ne peut fonctionner seul pour sa régulation. Efficace que 90 jours dans l'année. Le reste du temps, elles ne servent à rien. Énergie intermittente.

* Le coût du démantèlement de ces éoliennes (des centaines de milliers d'€ contre une petite cinquantaine de milliers d'€ mise en garantie) qui reviendra inévitablement à la commune avec comme répercussion une augmentation de nos impôts ou de nos taxes.

* La dévalorisation des biens immobiliers allant de 15 à 40 % selon la proximité du parc éolien.

GARDONS NOS RICHESSES SANS DESTRUCTION .

Nom : TRESPEUX ANGELINE
Code postal : 23000
Email : trespeux.angeline@orange.fr

Adresse : la mazeire
Ville : LA SAUNIÈRE

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 199 **Date de dépôt :** 03/02/2022 **Heure de dépôt :** 16:04 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Consultation des habitants de Glénic
Dans le plan schéma départemental des énergies renouvelables de la Creuse, les élus du département ainsi que les autorités de l'état ont particulièrement insisté par écrit (chapitre 5 p124 à 133) sur le volet participation, adhésion de la population, transparence, etc..., ce qui correspond à un engagement ferme de leur part," inscrit dans le marbre".

Messieurs les commissaires enquêteurs,
le collectif de Glénic vous a fait parvenir le 08/01/22 , ainsi qu'à la municipalité, (un premier courrier avait déjà été transmis le 17/04/21 mais la municipalité n'avait pas jugé opportun de répondre à ses administrés) une consultation réalisée par des habitants de Glénic,

300 personnes présentes lors des visites dans le bourg et la totalité des hameaux ont ainsi pu être sondées, une majorité écrasante est clairement opposée au projet industriel (247 soit 82,33%), seules 30 sont favorables au projet, et 23 ne se prononcent pas *
81 habitations étaient inoccupées

Au regard du plan schéma directeur départemental des ENR, chapitre 5, il paraît évident qu'un projet faisant l'objet d'un tel rejet massif de la population, doit immédiatement être supprimé.
De même, étant moi même élu sur la commune de Mazeirat, s'il s'avère exact que la municipalité n'a pas daigné répondre à ses administrés, il me semble qu'il s'agirait d'un déni de démocratie

* Bien entendu cela s'oppose totalement aux dires du promoteur (semble t'il, environ 150 personnes contactées, dont 34% pour soit environ 50 personnes et 16% contre)

Nom : PRESIDENT DU COLLECTIF SOS EOLE 23 (15 ASSOCIATIONS) PRESIDENT
ASSOC VENTS DE DISCORDE 23 (MAZEIRAT/ST LAURENT/LA SAUNIÈRE)
Code postal : 23150
Email : mechin.jean-luc@orange.fr

Adresse : 10 POUZAUD
Ville : MAZEIRAT
Téléphone : 05.55.61.02.88

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 200 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 16:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : MISE EN DANGER DE LA VIE DES RIVERAINS DES AEROGENERATEURS INDUSTRIELS

Notamment mise en danger des habitants de La brousse et Mauques
(35 habitations sur les deux hameaux,
selon les critères pris en compte dans les enquêtes, 2,5 habitants par habitation, soit au total environ 90 personnes)
hameaux situés entre 500 et 600 m des engins industriels

Risque très élevé de projection de pales, notamment

selon le tableau d'accidentologie fourni par le promoteur américain,
60 accidents majeurs intervenus en France entre 2000 et 2016
(il s'agit d'éoliennes très majoritairement d'une hauteur inférieure à 100m pales incluses),
dont Widehem en 2012, situé près de l'autoroute A16, une éolienne de moins de 100 m de hauteur, avec projection de pale à 380m
(règle de 3 pour une éolienne de 180 m projection à 684m)
exemple également de Cornihal dans l'aude où le promoteur suite à des accidents à répétition (5 au total de 2011 à 2019, dont 3 projectios de pales) a été sommé par l'état de régler "ce problème"

Pour compléter ce tableau, nous avons répertorié de janvier 2018 à décembre 2021, vingt accidents majeurs en France,
dont fin 2021 le bris de pale à La Souterraine (projection à 100m sur un chemin de randonnée!!!)
et le 12/01/21 dans l'Indre à St Georges sur Arnon, pour une éolienne de 140m de hauteur, une projection de pale de 11t au sol avec projection de débris sur une route départementale située à 500m de l'engin industriel

soit par une règle de 3, pour une éolienne de 180m de hauteur projection à 643m
Ces accidents, qui pour les derniers sont très proches de chez nous, avec l'explosion des zones industrielles éoliennes vont se multiplier,

Aucun promoteur, élu ou représentant de l'état, aussi "puissant soit il"
ne devrait en démocratie avoir le droit de mettre nos vies et celle de nos enfants, en danger
Nous exigeons le respect d'une zone de sécurité de 1000m à minima,
entre vos aérogénérateurs et nos habitations.

Nom : PRESIDENT DU COLLECTIF SOS EOLE 23 (15 ASSOC) PRESIDENT ASSOC
VENTS DE DISCORDE 23 (MAZEIRAT/ST LAURENT/LA SAUNIERE)
Code postal : 23150
Email : mechin.jean-luc@orange.fr

Adresse : 10 Pouzaud
Ville : MAZEIRAT
Téléphone : 05.55.61.02.88

Numéro : 201 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 17:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous remarquons que 80 % des propriétaires ayant signé un bail avec le promoteur Boralex (ce ne sera sans doute pas lui qui va exploiter) ne résident pas à proximité de cette industrie destructrice de paysages, de faune et de flore et créant des nuisances aux riverains.
(Il est facile de faire du fric sur le dos des autres.
Accepteraient-ils une situation inverse ?)

CES MÊMES PROPRIÉTAIRES NE SONT-ILS PAS INTERPELÉS QU'ON LEUR LOUE DU TERRAIN POUR DES SOMMES RELATIVEMENT IMPORTANTES ALORS QUE LE FONCIER CHEZ NOUS A TRÈS PEU DE VALEUR ?...

Ces mêmes propriétaires à qui Boralex a fait signer des baux relativement succincts (voir PJ - Fichier n°8 - Accords et avis consultatifs - 8.1 Avis des propriétaires (PJ-5) : dépose des installations dans un rayon de 10m, évacuation du béton sur 30cm ou 1m, cela veut dire que 70% de ce qui sera construit, restera dans le sol pour les générations futures et surtout les héritiers.

Un socle d'éolienne est composé en fonction du modèle implanté, d'environ 500 tonnes de béton et 25 tonnes d'acier, ce qui veut dire qu'il restera 350 tonnes de béton et près de 20 tonnes de ferraille dans le sol après exploitation multiplié par 5. (l'entreprise Boralex aura disparue ou disparaîtra ou changera de statut et les propriétaires héritiers n'auront aucun recours).

Cette quantité de béton se dégradant et de ferraille s'oxydant, générera obligatoirement des pollutions (ruisseaux, étangs, zones humides, impacts sur la faune et la flore ainsi que les zones de captage se situant en aval).

Dans le bail que le promoteur a fait signé aux propriétaires, il n'est nullement stipulé que l'exploitant prend à sa charge le risque de pollution lié à l'activité. Ce qui veut dire que toutes pollutions du terrain incomberont aux propriétaires.

Une éolienne contient :

- 100 litres d'huile hydraulique dans le moyeu
 - 400 litres de lubrification dans la nacelle
 - 150 litres de liquide de refroidissement dans la tour
 - 31 litres de graisse dans la nacelle et le moyeu
 - 180 litres d'azote dans le moyeu
 - 2 kg d'hexafluorure de soufre (reconnu comme un des gaz fortement contributeur au réchauffement climatique)
- Tout cela bien sûr multiplié par 5 et dans un périmètre restreint...

Quant à la gestion de ces risques, on ne nous annonce pas d'avoir des techniciens localement comme tous les services publics auxquels nous sommes attachés dans les territoires ruraux comme les nôtres.

Le personnel sera basé à 2 heures de route, à Gannat (03) avec sans doute un effectif restreint et intervenant sur un territoire très important.

Quand seront-ils disponibles pour intervenir à Glénic en cas d'urgence ?...

Note sur la loi ALUR concernant la pollution d'un terrain privé : "obligation de dépollution article L-556.3 du code de l'environnement. En cas de pollution des sols ou risque de pollution des sols, la loi ALUR permet au Préfet après mise en demeure infructueuse du responsable de la pollution, de faire exécuter les travaux de dépollution au frais du responsable".

Donc, dans 20-30-50 ans, Boralex et ses puissants financiers qui surfent sur la vague de l'écologie pour s'enrichir auront disparu, il ne restera que les héritiers des dits terrains pour régler la facture.

Je pense qu'il est nécessaire que tous ces propriétaires pensant faire fortune avec ce type d'industrie réalisent que tout cela n'est qu'une bombe à retardement qu'ils transmettront aux futurs habitants et élus. Mais surtout les 3 sous qu'ils auront eu de Boralex ne va s'en doute pas les enrichir mais leur attitude risque sûrement de poser souci à leurs héritiers. A MÉDITER....

Dominique BERNARD
La Chassignole - GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : FICHER N°8 - 8.1 AVIS DES PROPRIETAIRES.pdf
FICHER N°8 - 8.1 AVIS DES PROPRIETAIRES -P1.pdf
FICHER N°8 - 8.1 AVIS DES PROPRIETAIRES -P2.pdf

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 202 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 18:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boralex INC, Boralex SAS, Boralex EUROPE, Boralex LES BRUYÈRES, il y a de quoi s'y perdre...

Boralex LES BRUYÈRES, tiens, même nom que le projet d'implantation d'éoliennes. Cette filiale a-t-elle été créée spécialement pour ce projet ?...

Boralex EUROPE, Sarl de droit Luxembourgeois
Boralex INC, Société par actions dûment constituée en vertu de la loi canadienne
Boralex LES BRUYÈRES, Sarl au capital de 5 000€ !...
(p. 103 du 3.6 - annexe 2)

Le Conseil Municipal a-t-il bien pris en compte tous ces éléments ?

Ce projet que le CM veut nous imposer n'est pas conduit avec la rigueur nécessaire. Je trouve qu'il y a une vraie méconnaissance de leur part sur ce dossier par rapport aux enjeux colossaux.

INQUIÉTUDES ++

M. DARCY
La Chassignole - GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 203 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 18:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux éoliennes!

On ne se promène pas là où il y a des éoliennes car elles créent un véritable malaise!
C'est démesuré par rapport aux hommes que nous sommes...
Idem pour les animaux!
Le mal-être est bien trop grand à proximité de ces monstres d'acier!

L'implantation prévue dans ce projet va vraiment à l'encontre de toute considération humaine!
La limite légale d'implantation, est de 500 m., mais on sait bien que cela devrait être beaucoup plus et surtout dans le contexte que nous connaissons.
L'environnement dans ce secteur est constitué de multiples petits villages et hameaux proches des implantations d'éoliennes prévues et qui de surcroît ont un charme tout particulier!
Ce n'est pas un environnement adéquat pour planter ces machines industrielles.

De plus pour les rendre performantes on veut les construire très grandes car il y a peu de vent dans ce secteur. Quelle aberration!

Le réchauffement climatique risque de peser lourdement sur nos vies, alors de grâce n'ajoutons pas de la nuisance là où vivent des hommes, des femmes, des enfants.
Il faut plutôt protéger comme la prunelle de ses yeux ces lieux bénis, enchanteurs, calmes, remplis de beauté!

Préserver la beauté c'est tellement important et ça vaut tellement plus que le rendement (bien faible) de machines industrielles!

Email : taymans.bruno@gmail.com

Numéro : 204 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 20:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet éolien qui prévoit l'implantation de 5 éoliennes géantes (180 m) à 600 mètres des habitations.
Je suis propriétaire d'une ancienne ferme située au Boucheteau et de terrains agricoles que mes ascendants ont travaillé.
Afin de conserver ce patrimoine, j'ai décidé de procéder à des travaux de réhabilitation et de le proposer à la location.
Le but était de conserver ce bien qui m'a été transmis, de ne pas le laisser à l'abandon. Mais aussi de faire revivre ce lieu où j'ai passé mon enfance dans ce village tranquille tant recherché actuellement par les locataires, pour son calme, sa qualité de vie à la campagne.
Il ne sera plus possible de glorifier ce lieu et de le qualifier d'havre de paix à la campagne.
Qui voudra venir habiter près de ces 5 éoliennes ?
Personne car habiter près de ces éoliennes entraîne des problèmes de santé (sur les humains et sur les animaux), des nuisances auditives, des ultrasons, une forte pollution lumineuse en raison d'un balisage puissant, des problèmes de réception télévision et des téléphones portables, des impacts sur la biodiversité et les paysages dégradés.
On sait également que la proximité de parc éolien entraîne une dépréciation immobilière d'environ 30 %. Cela a été attesté par des jugements des Tribunaux de Grande Instance, maisons et terrains invendables.
Sur la vie locale, ces implantations apporteront des revenus à quelques-uns et des nuisances à tous.
Mme le Maire et conseillers municipaux, ne sacrifiez pas les habitants des hauts de Glénic.

B Parinaud
Le Boucheteau 23380 Glénic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 205 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 20:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non, comme à Marsac, je ne veux pas voir fleurir vos éoliennes. Nos paysages et notre qualité de vie sont des atouts majeurs pour l'avenir ! Je ne suis pas contre le progrès mais j'ai de sérieux doutes! Avant de vouloir nous proposer ce genre de projet il serait bon, dans un premier temps, de réparer les conneries du passé ! On a saccagé notre environnement et ce ne sont pas ces éoliennes qui vont sauver la planète !!!! Bien au contraire ! Malgré toutes les atteintes à notre milieu nous avons la chance de pouvoir observer ici nombre d'espèces animales et végétales qui, ailleurs, font défaut ! Notre département rural n'a pas vocation à engraisser des multinationales cotées en bourse! Nous fournissons déjà notre part grâce à la multitude de barrages que nous possédons ! Pourquoi la côte landaise n'est elle pas où très peu ciblée par ces projets éoliens ??? Y'a du vent là bas au bord de l'océan !?! Et toute l'année ! Ici ce n'est pas le cas!

Adresse : 11 rue du peu des terres
Ville : MARSAC
Téléphone : 0675837475

Code postal : 23210
Email : stephane.bery@sfr.fr

Numéro : 206 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 20:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux éoliennes qui ne sont pas du tout écologiques
C est une nuisance pour les habitants
Elles polluent le paysage
Leur durée de vie est limité
Que fait on d elle lorsqu elle n est plus active
Pourquoi continuer à détruire la planète

Nom : PRUVOST ALICE
Code postal : 75116
Email : alicepruvost@sfr.fr

Adresse : 34 bd Marbeau
Ville : PARIS

Numéro : 207 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 09:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame le maire, Messieurs les élus Je m'oppose fortement au projet éolien de la commune de Glénic et aux autres aussi pour de multiples raisons. Dévalorisation du patrimoine, la faune sauvage, les risques sanitaires pour la population, et bien d'autre avez-vous pensé aux générations passées qui travaillèrent dur cette terre comme l'ont fait mes ancêtres pour laisser une terre saine a leurs enfants et petits enfants, et vous voulez-nous la polluer avec vos tonne de ferraille, de béton et vos mats inutiles. Laissez notre campagne en paix, elle est belle et reposante, verdoyante, des familles entière y sont bien, au calme et je suis l'un de cela.

FRANCK TISSIER

Email : tissierfrank@orange.fr

Numéro : 208 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 13:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour certain le nom de BORALEX évoque sérieux et confiance.

Par exemple l'observation 161 « j'estime que ce promoteur éolien est sérieux » ou l'affirmation des élus de la commune de Glénic « BORALEX semble être une société sérieuse ». Autre exemple l'observation 163 « Les enjeux environnementaux m'ont également l'air d'être bien pris en compte ».

Si l'on regarde attentivement les arrêtés préfectoraux de refus récents que vous trouverez en pièces jointes sur différents dossiers déposés par BORALEX, on peut constater que la qualité des dossiers n'est pas aussi évidente et que les refus révèlent de nombreux manquements et une opposition des habitants proches des projets, ce qui est le cas sur GLENIC.

1) pour l'arrêté préfectoral du 16 mars 2020 de refus d'implantation d'un projet éolien à SAINT-JEAN-DE-NAY dans le département de HAUTE-LOIRE, dans les considérants motivant le refus on trouve :

- Considérant que le plateau du Devès est encore vierge de toute implantation d'éoliennes et parcouru par un maillage important de chemins de randonnées et de grandes randonnées (GR)
- Considérant l'impact très fort du parc éolien en projet sur le cadre de vie des habitants du Thiolent;
- Considérant que l'étude d'impact présente de nombreuses insuffisances (oublis, non-pertinence, photomontages maladroits...);
- Considérant que le projet déprécie le cadre de vie des habitants des dix hameaux ou villages situés dans une couronne de 2500 mètres aux abords des aérogénérateurs ;
- Considérant l'avis défavorable à l'unanimité de la commission d'enquête au projet éolien des Monts du Devès aux motifs que le projet ne bénéficie pas de l'acceptation de la population proche du site (87,7 % d'avis défavorable), que le parc éolien va dégrader fortement la qualité paysagère et l'attrait touristique du territoire ;

2) pour l'arrêté préfectoral du 18 mars 2020 de refus d'implantation d'un projet éolien à MERCOEUR dans le département de la HAUTE-LOIRE, dans les considérants motivant le refus on trouve :

- Considérant que l'enjeu est qualifié de fort au niveau de l'avifaune migratrice (concernant plus particulièrement le Milan noir et le Milan royal) ; que, compte tenu de la hauteur des aérogénérateurs, le parc engendrera des risques élevés d'effet de collisions pour les oiseaux migrants transitant par ce secteur ;
- Considérant que les études présentées dans le dossier sous-évaluent les impacts potentiels sur l'avifaune et les chiroptères (observations partielles des migrations sur la zone d'étude, évaluation insuffisante des impacts cumulés avec les parcs éoliens voisins existants) ;
- Considérant les mesures de réduction proposées et notamment la mise en place d'un système de détection automatique, déclenchant la diffusion de cris d'effarouchement, voire l'arrêt automatique de l'éolienne en cas d'approche et d'intrusion dans la zone de danger à proximité des pales en mouvement ; que ce système fait l'objet d'un engagement de la part du porteur de projet conditionné au constat de mortalité significative dans le cadre d'un suivi renforcé la première année avant mise en place de mesures d'évitement/réduction ; que de surcroît l'efficacité et la fiabilité de ce dispositif ne sont pas établis ; qu'en particulier, il n'est pas démontré qu'il garantisse un arrêt des machines suffisamment rapide pour éviter les impacts ;
- Considérant qu'au vu de la grande richesse du cortège (20 espèces contactées), du comportement de certaines espèces, des caractéristiques de vitesse en bout de pales, du diamètre des rotors et de la hauteur libre entre le sol et les pales de 20 à 33 m suivant modèle), l'absence d'impacts résiduels sur les chiroptères n'est pas démontrée ;
- Considérant de ce qui précède que les mesures de réduction prévues par le demandeur, au regard des spécificités du contexte local, ne suffisent pas à protéger la biodiversité, et notamment à prévenir les atteintes à des espèces protégées en vertu de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement, lors des phases de construction et de fonctionnement des aérogénérateurs, notamment à proximité des milieux boisés ;

3) pour l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2022 de refus d'implantation d'un projet éolien à TRIZAC dans le département du CANTAL, dans les considérants motivant le refus on trouve :

- Considérant que la réduction de l'impact sur les espèces protégées et notamment sur les grands rapaces dont le Milan royal repose principalement sur des mesures d'arrêt machine selon deux technologies de détection (système vidéo e/ou système radar) ;
- Considérant qu'à l'heure actuelle, aucun des dispositifs proposés n'a démontré son efficacité à garantir un impact résiduel non significatif sur les espèces protégées ;

- considérant en conséquence que l'étude d'impact n'écarte pas tout doute raisonnable quant à l'absence d'effets préjudiciables durables du projet sur l'environnement du site et que le niveau d'impact résiduel pour le Milan royal et la pie-grièche grise ne peut être qualifié, avec un niveau de confiance suffisant, de non significatif ;

- Considérant en outre qu'aucune mesure relative aux conditions d'aménagement ou d'exploitation de l'installation projetée, qui pourrait être fixée par arrêté préfectoral, n'est de nature à garantir l'absence de destruction d'individus de Milan royal et donc la conservation des populations de l'espèce (article L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement) ;

- Considérant de plus l'avis défavorable de la commission d'enquête qui relève dans ses conclusions que :
le projet de parc éolien de Trizac affecterait notablement les paysages, qu'ils soient visibles depuis la commune de Trizac, de ses environs immédiats ou plus éloignés, et aurait des incidences négatives sur l'attractivité du territoire et sa politique en matière de tourisme ;
les études produites ne démontrent pas que le projet ne portera pas atteinte à la biodiversité du territoire, et en particulier au processus migratoire des oiseaux dont le Milan royal ;
le projet est nettement rejeté par la population locale directement concernée (environ 85 % des observations sont défavorables au projet), l'atteinte au paysage étant le premier grief de la part du public ;

4) pour l'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 de refus d'implantation d'un projet éolien à SAVENNES, SAINTE-FEYRE, PEYRABOUT et LEPINAS dans le département de la CREUSE, dans les considérants motivant le refus on trouve :

- considérant l'implantation du projet sur un axe migratoire à fréquentation élevée (plusieurs centaines d'individus par an à des hauteurs de vol correspondant à la hauteur des pales des éoliennes en raison d'une topographie augmentant le risque de collision) concernant, en particulier, des espèces d'oiseaux sensibles au risque de collision avec des éoliennes et à fort enjeu de pérennisation des espèces telles que la Grue cendrée, le Milan royal, d'autres rapaces et les passereaux ;

- considérant les conclusions de l'étude radar à l'automne 2013 qui indiquent « Nos observations confirment la fréquentation élevée du site d'étude par les oiseaux en migration post nuptiale. L'abondance élevée des flux, associée à des hauteurs de vol inférieure à 200 mètres pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs contribuera à l'augmentation du risque de mortalité par collision si ces éoliennes sont construites sur ce site » ;

- considérant le passage sur le site du projet du Milan royal, en migration, espèce sensible à la collision et à très fort enjeu, classée en vulnérable sur la liste rouge nationale des oiseaux, l'espèce faisant l'objet d'un plan national d'actions ;

- considérant la présence d'espèces d'oiseaux nicheurs protégées à fort enjeu telles que le Bouvreuil pivoine (vulnérable sur la liste rouge nationale des oiseaux), le Bruant jaune (vulnérable), le Gobemouche gris (quasi-menacée), la Linotte mélodieuse (quasi-menacée), la Pie-grièche écorcheur (quasi-menacée) et le Pouillot siffleur (quasi-menacée) ;

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : differents-arretes-refus-BORALEX.pdf
raretrefectoral_refus_autorisation_MONTS_GUERET_2018.pdf
HAUTE_LOIRE_STJEANDENAY_arrete_refus_BORALEX_03_2020.pdf
HAUTE_LOIRE_MERCOEUR_arrete_refus_BORALEX_03_2020.pdf
CANTAL_TRIZAC_arrete_refus_BORALEX_01_2022.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 209 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 13:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour
J habite à jouillat, commune voisine de Glénic.
Je suis contre les projets éoliens en général et encore plus celui de Glénic.
Les éoliennes ne sont pas écologiques comme on veut nous faire croire.
De plus en Creuse, nous n avons pas assez de vent(zone 0 niveau vent).
Elles sont une nuisance visuelle et surtout sonore pour tout les etres vivants aux alentours.
S il vous plait ne laissez pas proliférer ces éoliennes dans notre belle campagne.
Viendriez vous passer vos vacances dans une région remplie d éoliennes ?
Personnellement, moi non.
Acheteriez vous une maison située à proximité de celle-ci ? J'ai des doutes.
De plus, les habitants de villelot à Jouillat vont être impacté par un projet qui n est même pas celui de leur commune, car on a la malchance de se trouver à proximité d une de celles ci. Non seulement on l entendra mais vu sa hauteur, on la verra... super pour un village qui a 3 gîtes magnifiques.
Les gens n y reviendront pas.
Bref, ne prenez pas ce projet à la légère. Ne pensez pas argent mais bien être des habitants.
Cordialement
Mme Lubret Séverine, villelot à Jouillat

Nom : LUBRET
Code postal : 23220
Email : naxo@orange.fr

Adresse : 2 villelot
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 0623615826

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 210 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 17:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour.

Nous sommes contre ce projet éolien de Glénic et sur les autres communes avoisinantes pour des raisons du respect de la flore et de la faune., de la tranquillité, la nature, comme le logo creusois Vert et bleu.

Mon département d'origine est la Picardie, là-bas les éoliennes fleurissent et hérissent le plat pays picard et vous ne pouvez imaginer le rendement de ces brasseurs d'air, c'est fou , même pas 1 % de la production électrique nationale, toutes éoliennes implantées en France confondues
Mais, par contre que des déboires.....

Je suis arrivé en Creuse en 1975, les nouveaux arrivants qui s'installaient sur le département étaient appelés " des rapportés", par certains creusois, comme des rustines sur une chambre à air.

Bref, actuellement sur ma commune (Glenic), il doit y avoir plus de rapportés que des gens du cru qui s'intéressent réellement à ce projet, même le Conseil Municipal ne s'investit pas dans cette étude, ni à l'avenir du territoire creusois ou ce n'est que par intérêt financier, mais celui-ci, ne sera pas du long terme.

Si le cœur vous en dit et si vous avez du temps pour prendre connaissance de toutes les observations déposées, je vous invite à prendre acte de la nôtre, de la mienne.

LEMAIRE D et A.
Les Ecures.

Adresse : 16 Les Ecures

Ville : GLENIC
Téléphone : 0687104552

Code postal : 23380
Email : didier.lemaire23@orange.fr

Numéro : 211 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 20:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour,
nous sommes habitants de la commune de Saint Fiel, voisine de Glénic et nous aimons nous promener en famille sur cette commune.
Nous sommes contre ce projet qui va défigurer le paysage , détruire une partie de la faune et la flore locale , gâcher la vie et la santé des habitants les plus proches des éoliennes tout ça pour une fausse écologie qui ne produit rien.

Nom : BONNYAUD FREDERIC/ALEXANDRA
Code postal : 23000
Email : alexandra_simonet@orange.fr

Adresse : les plats
Ville : SAINT FIEL

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 212 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 10:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je n'habite pas la Creuse, mais je viens tous les ans en vacances dans la commune de Glénic.
J'adore cet endroit, sa beauté, son calme et j'aime y randonner.
Alors, y mettre un parc d'éoliennes, je trouve ça sacrilège !
Bien sûr, chacun est écolo, mais personne ne veut ça chez lui...à commencer par les décideurs et ceux qui se font beaucoup d'argent en les fabriquant et en les installant.
Curieusement, ils n'en mettent jamais aux abords de leurs propriétés, alors qu'ils tentent de vous les "vendre"!
Finalement, celui qui en hérite dans sa commune est celui qui a le moins d'influence politique et d'argent...
Mais l'éolien est il vraiment écologique ?...pas vraiment, la fabrication est lourde en énergie, on ne sait pas recycler les pales, sans parler de l'impact sur tous les oiseaux du coin, particulièrement le milan noir...
Ceci dit, tout ce qui produit de l'énergie abîme la planète
Ne vaudrait-il pas mieux apprendre la sobriété ?
Non, décidément, je ne veux pas d'éoliennes dans mon petit coin de paradis....sinon je serais obligée de trouver un autre lieu de vacances.

Nom : MASSON ODILE
Ville : NIMES

Code postal : 30900

Numéro : 213 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 12:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je n'aborde pas ici les nombreux impacts, visuel, sonore, sur la faune, sur le moral des habitants, et au plan touristique, le gâchis immense d'une région encore authentique...
Certes, comme nous bassinent ses promoteurs, l'énergie éventuellement produite par une éolienne serait « verte », mais certainement pas les tonnes de béton et les hectolitres de fluides ultra polluants qui permettent son fonctionnement, et dont la moindre fuite serait une catastrophe écologique. Pas verts du tout encore, ses matériaux non recyclables, fragiles (durée de vie maximum 20 ans), et peu efficace cette éolienne soumise aux pannes, au manque de vent (et cette région est tout sauf venteuse) et aux problèmes nombreux - températures trop élevées qui peuvent endommager la turbine centrale (canicules sévères sur le secteur depuis quelques années) ou tempêtes hivernales qui empêchent les éoliennes de produire au moment où on en a le plus besoin...
Alors comment, à l'heure où sont connus les aspects purement mercantiles de l'implantation d'éoliennes, peut-on sacrifier un département dont l'atout majeur réside dans sa capacité à rester un poumon vert, un pays d'agriculture extensive, et qui pourrait tirer parti de ces atouts pour devenir un exemple européen ?
Faisons en sorte, au contraire, que notre département devienne LE modèle à suivre du monde de demain.
Un modèle exempt d'éoliennes, notamment, dont vous connaissez les nuisances pendant la durée de courte vie et celles à venir pour les recycler ou éliminer (c'est impossible, et ce sera aux frais des propriétaires de terrains, car les sociétés vendeuses d'éoliennes jaillissent et s'éclipsent au gré des opportunités financières).
- Un modèle à suivre, donc, qui peut-être pourrait utiliser nos élevages de bovins pour encourager les agriculteurs à adopter un mode de culture plus écologique (haies à conserver, pratiques non chimiques sur les animaux et les terres...) et profiter de leur nouvelles pratiques pour adopter la méthanisation, technologie productrice de biogaz éprouvée au Danemark ou en Italie mais méconnue en France.
- Installer des panneaux photovoltaïques sur tous les hangars agricoles (très nombreux), les toits de grands immeubles, bâtiments publics et autres grandes surfaces de toiture.
- Privilégier les toutes petites installations hydrauliques et les éoliennes individuelles...
- Imposer la reforestation !!! Et ce, dès qu'il y a une coupe de bois (malheureusement souvent sauvage dans le département).
- Aider, bien sûr, les habitants à isoler leur logement pour réduire leurs dépenses énergétiques.
Marie-Amal Bizalion, Le vignaud, Anzême

Nom : BIZALION MARIE-AMAL
Code postal : 13007
Email : marieamal@gmail.com

Adresse : 13
RUE de Malmousque
Ville : MARSEILLE
Téléphone : 0680614568

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 214 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 15:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Plusieurs contributions relèvent, à juste titre, l'ancienneté des avis des différentes administrations.

En l'espèce, l'avis de la DSAE/DIRCAM en date du 1er février 2017 ne prend pas en compte les dernières évolutions réglementaires relatives aux traitements des dossiers d'obstacles.

En effet, l'Instruction n° 1050/DSAÉ/DIRCAM relative aux traitements des dossiers d'obstacles a été réactualisée. Cette nouvelle édition est entrée en vigueur le 18 juin 2021.(PJ1)

Ainsi, l'instruction rénovée stipule en appendice 1 § 2 Critères d'acceptabilité :
« en situation d'intervisibilité simple, toute éolienne est soumise à autorisation du ministère de la défense. Suivant la nature du relief, le CDAOA, au vu de l'analyse effectuée par l'opérateur radar, étudiera la faisabilité du projet au regard de la gêne occasionnée sur le radar ainsi que des exigences de sécurité nationale en matière de posture permanente de sûreté » et cela dans un rayon de 70km autour des radars militaires. (PJ2)

Or, l'usine éolienne de Glénic se situe à 65km du radar militaire du mont Audouze (19) et se trouve en situation d'intervisibilité simple.(PJ3)

Aussi, puisque des avis ont été fournis postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle instruction DIRCAM (dde avis INAO en septembre 2021) (PJ4), il n'est pas normal que Boralex maintienne des avis conformes antédiluviens à la présente enquête publique quelque soient les éventuelles mesures transitoires qui pourraient s'appliquer par ailleurs. (cf contribution n° 140)

En conséquence, aucune garantie n'est apportée au public comme à l'autorité administrative, sur la conformité de l'emplacement du parc par rapport aux contraintes des radars militaires.

A ce titre, l'autorisation d'exploiter ne saurait être agréée.

Cordialement.
F.Glémet
St Fiel

Pièce(s) jointe(s) : PJ1 INSTRUCTION_1050_DIRCAM-juin_2021.pdf
PJ2 INSTRUCTION_1050_DIRCAM-juin_2021.pdf
PJ3 carte distance radar Audouze-Glénic.png
PJ4 AVIS INAO 9--2021.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 215 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 19:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

L'emplacement du parc de Glénic est extrêmement proche et cerné de plusieurs sites emblématiques du Limousin. (PJ1)

Ces sites emblématiques sont tirés de l'Atlas des Paysages du Limousin et complètent la lecture de la valeur patrimoniale et institutionnelle des paysages, en plus des sites inscrits ou classés, qui avaient été répertoriés comme défavorables au développement des éoliennes industrielles dans le cadre du SRE de 2013.

Aussi comment peut-on intégrer des aérogénérateurs de 180m de hauteur à moins de 2km de sites emblématiques sans en dégrader la valeur ?

L'impact visuel de monstres de 180 m ne pourra que déborder au-delà du confetti de zone verte décrété favorable par le truchement du simple retrait des surfaces grevées d'une contrainte institutionnelle. (PJ2)

Les nuisances visuelles seront incontournables et impacteront forcément les sites emblématiques qui engerbent le parc éolien. (PJ3)

Au final, le paysage du pays guérétois sera inévitablement pollué et attirera immanquablement d'autres parcs puisque désormais anthropisé .

Glénic et les communes avoisinantes subiront le sort, entre autre, de Chambonchard qui, avec une usine de 6 éoliennes installées en 2012 en bordure immédiate du site emblématique de la vallée du Cher, voit deux dossiers de parcs prospérer à proximité immédiate (1,7km), dont un a reçu un avis favorable de la CE dernièrement et est en attente de la décision de la préfecture quant à l'autorisation d'exploiter. (PJ5)

En conséquence, il n'est pas acceptable de considérer que l'installation de 5 éoliennes de 180m de hauteur n'ait pas d'impact sur les sites emblématiques entourant le parc des Bruyères au motif que c'est condamner notre paysage à d'autres outrages des promoteurs.

Cordialement
Association de Défense des Paysages du guérétois
St Fiel

Pièce(s) jointe(s) : PJ1 carte site emblématique EI.png
PJ2 Boralex EI SRE.pdf
PJ3 EI Boralex P14.pdf
PJ4 sites_emblematicques.pdf
PJ5 RAPPORT CE Avis Chambonchard.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 216 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 19:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Partenariat WWF / Boralex
Lorsque l'on effectue quelques recherches rapides sur la très connue ONG « WWF », on s'aperçoit tout aussi rapidement que son parcours, depuis sa fondation, est jalonné de polémiques et controverses qui en font une des ONG les plus contestées au monde. On peut noter au cours de son histoire la rémanence des théories relatives au transhumanisme et à l'eugénisme (cf. Sir Aldous Huxley membre fondateur) ainsi qu'une insidieuse mais nette tendance à mettre en évidence l'intérêt écologique d'une réduction de la population mondiale.
L'ONG WWF mène-t-elle des programmes de stérilisation forcée aux abords de parcs nationaux en Inde ? – Libération (liberation.fr)
Le moins que l'on puisse dire, c'est que d'un point de vue éthique, il y a mieux.
WWF est principalement connue pour la création de plusieurs réserves naturelles et parcs nationaux, principalement en Afrique et en Asie. Spolier de leurs terres par l'emploi de la force des populations indigènes pour faire place à une réserve naturelle est profondément condamnable et immoral.
WWF est très engagée dans la lutte contre le braconnage. Avoir recours à des factions armées qui se livrent à des exactions envers les braconniers précédemment spoliés de leurs terres pour lesquels la viande de brousse est le seul moyen de subsistance, est particulièrement dérangeant.
Voici pour illustrer deux autres articles récents du journal « Le Monde » :
https://www.lemonde.fr/international/article/2019/03/05/le-wwf-accuse-de-financer-des-factions-paramilitaires-violentes_5431837_3210.html
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/02/l-union-europeenne-reduit-son-soutien-au-wwf-accuse-de-bafouer-les-droits-des-pygmees-au-congo_6041555_3212.html
Ou encore...
<https://mrmondialisation.org/le-silence-des-pandas-ce-que-le-wwf-ne-vous-dira-pas/>

Ceci dit, WWF qui brasse les millions de dollars par centaines est assez peu loquace sur l'origine de ses financements. Citons le député Jean Lassalle qui dans une de ses envolées lyriques qui font tout son charme, taille un costar à WWF en pleine commission parlementaire développement durable et aménagement du territoire (19/01/2011) : « Pouvez-vous me confirmer, monsieur Orru, que le budget de WWF est de 320 millions de dollars ? Cela fait beaucoup d'argent, ne le trouvez-vous pas ? Par ailleurs, sur quels critères reconnaissez-vous les députés qui sont de bons ou de mauvais écologistes ? Travaillez-vous pour cela avec les renseignements généraux ? Quel est le nom des quatre courageux Anglo-Saxons qui ont affronté l'Espagne franquiste et qui ont donné au WWF le visage moderne qu'il a aujourd'hui ? Avez-vous, oui ou non, travaillé avec quelques-unes des entreprises les plus polluantes du monde et les plus spécialisées dans le luxe ? L'avez-vous dit à Edgar Morin et à Yannick Noah ? Vous avez, monsieur Orru, été décoré de la légion d'honneur et êtes entouré de très bons spécialistes. Pourtant, j'accuse le WWF d'être l'une des plus grandes entreprises de mystification du monde, mais aussi de blanchiment d'argent sale, en le « verdissant ». Il est évident que vous pouvez attaquer ces propos puisqu'ils seront publiés ; vous pouvez aussi m'apporter des réponses si vous en avez, ou ne rien dire, ce que je comprendrais également. »

Venons en au dossier pages 185 à 189
ANNEXE 8 : Charte d'engagement de Boralex dans le cadre du partenariat avec le WWF France
Engagement II : concertation et dialogue
A la lecture des observations précédentes, cet engagement n'a manifestement pas été respecté à Glénic.
Engagement III : information et communication
Une réunion publique à Glénic ? où ? Quand ?
Engagement V : engagement de qualité paysagère
Difficile d'y croire vu les « considérant » de l'avis de refus relatif au parc éolien des Monts de Guéret, ce dernier étant situé juste en face de celui de Glénic, de l'autre côté de la vallée.
Engagement VI : engagement de sincérité, d'indépendance et de respect des études environnementales et de prise en compte de la biodiversité.
Cet engagement a-t-il été respecté pour Les Monts de Guéret ? Apparemment pas vu les « considérant » de l'arrêté de refus.

En conclusion, il est difficile de trouver un réel intérêt à cette charte si ce n'est de servir de caution « morale » au porteur de projet.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : wwf. epglénic.pdf

Numéro : 217 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 21:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : observation 216

Julian Huxley et non Aldous Huxley

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 218 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 16:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le dossier de 2016 n'est pas soumis à la consultation du public. Les ajouts ou modifications apportés à la version 2020 mise à l'enquête, bien qu'indiqués dans le sommaire inversé, sont indiscernables du reste du dossier.

L'indication sur les bas de pages du résumé non technique « Résumé non technique du projet éolien des Bruyères – Décembre 2016 »(document 4-4) et de l'incidence sur les zones N2000 (document 4-5) montre que ces parties du dossier n'ont pas été réactualisées.

Dans ce résumé non technique ainsi que dans l'Étude Impact (EI) et une de ses annexes (Voir les Pièces Jointes), il apparaît plusieurs références au SRE Limousin (Schéma Régional Éolien), annexe du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE).

Le SRCAE / SRE Limousin a été annulé en 2017 par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dont le jugement a été confirmé par le Conseil d'État en 2018 (Voir la Pièce Jointe). La totalité des motifs et raisons détaillés dans l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bordeaux, montre qu'aucune référence au SRCAE et son annexe SRE n'aurait dû apparaître dans la dernière version de ce dossier déposé en mars 2020.

L'exemple suivant est particulièrement révélateur :

« 2.2.3. CONTEXTE ÉOLIEN RÉGIONAL Le Schéma Régional Éolien (SRE) est un document d'orientation, fruit d'une analyse réalisée à l'échelle régionale. Le Schéma Régional Éolien du Limousin, approuvé en 2013, indique que le site éolien se trouve, toutes thématiques confondues, sur une zone favorable pour l'implantation d'éoliennes ».

L'assertion « toutes thématiques confondues, sur une zone favorable pour l'implantation d'éoliennes » est erronée et trompeuse pour le public non averti qui ignore la totalité des motifs et raisons de la décision d'annulation du SRE et du SRCAE.

C'est d'autant plus préjudiciable que ce même public est par nature beaucoup plus enclin à consulter le résumé non technique plutôt que les parties « ardues » du dossier.

Notons que le porteur de projet a anticipé cette observation par un simple encart Page 23 de l'EI noyé dans les centaines de pages du dossier.

Cet encart fait également référence aux Zones de Développement Éolien (ZDE) qui ont été supprimées par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013. Il fait aussi allusion au motif d'absence d'étude environnementales et d'études d'impacts mais élude l'ensemble des nombreux autres motifs et raisons de l'annulation du SRE tels que visibles à la lecture des 14 pages de l'arrêt de la CAA ci-joint.

De plus, depuis le vote du Conseil Régional du 16 décembre 2019 et l'arrêté de la préfecture de Région Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2020, le SRADDET se substitue aux schémas sectoriels SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : SRE-Etat Initial-EP Glénic.pdf
extrait_annexe_etude_impact_Partie1.pdf
extrait_annexe_etude_impact_Partie2.pdf
extrait_etude_impact.compressed.pdf
extrait_etude_paysage.pdf
extrait_resume_non_technique.pdf
Conseil d'État, 6ème chambre, 16_05_2018, 408887, Inédit au recueil Lebon - Légifrance.pdf
CAA de BORDEAUX, 1ère chambre - formation à 3, 12_01_2017, 14BX03365, Inédit au recueil Lebon - Légifrance.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 219 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 17:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

L'instruction du gouvernement en date du 26 mai 2021 demande à chaque préfet de Région d'élaborer, sous un an, une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien. (PJ1)

L'objectif de cet exercice de cartographie est d'améliorer la planification territoriale.

Or, à ce jour, ladite cartographie n'est toujours pas d'actualité.

C'est une perte de chance manifeste pour le public car, ne serait-ce que sur le plan paysager, la proximité du parc éolien avec les sites emblématiques de la vallée de la Creuse, des collines séparant les plateaux du Bas-Berry et du Guérétois et les étangs d'Ajain, il y a matière à classer défavorable la zone d'implantation de l'usine électrique des Bruyères.

De surcroît, au regard de la contribution n° 216, il n'est pas fondé d'affirmer que la zone choisie par Boralex est favorable au développement d'éoliennes de plus en plus gigantesques.
Pour mémoire, en 2013, ces dernières avoisinées les 100m...; désormais, elles dépassent toutes 150m !

Ainsi, à 4 mois de la date de parution de la cartographie des zones favorables au développement éolien, et bien que, encore une fois, cela ne soit pas un document opposable, il est difficile de comprendre l'intérêt de présenter maintenant le dossier en EP.

En tout cas, il est certain que si des éoliennes devaient être érigées sur le plateau des Bruyères, le site sera perdu pour les amoureux de la campagne, au plus grand bénéfice des promoteurs qui pourront coloniser à loisir ce qui sera devenu, de facto, une zone favorable au développement éolien.

En conséquence, nous sommes farouchement opposés à la défiguration de nos belles campagnes authentiques.

Cordialement.

ADP guérétois.
St Fiel

Pièce(s) jointe(s) : cir_45178 26 mai 2021.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23000
Email : adpgueretois@free.fr

Ville : SAINT FIEL

Numéro : 220 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 18:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour Madame le maire de Glénic, la raison principale de cette implantation locale serait liée au fait que Boralex est une entreprise sérieuse. D'un revers de la main, l'environnement, la faune, la flore, les questions sanitaires, les coûts, les effets économiques... sont balayés, en bref LA VIE.

Mais que vaut Boralex ?

Un petit regard du côté financier, car une société qui propose un site industriel pour plus de 20 ans particulièrement impactant, mérite un certain intérêt.

Boralex : groupe Canadien.

- A l'origine du projet, il y a eu Boralex Opérations et Développement SAS (808296560), immatriculée au greffe du Tribunal de Gueret le 11/06/2015 et radiée le 11/10/2018. Si l'on jette un petit coup d'œil au bilan 12/2017 (en euro) le chiffre d'affaire était de 6,569 millions, les capitaux propres négatifs de plus de 8 millions, les dettes financières de plus de 11, 6 millions, le résultat d'exploitation négatif de 1,264 millions et le résultat net négatif de pratiquement 1,7 millions. C'était donc une société en pertes successives avec une structure très fragile.

- Une nouvelle société a été créée : Boralex les Bruyères SARL (848856795) au petit capital de 5000 euros pour des investissements de plusieurs millions qui n'a qu'un seul actionnaire sa maison mère Boralex (SASU - 424442762) qui dépend elle-même de Boralex Europe SARL (LU29377373) située au Luxembourg (pourquoi ce pays, peut-être parce que la fiscalité est attractive), qui elle même dépend de la société canadienne BORALEX Inc. dont le siège social est au Québec mais qui est cotée à la bourse de Toronto en Ontario (cotation actuelle de l'ordre de 33 dollars canadiens pour 52 un an plus tôt). Pour rappel Boralex (SASU) était encore en perte en 2020 (Cf annexe Infogreffe *) avec des montages financiers à suivre de très très près

Faire jouer des cautions entre des entreprises françaises est déjà très compliqué mais quand il s'agit de la caution d'une maison-mère luxembourgeoise voir québécoise ... Il existe de nombreuses réserves, comme les accords bancaires, les résultats possibles sur le projet; les cautions pour démantèlement auprès de sociétés financières qui sont généralement établis à moyen terme sans tacite reconduction. De plus, ce sont les tribunaux du Québec qui auront les compétences judiciaires.

L'étude du business plan est impossible car :

- Il date de 2016

- Le taux de charge est trop important (indiqué +26%); des pertes ont été sous évaluées. ?D'autant qu'il n'y pas d'infos sur le type d'éoliennes prévues et surtout sur les prix d'achats de l'électricité ... et plus encore.

Comment faire confiance à une société qui donne des informations aussi peu transparentes et tellement inexactes ?

M. Moehring
Anzême

Source :(*) <https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/424442762-boralex-620203B601240000.html>

Pièce(s) jointe(s) : boralex inc.jpg

Code postal : 0

Email : muriel.moehring@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 221 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 18:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Dans son étude d'impact environnementale, fichier n°4, paragraphe 2.4.3, page 31, Boralex affirme avoir contacté la Sepol (société d'étude et de protection des oiseaux en Limousin) pour connaître l'état de la faune aviaire sur le site de son futur parc éolien de Glénic.

Pourtant ces observations effectuées de 2000 à 2015 dans un rayon de 20 km autour du site ne sont pas visibles dans le dossier, les seules sources présentées sont CERA Environnement et Boralex. Pourquoi les observations de la Sepol ne sont-elles pas consultables ?

Les observations d'oiseaux et en particulier de rapaces fréquentant le site sont pourtant nombreuses et reflètent la présence permanente de ceux-ci.

Le collectif Faune-Limousin, regroupant plusieurs associations naturalistes (dont la Sepol) centralise ces observations réalisées par des naturalistes amateurs ou professionnels sur toute l'ancienne région Limousin, elles sont donc accessibles pour le secteur.

Son site internet présente la zone divisée en mailles de 10 km x 10km, le site de Glénic se trouve à l'intersection des mailles n°E062N656

E062N657

E061N656

E061N657

On peut donc trouver des observations plus récentes que celles fournies par Boralex, soit de 2013 à 2022.

Durant cette période, on peut donc citer les observations suivantes:

Milan royal, 248 observations

Milan noir, 416

Buse variable, 1538

Chouette hulotte, 384

Effraie des clochers, 273

Faucon crecerelle, 562

Faucon hobereau, 103

Faucon Pelerin, 180

Grand Duc d'Europe, 69

Toutes ces espèces sont reconnues nicheuses certaines sur cette zone, à l'exception du Milan Royal qui est nicheur probable. De nouvelles espèces sont donc apparues postérieurement (notamment le Hibou Grand Duc) à l'étude de CERA Environnement/Boralex. Elles sont aussi présentes ici tout au long de l'année.

On peut aussi noter dans l'étude une forte tendance à minimiser la présence des grues cendrées durant leur migration post et pré-nuptiale, près de 106000 individus y ont été observés ces dernières années (comptage non exhaustif bien sûr) et nombreux sont les témoignages de grues effectuant une pose dans les pâtures creusoises chaque année, comment Boralex peut-elle affirmer le contraire ?

La présence permanente d'oiseaux sensibles à l'éolien et protégés par la loi ne permet donc pas la construction d'éoliennes sur ce secteur sans dommages sur cette faune, l'étude du promoteur est donc incomplète et obsolète.

Cordialement

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 222 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 13:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je souhaite apporter ma contribution positive pour ce projet éolien.
Contrairement à ce que certains assèment, l'éolien est une bonne technologie présentant un très bon Bilan carbone.
Le rapport RTE le montre, il faudra des ENR peut importe le scénario retenu.
Boralex a réalisé un bon travail sur ce projet, avec de la concertation et du porte à porte qui démontre que ce projet est accepté et acceptable.
Nous parlons d'un projet de seulement 5 éoliennes et qui alimentera une grande partie de notre territoire Creusois.

C'est un grand OUI à ce projet

Nom : PALMIER
Code postal : 23000
Email : francois.palmier@laposte.net

Adresse : Rue André des Moulins
Ville : GUÉRET

Numéro : 223 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 15:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, j'invite le contributeur de l'observation 222 à consulter la contribution n° 99.

Bien cordialement.

Frédéric TISSIER
La Chassignole
GLENIC

Nom : TISSIER
Code postal : 23000
Email : frederic.tissier@tereva.fr

Adresse : La Chassignole
Ville : GUERET
Téléphone : 0633538283

Numéro : 224 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 15:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : On lit ici et là que la société destructrice de tranquillité aurait fait du porte à porte pour recueillir les desiderata des riverains de cette usine. Je m'inscris en faux contre une telle ineptie, je réside à 950m du projet d'implantation de l'éolienne N° 5, je peux vous jurer que je n'ai vu personne venir me demander mon avis à ce sujet. Il faut dire que je ne suis pas sur la commune de Glénic et que le porte à porte a du être effectué UNIQUEMENT sur cette commune. Les habitants qui habitent à proximité du projet n'ont donc pas TOUS été contactés.
Pour l'instant, il est prévu 5 engins, mais dans quelque temps, combien y en aura t'il ?
Qui empêchera de nouveaux investisseurs de venir se brancher sur les infrastructures qui auront été mises en place ?

Code postal : 0

Email : jacky.gouy@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 225 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans le fichier mis à l'enquête publique «7 23-BORALEX-Bruyeres-3-4-DispositionDeRemiseEnEtatEtDemantelement.pdf » à l'entête « fichier n°3 - description de la demande 3-4 : dispositif de remise en état et démantèlement » bien qu'il soit indiqué dans le bas de sa page de garde « décembre 2016 complété en mars 2020 », on peut lire que « la société BORALEX s'engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation selon l'arrêté du 26 août 2011 » sans qu'il n'y soit fait référence au porteur du projet qui est la « BORALEX LES BRUYERES S.A.R.L » tel qu'il apparaît dans le CERFA de demande.

De même dans ce fichier n°3 dans le paragraphe 3.4.3 AVIS DES PROPRIÉTAIRES ET DES MAIRES CONCERNÉES PAR LE DÉMANTÈLEMENT, il est fait un renvoi à l'annexe 5 dans laquelle on trouve des courriers datant du 29 août 2016 à l'entête de « Boralex Opérations et Développement SAS » dans lesquels il est écrit en bas de la 1ere page « Ainsi, nous nous engageons à respecter à la fois les conditions particulières de démantèlement présentes dans la promesse de bail ou la convention que nous avons signée avec vous et les conditions de l'arrêté du 26 août 2011 et de son arrêté modificatif du 06 novembre 2014 cité ci-dessus ».

Ce n'est donc pas le porteur de projet actuel qui s'est engagé auprès de tous les propriétaires concernés par le démantèlement.

Ce qui rend le dossier encore plus confus c'est que ces mêmes courriers de 2016 se trouvent dans le document d'enquête publique « 24 23-BORALEX-Bruyeres-8-1-AvisDes Proprietaires.pdf » à l'entête « fichier n°8 Accords et avis consultatifs8-1 Avis des propriétaires (PJ-5) ».

Par ailleurs l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent » cité dans ces documents a été abrogé par l'article 22 de l'Arrêté du 22 juin 2020 (JO n° 160 du 30 juin 2020).

C'est dorénavant l'arrêté du 26 août 2011 « relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement » modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021 qui est applicable à ce projet et notamment son article 29 pour le démantèlement et son article 30 pour les garanties financières.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : demantelement.pdf
extrait-Bruyeres-3-4-DispositionDeRemiseEnEtatEtDemantelement.pdf
Pages de 12 23-BORALEX-Bruyeres-3-9-Annexe5AvisDesProprietairesEtDesMaires.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 226 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 17:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour à toutes et à tous,

Je suis originaire de cette belle région qui est la Creuse, plus précisément d'Anzême où on veut aussi implanter des éoliennes, comme à Glénic. Quelle aberration quand on sait qu'il n'y a quasiment pas de vent dans cette région, et que c'est une des rares régions de France où la nature est encore préservée. Alors non aux éoliennes !!! et oui à la Creuse Nature avec sa faune et sa flore !!! Mes amis Creusois, ne vous laissez pas faire !!! rebellez vous contre les éoliennes !!! ensemble, nous aurons gain de cause !

Béatrice.

Code postal : 0

Numéro : 227 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 18:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

N'allez pas gâcher un si joli paysage qu'est celui de Glénic tout comme celui d' Anzême, alors non aux éoliennes.

Mirelle originaire d'Anzême

Code postal : 0

Numéro : 228 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 21:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Désolée de contredire la personne qui a déposé la contribution 222, mais il y a toujours quelqu'un chez moi et je peux certifier que Boralex n'est jamais passé chez moi, ni chez tous mes voisins , et pourtant nous sommes à 1000m d'une éolienne prévue !!! Je suis contre le projet éolien de Glénic.

Numéro : 229 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 23:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Contribution à l'Enquête Publique sur l'installation d'Éoliennes

N'assisterions-nous pas à l'émergence d'une dérive autoritaire de la démocratie, avec l'implantation des éoliennes ? On est en droit de se poser la question quand certains élus décident de pourrir l'existence, briser le rêve et ruiner le travail de toute une vie de certains de leurs administrés ? Auraient-ils intérêt à se comporter comme des camelots vantant les mérites de marchandises contrefaites ? N'y aurait-il pas certains intérêts cachés qui expliqueraient comment ils sont devenus les rabatteurs d'une société industrielle, coupable de mensonges, de dissimulation d'informations, "d'arrosages" douteux d'aides, dans le but de vendre à tout prix "du vent" aux incrédules ?..Comment faire confiance à des élus favorables à la présence d'éoliennes sur leur territoire, alors qu'en privé, ils disent qu'ils n'en voudraient pas près de chez eux ! l'exemple vient d'ailleurs de haut, quand le chef de l'état fait annuler l'implantation d'éoliennes au large du Touquet, où son épouse possède une résidence (Michel REVOL, Le POINT 13/05/2021)

Pourquoi la société industrielle d'éoliennes utilise t'elle la dissimulation d'informations pour faire signer des propriétaires de terrains où seront implantées les éoliennes, sinon pour leur forcer la main. Ces derniers, par ignorance des conséquences, seront abusés. Sont-ils avertis de la perte de valeur de leur bien immobilier. (estimée à 40% selon la proximité des éoliennes, quand il ne devient pas invendable). Que l'ont viennent pas nous parler "d'intérêt général", ce sont ici des intérêts particuliers, nocifs au bien être de la population...

La face cachée des énergies vertes : Dossier M6, Bernard de la Villardière, le 12/05/2021

Le principal motif des commerciaux des "énergies vertes" : faire de l'argent, l'environnement passe au second plan. Un commercial se fiche de l'écologie, lui il parle d'économie, de retombées financières pour les communes et les propriétaires qui ont accepté une éolienne sur leur terrain. Si malgré tout, un projet de parc éolien était refusé, les baratineurs commerciaux disent se fichent de l'avis des uns et des autres, car au final, c'est la préfecture qui décide. (encore une fois, adieu la démocratie !!!) Pourquoi en France une multitude de recours sont déposés contre l'implantation d'éoliennes ?

Pourquoi certains pays abandonnent de grands projets éoliens, ou imposent des contraintes visant à protéger les populations (ex : la Pologne, la Bavière etc.. qui imposent une distance minimale entre une éolienne de 180 mètres et une habitation, de 10 fois la hauteur totale de l'éolienne, pales comprises, soit : près de 2 kilomètres !)

On nous vante l'éolien comme énergie verte, renouvelable, sans rejet de CO2, mais on nous en cache la face obscure... Quel est le bilan carbone de la conception, de la fabrication, du transport et de l'installation des éoliennes ? Le bilan prend-il en compte le fait que bien souvent il faut coupler les sites éoliens à des centrales à gaz, pour pallier au manque de production les jours sans vent, ou de trop faible intensité ? L'Allemagne se frotte les mains !..

(Patrice Cahart :Net Le Point Michel Revol 13/05/2021)

Que dit le suivi d'exploitation industrielle, s'il existe ?..

Que fait-on des éoliennes en fin d'exploitation, (20 à 25 ans) entendu que la plus grande partie des matériaux utilisés pour les pales ne sont pas recyclables ?

Dans certains pays (Espagne, Etats-Unis etc..) les pales usagées, dont personne ne veut assumer l'héritage, sont enterrées sur place, laissant ce cadeau empoisonné aux générations futures ! Ailleurs, elles sont empilées et laissées sur place, en attente d'être "digérées" par la nature !..France Energie assure qu'une éolienne est recyclable à 80%... La nouvelle réglementation, adoptée en juin 2020 oblige les utilisateurs à retirer l'intégralité du socle en béton, 1500 tonnes par machine, lors du démantèlement du mât (Cécile FARINEAU Le Net 20 Minutes 07/06/2021).

En fin d'exploitation, qui sera responsable de remettre la friche industrielle en l'état initial ?

Pour fonctionner, une éolienne a besoin de vent, pour produire de l'électricité, il faut un vent d'environ 30 km/h. Les recettes générées par l'éolien sont fonction de la productivité. Plus ça produit, plus ça rapporte. Mais quand il n'y a pas assez de vent, qui est-ce qui encaisse, à part la société qui aura placé ses "moulins à vent" qui sont fabriqués le plus souvent à l'étranger ?

Que devient l'huile utilisée pour lubrifier le système, alors qu'elle n'est pas consommée, juste utilisée et qu'il n'y aurait rien de prévu pour sa collecte ou son recyclage ?

Que disent les études géologiques, existe-t-il des veines d'eau souterraines alimentant des zones humides, des mares ou ruisseaux ?

Il est à craindre une pollution des sols et des têtes de ruisseaux à forte valeur écologique, où existent des biotopes favorables à la biodiversité. (exemple le ruisseau des Mazeaux)

Un inventaire des espèces aquatiques a-t-il été réalisé, par qui, et avec quelles observations ?

Quel sera l'impact de la pollution lumineuse sur la vie nocturne de la faune sauvage et le bien être des habitants ?

De grandes quantités d'insectes seront attirées par l'éclairage des éoliennes. Ces insectes, dont certaines espèces protégées, attireront à leur tour leurs prédateurs, oiseaux, chauves-souris, dans un piège mortel...Des observations montrent que certains cadavres de volatiles ont été retrouvés jusqu'à 100 mètres des éoliennes, ayant succombé à la dépression générée par la rotation des pales dont l'extrémité atteint 200 Km/h ! De nombreuses espèces protégées d'oiseaux fréquentent le site d'implantation des éoliennes sur Glénic : L'épervier - Le Pic Noir – Le Pic Mar - la Pie Grièche écorcheur – Le Faucon pèlerin – Le Faucon crécerelle - La buse variable – La Chouette effraye – La Chouette hulotte etc..

De nombreuses observations ont permis de constater que les oiseaux migrateurs n'étaient pas épargnés par ces "moulins à viande". Un couloir de migration Nord/sud traverse la Creuse.

Plusieurs observations de Chats sauvages (Félix silvestris) entre La Brousse, Villegondry et La Chassignole, démontrent la qualité du milieu et la biodiversité du secteur.

Quel impact sur l'agriculture locale, en particulier l'élevage, ressource économique importante de nos campagnes. ? (voir Groupement Permanent de Sécurité en milieu agricole)

Quel impact sur la santé des habitants à proximité des éoliennes : Bruit incessant très important, cause d'acouphènes et de stress; émissions d'ondes électromagnétiques et d'infrasons responsables de migraines, troubles du sommeil et tachycardies ; flashs stroboscopiques favorisant nausées et vomissements; pollution visuelle du paysage cause de dépressions. "Le syndrome éolien", ensemble des atteintes à la santé publique (Google)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nos ancêtres les Gaulois avaient peur que le ciel ne leur tombe sur la tête, aujourd'hui, nous devrions nous méfier des pales d'éoliennes qui se décrochent !!!...

Que dire aussi du dérangement occasionné pendant la durée des travaux, de construction et de déconstruction, par le passage continu d'engins de chantier sur des routes, où en temps ordinaire, le croisement d'automobiles est déjà difficile. Les utilisateurs des petites routes du secteur devront s'armer de beaucoup de patience, coincés derrière un convoi exceptionnel transportant les éléments des éoliennes. En cas d'urgence, qu'est-il prévu ?

Pourquoi certains administrés subiraient-ils une diminution importante des réceptions hertziennes dues à la proximité d'éoliennes: télévision, radio, téléphone, Internet, alors que les redevances à payer sont identiques pour les impactés que pour les non impactés ?

L'éolien off shore n'apparaît pas non plus comme solution vertueuse. Les côtes françaises ne disposent pas de fonds de faible profondeur (ils sont de 30 m en moyenne) ce qui entraîne des coûts élevés pour y implanter des éoliennes, sans parler des dommages subits par la filière pêche et la dégradation irréversible des fonds marins. E.D.F. achète l'électricité produite par les éoliennes marines, 2 fois le prix de l'électricité produite par l'éolien terrestre, qui lui-même est déjà 2 fois le prix du marché de l'électricité hydraulique ou nucléaire !!!..

(NET LE POINT Michel REVOL 13/05/2021)

Pourquoi ne pas imposer la procédure d'appel d'offre pour tous les projets éoliens. Stimuler la concurrence permettrait sans doute, ici comme ailleurs, de faire baisser les prix. Cela permettrait aussi à l'autorité publique de prendre la main et de choisir les emplacements des éoliennes, alors que ce sont les promoteurs qui les choisissent. Aujourd'hui, il n'y a pas de procédure d'appel d'offre pour les projets de moins de 7 éoliennes (ce n'est sûrement pas le fait du hasard) au motif que les petits opérateurs n'auraient pas les moyens d'y répondre. C'est, encore une fois, nous prendre pour des imbéciles, sachant qu'ils sont tous filiales de grands groupes... En l'absence de procédure encadrée, ces opérateurs vont donc voir les préfets pour obtenir un permis d'implanter un parc éolien, et le préfet signe toujours ! surtout qu'en Creuse il ne sont que de "pâles" étoiles filantes...

D'après certains experts, la production électrique issue des éoliennes, restera très marginale et aléatoire, soumise aux caprices du vent. Le coût de production actuel est tout, sauf rentable. Les seuls à faire de l'argent avec l'éolien, ce sont les fabricants et installateurs d'éoliennes.

Les seuls à en payer la facture, comme d'habitude, ce sont les consommateurs !..

La Creuse et l'éolien

Notre petit département possède trois atouts naturels qui font son attractivité :

Un patrimoine naturel et une biodiversité préservés
Une multitude, une qualité et une diversité de paysages
Une qualité de vie pour ses habitants et les touristes, en quête d'une nature vraie

Qui peut croire aujourd'hui que le chant insupportable et préjudiciable de ces disgracieux moulins à vent attirera de nouveaux habitants, ou participera à son développement touristique. Le risque n'est-il pas au contraire d'en faire fuir ou d'en écarter certains ?

La Creuse cumule certaines lacunes, n'y rajoutez pas "l'horrible et l'inutile" !

Guy GARAT, Citoyen Creusois et contribuable du Grand Guéret

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Contribution Glénic.pdf

Nom : GARAT
Code postal : 23000
Email : garat-guy@orange.fr

Adresse : Rue du Petit Malleret
Ville : GUERET

Numéro : 230 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 09:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Nous sommes le 8 février, je viens de recevoir un mail de la Mairie de Jouillat, m'informant que l'enquête publique de Glénic avait lieu jusqu'au 25 février à Glénic .Il était grand temps de prévenir !!!

Numéro : 231 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 14:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable à l'installation d'éoliennes, elles ne fonctionnent qu'1/4 du temps, elles détruisent la biodiversité, dénaturent le paysage et les matériaux sont recyclables que partiellement(ou les stockent ont?), dévalorisation du patrimoine immobilier.

Nom : L. & C. P.....
Code postal : 23380

Adresse : Bonnavaud
Ville : GLENIC

Numéro : 232 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je viens fréquemment en creuse justement là où vous avez la mauvaise idée d'y installer un parc éolien. C'est une très mauvaise idée. Je viens en creuse pour les beaux paysages et la tranquillité. Alors là avec cette vue sur les éoliennes je n'y viendrai plus. D'autre part cela fait du bruit et à mon idée ce n'est pas du tout bon pour la santé. Dans quelques années on s'apercevra que des maladies se développent sur la population. Il sera trop tard. Le tourisme commence à se développer en creuse , j'ai l'impression que cela gêne. Alors soyez réaliste des éoliennes en creuse c est à bannir.

Nom : GAMBART BRIGITTE
Code postal : 60500
Email : Brigittegambart@yahoo.fr

Adresse : 6 rue des jonquilles

Ville : CHANTILLY

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 233 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 06:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les impacts accidentels à GLENIC – étude de danger

Vous trouverez ci-joint
le recensement des accidents récents d'aérogénérateurs.

Comme on peut le voir sur ce récapitulatif, Les accidents de chute et d'incendie sur 4 ans sont nombreux bien que les commentaires journalistiques soient toujours lénifiants.

En tant qu'ancien membre du Haut Comité à la Transparence et à l'information pour la sécurité nucléaire, je puis affirmer que le risque accidentel des aérogénérateurs est élevé et les dispositions prises dans la réglementation d'un laxisme étonnant. L'autorité de Sûreté nucléaire n'ouvrirait même pas un dossier aussi peu étayé.

La chute d'un individu au travail entraînant la mort est un accident de niveau 3 de même que la chute d'objets lourds en zone accessible au public. La mort d'un individu du public serait de niveau 4.

Avec des installations qui sont reproduites en dizaines de milliers les probabilités d'occurrence deviennent totalement inacceptables, d'autant que le vieillissement de ces machines est assez rapide, et que le risque augmente avec le temps dès lors que les machines ne font l'objet que d'une maintenance légère n'intégrant pas le retour d'expérience des accidents antérieurs.

Hors il n'existe aucune protection ni pour les agriculteurs ni pour les promeneurs et les distances aux routes départementales sont limitées à 100m alors que la hauteur d'un mat est de 170m. Comme on peut le voir sur l'une des photos, la chute d'un mât et les projections peuvent aller très sensiblement plus loin. Une distance de sécurité de 500 m serait beaucoup plus cohérente avec un référentiel usuel de danger des installations classée pour l'environnement.

Le cas de Glénic pose clairement ce problème de distance, vue la position des installations, car pratiquement aucune route départementale n'est hors de zone de chute d'un mât. On ne parlera pas des chemins de promenade qui accueillent une population fréquente, guéretoise ou de la communauté d'agglomération, en raison d'un attrait paysagé marqué sur les collines des communes de Glénic, Jouillat, Roches Châtelus-Malvaleix et Champsanglard, particulièrement vantées par Anny Duperey.

En conséquence, tout personne sensée avoir un minimum l'Esprit de sûreté devrait rejeter cette batterie d'aérogénérateurs à moins de modifier profondément le tracé des routes et chemins et de clore l'ensemble du site.

Il est cependant probable que ni les riverains, ni l'agglomération, ni le département ni la préfecture jugerait cette approche cohérente avec le plan particulier pour la Creuse qui ne mentionne pas le moindre intérêt ni la moindre compatibilité de l'éolien avec le développement harmonieux de la Creuse.

Pour cette raison de sécurité, mais qui n'est pas la seule, je recommande aux commissaires enquêteurs et au pouvoirs administratifs de rejeter cette demande d'autorisation qui ne serre ni la communauté d'agglomération, ni le département ni la France.

Philippe GUETAT
Expert international de radioprotection environnement
Vice-président du SIAEP Vallée de la Creuse et de l'environnement
Conseiller communautaire Portes de la Creuse en Marche

Pièce(s) jointe(s) : accidents éoliens Glénic-1.pdf
accidents éoliens Glénic-2.pdf

Adresse : 14 grande rue
Ville : GENOUILLAC
Téléphone : 0680569167

Code postal : 23350
Email : philippe_guetat@live.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 234 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 09:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mrs les Commissaires Enquêteurs,
Pourquoi installer 5 aérogénérateurs industriels à Glénic?

Rentabilité

5 aérogénérateurs de 180 de hauteur, pour une production de 2 à 3 Mgw par engin, dans une zone (voir carte P 80 du plan schéma départemental ENR) à très faible potentiel (d'où la hauteur des éoliennes)
cela veut dire très faible production d'électricité

Coût

la zone industrielle coûte 25 millions d'euros (voir dossier Glénic, selon le promoteur nord américain)
le coût de démantèlement d'une éolienne, au regard des nouvelles dispositions et contraintes réglementaires de 2021, s'élève à 10% du coût d'installation, hors coût lié à l'extraction des 1,5 tonnes de béton,
soit 500 000 euros à minima pour un provisionnement de 50 à 60 000 euros.

+ le coût de mise en conformité des sols (retrait du béton), soit environ 100 000 euros?

Les gains liés à la récupération des matériaux seront très largement inférieurs aux 540 000 euros restants (500+100 - 60 de provisionnement)
d'où un emprunt toxique pour l'état (c'est-à-dire nous contribuables)
ou des cimetières d'éoliennes à perte de vue (déjà les pales restent au sol ou sont expédiées en Afrique, la poubelle des promoteurs)

Conclusion financièrement c'est une catastrophe pour le contribuable Français et Creusois en l'occurrence
le gain revient uniquement au promoteur nord américain, ainsi dans l'immédiat et avant coût du démantèlement, à la région au département et à la commune
Après démantèlement tous les comptes publics sont au rouge foncé.

Autres gains à court terme

pour ceux de nos élus qui oublient de défendre leurs territoires et les habitants qui les ont élus et s'inscrivent uniquement dans des postures politiques et carriéristes à très court terme

Autres gagnants

les producteurs d'énergie fossile (charbon notamment),
voir l'exemple de l'Allemagne, 70 000 aérogénérateurs industriels,
réouverture de plusieurs mines à charbon (dont une en juillet 2021)
+ le gaz russe
en effet éolien = production intermittente, à très très faible production électrique notamment en creuse zone très peu ventée (taux de production moyen en France de 24% ,
17% à la Souterraine)

Les perdants

La faune, la flore, l'environnement qui sont massacrés
les riverains qui subissent soit des nuisances ou l'altération de leur santé:
7 parcs existants en creuse, témoignages d'habitants de Chambonchard
(accouphènes, dépression...), St Agnant du versillat (obligés très régulièrement d'aller dormir chez leurs enfants), Quinssaines (allier) déprime, maladie liée au bruit,
infrasons, effets stroboscopiques,
St Sébastien (déprime, maladie), Bussières St Georges, nuisances liées au bruit/infrason/effets stroboscopiques)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

les riverains de Mauques et La brousse voire d'Ajain (le bourg est très proche de la zone industrielle) dont la vie est mise en danger (périmètre de sécurité de 500m , pour des projection de débris de pales jusqu'à près de 1000 m, voir observations 199 et 200

dévalorisation de l'habitat des riverains (moins 40% sur l'immobilier), impact très négatif sur le tourisme, les gîtes....

Bref il s'agit d'une véritable fumisterie, escroquerie et massacre de nos campagnes, de nos sites authentiques, qui jusque avaient été respectés Les élus complices (creusois notamment) ne pourront pas demain dire qu'ils n'étaient au courant lorsqu'ils seront incriminés

Bien cordialement

Nom : PRESIDENT DU COLLECTIFS SOS ÉOLE 23 (15 ASSOCIATIONS REUNIES) +
PRESIDENT VENTS DE DISCORDE 23 MAZEIRAT:ST LAURENT:LA SAUNIERE°
Code postal : 23150
Email : mechin.jean-luc@orange.fr

Adresse : 10 Pouzaud
Ville : MAZEIRAT
Téléphone : 05.55.61.02.88

Numéro : 235 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 10:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boralex n'est jamais venu chez moi pour parler de ce projet, on doit oublier quelque habitants au passage, surtout les jeunes qui pourraient faire des vagues. Je trouve honteux ce projet qui n'a aucun avenir, au détriment de la nature et de la santé des habitants ! Mais pourquoi ? Pour quelques euros ? Je le dis haut et fort que si j'avais eu vent de ce projet je n'aurais pas acheté sur la commune et de plus au plus près du premier pylône ! Partout les projets n'aboutissent pas... J'espère que vous écouterai pour une fois l'avis de votre population qui est majoritairement contre ! Par pitié. Je souhaite faire des aménagements chez moi... J'attends de voir si ce projet va arriver pour me décidé. Pourquoi dédommager les gens qui sont d'accord avec vous et vous donne accès à leurs parcelles ? Et nous ? Nos maisons, si pour quelque raison qui soit devait revendre nôtre bien... Combien de perte sur le prix ? Alors arrêtons le massacre, tous devient argents pour les gros et pauvreté pour les petits, ont écoute pas les gens, la Nature.... En pièces jointes des projets récemment arrêtés. Bien cordialement Audrey. Habitant mauques city ou il fait bon vivre....

Pièce(s) jointe(s) : inbound3951909102912790872.jpg
inbound7092885169093275696.jpg
inbound107524351889506334.jpg
inbound4005680906039831536.jpg

Nom : GUILLLOT
Code postal : 23380
Email : bayron99@gmail.com

Adresse : 16 mauques
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 236 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 11:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mrs les commissaires enquêteurs,
Dans ce contexte de crise sanitaire qui a déjà un fort impacte et ou de nombreuses personnes sont atteinte psychologiquement est il nécessaire d'augmenter les atteintes à la population en détruisant leurs cadre de vie et en ajoutant des nuisances qui vont altérer la santé des habitants (bruit ,infrason , effet stroboscopique).
Nous notons que de nombreuses observations(il est dommage qu 'elles soient anonymes) vont dans ce sens et montre le mal-être de ces concitoyens aujourd'hui lors de l'enquête publique, quand sera t'il demain si un tel projet viens à se finaliser. Je pense qu'il est nécessaire d'en tenir compte.
Toute les personnes qui ont apposées leurs signatures ou voter pour valider ce projet doivent réfléchir à leur responsabilités si un drame humain arrivait sur notre petite commune suite à l'installation de cette industrie.
Dans nos communes rurales nos élus ont un rôle de rassemblement et non de division et chaque votant validant un projet (démessuré pour celui-ci) doit se prononcer en son âme et conscience sans suivre obligatoirement comme des moutons les idées des autres.Il en va de notre qualité de vie et de notre santé et de ce que nous laisserons à gérer aux générations futures .
D'un coté ces mêmes élus vantent notre territoire pour attirer des professionnels de santé et d'un autre coté il sont près à détruire ce qui fait notre réputation .N'y a t'il pas d'incohérences.
Sur la commune d'Ajain voisine l'on cherche à attirer un médecin en remplacement du DR Bernard parti en retraite fin 2020. Un médecin aura t'il envi de s'installer dans un tel environnement (paysage massacré) pour passer son temps à suivre des patients atteints d'acouphènes,de problèmes de dépression ,de problèmes de sommeil, d'infrasons....
Un médecin est la pour soigner des patients et non pour gérer des problèmes de santé créés par la main de l'homme pour des raisons uniquement financières.
Il est encore temps de refuser ce projet et de réfléchir à une transition écologique en allant vers des projets d'ENR à dimension humaine et plus en rapport avec notre village, plutôt que de donner en pâture notre territoire à de puissants lobbys industriels et financiers.
L ARGENT PROMIS PAR BORALEX FAIT IL TOURNER LA TÊTE A CERTAINS
Mr BERNARD Dominique
La Chassignole
Glénic

Nom : BERNARD DOMINIQUE
Code postal : 23380
Email : bernarddominique@ozone.net

Adresse : LA CHASSIGNOLE
Ville : GLENIC

Numéro : 237 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 13:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, j'habite le village de Rougnat sur la commune d'Ajain et j'ai été informé de ce projet par un collègue de travail qui habite Glénic. Aucune information ni consultation sur ma commune de la part des élus d'Ajain ou de Glénic, ni de Boralex. Je vois déjà depuis chez moi le balisage nocturne des éoliennes d'Azerables. Fini donc, les belles nuits étoilées remarquables en Creuse. Comme mes voisins de Rougnat et de Neuville ou certains habitants du Bourg, dont les résidents de l'EPHAD. je serais impacté part la pollution visuelle et lumineuse de ce projet. De plus l'étude paysagère ne m'apporte aucun moyen de vérifier l'impact sur mon village et ma commune, il n'y a quasi rien dans les photomontages qui concerne Ajain. Photomontages de toute façon illisibles vu le format panoramique et le ciel voilé...Je vis en Creuse depuis 18 ans où j'ai créé mon propre emploi. Si les Creusois restent en Creuse ou les néo Creusois s'installent en Creuse ce n'est bien évidemment pas pour l'essor économique du département, mais uniquement pour la qualité de vie, la paix, la tranquillité, indissociables d'une nature préservée !!!

JE SUIS CONTRE CE PROJET !!!

Alexandre Cattenoz, Rougnat, Ajain

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : CATTENOZ
Email : alex.cattenoza@orange.fr

Ville : AJAIN

Numéro : 238 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 13:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis opposé à l'installation d'un projet éolien sur la commune. Pourquoi détruire notre belle nature , pour un projet non rentable ? On nous parle d'écologie, et on va installer sur la commune des éoliennes dont on ne sera quoi faire, quand elles ne seront plus utiles, en détruisant nos routes, notre patrimoine. Quel gâchis !

Nom : LEGOFF MICHAËL
Ville : GLENIC

Code postal : 23380

Numéro : 239 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 14:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne comprends pas que l'on veuille détruire la seule chose que la commune de Glénic possède : ses magnifiques paysages. Tout a été fait jusqu'à aujourd'hui pour en faire un lieu propice aux promeneurs, aux courses à pied, à l'escalade.. et là, il est décidé de faire fuir nos quelques touristes, nos oiseaux, de saccager nos petites routes pour raccorder ces éoliennes dont on ne saura que faire dans quelques années. J'aimerais que la commune reste celle de l'église château fort et du viaduc, et qu'elle ne devienne pas celle du radar et des éoliennes.

Nom : LEGOFF STEPHANIE
Ville : GLENIC

Code postal : 23380

Numéro : 240 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 15:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Contribution du Mouvement de la Ruralité contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Glénic

C'est au titre de Président du Mouvement de la Ruralité (LMR) que je dépose cette contribution contre le projet d'implantation d'un parc éolien par la Sarl Boralex Les Bruyères sur la commune de Glénic dans la Creuse.

Les nombreuses victimes de l'éolien avaient cru à une prise de conscience du Président de la République lors de son allocution du 14 janvier 2020 à Pau. A cette occasion, il convenait que l'acceptation sociétale des Français pour cette énergie n'était pas au rendez-vous. Or, quelques mois après, changement de cap avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ! Alors même que l'enquête publique faisait état d'une majorité défavorable, on constatait un déploiement supplémentaire de l'éolien sur le territoire national, à l'image du projet de la SARL Boralex Les Bruyères sur la commune de Glénic aujourd'hui.

Cette énergie n'a pourtant pas l'assentiment des populations locales concernées, car entachée par de nombreux problèmes économiques, environnementaux et sanitaires qui devraient aujourd'hui conduire à un moratoire généralisé en vertu du principe de précaution.

En matière de biodiversité, les éoliennes sont responsables de la mort par collision de plusieurs millions d'insectes et de millions d'oiseaux : 1 200 milliards d'insectes tués par an selon un rapport scientifique allemand (ce chiffre ne concernant que les insectes ayant laissé des résidus sur les pales des rotors), des millions d'oiseaux protégés selon BirdLife International et World Nature International, plus de 8 millions d'oiseaux par an rien que sur la péninsule ibérique d'après Birdlife Espagne. Même fléau pour la France, où les chiroptères, martinets noirs, roitelets à triple bandeau, alouettes des champs, mais aussi des rapaces tels que le faucon crécerelle, le milan noir ou la buse variable payent un lourd tribut, massacrés par les pales des éoliennes.

En outre, les infrasons et les champs électromagnétiques produits par ces machines industrielles occasionnent de fortes mortalités d'animaux d'élevage, comme en témoignent les troupeaux de monsieur Didier POTIRON et de madame Céline BOUVET situés à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs en Loire-Atlantique, avec plus de 500 vaches mortes. D'autres, comme monsieur MARCHANDIER dans l'Aisne, ou monsieur MEGE dans le Cantal sont soumis aux mêmes mortalités animales. Aujourd'hui, nous recensons des centaines d'éleveurs impactés et des milliers de bovins morts dans d'atroces souffrances. Les apiculteurs ont également constaté des bouleversements dans leurs ruches où les abeilles sont perturbées par les infrasons. Cela ayant des conséquences graves sur l'exploitation. Autre problème

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

environnemental, celui des colombophiles qui constatent l'impact des infrasons sur leurs pigeons et l'impossibilité pour eux de retrouver leur pigeonnier !

Comment ne pas avoir de craintes sur la santé humaine quand on voit tous les problèmes sanitaires sur les animaux ?

Selon une étude allemande, les infrasons pulsés causent le vieillissement prématuré des muscles cardiaques et nous constatons qu'un certain nombre de personnes âgées vivant à proximité des parcs éoliens souffre de nombreux problèmes cardiaques. Les analyses des poils de ces animaux, comme des cheveux de ces personnes, révèlent une contamination aux terres rares et la présence de poussières, potentiellement émises par les aimants permanents surpuissants de ces machines. Certains riverains de ces parcs dorment sous des couvertures de survie ou sont devenus électrosensibles, vivant un enfer au quotidien. Que dire de la situation d'exclusion de ces enfants atteints du syndrome d'Asperger qui ne peuvent ni vivre ni se promener à proximité de ces machines ? Ces enfants à qui on ne peut prétexter un effet nocébo, subissent une véritable agression sensorielle.

Ces situations qui n'étaient pas vécues pas avant l'installation des éoliennes, devraient suffire à alerter sur les dangers que font peser ces usines éoliennes sur les populations et sur les animaux. Contaminations, champs électromagnétiques et infrasons pulsés : un cocktail mortifère pour les hommes, les animaux et l'environnement. L'alerte sanitaire lancée par le laboratoire ToxSeek suffira à dénoncer ces constats.

Malgré l'ensemble de ces faits, aussi étonnant que cela puisse paraître, aucune enquête ou étude de l'ANSES ou des GPSE n'a été portée sur ces pollutions aux terres rares dans l'environnement, ni même sur les risques sanitaires par ingestion par les hommes et les animaux. Aucune mesure relative aux infrasons, aucun diagnostic sur les courants parasites qui s'échappent des câbles électriques enterrés par Enedis. Pas d'étude ou d'alerte concernant les possibles contaminations aux micro et nanoparticules rejetées dans l'environnement à partir des polymères d'époxy issus de l'érosion des pales et contenant du Bisphénol A. Or, nous ne connaissons que trop bien aujourd'hui le danger du Bisphénol sur les hommes et les animaux.

Enfin, nous ne reviendrons pas sur les problématiques économiques, suffisamment traitées dans les rapports de la Commission d'enquête Aubert et de la Cour des Comptes. Un non-sens économique et environnemental, puisque sans effet sur le réchauffement climatique, mais alourdissant considérablement la facture de l'État, à hauteur de 121 milliards d'euros sur 20 ans, plongeant de surcroît la France dans une dépendance aux puissances étrangères pour son approvisionnement en terres rares et en gaz.

Au regard des raisons évoquées dans cette contribution, au regard des dangers environnementaux et sanitaires occasionnés sur les hommes, les animaux et l'environnement, pour Le Mouvement de la Ruralité ce projet doit être refusé.

Pièce(s) jointe(s) : Ses vaches sont malades, il les éloigne des éoliennes, et elles vont bien .pdf
Comunique-toxSeek.pdf
éolien médecins allemagne.pdf
Nozay éolien et vaches.pdf

Nom : PUYJALON
Code postal : 33240
Email : eddie.puyjalon@orange.fr

Adresse : 27, rue Cheval Bayard
Ville : CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 06.76.78.54.90

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 241 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 15:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Qu'en est-il des travaux accompagnant le parc éolien de Glenic ?

Les infrastructures nécessaires pour la construction des éoliennes devront être acheminés sur les sites par nos routes de campagne. Ainsi, pour des pales dépassant les 70m, ce sont des convois exceptionnels de près de 80m de long qui devront traverser notre commune. Une fois les éoliennes en place, c'est tout un réseau qui devra acheminer une éventuelle production d'énergie jusqu'au poste de raccordement. Qu'a t on prévu pour acheminer tout ça ?
On arrache tout ce qui gêne le passage des convois ?
On enterre des câbles, et où passeront ils ?
Tous ces travaux dont on ne parle pas assez ne manqueront pas d'impacter lourdement notre commune.

Evelyne Aublanc
Villechenille
Glénic

Numéro : 242 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 17:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, étant habitant de Glénic fortement impacté par ce projet, je lis avec beaucoup d'attention les observations qui sont déposées pendant cette enquête publique. Je ne peux m'empêcher de contribuer suite à l'observation n° 236 où il est fait état du mal être des habitants avec beaucoup de pudeur. A Glénic, beaucoup de personnes vivent très mal cette situation, face à quelques élus qui semblent avoir perdu toute notion de bienveillance envers leurs concitoyens, leur IMPOSANT un projet, peut-être par idéologie, avec une absence totale de dialogue, le vide abyssal... Concitoyens qu'ils ne connaissent pas d'ailleurs. Je crois qu'ils ne mesurent pas la détresse et la désespérance qu'ils créent. Nous sommes suspendus à une décision, un couperet au-dessus de nos têtes. Tant de destructions de milieux naturels tellement préservés, d'animaux, de cadres de vie pour un projet illégitime qui est tout sauf écologique, qui n'apportera rien de bon à notre commune ni à celles aux alentours. Alors que des français défendent leurs territoires, nous nous l'abandonnons aux investisseurs. Cela est d'une injustice inouïe. Pour ma part je me couche en pensant aux éoliennes et me réveille de la même façon, comment peut-on en arriver là ?

Messieurs les Commissaires Enquêteurs, ne sous-estimez pas ce mal être de la population et la non-acceptabilité de ce projet.

Code postal : 0

Numéro : 243 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 20:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où nous essayons de protéger notre planète, on trouve malgré tout, le moyen d'injecter dans notre terre des 500 m3 de béton pour ériger une éolienne.

1 ÉOLIENNE N'A RIEN D'ÉCOLOGIQUE !

Et pour preuve :

▣ Le recyclage des pâles pose problème. En effet, celles-ci sont constituées de matériaux composites : mélange de fibres de verre, de fibres de carbone, de résines polyester ou de résine d'époxy (qui protège de la corrosion). Leur combustion génère des microparticules qui obstruent les filtres des incinérateurs et polluent l'air...

▣ Le trafic routier engendré par ce chantier pharaonique que Boralex détaille dans le fichier n°4 – Étude d'impact sur l'environnement – 4.1 : Étude d'impact sur l'environnement (AU-6) (de la page 134 à 190)

- Une 50taine de camions pour l'opération fondation

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

- 2-3 camions pour l'opération transport cage d'ancrage et ferraille
- 4 camions pour le l'opération transport de mât
- 1 camion pour l'opération transport de nacelle
- 3 camions pour l'opération transport de pâles
- 1 camion pour l'opération transport du rotor
- une 20taine de camions pour l'opération transport de grues auxiliaires – divers

Soit au total 85 CAMIONS environ, et tout cela prévu POUR 1 SEULE ÉOLIENNE ! Faites les comptes !!!!

Les rotations des camions seraient étalées sur la durée du chantier qui serait prévu pour 9 mois environ.

Des voies d'accès et des aires de levage seront aménagées pour l'acheminement, le montage des éléments des machines, ainsi que pour la maintenance.

Pour acheminer les différentes composantes des éoliennes, Boralex déclare que le réseau de voirie sera modifié le moins possible et qu'ils s'appuieront au maximum sur le réseau existant.

Cependant, vu le gabarit des machines et des engins les transportant cela nécessitera des voies d'acheminement suffisamment larges et résistantes. De ce fait, des travaux de réfection et de consolidation de certaines voies seront nécessaires avec l'élargissement et le renforcement des chemins ou petites routes. De nouvelles voies seront créées dans le cas où aucune voie d'accès ne préexisterait.

Boralex veut également réaménager certains carrefours et virages pour les composants qui sont très volumineux.

Boralex a intégré dans ce fichier des photos pour exemples de circulation et une carte concernant l'accès possible aux sites d'implantations des éoliennes depuis la RN 145. Celles-ci sont vraiment illisibles...

Alors en plus de la pollution visuelle que constituent les éoliennes (et tous les inconvénients que l'on connaît...) nous serions encore impactés (c'est toujours les mêmes !) lors de la phase de ce début de chantier.

Le réseau routier sera sans aucun doute détérioré de par cet afflux d'allers et venus de tous ces innombrables poids lourds... Qui va payer ?

La gêne et la dangerosité pour tous les riverains sont des faits indéniables !

Pensez-y messieurs et mesdames les élus de Glénic !

On n'a rien demandé ! On ne fera que subir cette situation injuste car non voulue par plus de la moitié de la population de Glénic (83 % ce n'est pas rien !)

Marie DARCY
La Chassignole
GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 244 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 12:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Travaillant à mon domicile avec des enfants avec certaines problématiques jdes éolienne à proximité de leurs lieu de vie peu entraîner plus de problème et axentuer leurs problématiques . D autres part pourquoi dénaturé notre belle campagne si verdoyante qui est reconnu pour sa.
Isabelle de lavaud

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 0

Email : Andre.jabrilat@sfr.fr

Numéro : 245 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 12:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Dans le PV de la réunion du 11 janvier dernier de la commission transition énergie, un élu déclare :

« Contrairement au projet d'EcoDelta, aucun village n'est encerclé. » (PJ1)

Cette affirmation m'apparaît bien hasardeuse et dénote une vision étriquée conjuguée à une méconnaissance de la problématique du développement éolien.

En effet, l'usine électrique éolienne n'impacterait pas que les seuls Glénicois du plateau des Bruyères...personne n'échappera à leur masse imposante à plusieurs km...même les heureux résidents du bord de Creuse auront à apprécier ces machines industrielles, ne serait-ce qu'en rentrant de Guéret par la RD 940.

J'en ai pour preuve la contribution n° 237 qui démontre que les éoliennes savent se faire envahissantes même éloignées de 40 km.

Par ailleurs, je rappelle aux élus pro-éoliens que le dossier d'Anzême est toujours d'actualité, le promoteur ayant fait appel de la décision de la préfecture refusant l'autorisation d'exploiter.(comme le font systématiquement tous les promoteurs)

En conséquence, de nombreux hameaux peuvent être entourés d'aérogénérateurs dans un rayon de 5km. (PJ2)

Pour ma part, résident à Saint Fiel, en fonction de l'issue des dossiers éoliens, il n'est pas exclu que mon hameau soit entouré de 6 éoliennes de 150m à 2km à l'Ouest et 5 éoliennes de 180m à 5km à l'Est.

Surtout, je constate qu'au-delà des 5 éoliennes présentées à la présente EP, l'Etude d'Impact traite une vaste zone d'implantation potentiel (ZIP) offrant la possibilité d'implanter une quinzaine d'éoliennes.

Que va-t-il advenir des ces espaces non exploités mais pour autant, répertoriés, étudiés et faisant l'objet de baux permettant des implantations à plus ou moins long terme ?(cf extension parc Quinssaines, Chambonchard, etc...)

Est ce que le promoteur ou les élus peuvent donner des (vraies) garanties sur ce point ?

Cordialement
F.Glémet
Valette

Pièce(s) jointe(s) : PJ1_CR commission 11 janvier.pdf
PJ2_EI Boralex P14.pdf

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.gleMET1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 246 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je suis contre ce projet éolien tout simplement car celui n'a pas grand chose de positif.
Pour commencer malgré qu'il soit vendu comme « vert » et écologique il ne l'est pas vraiment. En effet les éoliennes n'ont pas un énorme rendement énergétique et la plupart du temps ne tournent pas. Ainsi pour compenser, l'énergie est fournie grâce à des énergies alternatives qui polluent énormément. Ensuite de la construction à la démolition l'éolienne pollue aussi énormément en effet, celle-ci nécessite une énorme quantité de béton pour pouvoir l'encren dans le sol et une fois qu'elle ne fonctionne plus ce bloc de béton reste dans le sol accompagné souvent de l'éolienne elle même qui n'est jamais démanteler. De plus ce parc éolien est situé très proche d'habitation de personnes (a qui l'avis a été peu ou pas demandé) qui subiront tous les jour la pollution visuelle et sonore de ces infrastructures qui ne leur seront pas bénéfiques .
C'est pourquoi je suis contre ce projet éolien qui n'engendrera que du négatif.

Nom : CHARASSON LAURETTE
Code postal : 23000
Email : Laurette.charasson@gmail.com

Adresse : 43 rue du champs de course, Charsat
Ville : SAINT FEYRE
Téléphone : 06.88.38.07.84

Numéro : 247 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 11:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
je suis contre ce projet éolien sur Glénic pour au moins deux raisons fondamentales :
1) Tous les travaux d'implantation de parc éolien ne devraient débiter qu'après la réalisation des réseaux de transport de l'énergie. En France,, trop de parcs d'ENR éoliens ou photovoltaïques sont implantés depuis des années et ne sont pas encore raccordés au réseau . Il s'agit d'une énorme absurdité .
2) Toute éolienne ne devrait pas être implantée à moins de 10 fois la hauteur de ses pales,par rapport à la première habitation, dans le cas de Glénic, cela signifie à 1800 m de la première habitation.

Code postal : 0

Email : jymathivat@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 248 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 14:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nos ancêtres n'ont jamais construit de moulins à vent en Creuse et encore moins sur la commune de Glénic. Par contre ils ont construit de nombreux moulins sur la rivière Creuse ;

Le vent souffle t'il plus fort de nos jours ?

Depuis 15 ans déjà nos élus se sont focalisés sur la construction d'un parc d'éoliennes gigantesques .Le retour financier pour la commune ainsi que la com com et autres est basé sur la production réelle , ce qui veut dire que si il n'y a pas de vent comme c'est le cas chez nous le rendement sera très faible et le revenu presque insignifiant. Les mesures faite par le mat installé près de Soulat ne nous permet pas de savoir ce qu'il en sera demain.

Nous nous retrouvons ainsi devant un groupe de personne validant une hypothèse de rentabilité totalement imprévisible transmise par le promoteur BORALEX. En comparaison ,on pourrait penser que ces élus jouent en bourse notre capital (notre cadre de vie).

Boralex ne se souci pas de la population locale, car il installe du matériel qui n'est pas fabriqués en France (aucune création d'emploi) et qui pour une partie n'est pas recyclable et polluant (terre rare ,particule de fibrerépandu au alentours) . De plus le cout de rachat du mégawattheure produit se fait à des prix bien supérieur au cout de production du parc nucléaire qui ne l'oublions pas appartient à l'état donc à nous.

Ces producteurs privés via la haute finance ont très bien compris leur intérêt à investir dans ce domaine ou ils signent des contrats de rachats de leur production a des prix garantis sur une durée définit et en plus c'est le contribuable qui compense ce surcout qui permet de les enrichir .A ces dépenses ,il faut ajouter celle nécessaire pour adapter le réseau RTE et d'enedis pour accueillir ces nouveaux moyens de productions intermittents .

Posons nous les vrais questions concernant notre futur, si nos gouvernant ne peuvent plus financer sans compter (ce qui est le cas au aujourd'hui concernant le tarif de rachat de l'énergie "verte"). Qui financera cette transition énergétique , sans doute vous et moi.

L'énergie est un bien commun ,il est nécessaire que tout le monde y ai accès (grosse précarité énergétique).

Après cette parenthèse ,je reviens sur la situation de notre commune , je pense que nous avons un peu loupé le virage de la transition énergétique, en 15 ans nous aurions pu aller vers un mix de production d'ENR en lançant des études de faisabilité dans le domaine du photovoltaïque (bâtiments publics ,terrains communaux inutilisés) , de la méthanisation(en lien avec nos agriculteurs),de l'hydraulique (nous avons le barrage de bonnavaud avant). Certains moyens de production se seraient sans doute autofinancés et seraient amortis aujourd'hui.Le raccordement de petites unités de production peut se faire sur le réseau existant à moindre cout. Glénic aurait pu peut-être devenir un exemple réusit de la transition énergétique .Demain il serait dommage qu'elle ne représente que le point de départ de la destruction de la vallée de la Creuse.

Je pense qu'il n'est pas trop tard pour bien faire et que l'ensemble de la population serait d'accord .

BERNARD Dominique
La Chassignole
Glénic

Nom : BERNARD DOMINIQUE
Code postal : 23380
Email : bernarddominique@ozone.net

Adresse : 3 LACHASSIGNOLE
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 249 **Date de dépôt :** 11/02/2022 **Heure de dépôt :** 20:23 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Ce département de la Creuse que nous Varois, avons découvert pour la première fois, il y a une quinzaine d'années, pour venir visiter nos enfants qui venaient de s'y installer, nous avons été immédiatement sous le charme. Nous y séjournons plusieurs fois par an. Les paysages, la verdure, l'eau, l'habitat ouvragé, la tranquillité, la faune, la flore, et les « vaches limousines » constituent un véritable environnement à préserver... L'installation d'éoliennes industrielle dans un tel environnement est-il judicieux ? Non, mille fois non !!!!
Ce côté irrémédiable du bétonnage des sols avec risques de déviation des eaux souterraines (les éoliennes de Glénic surplomberaient un étang, des sources et des zones humides), risques de perturbations et de collisions: zones de passages migratoires des oiseaux et chauves-souris, et habitats pour de multiples espèces nicheuses ou hivernantes....ainsi que d'autres espèces très nombreuses : mammifères, amphibiens, insectes et odonates, dans ce havre de tranquillité.
Les risques pour la santé des humains et des animaux d'élevage : émissions d'infrasons reconnus par l'Armée et par l'OMS, courants de fuites, champs électromagnétiques, nuisances sonores, effets stroboscopiques, flashes lumineux nocturnes, tout cela à quelques centaines de mètres des habitations...
Par ailleurs, le rendement de ces installations est plus qu'insuffisant et aléatoire compte tenu de leur coût exorbitant financé par d'énormes subventions supportées par les contribuables et contributeurs et qui plus est, situées dans une zone où le vent fait défaut !!!
Ces financements seraient plus judicieusement utilisés pour renforcer l'isolation des habitations et pour la recherche pour entretenir et développer le nucléaire, ce fleuron français qui se révèle incontournable même pour les « Verts » et pour l'U.E. ...
Le département de la Creuse et ici en particulier Glénic est un territoire qui doit être préservé à tout prix de ces installations industrielles inefficaces, dangereuses et ruineuses pour notre Pays.

ANNIE LAGHI
DEPARTEMENT DU VAR

Adresse : 240 avenue Charles de Gaulle
Ville : MAZAUGUES

Code postal : 83136
Téléphone : 04.94.72.70.32

Numéro : 250 **Date de dépôt :** 11/02/2022 **Heure de dépôt :** 22:46 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour, comme le dis plusieurs habitants, par quelles voies compter vous acheminer tous les éléments d'une éolienne ? Par convoi exceptionnel ? Est ce pour ça que des aménagements de fossés et élargissements de certains virages entre ajain et les 4 routes de mauques ont été faits ? Bizarrement ça fait penser à ça.... Simple coïncidence ? Ou est ce déjà prévu ? Dans quel état seront nos routes, les travaux vont impactés la circulation sur combien de mois.... Vendre les éoliennes comme énergie verte.... Quand on voit combien ça va coûter, et ne nombre de semi remorques qu'il va falloir...
Si vous les voulez, mettez les dans votre jardin !
J'aurais mille fois préféré un parc photovoltaïque que ces trucs immenses, moches, qui polluent la vue IMPRENABLE sur notre belle campagne, la faune Nous sommes majoritairement contre ce projet.

Nom : EVAN

Email : evancadiou2006@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 251 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 14:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Creusois d'origine, travaillant dans les Landes (40), je viens régulièrement en vacances à St Fiel où ma sœur à une maison. Par ailleurs, j'envisage sérieusement de revenir en Creuse et pourquoi pas à Glénic, pour ma retraite qui s'annonce pour 2024.

Aussi, je suis contre les éoliennes car elles n'apportent rien à la lutte contre le climat....leur rendement est bien trop misérable avec un taux de charge de 23% au mieux....17% en Nouvelle Aquitaine.

Ma femme, institutrice, dit que si l'on multiplie les interrogations d'un élève médiocre, on obtient une moyenne générale médiocre car on ne fait que la moyenne de résultats médiocres...

C'est ce qui se passe avec les éoliennes....on peut les multiplier à l'infini mais si à la base elles ont un rendement misérable au final, le résultat sera misérable au regard du nombre d'éoliennes déployées ; surtout si, pour les caser, les promoteurs vont les installer dans les endroits improbables où il n'y a pas de vent....ce qui est clairement le cas en Creuse....et à Glénic où le promoteur annonce en plus qu'il va brider les éoliennes pour réduire leurs nuisances sonores et pour préserver les chauves-souris et l'avifaune car elles sont implantées dans un site très actif à ce niveau (proximité Natura 2000 Gorges de la Grande creuse et ZNIEFF II).

Quand est ce qu'elles vont produire dans ces conditions ?

Pour autant, il y a un candidat promoteur pour balafrer nos paysages. Sans subventions, donc sans l'apport des taxes payées par le contribuable, il n'y aurait personne pour construire l'ombre d'une éolienne dans notre région.....En effet, qui peut emprunter des millions d'euros avec 1000€ de capital social et un taux de charge inférieur à 25% ?

Et 20 000€ de retombées économiques pour la commune de Glénic paraissent bien dérisoires par rapport aux sommes brassées par le constructeur du parc.....

Le jeu n'en vaut pas la chandelle....Ma femme et moi sommes farouchement contre....et espérons bien que la raison l'emportera.

Bien à vous.
PG

Ville : SAINT FIEL

Email : patrice.gabazzi@orange.fr

Numéro : 252 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 14:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

je ne veux pas d'éoliennes dans ma campagne.
C'est laid, bruyant, intermittent et non pilotable.

Cordialement.

Ville : SAINT FIEL

Email : quitterie.gleMET@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 253 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 17:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Merci d'avoir mis en place cette enquête publique, afin de permettre la prise en compte de l'avis de la population concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire creusois de la commune de Glénic.

La destruction des paysages qui en découlerait et qui serait permanente pour les générations actuelles et à venir est tout simplement inacceptable.

Oui à l'autoconsommation par des projets de toute petite taille, pour le raccordement d'une maison volontaire à son propre système, ne détruisant pas la faune et la flore par l'implantation de structures monumentales.

Non à l'installation de mastodontes qui réduiront une fois de plus durablement l'habitat animal et humain, en bétonnant les sols et avec une forte emprise sur l'espace aérien.

De l'énergie renouvelable, mais pas à n'importe quel prix environnemental : détruire l'environnement pour des énergies soi-disant vertes (et qui plus est intermittentes) est une aberration totale.

Le président Macron a insisté sur l'acceptabilité sociétale des projets, celui-ci est manifestement rejeté par la population locale, en témoignent le nombre d'associations anti éoliennes locales et les nombreuses manifestations déjà menées à son encontre.

J'espère que cette enquête publique ne sera pas une fois de plus une vaste mascarade pour faire semblant de prendre en compte l'avis de la population puis passer outre : cela serait à mon sens la preuve d'un déni supplémentaire de démocratie.

Nom : CAROLINE POULET

Email : seb.bouis@free.fr

Numéro : 254 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 20:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Dans son étude d'impact, Boralex nous présente des photomontages où l'impact visuel des éoliennes est systématiquement minimisé.

Elles sont soit masquées astucieusement par des arbres, ou noyées sur un fond de ciel laiteux ou nuageux.

Ces situations sont loin d'être représentatives de la réalité du terrain, la vue sur ce parc éolien est en effet très dégagée à de nombreux endroits, notamment depuis Guéret ou Ajain, il est regrettable que Boralex ne nous présente pas la réalité.

L'impact sera maximal depuis la RN 145, en particulier entre l'échangeur 47 et le Pont à la Dauge où le parc sera visible sur la gauche par des milliers de véhicules chaque jour, puisque c'est l'axe de circulation principale du département.

Comment l'entreprise Boralex peut elle présenter une étude d'impact aussi incomplète en ignorant les réalités du terrain? Sinon pour tromper les riverains sur les nuisances réelles.

En conséquence, je suis contre ce projet qui n'a rien à faire sur nos terres creusoises qui ont déjà énormément souffert de l'exode rural au 20ème siècle. Nos paysages préservés sont la seule richesse du département, il est inacceptable et incompréhensible de les sacrifier sur l'autel de la "transition énergétique".

Cordialement

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 255 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 10:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Massacre des paysages , béton à profusion,recyclage inexistant.....que de constatations négativespeu de rendement....
Force est de constater que tous les projets " écolos" coutent une fortune et sont ingérables au fil des années.....
A qui rapporte tous ces projets ? surement pas à la collectivité !!!

Nom : ARRAUD J.PIERRE
Code postal : 23380
Email : jeanpierre-arraud@sfr.fr

Adresse : 5 les tailles
Ville : GLENIC
Téléphone : 05.55.52.20.29

Numéro : 256 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 10:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'examen attentif du document dénommé « fichier N°4- étude d'impact sur l'environnement 4-1 étude d'impact sur l'environnement (AU-6) » amène de nombreuses interrogations et observations.

Tout d'abord ce document de 206 pages doit avoir comme objectif de permettre au public d'appréhender l'impact de ce projet sur l'environnement, document essentiel pour ce type d'implantation industrielle.

Les 144 premières pages nous exposent principalement l'historique du projet sans qu'il apparaisse l'actualisation de mars 2020 comme tente de le présenter le demandeur :

- page 14 « quelques dates » avec une chronologie s'arrêtant au 27 octobre 2016,

- page 15, les données les plus récentes datent de l'année 2016,

- page 16, présentation de la société BORALEX qui n'est pas le porteur du projet actuel. Les données s'arrêtent en mars 2015 avec l'indication « autres actualités récentes » !!!,

-page 17 définition du contexte réglementaire en indiquant que les éoliennes doivent faire l'objet d'une autorisation unique au titre du décret de 2 mai 2014 alors qu'après la date du 1er mars 2017 tout dossier régulièrement déposé doit être instruit sous le régime de l'autorisation environnementale,

- page 19, références réglementaires non mise à jour pour 2020,

- page 22 et suivantes, les références au SRE, ZDE, SRCAE ne sont plus applicables !,

- pages 29 à 31, présentation d'une aire d'étude de 810 hectares allant du bourg de Jouillat à l'Ouest jusqu'aux limites du projet actuel à l'Est et la réalisation de 3 jours d'inventaire habitats en 2013 et 2014, d'inventaire faunistique hors vertébrés volant lors de 3 passages en 2014, d'inventaire avifaune pendant 17 jours et 8 nuits en 2013 et 2014 complétés par des données SEPOL (à priori non présente dans le dossier). Pour information la SEPOL n'existe plus, car elle est devenue LPO- LIMOUSIN en 2018.

- pages 40 à 115, différentes données sont présentées sur le même périmètre de 810 hectares allant jusqu'au bourg de Jouillat.P52 il est question de zones humides alors qu'il s'agit en fait d'informations à caractère hydrographique. De ce fait, le sujet crucial des zones humides en tant que milieux naturels n'est pas abordé. Par exemple la zone humide située à l'amont de l'étang de Mauques jusqu'à l'emplacement projeté du poste de livraison n'est pas visible. De plus cet étang n'est pas pris en compte, car hors du périmètre de l'étude, alors qu'il se trouve à 500 mètres en aval de l'éolienne n°1.

On peut ajouter la page 73 avec une description de haies très limitée géographiquement par rapport au projet d'implantation définitif.

- pages 116 à 128, énonciation des différents scénarios d'implantation avec page 120 l'affirmation « les éoliennes, objets industriels et modernes de grande dimension, vont

transformer un paysage et en modifier la perception. En considérant leur taille et les contraintes d'implantation, il n'est pas réaliste de chercher à les camoufler ». Les habitants de Glenic et des communes avoisinantes du projet pourront ainsi comprendre l'impact irrémédiable de ce projet sur nos paysages.

- pages 131 à 144, description du projet retenu avec l'indication sommaire des cheminements d'accès au chantier d'installation des éoliennes ainsi que leur raccordement au poste source qui seront à définir si l'autorisation est accordée. En conséquence le porteur de projet étudie totalement la problématique de maîtrise du foncier ainsi que les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux. Avec si peu d'informations le public n'a pas la possibilité de donner un avis éclairé.

C'est seulement à partir de la page 145 sur 206 que l'on arrive enfin à la partie « analyse des effets du projet et mise en place des mesures » :

- Page 147, affirmation que l'implantation finale a évité les « secteurs trop sensibles (zones humides) » ce qui n'est manifestement pas le cas pour les éoliennes 1 et 4 qui se situent à moins de 40 mètres de zones humides de taille importante. D'autant plus que le porteur de projet indique page 149 « la réalisation des fondations aura l'incidence la plus importante sur les sols. En effet ces massifs en béton ont en général une dimension de 20 à 25 m de diamètre et de 3 à 4 mètres de profondeur, selon la structure du sol et du type de turbines mises en place, modifiant ainsi la géologie au droit des éoliennes » ; remarque que l'on peut relier à l'écrit page 158 « avant la phase de chantier une étude géotechnique avec la réalisation de sondages est effectuée systématiquement pour rendre compte des risques d'instabilité liés à la structure des sols et du sous-sol. Des tests de résistivité sont effectués. Par la suite, le dimensionnement des fondations des éoliennes est adapté aux caractéristiques du terrain relevées lors de l'étude géotechnique préalable aux travaux »,

- page 150, le poste de livraison se trouvera directement dans une zone humide ce qui est confirmé par le visionnage de la photo 19 de cette page,

- page 155 il est indiqué « la situation des éoliennes en partie sommitale induit également un écartement naturel des ruisseaux » ce qui n'est pas le cas pour l'éolienne n°1 qui se trouve en fond de vallon et en bord de ruisseau débouchant 500 mètres en aval dans un étang d'une surface en eau d'environ 1,3 hectares,

- pages 161 à 160, à la vue des cartes fournies et de leur analyse, on constate que l'aire d'étude relative aux effets du projet sur le milieu biologique se limite par exemple à une distance de moins de 100 mètres pour l'éolienne 1 à l'Est et au Sud, la 2 (à l'Est) et la 5 (au Nord). Cette étude pouvait être satisfaisante sur les 810 hectares de la zone de prospection initiale, mais elle est très insuffisante pour l'analyse des effets sur la zone du projet définitif,

- page 165, les prospections datent de mai 2014 et d'août 2014,

- pages 167 à 169, il est indiqué que « d'après les observations menées sur la période 2014, les premiers éléments à prendre en compte seraient l'éloignement des éoliennes par rapport aux zones de boisement », ce qui n'est pas le cas pour toutes les éoliennes et d'une façon encore plus marquante pour les éoliennes n°1 et 5. De même il est indiqué que « l'ensemble des éoliennes seront implantées en milieu ouvert » ce qui n'est toujours pas le cas et sans contestation possible pour l'éolienne n°1 qui est située en fond de vallon en bordure d'une grande zone humide.

Puis vient ensuite l'affirmation suivante plus que surprenante « l'impact global lié aux nuisances est jugé faible en phase d'exploitation. En effet, un phénomène d'accoutumance progressive permettra de limiter notablement les impacts sur l'avifaune ».

La conclusion donnée est que l'impact sur l'avifaune est considéré comme négligeable en seulement 3 pages d'analyse en indiquant comme source l'étude du cabinet CERA ENVIRONNEMENT en annexe 7. La page 136 de cette annexe présente des inventaires sur la zone initiale de 810 hectares (jusqu'au bourg de Jouillat) de 10 jours en 2013 et de 14 jours en 2014 avec l'indication « Enfin, malgré l'évolution de la zone d'étude au cours de l'année 2016, la méthodologie mise en place a permis une bonne couverture du site ; aussi aucun inventaire complémentaire n'a été nécessaire (périmètre 2014). L'intérêt des habitats pour l'avifaune a été évalué grâce à une extrapolation basée sur les habitats présents sur le reste de la zone d'étude (périmètre 2016) ». Ainsi le demandeur considère encore une fois que l'étude initiale est suffisante malgré les années écoulées et la définition du périmètre définitif d'implantation des éoliennes qui se trouve en bordure « Est » de l'emprise initiale de l'étude.

- page 169, dans les mesures d'évitement pour l'avifaune, il est indiqué que le choix d'implantation devra être en « recul par rapport aux haies et lisières », or l'éolienne n°1 est entourée de haies et de bois à moins de 50 mètres, l'éolienne 2 se situe à moins de 80 mètres de haies et de bois, l'éolienne 3 se situe à moins de 100 mètres de haies et de bois, l'éolienne 4 se situe à moins de 50 mètres de haies et 100 mètres de bois et l'éolienne 5 se situe à moins de 70 mètres de haies et de bois.

- page 170 à 173, les données concernant les effets sur les chiroptères datent de 2013 et 2014. On peut noter en mesure de réduction que l'éclairage du parc éolien sera strictement limité au balisage aérien réglementaire (ce qui est la moindre des choses) et qu'un « Bridage nocturne des éoliennes concernant l'ensemble du parc éolien : un arrêt programmé des éoliennes sera mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- En cas de vent = 5,5 m/s et d'une température = 9°C
- Du 01 avril au 31 octobre
- Sur l'intégralité de la nuit
- Indépendamment de l'humidité »

On peut légitimement se demander quel organisme d'État sera amené à surveiller et à faire respecter ces mesures.

La mesure de compensation concernant la replantation de 190 mètres de haie favorable aux chiroptères, sans indication de leur situation géographique, est irrecevable. En effet il faut plus de 20 ans pour qu'une haie soit vraiment installée et fonctionnelle.

- page 174, en fixant arbitrairement le rayon éloigné de son étude à une distance de 20 km, le porteur de projet a écarté le site N2000 issu de la directive oiseaux « étang des landes » qui se situe à 25 km. Ceci lui permet d'affirmer qu'il n'y aura aucun impact sur les sites Natura 2000 contrairement à l'avis de la DDT.

- pages 192 et 193, concernant la projection d'ombres par les éoliennes, en haut de page il est écrit qu'« il est admis que seul un observateur situé à une distance inférieure à 1000 mètres est potentiellement concerné par une projection d'ombres gênante » et que, malgré le nombre d'habitations se trouvant à une distance inférieure à ces 1000 mètres, avec un coefficient réducteur retenu de 0,78 et 0,44 sur le nombre d'heures théorique d'impact des ombres par village, l'impact sera nul à négligeable. On peut légitimement être dubitatif sur cette analyse.

- pages 194 à 198 sur les émergences sonores liées au fonctionnement du parc éolien, sans savoir quelles machines seront installées au final, il est indiqué « Les résultats obtenus, sans restriction de fonctionnement des machines, présentent un risque de non-respect des impératifs fixés par l'arrêté du 26 août 2011, jugé probable à très probable en période diurne et très probable en période nocturne, selon les habitations et les modèles de machines » et qu'en conséquence un plan de bridage sera nécessaire afin de respecter les normes qui seront en vigueur au moment de la construction du projet. Mais juste après il est indiqué « l'évolution perpétuelle (ndr : des éoliennes) ne permet donc pas de connaître à ce jour quel sera le plan de fonctionnement en exploitation du parc. Ces plans de fonctionnement seront définis en fonction des mesures de réception sur site qui, elles seules, permettront de déterminer le/les plan(s) d'optimisation à mettre en œuvre selon les plages de vitesse, les directions de vent et les nouveaux modes réduits existant au moment de l'exploitation ». la conclusion que l'on peut faire est que l'on verra ce qui sera à faire lorsque l'autorisation sera donnée ce qui n'est absolument pas acceptable par les riverains susceptibles d'être impactés. De plus, quel sera l'organisme d'État en capacité de valider et de suivre l'application de ces bridages ?

- page 202, il est écrit « L'installation du parc éolien n'a donc qu'un impact négligeable sur la sécurité vis-à-vis des risques de chutes pendant le chantier et l'exploitation ». Au vu du décrochement récent d'une pale sur le parc éolien de La Souterraine en Creuse et de sa projection à plus de 100 mètres, il est normal que les habitants se trouvant à proximité des futures implantations ne se sentent pas en sécurité.

En conclusion, ce document « 4-1 étude d'impact » est incomplet en raison :

- des expertises menées sur des périodes courtes au printemps et en été entre 2013 et 2014 dont seulement 8 nuits et de l'utilisation d'extrapolations.
- d'une zone géographique d'étude d'impact inadéquate par sa surface insuffisante et présentant une délimitation inadaptée à l'implantation définitive prévue.

Quid des milieux naturels à enjeux forts comme les zones humides, les prairies semi-naturelles de fauche ou les chênaies à Houx ?

Quid des hivernants ?

Quid des rapaces nocturnes ?

Quid de la mise à jour des données naturalistes ?

On peut aussi rajouter que l'absence de l'avis de l'autorité environnementale se fait cruellement sentir, car elle aurait certainement relevé tous ces manquements.

l'Association Vie-Vents en Creuse,

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : etude_impact_4_1.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 257 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 10:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CHIROPTÈRES

Il apparaît page 88 de l'Étude d'Impact (EI) que le GMHL, conformément à la méthodologie décrite dans les annexes, a été sollicité en 2011 dans le cadre du projet « Jouillat-Glénic » et que les expertises de terrain ont été effectuées en 2013 et 2014, ce qui permet une fois de plus de s'interroger sur le récurrent problème de temporalité de ce dossier mais aussi sur la juxtaposition permanente de toutes les versions du projet alors qu'au final, dans le cadre de cette enquête publique, une seule nous intéresse réellement.

Les enregistrements à 80 m d'altitude réalisés de juin à octobre 2017 en utilisant le mât de mesure (voir la carte en pièce jointe) comme support auraient été sans doute pertinents s'ils concernaient le projet éolien de « Jouillat-Glénic » qui n'a plus cours depuis de nombreuses années. Le positionnement de ce mât par rapport à l'implantation retenue du projet éolien « Les Bruyères » rend ces écoutes peu significatives.

D'autant plus si l'on tient compte du paragraphe D.3.2.b, page 197 des annexes « Ainsi certaines espèces comme les noctules ont une intensité d'émission forte qui les rend détectables à une distance d'une centaine de mètres, tandis que d'autres comme les rhinolophes, ne seront enregistrées que si elles passent à moins de 10 m de l'enregistreur ».

Il aurait été judicieux lors de la « réactualisation » du dossier en 2019 de consulter à nouveau les données naturalistes sur le site faune Limousin mais aussi et surtout de reprendre contact avec le GMHL, ce qui aurait permis au porteur de projet de ne pas faire l'impasse sur une colonie conséquente d'une centaine de Sérotules référencée depuis 2016 et ayant pour gîte les combles d'une habitation au n°6 à Mauques (voir la carte en pièce jointe).

Par ailleurs les affirmations « Parmi les gîtes les plus proches de la zone de projet, 3 gîtes d'hivernage sont présents sur la commune Jouillat, avec des effectifs très faibles » et « Depuis, aucune nouvelle donnée n'a été enregistrée concernant le GMHL (contact du CERA environnement) » (3.3.7.1 Contexte régional page 88 de l'EI), paraissent très surprenantes à moins qu'elles se réfèrent à une période postérieure à 2011 et antérieure à 2016. Ce qui montrerait également que la partie Chiroptère n'a été réactualisée en 2019 que de façon très sporadique.

Comme nous pouvons le lire page 91 de l'EI, Noctules et Sérotines ont une sensibilité forte à très forte à l'éolien. Or, elles ont aussi un rayon d'action de plusieurs kilomètres.

La localisation de cette colonie d'une centaine de Sérotules à Mauques permet de mettre en évidence que la sensibilité par rapport au site éolien « Les Bruyères » des Noctules et Sérotines notée « modérée à assez forte » (tableau 20 page 91 de l'EI) est sous-évaluée. Par conséquent, les mesures correspondantes destinées à éviter, réduire, compenser sont insuffisantes.

En dernier lieu, on peut supposer que cette importante lacune dans l'étude d'impact sur les Chiroptères est une explication probable à l'absence de demande de dérogation pour la destruction de ces espèces protégées.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : observation_chiroptere.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 258 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 14:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête publique commune de GLENIC

Sur la commune de Glénic (source INPN) (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
Présence de 2 ZNIEFF, 951 espèces recensées dont 87 protégées et 14 menacées.
22 espèces de chiroptères sont mentionnées et des éoliennes sont situées à moins 200 m d'un boisement ou d'une haie (en contradiction avec les préconisations EUROBATS qui mentionnent une distance minimale de 200 mètres). Or tous les éoliennes, même présentant des dispositifs anti-collision et des plans de bridage sont source de mortalités importantes de chiroptères et d'autres espèces protégées (le pétitionnaire le reconnaît lui-même dans des documents fournis pour l'enquête publique). Une demande de dérogation pour destruction « d'espèces protégées » DOIT donc être effectuée. Comment cette situation pourrait-elle être acceptable pour une énergie qui se dit « verte » ?
Monsieur le Président de la commission d'enquête, je vous demande donc de donner un avis totalement défavorable à ce dossier.
Sincères salutations .
Daniel ALBIN
36340 Maillet

Nom : ALBIN DANIEL
Code postal : 36340
Email : daniel.albin@orange.fr

Adresse : 7 l'ageasse
Ville : MAILLET
Téléphone : 02.54.27.35.74

Numéro : 259 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 15:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glenic pour les raisons suivante : nuisances sonores, visuelles, et ce n'est pas recyclable donc mauvais pour la planète.

Mme Caillaud Laure
9bis mondoueix
23380 GLENIC

Nom : CAILLAUD
Code postal : 23380
Email : caillaudlaure23@gmail.com

Adresse : 9 bis mondoueix
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.07.46.68.49

Numéro : 260 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 15:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glenic pour les raisons suivantes : nuisances sonores, visuelles et non biodégradables, cela est néfaste !

Mme CAILLAUD Audrey
9 bis mondoueix
23380 GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : CAILLAUD
Code postal : 23380
Email : audrey23caillaud@yahoo.fr

Adresse : 9bis mondoueix
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.78.75.75.33

Numéro : 261 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 15:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glenic pour les raisons suivantes : nuisances sonores, visuelles et non biodégradables, cela est néfaste !

CAILLAUD KEVIN
9bis mondoueix
23380 GLENIC

Nom : CAILLAUD
Code postal : 23380
Email : garage.linards@orange.fr

Adresse : 9 bis mondoueix
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.37.85.12.18

Numéro : 262 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 15:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glenic pour les raisons suivantes : nuisances sonores, visuelles et non biodégradables, cela est néfaste !

Mr CAILLAUD THIERRY
9bis mondoueix
23380 GLENIC

Nom : CAILLAUD
Code postal : 23380
Email : garage.linards@orange.fr

Adresse : 9bis mondoueix
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.77.01.51.45

Numéro : 263 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 15:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glenic pour les raisons suivantes : nuisances sonores, visuelles et non biodégradables, cela est néfaste !

Mme PIQUERAS BRIGITTE
9bis mondoueix
23380 GLENIC

Nom : PIQUERAS
Code postal : 23380
Email : garage.linards@orange.fr

Adresse : 9bis mondoueix
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.77.01.51.45

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 264 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 19:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les 5 éoliennes prévues entre La Brousse et Mauques vont surplomber le village du Boucheteau avec un effet d'écrasement de ce village. Celui-ci sera donc très impacté avec une vue sur ces horribles machines, et devra subir le bruit généré.

Pour une médiocre rentabilité, il y aura :

- une destruction définitive de l'identité paysagère du patrimoine naturel par de telles machines,
- un impact négatif sur l'attraction touristique,
- des pertes fiscales dues à la baisse de la valeur immobilière, voire de non-vente des biens,
- des risques sur la santé.

Sans parler du manque total d'information concernant la gestion globale du projet (avant, pendant et après), incidence sur l'emprise foncière agricole (voies d'accès 5m de large, parking ..). Pour une éolienne l'emprise foncière agricole est de 1 500m² à 3 000m², pour 5 éoliennes l'emprise foncière totaliserait donc une surface pouvant atteindre 15 000 m².

C'est pour toutes ces raisons que je suis contre ce projet.

Messieurs les commissaires enquêteurs, les habitants des villages concernés ne sont pas prêts à vivre ce cauchemar et souhaiteraient être entendus.

B Parinaud

Le Boucheteau 23380 Glénic

Numéro : 265 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 20:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Des éoliennes de 180m de hauteur créent inévitablement des nuisances....sonores, visuelles....

C'est incontestable.

Aussi, je m'inquiète sur les conséquences que cela peut avoir sur le tourisme vert...un des rares atouts de notre département.

Difficile d'imaginer des commentaires sympathiques à l'avenir pour les gîtes qui auront une vue (et le bruit) sur l'usine éolienne.....(PJ1-PJ2)

Fini les :

« Le gîte est très propre, très bien agencés, c'est beau, calme, agréable »

« Environnement très sympa et calme. Belle campagne »

« Une semaine géniale dans un gîte superbe et dans un cadre naturel et reposant. Rien à redire sauf qu'on y retournerait les yeux fermés. »

Autrement dit, Adieu veau, vache, cochon, couvée....

A la place, ce sera bienvenue les effets stroboscopiques, durant 40', sur la terrasse et les bords de piscines les soirs d'été. (PJ3)

Que du bonheur !

Pièce(s) jointe(s) : PJ1_carte écoutes et éoliennes + VW.png

PJ2_EI Boralex P14.pdf

PJ3_Ombres portées EI.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.glemet1@free.fr

Numéro : 266 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 20:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La Creuse. L'espace Vert et Bleu. Comment, sous un prétexte écologique, peut-on laisser des exploitants le défigurer à ce point ? Sans compter l'incidence sur la faune (couloirs migratoires entre autres), sur la valeur des biens immobiliers, sur l'attractivité future de notre beau département.....

C'est pour toutes ces raisons que je suis contre ce projet.

Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs, entendez-nous!!

P CHASSIN
23000 SAINT FIEL

Email : chassinph@orange.fr

Numéro : 267 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 20:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Etant propriétaire d'une maison d'habitation au Boucheteau, hameau où je suis née, où j'ai grandi en toute quiétude, je m'oppose fermement à ce projet éolien .

Il y a eu un manque total d'information de la mairie de Glénic.

Pourquoi vouloir détruire notre belle campagne creusoise?

Cette maison m'a été laissée par mes parents, nous l'avons réhabilité pour la location. Les locataires recherchent actuellement le calme, la tranquillité mais ce ne sera pas le cas avec 5 éoliennes de 1,80m qui sont situées trop près des zones habitées. Qui voudra venir?

Il est reconnu que les éoliennes n'apportent que des nuisances visuelles et sonores ,pollution lumineuse....Elles sont néfastes pour la faune et la flore.

Elles détruisent complètement le paysage.De plus si nous voulons revendre, nous subirons une dépréciation immobilière importante.

Qu' allons nous laisser à nos enfants?

Pensez vous Madame le Maire attirer de nouveaux habitants avec un tel projet?

Arlette Valery

Numéro : 268 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Bernard DESVILLETTE

Président de l'ADPECV
Le Couret 23160 AZERABLES

Contribution/Projet de parc éolien GENIC 23
À Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
À Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Bonjour Messieurs,

Je tiens par la présente au nom des membres de l'Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV) vous faire part de notre grande inquiétude et de notre opposition complète quant au projet éolien de GLENIC 23.

Le Siège de l'association est sis Mairie d'Azerables (23160) et nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux nuisances occasionnées par les éoliennes, étant

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

entourés des parcs de Azérables, Saint-Sébastien- La Chapelle Baloue et de celui de la Souterraine.

Nous nous inquiétons, en effet de voir notre cadre de vie et plus particulièrement celui des résidents de GLENIC 23 et les Communes environnantes transformé en véritable terrain vague-plantation d'éoliennes.

-les pollutions multiples engendrées par la fabrication des machines :

- 90 tonnes de composites en fibre de verre non recyclable pour les pales.
- 385 kg de terres rares pour l'aérogénérateur.
- 300 tonnes d'acier (soit 120 tonnes de CO2) pour la fabrication.
- 600 Litres d'huile qui partiront en projections dans le milieu naturel.
- 1500 tonnes de béton pour le socle (soit 159 tonnes de CO2).

- L'altération du paysage.
- Friche industrielle.
- Hauteur de 180m.

- La destruction de la biodiversité.
- Destructions des habitats.
- Perturbations et surmortalité des oiseaux et chauves-souris.
- Perte de performance des élevages, mortalité et troubles inexpliqués.
- Assèchement des sols.

- La pollution des sols.
- Projections d'huile.
- Artificialisation des sols (socle de l'éolienne en béton et empièchement des zones d'accès pour permettre le passage d'ensembles roulants de 1000t, 6m de large et jusqu'à 10m en virage).
- Passage des câbles.

- Les nuisances générales.
- Bruit continu (norme aménagée*).
- Infrasons.
- Effets électromagnétiques.
- Effet stroboscopique dû à la rotation des pales.
- Troubles du sommeil et du comportement.
- L'efficience énergétique discutable.
- Énergie à rendement aléatoire (non pilotable car tributaire de la météo) nécessitant des centrales thermiques consommant du gaz (418g de CO2 par MWh**) afin d'en absorber les fluctuations.
- Doublement de la capacité du réseau électrique entraînant une multiplication des câblages haute-tension enterrés.
- Durée de vie limitée à 20 ans.

- L'impact économique.
- Effondrement de l'immobilier (perte de valeur de 30 à 50%).
- Perte pour l'industrie touristique.
- L'énergie éolienne est achetée par EDF 82€/MWh pendant 10 ans (puis de 28 à 82€/MWh suivant l'emplacement et le rendement). Le prix de revente par EDF aux fournisseurs alternatifs est environ de 42€/MWh***.

* norme spécifique à l'industrie éolienne ** source ADEME *** prix variable

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

- L'impact sur le patrimoine des propriétaires bailleurs (souvent agriculteurs ou agriculteurs retraités)
- qui se voient proposer des contrats de baux emphytéotiques à caractère léonins par des promoteurs sans scrupules, usant de techniques apparentées à de la vente forcée ...
- Ces propriétaires bailleurs signent malheureusement ce genre de baux souvent sans consultation d'avocats ou de notaires, et se retrouveront eux mêmes et leurs descendants, propriétaires d'une friche industrielle qu'ils devront démonter...(coût de démontage 400 00 à 500 000€ à leur charge ou... à la charge de la collectivité)

Vous comprendrez donc que nous nous demandons comment l'on peut encore qualifier ce "business" d'Industrie Classée Protection de l'Environnement, honnêtement de qui se moque-t-on ?

Il suffit de se pencher sur le cas des promoteurs (promoteurs.. !) pour s'apercevoir qu'il s'agit de profiteurs du système, montant des sociétés avec un capital dont on se demande comment les dites sociétés peuvent se débrouiller étant donné les sommes inhérentes au fonctionnement de cette industrie, sans même un siège social parfois, bénéficiant de subventions provenant de l'état donc du contribuable... là encore l'on se demande si tout tourne rond...

Les résultats ne sont, dans notre région pour le moins, même pas probants, les objectifs énergétiques n'étant, comme c'est le cas sur la commune de La Souterraine, pas atteints...

L'opacité régnant autour de tout ce petit monde n'aide pas le citoyen à prendre connaissance des enjeux qui l'impacteront peut-être toute sa vie. Pas très républicain tout ça... Nous comptons donc, si il est nécessaire de le préciser, sur nos élus afin de jouer leur rôle de représentants du peuple.

En conclusion, nous pensons qu'il est plus qu'urgent de sortir le profit et l'argent du centre de nos réflexions car c'est notre espace de vie (et pas que le notre, nombres d'espèces font déjà les frais de notre arrogance) que nous compromettons jour après jour.

Je vous prie instamment, au nom des membres de l'ADPECV de vous prononcer contre la mise en place de ce projet dit « parc éolien de GLENIC 23.

Cordialement.

Bernard DESVILLETTE
Président de l'ADPECV
Le Couret 23160 AZERABLES

Pièce(s) jointe(s) : FLYER EOL 01-R.jpg
FLYER EOL 01-V.jpg

Nom : DESVILLETTE BERNARD
Code postal : 23160
Email : cbpe.desvillette@wanadoo.fr

Adresse : Le Couret
Ville : AZERABLES
Téléphone : 06.70.11.69.27

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 269 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Bernard DESVILLETTE

Président de l'ADPECV
Le Couret 23160 AZERABLES

Contribution/Projet de parc éolien GENIC 23
À Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
À Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Bonjour Messieurs,

Je tiens par la présente au nom des membres de l'Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV) vous faire part de notre grande inquiétude et de notre opposition complète quant au projet éolien de GLENIC 23.

Le Siège de l'association est sis Mairie d'Azerables (23160) et nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux nuisances occasionnées par les éoliennes, étant entourés des parcs de Azérables, Saint-Sébastien- La Chapelle Baloue et de celui de la Souterraine.

Nous nous inquiétons, en effet de voir notre cadre de vie et plus particulièrement celui des résidents de GLENIC 23 et les Communes environnantes transformé en véritable terrain vague-plantation d'éoliennes.

Avec les remerciements des sociétaires de l' ADPECV pour votre décision allant dans leur sens...

Cordialement.

Bernard DESVILLETTE.

Pièce(s) jointe(s) : FLYER EOL 01-R.jpg
FLYER EOL 01-V.jpg

Nom : DESVILLETTE BERNARD
Code postal : 23160
Email : cbpe.desvillette@wanadoo.fr

Adresse : LE COURET
Ville : AZERABLES
Téléphone : 06.70.11.69.27

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : **270** Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 12:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ÉTUDE DES MILIEUX / FLORE / PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

D'une façon générale, l'étude d'impact (4-1) sur les milieux naturels renvoie systématiquement le lecteur aux annexes (4-3), document beaucoup plus dense qui consiste en une compilation d'éléments contextuels, historiques, de méthodologie et de bibliographie ponctuée de quelques remarques et recommandations de CERA environnement. Remarques et recommandations qui ont la fâcheuse tendance à se perdre en route avant d'arriver à l'estimation des enjeux et à l'énoncé des effets et mesures destinées à éviter, réduire, compenser. (ex : éloignement des haies, bois, zones humides,...).

Nous voyons dans l'étude d'impact (EI) et ses annexes (méthodologie) une apposition de notions de phytosociologie, de trames vertes et bleu, de zones réglementées, sans qu'apparaisse clairement de liens entre elles alors que tout l'intérêt de telles études est de mettre en évidence les interactions entre les divers milieux et d'assurer leur continuité. Une fois de plus, nous pouvons déplorer un net problème de temporalité. En effet, une étude phytosociologique, n'a guère d'intérêt sans concept de dynamique des végétations.

De la même façon, il est très difficile pour le lecteur de discerner ce qui se rapporte aux études des zones rapprochées, intermédiaires et éloignées. Bien qu'évoquée (4-3 C1 page 134 « un passage complémentaire au sein des zones potentielles d'implantation des éoliennes et des chemins d'accès ainsi que des compléments cartographiques ont été réalisés les 18 et 20 mai 2016 »), il est regrettable que n'apparaissent pas de façon discernable d'expertise ciblée, spécifique aux emplacements des fondations et pistes d'accès tels que prévus dans la dernière version du projet, notamment en ce qui concerne la Flore protégée et les plantes exotiques envahissantes. Il est évident que sur 810 ha un inventaire floristique exhaustif aurait demandé d'énormes moyens. Néanmoins, il aurait été possible à moindres frais de réaliser un inventaire exhaustif sur les surfaces propres aux fondations et pistes d'accès, ce qui n'a pas été fait. Et c'est particulièrement problématique pour les emplacements E1 (milieu prairial semi-naturel non pâturé à enjeux forts) et E4 chacun en contre-haut d'un ruisseau et en bordure de zones humides. Il est évident que l'eau est un moyen idéal de dissémination des graines de plantes exotiques envahissantes, particulièrement lors des phases de mise en chantier (décapage, déblais/remblais, enlèvement de matériaux, apport de matériaux, transport,).

Nous pouvons aussi remarquer que la liste des plantes exotiques envahissantes (4-3 / D.1.1.c/ page 154) présentée par CERA environnement est loin d'être exhaustive. Elle n'est pas non plus réactualisée.

Par ailleurs, nous pouvons lire sur la page d'accueil de l'Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes du Limousin :
« Les invasions biologiques sont considérées aujourd'hui comme la deuxième plus grande menace sur la biodiversité après la dégradation des habitats naturels et de même importance que les conséquences du changement climatique ».

Comment se fait-il que dans le tableau 5.3.7 Synthèse des effets et mesures sur le milieu biologique page 175 de l'EI, rien n'apparaisse concernant les plantes exotiques envahissantes ?

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : FLORE.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 271 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 12:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ZONES HUMIDES

Vous trouverez en pièce jointe plusieurs plans que nous avons réalisés et qui représentent les zones humides se trouvant à proximité de l'emplacement des éoliennes.

Nous avons reporté l'emplacement des éoliennes sur le fond de carte IGN de l'état-major (1820-1866) ainsi que sur le fond de carte CASSINI du 18ème siècle.

En bordure de l'éolienne n°1, à la lecture de ces cartes il est incontestable qu'il y avait un ancien étang à l'extrémité amont de ce bassin versant au lieu dit « la tuilerie » qui est représenté à son aval sur la carte de l'état-major par un ruisseau rejoignant l'étang dit de « Mauques » qui est toujours existant de nos jours. D'ailleurs l'emplacement de la digue de l'étang de « la Tuilerie » est toujours visible comme vous pouvez le voir sur la photo en pièce jointe (image 51) .

Quant au futur poste de livraison il se situe entièrement dans une zone humide attesté par l'image 2 en pièce jointe ainsi que sur la photo 19 de la page 150 du document « 4-1 étude d'impact sur l'environnement ».

Afin de se rendre compte de l'importance des zones humides, il suffit de faire une simple recherche sur internet et le premier site qui vous sera probablement proposé sera celui du ministère de l'Agriculture « <https://agriculture.gouv.fr/les-zones-humides-atout-pour-la-biodiversite-leau-et-les-territoires> » avec en sous-titre « les zones humides abritent une biodiversité riche et jouent un rôle majeur dans la réduction de l'impact du réchauffement climatique, car elles permettent de retenir l'eau, limitant ainsi les crues et sécheresses ».

Les Éoliennes 1 et 4 sont donc très proches de zones humides délimitées sur le critère floristique voire pour la n°1 qui sera en partie dedans si on compte les déblais/remblais. Par ailleurs, il n'y a aucune délimitation pédologique des zones humides. Or l'arrêté du 24 juin 2008 sur les zones humides détermine une zone humide soit par la végétation, soit par la pédologie, les deux inventaires doivent donc être réalisés. Il est fréquent d'avoir des zones humides bien plus larges sur le critère pédologique que sur le critère floristique. Par ailleurs, leurs modes de fonctionnement et d'alimentation ne sont pas décrits or, les travaux de réalisation des fondations risquent d'avoir un impact non négligeable sur les écoulements d'eau souterrains et sur des sources alimentant ces zones humides, le risque d'assèchement de ces zones n'est absolument pas exclu. Pour information le seuil de déclaration pour des destructions de zones humides est de 1 000 m² (ce qui peut aller très vite pour des projets de cette ampleur). Le SDAGE Loire-Bretagne imposerait alors la compensation des zones humides détruites.

Dans les 4 dernières pages de la pièce jointe, sur lesquels nous avons reporté l'emplacement des éoliennes alors qu'elles ne figurent pas dans le document d'enquête, vous trouverez des extraits des pages 167 à 174 du document « 4-3-Annexes Études Impacts Environnement ». Sur le plan actualisé en 2016 (2 dernières pages), on peut constater l'absence de la prise en compte de la zone humide de l'étang de « la Tuilerie » à « l'étang de Mauques ». Quant au plan de 2014, il décrit une partie de cette zone humide en la classant « chênaie pédonculée médio-européenne » ou « chênaie acidiphile ».

l'étude d'impact sur les zones humides est quasi inexistante ce qui est inacceptable.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25 ou tel : 06 14 86 14 91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : ZONES_HUMIDES_Partie1.pdf
ZONES_HUMIDES_Partie2.pdf
ZONES_HUMIDES_Partie3.pdf
ZONES_HUMIDES_Partie4.pdf
ZONES_HUMIDES_Partie5.pdf
ZONES_HUMIDES_Partie6.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 272 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Bernard DESVILLETTE

Président de l'ADPECV
Le Couret 23160 AZERABLES

Contribution/Projet de parc éolien GENIC 23
À Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
À Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Bonjour Messieurs,

Je tiens par la présente au nom des membres de l'Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV) vous faire part de notre grande inquiétude et de notre opposition complète quant au projet éolien de GLENIC 23.

Le Siège de l'association est sis Mairie d'Azerables (23160) et nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux nuisances occasionnées par les éoliennes, étant entourés des parcs de Azerables, Saint-Sébastien- La Chapelle Baloue et de celui de la Souterraine.

Nous nous inquiétons, en effet de voir notre cadre de vie et plus particulièrement celui des résidents de GLENIC 23 et les Communes environnantes transformé en véritable terrain vague-plantation d'éoliennes.

Un exemple de la dangerosité de ces machines: une pale d'une éolienne proche de LA SOUTERRAINE 23, est tombée dans le pré qu'occupait la veille un agriculteur..! projection de matériaux jusqu'à 100 mètres de sa base soit par dessus d'un chemin communal régulièrement parcouru par des vététistes, cavaliers, marcheurs...Dont acte..!

Pièce(s) jointe(s) : photo1.pdf
photo2.pdf
photo3.pdf
photo4.pdf
photo 5.pdf
photo 6.pdf
photo7.pdf
photo 8.pdf

Nom : DESVILLETTE BERNARD
Code postal : 23160
Email : cbpe.desvillette@wanadoo.fr

Adresse : le Couret
Ville : AZERABLES
Téléphone : 06.70.11.69.27

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 273 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut faire preuve d'un minimum d'honnêteté
Qui peut vouloir des éoliennes à proximité de son cadre de vie ?
Personne, sauf ceux qui toucheront de l'argent pour les laisser installer sur leur terrain.
Ça peut sembler être de l'argent facilement gagné, mais pour combien de temps et à quel prix pour les voisins, pour l'environnement, pour les générations à venir.
Pour l'avenir de notre commune et de ses habitants, rejetez ce projet.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 274 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : RISQUES D'INCENDIE

En reprenant les indications de la contribution n°256 (l'Association Vie-Vents en Creuse) concernant l'implantation des éoliennes près des haies et bois, je rebondis moi, sur les risques d'incendies.

En effet, les risques sont à prendre en compte puisque les éoliennes sont situées à proximité de forêts.

Pour rappel :

La E01 : située à moins de 50 m de haies et de bois

La E02 : située à moins de 80 m de haies et de bois

La E03 : située à moins de 100 m de haies et de bois

La E04 : située à moins de 50 m de haies et 100 m de bois

La E05 : située à moins de 70 m de haies et de bois

En page 95 du FICHER 5 – ÉTUDES DE DANGER (AU-9)

Boralex dit que « Les ruptures de pales et incendie représentent les principaux événements survenus au cours des dernières années. La défaillance électrique et les défauts de conception sont des causes importantes d'accidents ».

En page 96, est notée (figure 25), la répartition des causes premières d'incendie, à savoir : la défaillance électrique, la foudre, l'incendie externe, la défaillance de freinage, la surchauffe, la fuite de liquide, la maintenance, et cause inconnue (70%).

En page 117 de ce même document, Incendie de l'éolienne (effets thermiques) : En cas d'incendie de nacelle, et en raison de la hauteur des nacelles, les effets thermiques ressentis au sol seront mineurs. Par exemple, dans le cas d'un incendie de nacelle située à 50 m de hauteur, la valeur seuil de 3 kW/m² n'est pas atteinte. Dans le cas d'un incendie au niveau du mât, les effets sont également mineurs et l'arrêté du 26 août 2011 [9] encadre déjà largement la sécurité des installations. Ces effets ne sont donc pas étudiés dans l'étude détaillée des risques. (Ah !...) Néanmoins, il peut être redouté que des chutes d'éléments (ou des projections) interviennent lors d'un incendie. Ces effets sont étudiés avec les projections et les chutes d'éléments.

Il est dit sur le document « DEMANDE DE DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET QUESTIONS DE CELLE-CI AU PORTEUR DE PROJET » en page 11, question n°19 : Envisagez-vous une réserve incendie ? La réponse de Boralex : Il n'est pas prévu d'installer de réserve incendie sur le site à ce jour. Nos échanges avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Creuse, ont confirmé l'analyse de l'étude de danger, qui conclut que les conséquences liées à un incendie présentent un risque faible (voir page 117 de l'étude de danger). En conséquence, il n'a pas été jugé nécessaire de prévoir de réserve incendie.

Permettez-moi, suite à cette information, d'avoir des craintes et des doutes puisque justement en page 117 (déjà noté plus haut), il est bien dit qu'en cas d'incendie, il peut être redouté que des chutes d'éléments (ou des projections) interviennent»...

Qu'en serait-il si ce scénario venait à se produire ? Quels seraient les moyens mis en œuvre ?

Les risques d'incendie des zones boisées dus aux chutes et/ou projections des éléments d'éoliennes sont bien réels et sont à prendre en compte très sérieusement. En effet, en découlent des risques pour les habitations, les riverains, la faune et la flore se tenant à proximité des lieux d'implantation de ces 5 éoliennes !...

NON AUX ÉOLIENNES, DESTRUCTRICES DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN, ANIMAL ET VÉGÉTAL !!!

Marie DARCY
La Chassignole
GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 275 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enqueteurs,
veuillez trouver trois pieces jointes argumentants mon refus au projet eolien de Glenic.
respectueusement

Helene DUBRAC

Pièce(s) jointe(s) : GLENIC EP LN.pdf
pottyplace.com faune.pdf
prk il faut dire non aux eoliennes en 28 ponts.pdf

Nom : DUBRAC HELENE
Email : mayane@live.fr

Code postal : 23300

Numéro : 276 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Voici notre avis sur le raccordement au réseau national.

L'étude d'impact n'est pas conforme en ce qui concerne le raccordement au réseau national.

Ceci constitue un argument supplémentaire à nos inquiétudes, et nous émettons un avis défavorable à ce projet.

Nous regrettons, à ce sujet, les propos recueillis par notre président (de LENA), de la part d'un enquêteur, à Chateauponsac, mixant les deux volets de raccordement au réseau or enquête publique.

Nous sommes conscients de la complexité du code de l'Environnement.
Notre argumentaire est en pièce jointe.

Veuillez accepter, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, notre respect et nos salutations distinguées.

Signé. LENA

Pièce(s) jointe(s) : RACORDEMENT.pdf

Nom : ASSOCIATION LENA
Email : lenvironnementnotreavenir@gmail.com

Code postal : 23160

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 277 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,
veuillez trouver en pièce jointe nos observations concernant le non respect du code de l'environnement.
recevez, Messieurs, nos sinceres salutations

Pièce(s) jointe(s) : RESPECT DU ce.pdf

Nom : ASSOCIATION LENA

Email : lenvironnementnotreavenir@gmail.com

Code postal : 23160

Numéro : 278 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,
veuillez trouver en pièce jointe notre argumentaire concernant les metaux rares.
recevez, messieurs, nos sinceres salutations

Pièce(s) jointe(s) : TR FACICUL GOUVERNEMENT.pdf

Nom : ASSOCIATION LENA

Email : lenvironnementnotreavenir@gmail.com

Code postal : 23160

Numéro : 279 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,
veuillez trouver en pièce jointe, nos observations concernant le bail emphyteotique.
recevez, Messieurs, nos sinceres salutations.

Pièce(s) jointe(s) : bail emphyteotique.pdf
arret c cassaton Propriétaires du foncier responsables.pdf

Nom : ASSOCIATION LENA

Email : lenvironnementnotreavenir@gmail.com

Code postal : 23160

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 280 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : De multiples raisons plaident contre ce projet d'installation des éoliennes à Glenic
–en tout premier sanitaires : de nombreux faits démontrent l' impact délétère sur la santé des habitants. Le syndrome éolien a été reconnu depuis plusieurs années et a même fait l'objet d'un procès récent (cour d' appel de Toulouse 08/07/2021) Le bien-être animal est aussi atteint : ceci en raison des champs électromagnétiques et des infrasons mais aussi de l'effet stroboscopique.Le passage des oiseaux migrateurs est dérouté, les oiseaux sont même tués par les pales ainsi que de nombreux insectes .
En outre ,la vie des abeilles serait très fortement perturbée par les vibrations émises par les éoliennes .
–Environnementales : quid des émissions de CO2 consécutives aux travaux nécessaires à l'implantation des éoliennes (multiples camions nécessaires), destruction des voiries existantes, déforestation , perte de la biodiversité.Paysages dévastés . gaspillage des terres rares ...
–Conséquences économiques : fuite des touristes à la recherche de quiétude, de nature vraie, dépréciation des terres agricoles, de l'habitation (-40 %)

... tous ces sacrifices pour une production d'électricité intermittente (25%) et subordonnée à l'apport de gaz en provenance de la Russie via l ' Allemagne qui nous vent ses éoliennes.
Pour toutes ces raisons, je m'oppose à l' implantation d ' un parc éolien à Glenic afin de protéger la vulnérabilité des habitants de notre région creusoise .

Code postal : 0

Email : farchambeaud@hotmail.com

Numéro : 281 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je suis opposée au projet d'éoliennes sur le territoire de Glénic à cause de la trop grande proximité des villages et notamment des nuisances causées par le bruit aux riverains.
En particulier, pour ceux dont les oreilles sont fragilisées par des pathologies, on peut craindre des perturbations psychologiques.
Françoise LEON-DUFOUR
r

Nom : FRANÇOISE LEON-DUFOUR
Code postal : 23000
Email : francoise.leon-dufour@gmail.com

Adresse : 11 rue Sylvain Blanchet
Ville : GUERET

Numéro : 282 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,

veuillez trouver en piece jointe notre argumentaire concernant la proximité de la route D63.

recevez, Messieurs, nos sinceres salutations

Pièce(s) jointe(s) : D63 (2).pdf

Nom : ASSOCIATION LENA
Email : lenvironnementnotreavenir@gmail.com

Code postal : 23160

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 283 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 17:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour mesdames et messieurs.

Le dossier et les sous-dossiers de BORALEX sont confus et des mises à jour sont manquantes.

- La liste des propriétaires concernées pour les implantations des éoliennes ou autres services de liaison nous paraissent plus d'actualités.

- Un énorme manque de clarté sur l'acheminement des matériels propres aux éoliennes (surtout pour les pales), Nous savons que des véhicules spéciaux existent pour transporter ce genre de matériel, mais la topographie ainsi que le réseau routier de la commune intéressée n'aura pas la largeur requise pour utiliser ce réseau routier et ses infrastructures.

- Cerise sur le gâteau, de la zone d'implantation des éoliennes "Les Bruyères" départ " de la production énergétique pour arriver au lieu final de la livraison sise transformateur "changon" à GUERET, quel sera l'itinéraire du cheminement de la câblerie ???

- Cette installation électrique situé sur la commune de Guéret, pourra-t-elle supportée les alimentations électriques de ces éoliennes et des panneaux photovoltaïques confondues ?

- Soyons concrets et réalistes, il va revenir coûteux le Kwa

Nous maintenons notre position contre ce projet.

LEMAIRE D et A.
Les Ecures.

Adresse : 16 Les Ecures
16 les ecures
Ville : GLENIC
Téléphone : 0687104552

Code postal : 23380
Email : didier.lemaire23@orange.fr

Numéro : 284 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Creusoise de naissance et y retournant dès que je peux et ou je compte passer ma retraite, je me permet d'apporter mon point de vue sur le projet d'énergie renouvelable de Glénic.

Alors que le réchauffement de la planète s'accélère, 195 pays commencent ce lundi l'adoption d'un rapport scientifique de référence sur ses impacts dévastateurs. Les conclusions du rapport qu'étudieront dès ce lundi 195 pays ne laissent guère de place au suspense : celui-ci peindra sans aucun doute une image sombre de l'avenir auquel l'humanité doit se préparer. Après plus d'un siècle et demi de développement économique consacrant les énergies fossiles, le monde a gagné environ +1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle, multipliant déjà canicules, sécheresses, tempêtes ou inondations dévastatrices.

Dans le premier volet de leur rapport publié en août dernier, les experts climat de l'ONU (Giec) estimaient que le mercure atteindrait autour de 2030, soit dix ans plus tôt qu'escompté, le seuil de +1,5°C, objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris. Avant un troisième opus en avril sur les solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le deuxième dont les négociations débutent lundi se penche sur les impacts du réchauffement, et la façon de s'y préparer («l'adaptation »).

Rapport du Giec : le climat réclame un freinage d'urgence pour éviter un réchauffement de 2 °C à près de 6 °C

Les experts internationaux du climat publient leur nouveau rapport d'évaluation ce 9 août. À moins de faire plonger brutalement nos émissions de gaz à effet de serre, les conditions de vie seront radicalement bouleversées au cours du siècle

Espace de vie réduit

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Il doit décliner ces conséquences sur tous les continents et dans tous leurs aspects : santé, sécurité alimentaire, pénurie d'eau, déplacement de populations, destruction des écosystèmes... « La vie sur la planète est frappée par le changement climatique et de nombreux systèmes atteignent leurs limites [...]. Nous aussi avons nos limites. Comme les autres espèces, notre espace de vie se réduit », a commenté il y a quelques jours Hans-Otto Pörtner, coprésident du groupe de près de 300 scientifiques ayant préparé ce rapport.

Une version préliminaire de ce texte, obtenue en juin dernier, montrait que la vie telle que nous la connaissons allait inéluctablement être transformée, à court terme. Sur presque tous les continents, le monde voit d'ailleurs déjà de ses propres yeux les catastrophes à l'œuvre. Comme l'an dernier avec les flammes ravageant l'Ouest américain, la Grèce ou la Turquie, des flots submergeant des régions d'Allemagne ou de Chine, ou un thermomètre qui frôle les 50°C au Canada.

« Bon coup de pied au... »

Face à ce constat et à la nécessité de réduire les émissions de près de 50 % d'ici à 2030 pour ne pas dépasser +1,5°C, le monde a promis lors de la COP26 de Glasgow en novembre d'accélérer la lutte contre le réchauffement. « Pas assez » pour éloigner « la catastrophe climatique qui frappe toujours à la porte », avait alors réagi le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres qui réclame notamment la sortie du charbon. Alors que les États sont appelés à renforcer leur ambition d'ici à la COP27 en Égypte fin 2022, « j'espère que ce rapport sera un bon coup de pied où je pense pour certains », a déclaré l'envoyé américain pour le climat John Kerry.

Près de 200 pays se réunissent à partir de lundi pour adopter le rapport des experts climat de l'ONU (Giec) sur les impacts du réchauffement, qui dressera très certainement un tableau funeste prouvant une fois encore l'urgence de réduire les émissions.

Même si « on ne devrait pas avoir besoin de nouvelles statistiques inquiétantes pour savoir ce qu'il faut faire ». C'est le 28 février que sera dévoilée cette nouvelle évaluation du Giec, après deux semaines de réunion virtuelle des 195 États membres qui passeront au crible, ligne par ligne, mot par mot, le « résumé pour les décideurs », condensé politiquement sensible des milliers de pages du rapport scientifique complet. Évolution comparée au précédent rapport d'il y a sept ans, l'attention portée à l'« adaptation », c'est-à-dire les solutions pour faire face aux impacts des dérèglements climatiques.

« L'accent sur les solutions (d'adaptation) n'est pas simplement une liste de courses de ce qui pourrait être fait, mais également une évaluation de l'efficacité et de la faisabilité » des mesures, a expliqué l'autre coprésidente du groupe du Giec Debra Roberts. Mais « il y a des limites à l'adaptation », souligne le climatologue Laurent Bopp, un des auteurs du rapport. « Dans certaines zones, si les températures dépassent des niveaux très élevés, la vie humaine n'est plus possible. Si dans certaines zones côtières, le niveau des mers monte de plus d'un mètre, la protection avec des digues n'est plus possible non plus. Donc dans certains scénarios, on peut s'attendre à des migrations de populations importantes », ajoute-t-il.

Scientifiques et ONG appellent à prendre toutes les décisions nécessaires pour limiter au maximum les conséquences irréversibles. Avec le nouveau rapport, « la réalité de ceux qui vivent dans les situations les plus vulnérables sera impossible à ignorer », espère Kaisa Kosonen, de Greenpeace. « Les faits incontestables qui seront présentés rendront le manque d'actions et d'engagements des grands émetteurs plus évident, et les appels à la justice encore plus fort ».

Ne soyons pas nombriliste; pensons aux générations futures;la centrale de Bayet proche de chez nous dans l'Allier produit de l'electricité avec uniquement du gaz russe et algérien!Le vent,le soleil et l'eau qui souffle brille et coule est une ressource inépuisable qui est produite uniquement dans notre beau pays.

Alors soyons logique et pragmatique:

Oui au développement des énergies renouvelables !

Oui au projet éolien de Glénic!

Mme Guillon

Nom : GUILLON
Ville : LIMOGES

Code postal : 87000
Email : rpaulclo@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 285 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le dossier constitué par la SARL BORALEIX Les Bruyères présente de graves carences, susceptibles de remettre en question les autorisations qui pourraient être délivrées.

L'étude d'impact porte sur la seule question de l'acceptabilité visuelle, alors que l'expérience montre que la plus grosse nuisance pour les riverains situés entre 500 mètres et 2km est le bruit émis par les machines.

Il y a également une carence dans le dossier concernant les conséquences des aérogénérateurs sur l'avifaune particulièrement riche en Creuse plusieurs espèces protégées.

Alors que nous sommes confrontés à une chute vertigineuse des populations d'oiseaux, l'absence de précision dans l'étude d'impact dans ce domaine est pour nous l'évidence d'un total manque de sérieux du projet.

Pour ces seuls motifs, je pense que ce dossier ne peut aboutir à la délivrance d'une autorisation pour une installation classée. Je dépose donc un avis défavorable.

Simon CHARBONNEAU - Professeur honoraire de Droit de l'Environnement de l'Université de Bordeaux.

Nom : SIMON CHARBONNEAU
Code postal : 23220
Email : simon-charbonneau@orange.fr

Adresse : 18 Le Magnoux,
Ville : BONNAT
Téléphone : 0544301453

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 286 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je porte un avis défavorable sur le projet d'éoliennes de Glénic.

En premier lieu, ce projet est entouré de 13 hameaux ou maisons isolées situés dans un rayon de moins de 1.000 mètres. Les éoliennes E2 et E5 sont situées à respectivement à 560 mètres de Mauques et 570 mètres de La Brousse.

Or, rappelons qu'en 2006 l'Académie française de médecine préconisait une distance de 1.500 mètres. Les hauteurs des machines étant en perpétuelle augmentation, une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pales comprises, par rapport aux premières habitations reflète bien l'objectif des autorités médicales. Elle a d'ailleurs été reprise par la législation bavaroise.

Nous sommes loin de là dans ce projet dans lequel la hauteur des machines n'est même pas arrêtée.

Il ne suffit pas de respecter les minimums imposés par la législation, encore faut-il que les projets soient acceptables pour les riverains !

Or, les villages de Mauques, La Brousse, Villelot, Le Moudoueix, Les Taches, La Chassignole, Le Rebeyret, La Borde, Lavaud, Villegondry, Grosmont, Peyzat, Soulas, Pierre Blanche, Boucheteau sont à proximité immédiate de ces aérogénérateurs. Dans ce périmètre, la vie et la santé de leurs habitants serait gravement perturbée.

La particularité de la Creuse est l'habitat dispersé, et citer la faible densité d'habitant pour justifier l'absence d'incidence du projet est une insulte aux habitants de ces villages.

Enfin, l'axe exclusivement touristique que revêt l'étude d'impact oublie de mentionner que les randonneurs, cyclotouristes, cavaliers, qui recherchent le calme des paysages creusois subiront même par vent modéré un bruit de fond du même ordre que celui causé une autoroute. L'existence de parcs éoliens en d'autres points du département nous a permis d'en faire l'expérience.

Pourquoi tant de nuisances, auxquelles s'ajoute l'enlaidissement des sites de l'église fortifiée de Glénic et du très original château de Jouillat?
Pour une production d'électricité infime !

Marie-Christine GIRAULT

Nom : MARIE-CHRISTINE GIRAULT
Code postal : 23220
Email : mc.girault23@orange.fr

Adresse : 18 Le Magnoux
Ville : BONNAT

Numéro : 287 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonnat, le 14 février 2022
Monsieur le commissaire enquêteur Michel DUPEUX
Mairie de Glénic
7, rue de l'Eglise
23380 Glenic

Objet : Enquête publique portant sur une demande d'autorisation unique relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic.

Monsieur le commissaire enquêteur,

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Au nom des membres de notre fédération d'associations, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis défavorable que nous portons sur le projet en objet.

En premier lieu, ce projet est entouré de 13 hameaux ou maisons isolées situés dans un rayon de moins de 1.000 mètres. Les éoliennes E2 et E5 sont situées à respectivement à 560 mètres de Mauques et 570 mètres de La Brousse.

Or, rappelons qu'en 2006 l'Académie française de médecine préconisait une distance de 1.500 mètres. Les hauteurs des machines étant en perpétuelle augmentation, une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pales comprises, par rapport aux premières habitations reflète bien l'objectif des autorités médicales. Elle a d'ailleurs été reprise par la législation bavaroise.

Nous sommes loin de là dans ce projet dans lequel la hauteur des machines n'est même pas arrêtée.

Il ne suffit pas de respecter les minimums imposés par la législation, encore faut-il que les projets soient acceptables pour les riverains !

Par ailleurs, après avoir consulté un de nos adhérents, Simon CHARBONNEAU, professeur honoraire de droit de l'environnement qui a plus de cinquante ans d'expérience dans la lecture des dossiers d'impact écologiques préalable à la délivrance d'une autorisation administrative d'installations classées, nous affirmons que le dossier constitué par la SARL BORALEIX Les Bruyères présente de graves carences, susceptibles de remettre en question les autorisations qui pourraient être délivrées.

L'étude d'impact porte sur la seule question de l'acceptabilité visuelle, alors que l'expérience montre que la plus grosse nuisance pour les riverains situés entre 500 mètres et 2km est le bruit émis par les machines.

Les éoliennes produisent, en effet différents types de bruits, même en l'absence de vent. Ces nuisances sonores provoquent une dégradation des conditions de vie des proches riverains et causent chez l'homme des dommages corporels : acouphènes, tachycardie, troubles du sommeil, fatigue, dépression, troubles neurologiques, psychologiques et même endocriniens

En outre, s'ajoutent la fatigue causée par l'effet stroboscopique et ceux néfastes du champ électromagnétique pour les personnes électro-sensibles.

Or, les villages de Mauques, La Brousse, Villelot, Le Moudoueix, Les Taches, La Chassignole, Le Rebeyret, La Borde, Lavaud, Villegondry, Grosmont, Peyzat, Soulas, Pierre Blanche, Boucheteau sont à proximité immédiate de ces aérogénérateurs. Dans ce périmètre, la vie et la santé de leurs habitants serait gravement perturbée. La particularité de la Creuse est l'habitat dispersé, et citer la faible densité d'habitant pour justifier l'absence d'incidence du projet est une insulte aux habitants de ces villages.

Il y a également une carence dans le dossier concernant les conséquences des aérogénérateurs sur l'avifaune particulièrement riche en Creuse plusieurs espèces protégées.

Il n'est pas fait mention des espèces telles que le milan noir, le hibou moyen duc, nicheurs sur ce site et particulièrement sensibles aux éoliennes. L'étude d'impact ne comporte qu'une ligne sur le hibou grand-duc alors qu'il est nicheur dans l'emprise des éoliennes.

Concernant les chiroptères, dont on trouve en Creuse 22 des 25 espèces présentes en Limousin, nous vous rappelons qu'une colonie d'une centaine de Sérotules est présente à Mauques. De plus, l'étude d'impact du site éolien « Les Bruyères » minimise l'incidence (tableau 20 page 91 de l'EI) sur les noctules et sérotines. Par conséquent, les mesures correspondantes destinées à éviter, réduire, compenser sont insuffisantes.

D'autre part, les données naturalistes citées datent d'avant 2017, il aurait été judicieux de mettre à jour cet inventaire

Il n'est pas mentionné le couloir de migration existant dans l'emprise des éoliennes concernant les oiseaux de haut vol du type grues cendrées, balbuzard pêcheur, milan royal, sur lesquels le mouvement des éoliennes aura un effet destructeur.

Alors que nous sommes confrontés à une chute vertigineuse des populations d'oiseaux (cf données Muséum d'Histoire Naturelle), l'absence de précision dans l'étude d'impact dans ce domaine est pour nous l'évidence d'un total manque de sérieux du projet.

Enfin, l'axe exclusivement touristique que revêt l'étude d'impact oublie de mentionner que les randonneurs, cyclotouristes, cavaliers, qui recherchent le calme des paysages creusois subiront même par vent modéré un bruit de fond du même ordre que celui causé une autoroute. L'existence de parcs éoliens en d'autres points du département nous a permis d'en faire l'expérience.

Et pour conclure, pourquoi tant de nuisances, auxquelles s'ajoute l'enlaidissement des sites de l'église fortifiée de Glénic et du très original château de Jouillat? Pour une production d'électricité infime !

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

C'est une illusion de croire que l'éolien peut contribuer à préserver l'environnement, et fournir une électricité durable .Si aucune mesure visant à une plus grande sobriété de l'énergie n'est mise en place, aucune technique de production renouvelable ne permettra de répondre aux besoins d'électricité de notre société.

Autrement dit, il s'agit d'un dossier sans aucun rapport avec les obligations imposées par le Code de l'environnement et la jurisprudence du Conseil d'Etat. Pour cet ensemble de motifs, France Nature Environnement Creuse pense que ce dossier ne peut aboutir à la délivrance d'une autorisation pour une installation classée.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de nos considérations distinguées.

Marie-Christine GIRAULT, présidente de France Nature Environnement France

Pièce(s) jointe(s) : 2022.02.14 avis défavorable sur le projet de parc éolien de Glénic.pdf

Nom : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE
Code postal : 23220
Email : france.nature.environnement23@gmail.com

Adresse : Maison des Associations _12 rue de Braconne
Ville : GUERET

Numéro : 288 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis défavorable à ce projet.
L'extraction de matières pour fabriquer une éolienne est très polluante.
L'éolienne à la fin de sa courte vie sera encore polluante, et très cher à démanteler.
Les éoliennes polluent notre vue et nos oreilles.
Mauvaise idée.

Code postal : 0

Numéro : 289 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les éoliennes sont une aberration sous prétexte écologique : Je suis fermement opposé à ce projet, qui, s'il voyait le jour, porterait un grave préjudice à la Creuse toute entière, à la qualité de vie de ses habitants et des séjournants, à la beauté de ses paysages, à son silence, et même à son économie. Ces mats gigantesques heurtent le bon sens : ne pas détruire l'environnement en prétendant le sauvegarder !

Nom : CHOLLEY RENÉ
Code postal : 23000
Email : la.homardiere@orange.fr

Adresse : 3 rue Ancienne Mairie
Ville : GUERET

Numéro : 290 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 22:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : GRUE CENDRÉE

Page 81 du document « 4-1-EtudesImpactsEnvironnement » (en pièce jointe) nous pouvons lire que cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés en 2013-2014 mais qu'elle est présente au sein des données de la SEPOL, sur la période allant de 2000 à 2015, dans un rayon de 20 km du projet.

Pourtant une simple consultation du site internet « <https://www.faune-limousin.eu> », révèle que sur la commune de Guéret pendant la période de janvier 2016 à février 2022 environ 28 000 individus ont été observés (voir les copies d'écran jointes). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes sur la quantité importante de Grues en migration passant au-dessus de nos têtes.

Toujours dans la page 81 nous pouvons lire « des passages migratoires au-dessus du projet n'auraient rien d'étonnant pour cette espèce migrant habituellement à une altitude importante mais pouvant la réduire en cas de mauvaise visibilité (brouillard) ». À la page 167 de l'étude d'impact (extrait en pièce jointe) nous pouvons lire également « Aux vues de l'étude de l'état initial du site, il apparaît non pertinent de mettre en place une mesure de réduction spécifique du risque de collision pour la Grue Cendrée. En effet, le principal lieu de halte des Grues Cendrée est l'« Étang des Landes » situé à plus de 25 km du projet. De plus, du fait du contexte bocager, le site n'est en aucun cas propice à du stationnement migratoire des Grues ». Pourtant des zones comme la ZNIEFF du « marais du chancelier » qui se trouve à 6 km au SUD/OUEST du projet sont propices aux haltes migratoires.

Page 188 du document « 4-3-AnnexesEtudesImpactsEnvironnement » (en pièce jointe), il est présenté une carte des couloirs de migration de la Grue Cendrée. Dans les pages suivantes de l'extrait de cette annexe à l'EI nous avons surligné en jaune mais surtout encadré en rouge des zones de texte où l'on peut lire « le faible nombre d'éoliennes, la faible largeur du parc ainsi que son orientation parallèle à l'axe de migration limitent les risques de collision pour ces espèces vulnérables comme pour l'ensemble de l'avifaune migratrice ». En fait l'orientation du parc est quasiment perpendiculaire à l'axe de migration comme peuvent en témoigner les habitants de GLENIC (voir photos ci-dessous).

La nécessité d'une réelle analyse de l'impact du projet sur la Grue Cendrée est confortée par l'avis de la DDT « Si le site Natura 2000 Étang des Landes avait été étudié dans l'évaluation incidences Natura 2000., alors le porteur de projet aurait également cité la Grue Cendrée, qui a permis la désignation de ce site. En effet, cette espèce migratrice se déplace dans le couloir de migration qui est large d'environ 200 km et qui traverse la France en diagonale du Nord-Est au Sud-Ouest, dont le Limousin est intégré. Dans le cadre des menaces potentielles sur les Grues Cendrées, il est rappelé que le développement de l'énergie éolienne peut laisser craindre un impact sur cette espèce qui est sensible à ces infrastructures du fait de ses déplacements par tous types de temps, de jour comme de nuit. Les propositions de gestion en faveur de cette espèce est d'éviter au maximum la mise en place d'éoliennes sur le couloir principal de migration des grues en France. L'étude de cette espèce est à prendre en compte dans les effets cumulés des projets éoliens sur ce couloir migratoire ».

Afin de démontrer l'enjeu de la Grue cendrée dans le cadre de la construction d'un parc éolien industriel, nous citerons des considérants de deux arrêtés préfectoraux de refus.

Le premier dans le département de la Nièvre le 22 mai 2019 (en pièce jointe) :
« Considérant que le projet est situé dans le couloir principal de migration de la Grue cendrée par lequel jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'individus transitent quotidiennement à l'automne et au printemps chaque année ».

Le deuxième dans notre département de la creuse le 19 avril 2018 « Les Monts de Guéret » présenté par la SAS BORALEX Opérations et Développement (en pièce jointe) :
« considérant l'implantation du projet sur un axe migratoire à fréquentation élevée (plusieurs centaines d'individus par an à des hauteurs de vol correspondant à la hauteur des pales des éoliennes en raison d'une topographie augmentant le risque de collision) concernant, en particulier, des espèces d'oiseaux sensibles au risque de collision avec des éoliennes et à fort enjeu de pérennisation des espèces telles que la Grue cendrée, le Milan royal, d'autres rapaces et les passereaux »;

En conclusion, on peut affirmer que le porteur de projet a fortement minimisé l'analyse de l'impact du projet sur la grue Cendrée sans apporter d'argumentation acceptable.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : observation_GRUE.pdf
Page_81_et_167-4-1-EtudesImpactsEnvironnement.pdf
Pages140_et_autres-4-3-AnnexesEtudesImpactsEnvironnement.pdf
arrete_prefectoral_refus_NIEVRE.pdf
arrete_prefectoral_refus_autorisation_MONTS_GUERET_2018.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 291 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 05:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, Résidente en Creuse depuis + de 40 ans, je suis absolument DEFAVORABLES à ces projets, qui ne sont en rien écologiques - surtout en Creuse ! - qui vont détruire paysages et une grande surface environnante pour construire ces monstres de béton (2 immeubles dans le sol, pour l'éternité) et de métal, qui sont DANGEREUSE pour les hommes et le BETAÏL. Pour un pays d'élevage, c'est le comble !
AUCUN AVANTAGE, QUE DES NUISANCES - irrémédiables pour la plupart.
ANNY DUPEREY

Nom : ANNY DUPEREY
Code postal : 23270
Email : anny250@orange.fr

Adresse : Les JAUMAREIX.
Ville : CHATELUS MALVALEIX
Téléphone : 05.55.80.83.84

Numéro : 292 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 09:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour.
Il est question d'un parc éolien constitué de 5 aerogenerateurs. Je suis bien évidemment contre. J'émetts tout de même des doutes sur l'enquête publique mise en place, ou du moins j'espère que celle-ci prendra réellement en compte les avis déposés, qui sont, comme nous pouvons le constaté, contres et sont en nombre très importants. En effet, quand on lit le commentaire du vice président Mr Pierre Auger tiré du journal "La Montagne" en date du vendredi 28 janvier 2022, voir en pièce jointe, on constate que le projet est "plié" et qu'il est question de 5 éoliennes supplémentaires ?!!!
Avons nous toutes les informations ???
Je souhaite que la conclusion de cette enquête relève d'un jugement impartial et s'appuie sur un jugement bien fondé et non financé.

Bien cordialement.

Christophe Auclair Peyzat 23380 Glenic

Pièce(s) jointe(s) : IMG_20220215_083923.jpg

Nom : AUCLAIR
Code postal : 23380
Email : Thibnathou@gmail.com

Adresse : Peyzat
Ville : GLENIC
Téléphone : 0625495291

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 293 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enquête publique portant sur une demande d'autorisation unique relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic.

Bonjour, Je rejoins la position de FNE23 en ce qui concerne les oiseaux migrateurs (voir PJ). A l'automne dernier, j'ai pu observer un vol de grues cendrées à très basse altitude (l'équivalent du double de la hauteur d'un chêne moyen) au-dessus de La Cellette (23), venant du NE. Donc, contrairement à ce qui est dit et répété dans les dossiers ICPE, les grues cendrées en migration ne se déplacent pas qu'à haute altitude, hors de portée des pales des aérogénérateurs. Cordialement,
MichelArthur DECREM

ChezMerlin

23600Nouzerines

Pièce(s) jointe(s) : 2022.02.14 avis défavorable sur le projet de parc éolien de Glénic.pdf

Code postal : 0

Email : micheldecrem-1@yahoo.fr

Numéro : 294 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,

veuillez trouver en pièce jointe nos observations concernant l'eau.

recevez nos sincères salutations

Pièce(s) jointe(s) : L'EAU.pdf

Nom : ASSOCIATION LENA
Email : lenvironnementnotreavenir@gmail.com

Code postal : 23160

Numéro : 295 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 16:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Note à Messieurs les commissaires enquêteurs du projet de GLENIC

Merci de trouver ci-joint un résumé de l'étude réalisée récemment au Canada à propos des effets néfastes sur la santé des aérogénérateurs industriels.

https://www.environmentmed.org/article.asp?issn=2468-5690;year=2021;volume=6;issue=3;spage=65;epage=87;aulast=Dumbrille?type=0&fbclid=IwAR3C5qtWDseh_bUfX31Rnw-ugDVJIEZfZPBRBK2m0FvKRdu1gwZYZ8VbLM4

Wind turbines and adverse health effects: Applying Bradford Hill's criteria for causation

Anne Dumbrille, Robert Y. McMurtry^{1,2,3}, Carmen Marie Krogh⁴

Independent Health Researcher, ¹Department of Medicine and Dentistry, Schulich School of Medicine and Dentistry, Western University, ²

Department of Medicine and Dentistry, Western University, London, ³

Prince Edward County Family Health Team, Picton, ON, ⁴

Magentica
Research Group, Member of the Board of Directors, Canada

« Il existe des preuves d'effets néfastes sur la santé que l'on vive ou que l'on travaille à proximité d'éoliennes industrielles. Les descriptions de ces effets néfastes rapportées par ceux qui vivent ou travaillent à proximité des éoliennes sont similaires. Bien que ces événements aient été associés à une exposition à des nuisances sonores audibles et inaudibles, la cause des effets signalés sur la santé dus aux éoliennes reste controversée.

L'établissement d'un argument de causalité des effets néfastes sur la santé a d'importantes implications cliniques, scientifiques et sociétales. Les critères de Bradford Hill (BH) ont été largement utilisés pour établir la causalité entre un agent environnemental et le risque de maladie ou d'invalidité, mais n'ont pas été utilisés auparavant pour évaluer la relation entre les éoliennes et les troubles de la santé. L'objectif était d'appliquer les critères BH pour évaluer la relation entre les deux.

Les neuf critères comprennent l'intensité de l'association, la cohérence, la spécificité, la séquence temporelle, le gradient biologique, la plausibilité, la cohérence, les preuves expérimentales et les preuves analogues. Ces neuf critères ont été appliqués à l'exposition à l'éolien et aux problèmes de santé rapportés à l'aide de publications évaluées par des pairs et d'autres publications qui décrivent des études cliniques, animales et de laboratoire, des témoignages et des expériences rapportées, ainsi que des sources Internet.

L'application des critères BH aux données cliniques, biologiques et expérimentales liées à l'éolien démontre que l'exposition est associée à un risque accru de maladie. Cette analyse conclut que le fait de vivre ou de travailler à proximité des éoliennes peut entraîner des pathologies chez les personnes et les animaux. Nos résultats fournissent des preuves convaincantes que le risque de maladie doit être pris en compte avant l'approbation des projets d'énergie éolienne. La preuve irréfutable de la causalité a tendance à être un objectif insaisissable. Le débat sur la détermination de la causalité associés à la mise en place de parc éolien à proximité des maisons familiales est similaire, aux controverses passées autour du débat sur la causalité l'usage de produits du tabac et l'exposition des travailleurs à l'amiante et au charbon. La « meilleure preuve disponible » est la norme actuelle, et nous soutenons que les critères de Bradford Hill sont cette norme.

Sur la base de notre analyse clinique, biologique et preuve expérimentale et sa concordance avec les neuf Critères BH, nous concluons qu'il existe une forte probabilité que les émissions des éoliennes, y compris les infrasons et les bruits basse fréquence, nuisent gravement à la santé des personnes sensibles vivant et/ou travaillant à proximité. Ces effets peuvent être attribués à des événements liés à l'éolien avec des conséquences telles que les troubles de sommeil récurrents, anxiété et stress, et probablement d'autres pouvant être graves.

Ce qui est préoccupant, c'est le manque de connaissance de la dose cumulée d'exposition sans danger du bruit, y compris la basse fréquence et les infrasons, pour les adultes, les personnes âgées, et en particulier pour les fœtus et les jeunes enfants. Il n'y a pas critères fondés sur des données probantes en fonction de l'éloignement des parcs éoliens, les réglementations varient plutôt d'un pays à l'autre. Ces préoccupations sont aggravées par le manque de surveillance systématique des personnes qui sont exposées de façon constante et au long cours.

Nos conclusions fournissent des preuves irréfutables qu'il existe un besoin urgent d'évaluation des risques avant le déploiement de parcs éoliens en milieu rural en fonction de la distance.

Une marge de sécurité suffisante est absolument primordiale pour empêcher les sons de basse fréquence pathogènes d'être détecté par le système vestibulaire humain avant de procéder à des stratégies politiques ou économiques et lors de l'évaluation des distances de recul des projets proposés et opérationnels. »

En résumé, il existe des preuves médicales de la nocivité des éoliennes. Ces preuves ont été recueillies au Canada et on peut regretter que la France ne se soit jamais donné les moyens d'une recherche médicale sérieuse en cette matière sinon toute implantation d'éolienne y serait interdite. Nous supposons que l'OFATE (office franco-allemand de la transition énergétique) installé dans les locaux du ministère de l'écologie y a mis son veto.

Nous sommes absolument opposés à toute implantation d'éolienne supplémentaire en Creuse et particulièrement à GLENIC.

Martine Faucher

Présidente de l'ADEV -association des Eaux et des Vallées

Présidente de l'association Vents d'Etat

Nom : FAUCHER
Code postal : 23150
Email : martine.w.faucher@orange.fr

Adresse : 12, le Grand Villard
Ville : ST HILAIRE LA PLAINE
Téléphone : 06.85.98.99.61

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 296 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 17:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,
Bonjour.
Habitant aux pieds des futurs colosses aux pieds de béton ,qui ne sont que les nouvelles pollutions d'une énergie qui est en apparences plus ou moins polluantes suivant les modes de productions et de l'environnement où elles sont produites. Après avoir pris en partie connaissance du projet d'implantation d'éoliennes, trois puis cinq aujourd'hui et les conséquences néfastes pour toutes vies dans leur environnement immédiat, je m'oppose à ce projet qui pour moi n'a pour but, la mains mise sur la production d'une énergie qui est nécessaire, dans l'intérêt de sociétés privées qui par l'expérience nous démontrent chaque jour leurs appétit et l'indifférences pour les conséquences de leurs actions.
En espérant que cette enquête qui nous donne droit a la parole de tous, soit reconnue.

MARTIRE GUY
la brousse
GLENIC

Nom : MARTIRE GUY
Code postal : 23380
Email : guy.martire@bbox.fr

Adresse : 8 La Brousse
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 297 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 17:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous constatons, dans les études préliminaires à l'implantation des éoliennes, que notre étang, situé entre Mauques et Peyzat sur la parcelle des Zarmonts, n'a pas été mentionné.

Or, l'éolienne E1 se trouvera dans le bassin versant de l'étang. Par définition, il s'agit d'une zone humide selon la terminologie de "Corine Biotope". De plus, l'étang a le statut d'étang ancien et figure sur les cartes de Cassini (voir annexes).

Le SDAGE Loire Bretagne (2016-2021) définit les orientations et dispositions à caractère juridique pour la gestion de l'eau et notamment la préservation des zones humides et de la biodiversité aquatique.

L'implantation des éoliennes risque de dégrader les milieux et donc de ne pas permettre l'anticipation du changement climatique.

Que représente cette zone humide pour notre étang ?

C'est un site de nidifications des canards (2 à 3 couvées par an), des poules d'eau. On note la présence de bergeronnettes, de martins pêcheurs. Il est très fréquenté par des cincles plongeurs, des hérons cendrés, des grandes aigrettes, des grands cormorans, des milans noirs, des buses, des faucons crécerelles, autant d'espèces protégées.

Sous l'eau, abondent grenouilles rousses et vertes, crapauds, salamandres, tritons marbrés et palmés, reinettes arboricoles et alytes accoucheurs.

Le soir tombé, on peut observer le passage de nombreuses chauves souris de différentes tailles.

Quels sont les risques encourus ?

- le risque de dégradation, voire d'assèchement des zones humides entraînant la turbidité du ruisseau d'approvisionnement de l'étang dont la source se trouve dans un ancien étang "La Tuilerie" situé près de l'éolienne E1.

Nous avons déjà subi ces conséquences dans le cadre du remembrement de la partie amont de l'étang avec un énorme dépôt d'alluvions.

- le risque de contamination et de pollution des eaux par des fuites accidentelles d'huiles et de carburant pendant les travaux et le fonctionnement des éoliennes.

- le risque de désimperméabilisation des surfaces (couches d'argiles tranchées pendant les travaux) ouvrant la voie à une érosion profonde, incontrôlable et irréversible.

La topographie du terrain fera que toutes ces pollutions traverseront l'étang et se déverseront dans le ruisseau des Mazeaux, puis dans la Creuse très proche.

Il semblerait que les études d'impact aient été faites de façon très incomplète dans le cadre de la demande du permis de construire.

En conséquence, nous nous opposons à l'implantation des éoliennes.

Christiane et François GUYONNET
Propriétaires de l'étang de Mauques

Pièce(s) jointe(s) : CARTE DE CASSINI.pdf
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'EOLIENNE E1.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 298 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glénic pour les raisons suivantes :

- concertation inexistante avec les habitants de la commune.
- la détérioration du patrimoine naturel, destruction de la faune et de la flore
- la gêne et la pollution visuelles
- la perturbation des animaux d'élevage
- aucun avantage à cette installation pour les habitants de la commune

Mme Pinardon Melissandre
13 villegondry
23380 Glenic

Nom : PINARDON
Code postal : 23380
Email : melo_benji28@hotmail.fr

Adresse : 13 villegondry

Ville : GLENIC
Téléphone : 06.11.98.01.26

Numéro : 299 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 19:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs je suis opposé au projet éolien de Glénic pour les raisons suivantes

Destruction du patrimoine naturel,de la faune et la flore qui (entre nous devrait être là raison principale pour le refus de ce projet)!

Pollution visuelle du paysage (nous avons un magnifique département arrêtons de le massacrer on nom du profit)

Je suis né sur cette commune qui a déjà fortement changer par la déforestation et l agriculture intensive qui si développe depuis quelques années !!!

Projet totalement ridicule

Arrêtons les frais au nom du bon sens svp!!!

Nom : LEGAY PAUL
Code postal : 23380
Téléphone : 06.67.76.72.42

Adresse : 13 villegondry
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : **300** Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 20:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIFAUNE / CRITÈRES D'ÉVALUATION / VULNÉRABILITÉ

En annexe (4-3) page 140 : « l'analyse combinée de ces 3 paramètres (menace/rareté de l'espèce, sensibilité/risque à l'éolien et importance de la fréquentation de la zone d'étude) permet d'identifier les niveaux d'enjeux et de vulnérabilité de chacune des espèces observées sur zone....

Le niveau d'enjeux est donc le reflet de la patrimonialité d'une espèce aux différentes échelles (Europe, France, Limousin). »

Nous pouvons remarquer que le premier de ces paramètres qui est une évaluation en fonction des statuts réglementaires de chaque espèce est vérifiable en consultant l'INPN ou les listes rouges nationales et régionales (SEPOL 2015). Seul le statut biologique (nicheur, migrateur, de passage, hivernant) est une variable ajustable en fonction des données naturalistes lorsqu'elles sont disponibles et utilisées, le reste étant à l'appréciation du bureau d'étude lors de ces expertises in situ.

Le second critère relève entièrement des références bibliographiques du Bureau d'étude, ce dernier ne proposant pas au lecteur de liste ou tableau où apparaîtrait la sensibilité de chaque espèce à l'éolien. Nous pouvons nous interroger compte tenu des dates et périodes de réalisation de ces expertises sur l'évolution de ces sensibilités en regard de l'expansion conséquente du parc éolien Européen en une dizaine d'années. Expansion qui va de pair avec une hausse de la mortalité et un effet de cumul des risques, notamment pour les espèces migratrices.

Le dernier critère est en revanche entièrement fonction des expertises menées sur le terrain, (il y a fort longtemps) et des extrapolations qui ont été appliquées. Notons que contrairement aux deux précédents paramètres, il n'est pas représenté par une note chiffrée mais par des croix (+, ++, +++, +++++), ce qui rend la notation finale invérifiable par le lecteur. Notons aussi qu'il n'apparaît pas comme étant pris en compte systématiquement mais utilisé pour pondérer la vulnérabilité de quelques espèces comme par exemple le milan noir qui passe d'une vulnérabilité très forte / forte à modérée (tableau 31 p 192). En effet déduire de l'observation de 8 milans noirs (nidificateur certain à proximité de la zone d'implantation) contactés sur une courte période il y a de nombreuses années, qu'il est en très faible effectif (+) est particulièrement subjectif. De la même façon on peut se poser la question de la vulnérabilité modérée de l'Alouette lulu (cotation VU sur Liste Rouge Régionale) pourtant contactée 94 fois.

Tout ceci permet de dire que sur les trois critères de notation deux sont subjectifs et permettent au porteur de projet de moduler le degré de vulnérabilité de chaque espèce contactée à sa convenance.

L'observation 290 montre que les degrés de patrimonialité et de vulnérabilité de la Grue Cendrée n'ont pas été évalués correctement. Ceux de la Chouette Hulotte ne le sont pas non plus au vu du nombre d'individus réintroduits grâce au « Taquet » (obs. 57 et 60) et des dates et périodes d'expertise.

Quant au niveau d'enjeux et de vulnérabilité du Hibou Grand-Duc, du Faucon Pèlerin, du Hibou Moyen Duc ou de la Chouette Effraie, ils n'ont pas été évalués du tout, puisque curieusement, ces espèces à statut réglementaire élevé ne figurent pas dans l'étude des impacts sur l'avifaune.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques 23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : VULNERABILITE.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 301 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 21:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
je suis défavorable à ce projet qui n'apportera que des problèmes.
Les parcs éoliens ne sont pas rentables en Creuse, très peu de vent pour leur fonctionnement pendant la courte durée d'exploitation (installation et démantèlement polluants et très chers)
Pollutions visuelle et sonore pour les habitants de nos campagnes qui accueillent un tourisme vert et bleu donc la fréquentation touristique subira une baisse
L'éolien n'est pas une solution pour une production durable d'électricité.
Merci de prendre en compte ces remarques.

Code postal : 0

Email : pascolasse23@gmail.com

Numéro : 302 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 21:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

La durée des promesses de bail n'est pas éternelle.

Ainsi, dans le cas du dossier éolien mené par BORALEX à ANNOT (04), les promesses de bail en vue de l'exploitation dudit parc engagent les propriétaires sur neuf années par 3 années renouvelables 3fois, le temps nécessaire pour mener à bien l'implantation du parc.

Or, le dossier de Glénic est très ancien et à ce jour, aucune autorisation administrative n'a été obtenue.

On peut donc imaginer que des promesses à bail n'aient pas été renouvelées par certains propriétaires....c'était le cas pour Anzême.

Aussi, la question de la totale maîtrise foncière du promoteur se pose pour les survols, l'enfouissement des câbles, la création et l'aménagement des pistes d'accès et la construction des éoliennes .

Est-ce que Boralex « nouvelle version » a reconduit la totalité de ses promesses de bail pour les hauts de Glénic ?

En conséquence, par souci de transparence et pour garantir au public la parfaite maîtrise foncière du promoteur, il est demandé de produire les promesses de bail aux commissaires enquêteurs.

Cordialement

Adresse : 4, Valette
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0555414638

Code postal : 23000
Email : fabien.gleMET1@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 303 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 22:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, Séduits par les paysages , l'authenticité et le calme de la Creuse nous avons choisi Jouillat pour y acheter et rénover une maison. Nous y passons toutes nos vacances avec nos enfants et nos amis. Nous randonnons à vélo ou à pied et c'est toujours le même émerveillement. Quelle déception, quelle inquiétude, lorsque nous avons appris qu'un projet éolien sur Glénic risquait de voir le jour et de détruire notre belle campagne. Nous qui pensions nous installer complètement à Jouillat pour notre retraite, notre projet risque fort de changer d'orientation. Nous ne sommes pas venus en Creuse pour vivre à côté d'une zone industrielle.

Mon mari, mes enfants et moi sommes contre ce projet éolien pour les raisons suivantes:

- 1)Aucune concertation de la part des mairies de Glénic et Jouillat
- 2)Saccage des paysages
- 3) Nuisances sonore et visuelle (clignotements lumineux)
- 4) Nuisances sur la santé
- 5) Energie polluante, béton, palles non recyclables, extraction de terres rares, déforestation, ...
- 6) Dévalorisation des maisons 20 à 40%
- 7) Destruction des oiseaux, chauve souris, insectes
- 8) Mauvais rendement.

Merci messieurs les commissaires enquêteurs de bien vouloir prendre en compte, l'avis des habitants de Glénic et des communes voisines qui sont très inquiets pour leur avenir.

Nom : HAGER DANIELLE & LAURENCE
Ville : JOUILLAT

Code postal : 23220
Email : abonnetaud@yahoo.fr

Numéro : 304 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 08:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ci joint un document traitant de la vie a proximité des éoliennes.

Non aux éoliennes industrielles

Pièce(s) jointe(s) : Observations.pdf

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 305 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je suis opposé au projet éolien des Bruyères sur la commune de GLENIC pour les raisons suivantes:
_c'est enlaidir le paysage de notre belle vallée de la CREUSE; de chez moi je vois celles d'AZERABLES " 36 Km à vol d'oiseau"; donc pollution visuelle
_c'est une dévalorisation du patrimoine immobilier; par contre les taxes foncières, elles ne seront pas dévalorisées
_la production d'électricité est intermittente; pas de vent pas d'électricité; et je n'ai jamais vu de mât de mesure sur ce site (pas d'étude); celui qui était installé et démonté peu de temps après en était situé à 1500 mètres
_c'est aussi une destruction des oiseaux (percutés par les pales)
_et pour finir, en regardant des reportages TV sur les éoliennes; la conclusion est toujours la même: destruction du paysage, pas rentable, recyclable que partiellement, électricité produite très chère contrairement à ce que l'on veut nous faire croire.
J. JAVAYON
Chibert - GLENIC

Nom : JAVAYON JACQUES
Code postal : 23380

Adresse : Chibert
Ville : GLENIC

Numéro : 306 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 10:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Objet: Enquête publique portant sur une demande d'autorisation unique relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Au nom des membres de notre fédération d'associations, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis défavorable que je porte sur le projet en objet.

Mes raisons pour cette opinion sont similaires à ce transmis à vous par l'organisation FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE. En résumé, nous pensons que une production d'électricité infime ne justifie tant de nuisances (environnement, résidents, touristes, oiseaux, ...) auxquelles s'ajoute l'enlaidissement des sites de l'église fortifiée de Glénic et du très original château de Jouillat.

C'est une illusion de croire que l'éolien peut contribuer à préserver l'environnement, et fournir une électricité durable .Si aucune mesure visant à une plus grande sobriété de l'énergie n'est mise en place, aucune technique de production renouvelable ne permettra de répondre aux besoins d'électricité de notre société.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de nos considérations distinguées.

Allan J. Hance

Nom : ALLAN HANCE
Code postal : 23220
Email : allan.hance@gmail.com

Adresse : 4 Champlat
Ville : CHAMPSANGLARD

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 307 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 10:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis complètement contre ce projet éolien.
Ce projet certes énergétique "pour de l'énergie verte" n'est pas si écologique que ça : il va dévisager le paysage rural vraiment unique que nous avons ici en Creuse. On peut également noter que la faune sauvage vivant dans les environs seront très impactés notamment concernant les oiseaux peuplant la zone comme les Buses ou encore les Grands Ducs qui sont je le rappelle des espèces protégés.
Pour revenir à mon ressenti personnel, je suis étudiant à Limoges mais je reviens très fréquemment chez mes parents le week end qui eux habitent Jouillat. Je reviens pour prendre l'air, pour être au calme et jusque ici c'est parfait sauf que j'ai appris que non seulement ce projet éolien est envisagé mais également que j'aurai une vue directe sur une éolienne depuis la maison de mes parents. Cela est inconcevable.

Nom : LUBRET RAPHAËL
Code postal : 23220
Email : raphael.lubret@gmail.com

Adresse : 2 villelot
Ville : JOUILLAT
Téléphone : 0699470378

Numéro : 308 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 15:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je tiens à vous faire part, en tant que membre de la Commission Energie, des circonstances qui ont données lieu à un vote positif au projet de Glenic.

Vous trouverez donc en PJ les différents courriers que j'ai adressés à MM Auger et Correia d'abord et ensuite à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Suite à ces mails une nouvelle Commission Energie devrait avoir lieu mais ... j'attends toujours la date précise.

Sincères salutations.

Josiane Guerrier
1ère adjointe Anzême
Membre de la Commission Energie

Pièce(s) jointe(s) : mail du 31012022.jpg
com. énergie 11012022 .pdf

Code postal : 0

Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 309 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 15:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : LE SYNDROME DES ÉOLIENNES

L'académie de Médecine recommande de ne pas installer d'éoliennes à moins de 1 500 m des habitations. Or, les 5 éoliennes (hauteur non définie dans l'étude !...) prévues sur Glénic ne respectent en aucun cas ces préconisations !

Les symptômes très divers rapportés à la nuisance des éoliennes sont les suivants :
- Symptômes généraux : troubles du sommeil, fatigue, nausées, etc, ...
- Symptômes neurologiques : céphalées, acouphènes, troubles de l'équilibre, vertiges, etc, ...
- Symptômes psychologiques : stress, dépression, irritabilité, anxiété, difficultés de concentration, troubles de la mémoire, etc, ...
- Symptômes endocriniens : perturbation de la sécrétion d'hormones stéroïdes, etc, ...

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Symptômes cardio-vasculaires : hypertension artérielle, maladies cardiaques ischémiques, tachycardie, etc,...

Symptômes socio-comportementaux : perte d'intérêt pour autrui, agressivité, baisse des performances professionnelles, accidents et arrêts de travail, déménagement, dépréciation immobilière, etc...

Toutes les données concordent pour souligner l'effet très négatif du bruit sur le sommeil. De fait, les troubles du sommeil représentent sans doute la doléance la plus constante des riverains. Ils sont d'ailleurs objectivés par les enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil. Ces études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km le bruit émis par les éoliennes perturberait la qualité du sommeil.

Plusieurs facteurs contribuent fortement à susciter des sentiments de contrariété, d'insatisfaction voire de révolte :

- le sentiment d'être mis devant le fait accompli et d'être impuissant face aux pouvoirs publics qui apparaissent inaccessibles voire indifférents aux plaintes et réclamations déposées par les riverains.
- Le mécontentement des riverains dont le bien immobilier est dévalué par la présence d'engins inesthétiques polluant leur panorama quotidien.

Il existe également des risques traumatiques liés aux bris de pales, projections de blocs de glace l'hiver.

Concernant les nuisances visuelles :

La stimulation lumineuse stroboscopique liée à la rotation des pales lorsqu'elles sont observées sous un certain éclairage a été dénoncée comme étant susceptible de provoquer des crises d'épilepsie.

Le clignotement des feux de signalisation, par son caractère répétitif et obsédant la nuit, est également dénoncé par des associations de plaignants.

La défiguration du paysage constitue, par son retentissement psychologique et la dévalorisation immobilière qu'elle entraîne, une nuisance réelle.

Concernant les nuisances sonores :

Le bruit est de loin le grief le plus souvent allégué par les plaignants. Hormis le dysfonctionnement mécanique ou accident imprévu, le bruit généré par le rotor de l'éolienne et par la rotation de ses pales, notamment lorsque celles-ci passent devant le mât, est essentiellement composé de basses fréquences et d'infrasons.

[Extrait du Rapport 17-03. Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres par l'Académie Nationale de Médecine - 75272 PARIS - www.academie-medecine.fr]

Et bien quand on prend acte de toutes ces informations, on ne peut que très fortement s'inquiéter pour notre santé dans l'avenir....

Madame La Maire et Mesdames et Messieurs les élus, allez-vous laissez faire tout cela ? Allez vous mettre la santé de vos administrés en danger pour l'implantation de ce vénéneux parc éolien ?

Combien d'élus (de ce mandat actuel et du mandat précédent) habitent-ils dans le périmètre concerné ?

Trop facile de voter favorablement à ce projet quand peut être pas, ou peu d'élus ne sont impactés géographiquement parlant !...

Marie Darcy
La Chassignole
GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 310 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 16:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires ,
Habitants sur la commune de Saint-Fiel, mais à quelques centaines de mètres de Glénic nous sommes totalement opposés à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Glénic .
Très discutable sur l'apport énergétique, elles entraîneraient un désastre au plan environnemental , tant concernant l'esthétique paysagère que la faune (notamment les oiseaux et les chauves-souris).En effet, de nombreuses études démontrent que c'est une aberration d'implanter des éoliennes en zones boisées comme c'est le cas en Creuse et plus particulièrement à Glénic.

Nom : GIRARD
Code postal : 23000
Email : christian.girard13@wanadoo.fr

Adresse : 13 le Pouzadour
Ville : SAINT- FIEL
Téléphone : 05.55.52.55.08

Numéro : 311 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 19:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant près d'un parc éolien avec projet d'extension,
je comprends tout à fait les opposants au projet.

- on sait quand ça commence; on ne sait pas quand ça s'arrête.

- le sensibilité des habitants devraient être prise en compte. On n'habite pas en campagne pour voir son paysage quotidien dévasté.

Julien Dupoux

Code postal : 0

Numéro : 312 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 19:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : NUISANCES SONORES A QUINSSAINES

En complément à notre observation n°82 et aussi en réponse à l'observation 162 qui déclare « on se rend compte que les gens sont dans l'ensemble satisfait et pas gênés par le bruit. Pour exemple le parc éolien à Quinssaines dans l'Allier, pas si loin de chez nous », je vous propose d'écouter 2 nouvelles interviews radiophoniques de la mairie de QUINSSAINES en plus de celle de notre observation 82 qui n'est plus consultable directement sur le site de la radio, en suivant ce lien :
« <https://1drv.ms/f/s!AlgVIHGvNvW3grBjB70WWAz3tnKV7w> »

transcription du fichier son « 1-Des-éoliennes-font-trop-de-bruit-Quinssaines0855-128kb_RMB.mp3 » :

Voix 1- speaker radio (00:00)

Des nuisances sonores qui fatiguent les riverains à Quinssaine voisins direct des éoliennes installées l'an passé entre Coursages et Viersat. Ils se plaignent du bruit qu'elles font, écoutez le témoignage de l'une de ses habitants, PRENOM et NOM (ndr : prénom et nom, de cette habitante).

Voix 2 - habitante (00:14)

Depuis huit mois, nous sommes plongés dans un bruit constant, incessant, avec des bruits différents. Ça peut être le bruit des nacelles, une espèce de, comme diraient les gens à la campagne, de « silement » permanent, comme un bruit de freinage de camions en permanence. Et puis, lorsque les vents se lèvent, les vibrations, le frottement des pales sur l'air. Alors, les conséquences, c'est que déjà, on a du mal à s'endormir parce qu'on est cernés par le bruit. Ça a eu des conséquences aussi sur la santé. Mon fils a été hospitalisé suite à une crise de tétanie. Trop de stimulations sonores fortes à un moment donné, qui ont fait qu'il a été emmené par le Samu à l'hôpital et que lui va déménager parce qu'il ne veut pas revivre l'expérience. Et on n'arrive pas à sortir de cette situation de bruit permanent qui nous empoisonne et nous pourrisse la santé.

Voix 1- speaker radio (00:59)

Une quinzaine de foyers riverains se plaint de la même manière auprès de l'exploitant, qui affirme être dans les normes acoustiques, pourtant, mais les habitants ne lâcheront rien. Ils ont écrit à l'ARS et la préfecture et ils sont soutenus dans leur combat par le maire de Quinssaines, qui en veut un peu à l'exploitant. PRÉNOM NOM (ndr :du maire)

Voix 3 – maire de QUINSSAINES (01:17)

Il dit surtout qu'il est de bonne foi, qu'il essaye de faire le nécessaire, mais on peine à comprendre et à le croire. Il parle de faire du bridage, alors ça, c'est tous des termes techniques. Cet hiver, on pensait que le problème serait réglé quand les beaux jours allaient arriver. Et puis ça y est. Mais on est avec des belles journées, avec des jours qui durent plus longtemps. Les gens ne peuvent pas être dehors et même pour certains, quand les habitations sont fermées, fenêtres et portes fermées ils écoutent encore le bruit à l'intérieur de la maison. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Du coup, il ne faut pas perdre l'espoir. Faut pas baisser les bras. Il faut mettre la pression à l'exploitant, la commune et aux côtés des riverains qui vivent ces problèmes. Parce que bon, il y a une part de responsabilité des élus. Il faut rendre la vie supportable à tous les riverains de ce parc éolien.

Voix 1- speaker radio (02:02)

Le maire de QUINSSAINES -PRÉNOM NOM.

transcription du fichier son « 2-Projet d'énergies renouvelables - la commune de Quinssaines dit stop - RJFM Montluçon.mp3 » :

« Je pense que là, aujourd'hui, j'ai la chance, nous avons la chance d'avoir des habitants, il fait bon vivre à QUINSSAINES, donc il ne faut pas, il faut y penser aussi. Et puis, c'est pas l'appât du gain ou pas l'aspect financier qui nous a conduits, c'est les énergies renouvelables. Mais là, je ne veux pas que ça crée un vent de... et je vous cache pas que les nuisances sonores sur Coursage et les villages m'ont touché quand même. Et c'est la raison pour laquelle j'ai sollicité notre conseil municipal pour se positionner là-dessus. ».

transcription du fichier son « 3-Projet d'énergies renouvelables - la commune de Quinssaines dit stop - RJFM Montluçon.mp3 » :

« Il n'y a pas une semaine où je n'ai pas une demande de rendez-vous de visite par un porteur de société qui vient de d'Auvergne, qui vient de Bretagne, qui vient d'Alsace, qui traite du photovoltaïque, qui traite de l'éolien. Et c'est la raison pour laquelle je me suis dit est ce qu'on n'a pas atteint le niveau de supportabilité au niveau de la commune et des habitants de la commune, sachant que les habitants de Coursages, des villages le Courret, Le Roulet. Aujourd'hui nous avons un gros où nous rencontrons un gros problème de nuisances sonores pour le parc qui vient d'être monté pour les éoliennes de Viersat-Coursage. Ça aussi, ça a participé à m'inviter à poser la question à mon conseil. »

De ces témoignages on peut tirer 3 conclusions :

- 1- les parcs d'éoliennes industrielles émettent des nuisances sonores pour les habitants se trouvant à proximité,
- 2- les élus communaux ont une responsabilité sur le bien-être des habitants de leur commune,
- 3- lorsque un parc industriel est implanté dans un secteur géographique et que les raccordements sur le poste source sont en place, de nombreux autres promoteurs sont attirés par cette facilité de raccordement. Le projet de création d'un parc photovoltaïque à côté du village « des écuries » à GLENIC sera facilité sur ce point et on peut supposer que dans l'avenir d'autres promoteurs cibleront notre commune pour installer des constructions industrielles de production d'électricité.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : V2_quinssaine.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 313 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 22:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vous prie de trouver ci joint mon avis sur le dossier du projet d'éoliennes de Glénic .
Sylvie DESRIER
CHAMPSANGLARD

Pièce(s) jointe(s) : avis éoliennes Glénic SD1.pdf

Nom : SYLVIE DESRIER

Ville : CHAMPSANGLARD

Numéro : 314 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 23:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ZONES NATURA 2000

Il apparaît que dans le fichier 4 Étude d'Impact sur l'environnement que l'Évaluation des Incidences Natura 2000 fait l'objet d'un chapitre complet (4-5). En bas de la page de garde de ce document, nous pouvons lire Décembre 2016 complété en mars 2020, or chaque bas de page est annoté novembre 2016 – Cera environnement. Ce chapitre 4-5 n'a donc pas été réactualisé.

Page 5 A.2. Contenu du dossier :

« Compte tenu de sa particularité par rapport à l'étude d'impact, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est ciblé uniquement sur les habitats naturels et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés ».

En effet, l'étude d'impact doit étudier l'impact d'un projet sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... Alors que l'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où les impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. »

Le paragraphe ci-dessus présage de quelle façon le Bureau d'étude va écarter certaines composantes de l'environnement.

En effet, page 12 (4-5) « Il est préconisé de recenser tous les sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet »

Par cette simple affirmation la zone Natura 2000 « Étang des Landes » est exclue de l'étude sur les incidences N2000. Ce qui, comme vu précédemment (observation 290 Grue cendrée), n'est pas de l'avis de la DDT : « Or, réglementairement, une évaluation incidences Natura 2000 n'est pas limitée à un rayon d'action. Elle doit prendre en compte toutes les éventuelles incidences Natura 2000 que ce soit les sites Natura 2000 Désignés au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », mais également au titre de la Directive « Oiseaux » ».

Toujours Page 12 (4-5) ZSC Gorges de la Grande Creuse : « ... Enfin, 8 espèces relevant de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et se reproduisant au sein des boisements ou des falaises ont été observées sur le site et ses alentours. » (*)

Il y en a 12 et non 8 comme la DDT l'a relevé dans son avis.

De plus, nous pouvons noter Page 125 (annexes 4-3) au sujet du site N2000 Gorges de la Grande Creuse : « Bien qu'il ne soit pas classé en ZPS, plusieurs espèces relevant de l'annexe I de la Directive « oiseaux » ont été relevées sur le site et ses alentours : Faucon Pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Martin Pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan Royal, Aigle Botté et Pic noir (DOCOB gorges de la Grande Creuse, Biotope). »

Nous sommes passés de 8 à 7 espèces dont une, l'Aigle Botté, qui ne figure pas à l'inventaire INPN Gorges de la Grande Creuse.

Ensuite, p 127 (annexes 4-3), dans Conclusion générale sur les sites protégés autour du projet : « Trois ZSC et un APPB sont présents aux alentours du projet... Les seules espèces ayant un rayon d'action assez important pour pouvoir fréquenter la zone du projet sont les chiroptères du site FR7401130 » Gorges de la Grande Creuse », ainsi que le Faucon pèlerin de l'APPB « Rochers de Jupille ». Toutefois les impacts potentiels resteront faibles, car ces espèces de chiroptères chassent rarement au-delà de 3 km, excepté pour le Grand Murin et le Faucon pèlerin (qui peuvent aller jusqu'à 10 km). Une notice d'incidence sera à prévoir pour ce site FR7401130.

Où est cette notice pour le Faucon pèlerin ?

Pourquoi pas le Grand-Duc d'Europe ?

En reprenant la citation de la page 12 (4-5) annoté (*), le mot « alentours » prend toute sa signification quand on connaît l'emplacement des sites de nidification du Hibou Grand-Duc (5 à 8 km de rayon d'action) et du Faucon pèlerin, notamment sur le territoire de la commune de Glénic, ce qui sera l'objet d'autres observations plus détaillées.

Passons au document 4-1-Étude d'Impact sur l'environnement, page 88 (3.3.6.4) : « L'intérêt des sites Natura 2000 « vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » et « Gorges de la Grande Creuse » réside dans la présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire liés aux zones humides et aux cours d'eau, dans la présence de chiroptères et de la Loutre d'Europe, d'amphibiens et d'invertébrés. Aucune espèce d'oiseaux n'est citée dans le formulaire standard des données. »

On en déduit que les 8, 7, 12 espèces (Annexe I de la Directive « Oiseaux ») dont le Faucon pèlerin se sont volatilisées et que le FSD cité plusieurs fois dans l'avis de la DDT (Pièce Jointe 1) s'est vidé de son contenu pour les besoins de la Synthèse sur l'Avifaune. Voir Tableau 18 p 88 de l'E.I. (Pièce Jointe 2).

Autre incohérence et omission remarquables :

Revenons à la page 12 (4-5) premier paragraphe : « Il est préconisé de recenser tous les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km autour du projet, notamment si des sites à enjeux « milieux aquatiques – rivières / vallées » sont présents, compte tenu des connexions hydrauliques et des corridors potentiels qui peuvent exister ; ce qui est le cas pour le projet éolien des Bruyères »

Puis à la page 17 « En dépit de la situation de la ZSC « gorges de la Grande Creuse » en aval de la zone du projet du parc éolien et en raison de la distance importante du projet vis-à-vis de ce site (7 km à vol d'oiseaux, mais 10 km via le réseau hydrographique et la topographie), de l'absence de cours d'eau à proximité de l'implantation du projet et du faible risque de pollution associé aux projets éoliens aucune incidence indirecte (dégradation ou mortalité) n'est à attendre sur les habitats, la flore et la faune terrestre et aquatique du site « gorges de la Grande Creuse » ».

Cela confirme que le porteur de projet a complètement ignoré les zones humides (Éolienne 1 et 4) depuis l'emplacement du poste de livraison jusqu'à l'étang de Mauques, étang qui alimente en partie le Ruisseau des Mazeaux qui lui-même se jette dans la Creuse en amont de la zone Natura 2000 « Gorges de la Grande Creuse » (Pièce Jointe 3). Ces zones humides sont décrites dans notre observation 271 ainsi que dans l'observation 297.

Risques de pollution biologique (plantes envahissantes) / mise en chantier / remise en état après démantèlement.

Risques de pollution par les hydrocarbures / mise en chantier/ exploitation / démantèlement / remise en état du site.

Risques de pollution par liquide de refroidissement / exploitation / démantèlement.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Risques de pollution par les particules issues de l'usure du système de freinage, des aimants permanents et de l'érosion de la peinture et matériaux composites des pales / exploitation / démantèlement.

Les conclusions pages 17 et 23 (4-5) :

« E.3.1 Le projet des Bruyères n'aura donc pas d'incidence sur les habitats des sites Natura 2000 »

« E.3.2 Le projet des Bruyères n'aura donc pas d'incidence sur les populations d'espèces végétales des sites Natura 2000 »

« ... aucune incidence n'est à attendre sur les habitats, la flore et le faune terrestre et aquatique du site « gorges de la grande Creuse » »

ces conclusions sont inacceptables.

Confusions, omissions, incohérences, obsolescence transparaissent encore une fois dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Nous regrettons d'autant plus l'absence d'avis de l'autorité environnementale (MRAE).

Plus nous avançons dans la lecture de ce dossier plus le sérieux et la confiance que le porteur de projet inspire à certains élus communaux et communautaires nous semble incompréhensible.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : N2000.pdf
piece1_avis_DDT.pdf
piece2_Pag88-4-1-EtudesImpactsEnvironnement.pdf
piece3_plan.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 315 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 13:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : DES ÉOLIENNES BRUYANTES MISES A L'ARRÊT À ECHAUFFOUR DANS L'ORNE
(sur décision préfectorale, pendant la durée de l'expertise)

Vous trouverez ci-après les témoignages d'un habitant de la zone éolienne d'Echauffour et porte-parole du collectif riverain :

« On est juste des riverains et des citoyens français qui souhaitons dormir la nuit et sortir la journée et pouvoir recevoir nos amis sans être pollué et c'est même plus, notre vie est pourrie par ce bruit infernal »

Pour lui, cette décision préfectorale est une 1ère reconnaissance de l'État des nuisances que subit le voisinage du parc éolien, nuisances dont ils témoignent tous depuis un an et demi.

Il dit aussi : « Nous on ne compte même plus en année ou en mois, c'est en jours : plus de 600 jours et 601 nuits c'est comme ça qu'on compte le temps quand vous devez changer de chambre parce que vous ne pouvez plus dormir. »

« Sachant que quand vous avez une maison qui est à 570 m des éoliennes vous pouvez pas la revendre pour partir parce que personne ne vous l'achètera donc vous êtes dans une prison, vous ne pouvez plus partir, vous ne pouvez plus dormir. C'est juste l'horreur, vous avez l'impression d'être la victime et d'être sacrifié au profit d'une certaine image de la transition énergétique. On a vécu 3 mois d'enfer avec comme des bruits d'avions qui passent au-dessus de la maison, ou une machine à laver qu'on met devant notre fenêtre. Même fenêtres fermées c'était pas possible de dormir. En plus pendant cette période il y a eu de fortes chaleurs on était à 40° de température dans la maison la nuit. C'est abominable, je ne souhaiterais pas cela à mon pire ennemi. »

Que chacun en tire les bonnes conclusions...

Marie Darcy
La Chassignole
GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : ECHAUFFOUR ORNE EOLIENNES BRUYANTES MISES A L'ARRÊT -P1.pdf
ECHAUFFOUR ORNE EOLIENNES BRUYANTES MISES A L'ARRÊT -P2.pdf
ECHAUFFOUR ORNE EOLIENNES BRUYANTES MISES A L'ARRÊT -P3.pdf

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 316 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 16:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis du GMHL sur le projet éolien de Glénic (23)

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic en Creuse, veuillez trouver ci-joint l'avis rédigé par le GMHL.

En vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

--

Manon Devaud

*Chargée de missions Chiroptères

m.devaud@gmhl.asso.fr

*

*06 37 60 06 06

*

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
Pôle Nature Limousin
ZA du Moulin Cheyroux
87 700 Aix sur Vienne
05 55 32 43 73 | gmhl.asso.fr | gmhl@gmhl.asso.fr

/> Une observation à nous communiquer ? /
/Rendez-vous sur http://**faune-limousin, le
portail collaboratif des observations naturalistes en Limousin !/

Pièce(s) jointe(s) : 2022-Avis GMHL-Projet éolien Glénic.pdf

Code postal : 0

Email : m.devaud@gmhl.asso.fr

Numéro : 317 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 20:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Site FAUNE LIMOUSIN : falconidés sur GLENIC et zoom toutes espèces au lieu-dit « les bruyères » zone d'implantation des éoliennes

Afin de constater la présence de certains oiseaux par l'observation sur la commune de GLENIC, j'ai effectué 2 recherches sélectives sur le site internet « www.faune-limousin.eu ».

Pour rappel ce site est « un projet développé par le collectif associatif du GMHL, LPO Limousin, SLO, SEL, SLEM et CEN Limousin pour favoriser la collecte et la diffusion d'observations faunistiques auprès du plus grand nombre, améliorer la connaissance naturaliste et permettre in fine une meilleure protection de la Biodiversité ».

Il est le fruit d'observations volontaires, ouvert à toute personne voulant valoriser et partager ses observations avec toute la communauté naturaliste. Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif mais seulement indicatif.

Attention ce site Internet permet de consulter l'intégralité de la base de données de Faune Limousin, exceptées pour certaines espèces qui sont cachées. Voici une liste non exhaustive des espèces concernées :

- Aigle botté (*Aquila pennata*) restriction de publication totale entre le 15 avril et le 31 juillet ;
- Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*) restriction de publication totale en tout temps ;
- Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) restriction de publication totale en tout temps ;
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) restriction de publication totale entre le 1 avril et le 15 août ;
- Élanion blanc (*Elanus caeruleus*) restriction de publication totale en tout temps ;
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) restriction de publication totale entre le 1 février et le 31 juillet ;
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) restriction de publication totale en tout temps ;
- guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) restriction de publication totale entre le 5 mai et le 20 juillet.
- Hibou moyen-duc (*Asio otus*)
- Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)
- Bruant fou (*Emberiza cia*)

1- ma première recherche a porté sur la famille des falconidés au cours de la période du 01 janvier 2016 au 03 février 2022. Afin de résumer ces observations j'en ai fait un récapitulatif annuel (les captures d'écran de cette recherche se trouvent en annexe 1).

en 2022 :

2 observations de faucon crécerelle.

en 2021 :

20 observations de faucon crécerelle,

1 observation de faucon hobereau.

en 2020 :

37 observations de faucon crécerelle,

3 observations de faucon pèlerin,

1 observation de faucon hobereau.

en 2019 :

5 observations de faucon crécerelle.

en 2017 :

1 observation de faucon pèlerin.

2- ma deuxième recherche a porté sur toutes les observations qui ont été faites au cours de la période du 01 janvier 2021 au 03 février 2022 sur le site d'installation des éoliennes au lieu dit « les bruyères » zone d'implantation des éoliennes:

(Les captures d'écran de cette recherche se trouvent en annexe 2.)

5 observations de buse variable,

4 observations de tourterelle turque,

8 observations d'alouette lulu,

14 observations de mésange bleue,

5 observations de mésange charbonnière,

9 observations de pie bavarde,

26 observations de corneille noire,

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

53 observations d'étourneau sansonnet,
91 observations de pinson des arbres,
65 observations de pinson du nord,
2 observations de bruant jaune,
9 observations de grand cormoran,
12 observations de pigeon ramier,
4 observations de pic vert,
4 observations de pic épeiche,
1 observation de pic noir,
2 observations de rougegorge familier,
1 observation de grive draine,
6 observations de geai des chênes,
2 observations de faisan de Colchide,
3 observations de faucon crécerelle,
1 observation d'hirondelle rustique,
5 observations de Tarier pâtre,
1 observation de chardonneret élégant,
43 observations de linottes mélodieuses,
1 observation de grande aigrette,
1 observation de faucon hobereau,
2 observations de merle noire,
6 observations de fauvette à tête noire,
2 observations de Pouillot véloce,
3 observations de sittelle torchepot,
1 observation de milan noir,
1 observation de chouette hulotte,
1 observation de pipit des arbres,
1 observation de loriot d'Europe.

À la lecture de toutes ces observations on peut constater la présence d'espèces patrimoniales comme le faucon pèlerin, le milan noir, le pic noir, l'alouette lulu, le bruant jaune.

FANTHOU Jean-Luc
Peyzat
23380 GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : faune_limousin_eu.pdf

Adresse : peyzat
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.14.86.14.91

Code postal : 23380
Email : fanthou23@orange.fr

Numéro : 318 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 11:50 Observation déposée par email : Modéré :

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Observation : Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je réside dans le hameau La Chassignole depuis près de 25 ans, j'ai restauré ma maison et de ce fait sauvé le patrimoine bâti, comme de nombreux habitants de la commune d'ailleurs. Ce hameau est le plus éloigné du centre-bourg de Glénic, à la limite des communes de Roches-Ajain-Jouillat.

Ce hameau n'est accessible que par une voie sans issue qui en fait un havre de paix pour ses résidents ainsi que pour la faune où il nous est permis d'observer de nombreuses variétés d'oiseaux qui ont pour habitude d'y nicher.

En effet, des hirondelles reviennent faire leurs nids dans les vieux bâtiments, des mésanges charbonnières et des mésanges bleues sont aussi présentes en nombre (nids dans les vieux murs en pierre), moineaux, bouvreuils, rouges-gorges, grives, merles, geais, pies, chardonnerets, etc... Même une volée de guêpiers observée en mai 2019. Les pics sont aussi très nombreux et nous avons la chance d'avoir un couple de pic-vert.

L'été, lors de soirées étoilées où nous profitons pleinement de cette nature vierge sans pollution lumineuse et visuelle, nous observons des chauve-souris de toutes tailles qui vivent dans les vieux murs en pierre et qui régulent la quantité d'insectes vivants sur place dans les zones humides.

Nous écoutons aussi les cris des chouettes transperçant la nuit ainsi que des batraciens, et tous autres espèces vivantes qui risquent d'être impactés par le bruit (rotation des pales et déplacement hydraulique du rotor (strident)), la pollution et la lumière générés par les éoliennes.

Mais qu'en sera-t-il si cette usine industrielle venait perturber tout cela ?

Ces moments de détente et d'observations que de nombreuses personnes pourraient nous envier disparaîtront-ils ?

Demain, une poignée d'élus dont certains ne connaissent sans doute pas notre hameau perché car trop loin de leur lieu d'habitation puisque la plupart réside près de la Creuse donc non impactés par ce projet. (facile de pourrir le cadre de vie des autres !)

Ces mêmes personnes sont prêtes à sacrifier ce territoire en implantant des éoliennes à proximité, avec toutes les nuisances connues pour la faune et aussi les habitants (risque reconnu pour la santé, mise en danger de la vie d'autrui)

Le principe de précaution n'étant pas pris en compte, nous serons sans doute en capacité de pouvoir porter plainte si des soucis de santé venaient à apparaître si ce parc voyait le jour.

Mes enfants se sont élevés dans un havre de paix, à découvrir la nature au plus près et maintenant pour raisons d'études, ils sont obligés de partir en ville. C'est le cas de l'un d'eux qui prend vraiment plaisir à revenir régulièrement se ressourcer ici dans notre village où il fait de nombreuses activités (pêche, balades en vélo, en moto, à pied, etc...) dans cette belle nature qui l'a vu grandir et que mes enfants ne souhaitent pas voir dégrader...

La crise sanitaire nous a permis de voir combien il est important d'avoir de l'espace.

Seul problème pour nous : internet ! Nous habitons à 12 km à vol d'oiseau de la préfecture et nous n'avons pas d'internet Haut Débit. Très compliquée la connexion permanente et d'autant plus à 4 pendant le confinement ! (connexion chacun son tour, inadmissible en 2022 !)

Les élus interpellés depuis près de 10 ans n'ont pas fait évoluer cela, par contre, ils ont eu le temps de valider ce dossier porté par Boralex concernant l'implantation d'un parc éolien, mais sans réellement en prendre connaissance et sans en mesurer l'impact sur notre commune !

On peut donc s'interroger sur la façon dont cette société a obtenue la validation de ce projet par les maires et leurs adjoints.....

De plus, pour nos élus nous sommes sans doute un hameau à faible enjeu mais ils ne doivent pas oublier que ce qui fait le charme de nos campagnes c'est justement ces habitations disséminées.

Nous payons des impôts comme tous les autres citoyens et nous avons droit aux mêmes services de la part de l'État et non pas l'accumulation de désagréments : pas d'internet, mais des éoliennes !

Où sont les priorités ?!!!

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

QUEL AVENIR VOULONS-NOUS DONNER À NOTRE TERRITOIRE ?

Dominique BERNARD
La Chassignole
GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 319 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 13:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : HIBOU GRAND DUC D'EUROPE

Descriptif espèce / habitat du Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*)

Statut de protection :

Annexe I directive Oiseaux

Annexe II Convention de Berne

Annexe II Convention de Bonn

Cotation UICN Liste Rouge Nationale : LC (de préoccupation mineure)

Cotation UICN Liste Rouge Régionale (cf. INPN) : CR (en danger critique d'extinction)

État de conservation :

Longtemps persécuté, cet imposant rapace nocturne a renforcé ses effectifs à la fin du siècle dernier pour désormais dépasser les 1500 couples pour l'ensemble du territoire français.

Période de présence :

Le Grand-duc d'Europe est une espèce sédentaire ; les sites de reproduction sont donc occupés tout au long de l'année. Les jeunes sont erratiques puisqu'ils quittent leur lieu de naissance à la fin de l'automne à la recherche de territoires libres.

Types d'habitats fréquentés :

Le Grand-duc n'utilise pratiquement que le substrat rocheux pour nicher en France, il colonise surtout des carrières et des falaises ou affleurements rocheux naturels. Pour chasser, il affectionne particulièrement des zones où cultures, prairies, boisements (et bien sûr parois rocheuses) se côtoient car la diversité des proies potentielles y est plus élevée.

Régime Alimentaire :

Les rongeurs tiennent une part importante du régime alimentaire. Cependant, cet oiseau est opportuniste, il s'attaque en priorité aux proies faciles (vertébrés affaiblis, blessés, charognes) il est capable de prélever des corvidés, rapaces diurnes et nocturnes, pigeons, hérissons, lagomorphes (lapins, lièvres).

En fonction du contexte, il peut capturer aussi des renards, chauves-souris, grenouilles, lézards, poissons, invertébrés)

Rayon d'action :

L'étude du régime alimentaire du Grand-duc en montagne suggère qu'il va chasser jusqu'à 8 km de son aire (Cochet, 2006). Cependant, des suivis par télémétrie indiquent qu'il se déplace principalement dans un rayon de 5 km (Dalbeck et al., 1998).

Sensibilité vis-à-vis des parcs éoliens :

Ce rapace de grande envergure, surtout actif à l'aube et au crépuscule, est très sensible aux risques de collisions en tout genre (voir photos en pièces jointes). Par ailleurs, sa présence peut être remise en cause par des dérangements répétés sur les sites rupestres de nidification ou par la dégradation des terrains de chasse.

Niveau de sensibilité / éolien :

Fort dans un rayon de 5 km, Moyen dans un rayon de 10 km

Répartitions des Aires de nidification connues et surveillées depuis de nombreuses années par les naturalistes sur les communes de Glénic et Ajain / Saint Laurent:

- Ancienne carrière Lieu-dit « Les Couteaux » (Glénic)
- Ancienne carrière de Villelot (Glénic)
- Carrière en activité Lieu-dit « Les Tailles » (Glénic)
- Carrière en activité de Pont à Libaud (Ajain / Saint Laurent)

Sur le site Faune Limousin, bien que les publications concernant cette espèce soient limitées en tout temps en raison de son statut réglementaire régional, « en danger critique d'extinction CR », elle apparaît toutefois sur la liste communale des espèces comme nicheuse certaine sur la commune de Glénic, notamment en 2021.

Zonage des domaines vitaux et territoires de chasse / aires de nidification du Grand-Duc d'Europe par rapport à l'implantation du projet éolien « Les Bruyères »
Voir cartes en Pièce Jointe

Zone réglementée Natura 2000 « Gorges de la Grande Creuse »

Le Hibou Grand-Duc fait partie des 12 espèces relevant de l'Annexe I de la directive « Oiseaux » qui apparaissent à l'inventaire INPN relatif à la zone Natura 2000 « Gorges de La grande Creuse ».

Cette espèce emblématique et patrimoniale est citée une seule fois dans le dossier d'études du projet éolien « Les Bruyères », page 125 du document 4-3 (Annexes).

Vu son rayon d'action et de sa sensibilité à l'éolien le Hibou Grand-Duc, au même titre que le Faucon pèlerin, aurait dû faire l'objet d'une notice d'incidence sur la N2000 FR7401130 comme suggéré par CERA Environnement page 127 du document 4-3 (Annexes).

Conclusion:

En raison de sa patrimonialité et de son statut réglementaire,

En raison de sa sédentarité et de sa présence avérée depuis des années en tant qu'espèce nicheuse sur la commune de Glénic,

En raison de l'étendue de son domaine vital, de l'emplacement des aires de nidifications et de leur distance à la zone d'implantation prévue pour le parc éolien « Les Bruyères »,

En raison de la sensibilité forte aux risques de collision pour les aires des carrières de Villelot et de la carrière des Tailles situées à moins de 5 km,

En raison de la sensibilité forte à moyenne aux risques de collision pour l'aire de la carrière de Pont à Libaud située à 5,9 km.

En raison de l'emprise de la zone d'implantation sur ses territoires de chasse,

En raison de l'incidence possible relative à cette espèce sur la N2000 « Gorges de la Grande Creuse »,

En raison du comportement erratique des jeunes à la recherche de nouveaux territoires,

En raison des deux « considérant » de l'arrêté préfectoral de refus relatif à l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune voisine d'Anzeme où il est question du Hibou Grand-Duc (voir cet arrêté en pièce jointe),

L'impasse totale sur le Hibou Grand-Duc d'Europe dans l'étude d'impact est INCOMPRÉHENSIBLE et INADMISSIBLE !!!

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : HIBOU GRAND DUC.pdf
extrait_hiboux_grand-duc_Liste_Rouge_des_Oiseaux_du_Limousin_2015.pdf
rArrêté préfecture refus implantation éoleinnes_ANZEME.pdf
90000eme_plan_hiboux_grand_duc.compressed.pdf
58000eme_plan_hiboux_grand_duc.compressed.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 320 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Mettre des éoliennes de 180 m à Glenic est tout à fait incompréhensible et irrationnel. Ce parc éolien impactera la vie de plusieurs communes, il touchera de façon négative et indiscutable l'économie locale, les paysages authentiques de la vallée de la Creuse, sa flore et ses espèces protégées comme certains rapaces (moyen-ducs, chouettes-effraie ...)

La Creuse a besoin d'un développement économique, mais celui doit passer par l'arrivée de touristes, de néo-ruraux qui eux-mêmes engendreront de nouveaux apports et non pas par des machines qui brassent du vent, produisent de l'électricité aléatoire et engraisent des sociétés canadiennes.

Non à cette ineptie !

M.J. RENON
Anzeme

Nom : RENON MARIE
Code postal : 23000
Email : mjrenon@hotmail.fr

Adresse : Montbut
Ville : ANZEME

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 321 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs,

Pilote de loisirs depuis de nombreuses années, après avoir été pilote de chasse, je suis quotidiennement l'évolution des vents, leur intensité, leur orientation ... la Creuse est pourvue de vents irréguliers voir inexistants et toujours erratiques. Planifier de l'énergie par l'éolien est une vue de l'esprit non rationnelle. De plus, qu'elle sera la sécurité pour l'aviation des vols de loisir dans des conditions de météo marginale face à ces pylônes-épouvantails ...

REFUS complet pour un tel projet.

J.P. Renon
Anzême

NB : Quel organisme indépendant a fait ces études de vent, les résultats précis devraient être communiqués au public.

Nom : RENON JEAN PAUL
Code postal : 23000
Email : mjrenon@hotmail.fr

Adresse : Montbut
Ville : ANZEME

Numéro : 322 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 17:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : LA FACE NOIRE D'UNE ENERGIE VERTE

juste quelques chiffres pour éclairer non pas les promoteurs de parcs éoliens puisqu'ils se cachent bien de les mettre en avant mais plutôt les quelques bobos écolos qui croient penser à l'avenir de leur enfants et pouvoir sauver la planète avec 2 éoliennes...

Tout d'abord juste pour la construction d'une éolienne en particulier certains composants du générateur qui est très gourmand en terres rares, l'extraction de ces minerais pollue plus que l'extraction d'énergie fossile comme le pétrole ou le charbon. Venons en aux sites d'implantations qui de terres agricoles une fois l'éolienne implantée deviens un site industriel qui, une fois la durée de vie de l'éolienne maximum 20 ans et il y a forte à penser que d'ici là l'éolien ne sera plus à la "mode" ces parcs deviendront des friches industriels et ce sera aux propriétaires des terrains de gérer la dépollution des sites!! quel beau cadeau vous allez laisser à vos enfants... je continuerai avec la réelle production d'énergie d'une éolienne qui en gros, va tourner 20% de son temps d'existence et donc va fournir 20% d'énergie sur 20 ans ...pas terrible comme rendement! non? mais les promoteurs revendent cette énergie 2 fois le prix que ça leur coûte à la produire à EDF ! et au final c'est le contribuable qui paye!!!!

je finirai avec la pollution visuelle, sonores ainsi que la dangerosité pour les populations à proximité.

Mesdames et Messieurs de chez BORALEX allés donc planter des éoliennes à côté de vos habitations et laissez nous notre Creuse comme vous l'avez trouvés.

Nom : GARAT DAVID
Ville : GUÉRET

Code postal : 23000
Email : dg023@sfr.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 323 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 20:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Dans l'étude d'impact environnementale présentée par Boralex, notamment dans le volet consacré à la faune aviaire, il est flagrant que le cas de la grue cendrée est largement occulté voir mis aux oubliettes.

Je conseille donc aux observateurs rémunérés par Boralex d'aller consulter un ophtalmologue afin qu'ils se procurent de toute urgence une paire de lunettes efficaces contre leur cécité envers cette espèce.

En effet, à l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes le 18 février 2022, et la migration pré-nuptiale des grues a commencé.

Durant cette même journée, il a été observé environ 3500 grues dans le ciel creusois, dont environ 300 vers Jouillat, donc dans la zone d'implantation des 5 éoliennes prévues !

A noter que les oiseaux étaient en majorité à basse altitude, donc vulnérables aux collisions avec les pâles en rotation.

Ces chiffres sont issus du site Faune-Limousin.eu qui propose une synthèse des observations réalisées sur le terrain tout au long de l'année.

Il est malhonnête et scandaleux que Boralex occulte cette réalité dans son étude présentée au public, il est donc inconcevable d'implanter un parc éolien sur un couloir migratoire connu et reconnu pour voir transiter chaque année environ 300 000 grues cendrées en route vers leurs sites de reproduction ou d'hivernage.

Cordialement.

Nom : GOUNY OLIVIER
Code postal : 23380
Email : oliviergouny23@gmail.com

Adresse : 31 Villechabut
Ville : AJAIN (23380)
Téléphone : 0671131086

Numéro : 324 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 21:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les enquêteurs

Je suis opposé au projet de parc éolien des Bruyères sur la commune de Glénic et me permet de vous exprimer mon point de vu dans les lignes qui suivent.

Point de vu du tourisme en Creuse.

La Creuse a investi depuis des années des millions d'euros vers le tourisme, initiative louable à plus d'un titre, mais ne va t'elle pas pâtir de la multiplication des parcs éoliens comme cela est arrivé tout près en Charente. A prendre en considération pour la défense de l'attractivité touristique du département l'opposition de la Com d'Agglo du Grand Guéret, d'une grande majorité de ses élus, du député et des deux sénateurs de la Creuse.

Parce que la preuve n'est plus à faire, que là où un parc éolien est accepté, rapidement d'autres sont programmés et construits. (ex :Azerables, Boussac, Quinssaines dans l'Allier, à la limite de la Creuse). Il n'est qu'à constater le nombre de projets et de promoteurs « à l'affut » dans un rayon de 15kms.

Alors de là à ce que ces machines deviennent des éléments patrimoniaux et paysagers indispensables comme les décrit le promoteur dans ses conclusions (chap 6) il serait nécessaire de savoir raison garder.

Alors notre Creuse parc touristique ou zones industrielles sans emplois?

Point de vu du gisement de vent.

La vitesse et l'orientation des vents sont comparables pour Glénic à celles d'Anzême et La Souterraine

Relevés de vitesse des vents à Anzême et La Souterraine (relevés a midi à 100m d'altitude) avec le site : Windy:wind map and weather forecast.

Et pour les relevés de taux de charge (% production) le site : The Wind Power (relevés personnel constituant une base correct et raisonnable de comparaison)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

La souterraine : 2020 M/an 20,5km/h Taux de charge/an 22,5%
A noter pour 2019 16,3%
Anzême : 2020 M/an 20km/h estimation= la souterraine 22,5% ?

Les vitesses de vent et rendements apparaissent comme faibles

Questionnement sur le type de machines envisagées

Dans les documents placés à la connaissance du public le promoteur annonce la mise en place de machines de 150m ou de 180m de haut ??

Pourquoi aussi peu de certitude ??

Le ressenti visuel est loin d'être le même entre 150 et 180m les modélisations et les photos montages du dossier étant déjà beaucoup trop réducteur par rapport au rendu réel.

Il est vrai que ces derniers sont conçus par des professionnels aux ordres des promoteurs et qui pour leur défense répondent toujours que « cela reste une histoire de ressenti ». Mais partout où les projets ont abouti le visuel, curieusement, était beaucoup plus « agressif ». Mais là il ne restait plus aux riverains qu' à « avaler la couleuvre » les responsables étant eux partis œuvrer sous d'autre cieux préparer d'autres « coulevres ».

Point de vu sur la sécurité et les nuisances éventuelles.

La position des machines prête aussi à questionnement.

E4 est à 110m environ de la RD33 et E5 à moins de 200m. E1 et E2 sont à moins de 200m de la RD16 même avec des machines de 150m de haut la distance raisonnable de sécurité est elle suffisante par rapport aux possibles incidents de fonctionnement et autres accidents par projections, et cette sécurité serait encore moins assurée avec le choix d'aérogénérateurs de 180m.

Peut être que Boralex a plus regardé là le côté pratique du réseau routier pour l'acheminement des pièces, des matériaux, des câbles enfouis etc..que les distances de sécurités ??

De plus en plus d'articles et d'émissions TV mettent en évidence les nuisances engendrées par les aérogénérateurs. Il n'est plus à démontrer qu' il y a de multiples cas où, malgré une réglementation très favorable aux éoliennes en terme d'émissions de bruit, passant du seuil maximum de 30 à 35dB en 2011,de nombreuse machines passent le cap de 40dB.

Sans s'étendre sur le sujet, indiscutablement éludé par les promoteurs, qu'en est il des garanties apportées par celui du projet des Bruyères à Glénic en cas de problèmes ???

Sinon en cas de nuisances il en découlera, comme dans des cas de plus en plus nombreux, que d'interminables et très onéreux recours en justice juste pour que des riverains fassent valoir leurs droits comme l'ont montrés plusieurs reportages.

Pourquoi le promoteur ne s'engage pas contractuellement auprès de la commune ou de la Com d'Agglo sur le sujet. Il n'y aurait là aucune prise de risques de leur part à moins que de ne pas être certain de leur argumentaire.

Aussi qu'en ait il de la position de la population de Glénic très largement défavorable.

Son avis est il suffisamment entendu.

La commune n'est elle pas représentée normalement par une assemblée représentative ???

A noter que la commune doit s'assurer du respect et de l'application des normes affairant à tous projets sur son territoire en application du principe de précaution.

D'un point de vu tout à fait personnel, en consultant plusieurs comptes rendus d'enquêtes publiques sur des projets de parcs éoliens, et aussi les observations du projet de Glénic des quatre premières semaines, j'ai pu constater que l'énorme majorité des observations y étaient opposées.

J'en viens donc à faire le constat de savoir pourquoi les personnes favorables au projet ne s'expriment elles pas ??? pas même les « décideurs ».

Aussi comment les promoteurs peuvent certifier que la population est très majoritairement favorable à leur projet.

C Rousseau Anzême

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Adresse : Le Puy Chaillaux
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : crousseau23@orange.fr

Numéro : 325 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 23:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Parisienne, je suis venue en Creuse il y a une quinzaine d'années j'ai choisis ce " magnifique jardin " grâce à ses paysages qui m'ont profondément touchés de par leur simplicité et leur authenticité. Je suis totalement opposée à l'implantation d'un parc éolien à Glenic, pour des raisons évidentes de détérioration du paysages, de bouleversements des passages de nombreux oiseaux, des nuisances sonores, tout cela pour une production d'énergie très réduite. C'est une aberration au nom de soit disant l'écologie. Pourquoi n'installent on pas des éoliennes le long des autoroutes dans des endroits où le paysages a déjà été défiguré ?
Pizzonero Valérie

Nom : VALERIE.PIZZONERO@GMAIL.COM
Code postal : 23140
Email : valerie.pizzonero@gmail.com

Adresse : 16 rue de l'église
Ville : BLAUDEIX
Téléphone : 0611896449

Numéro : 326 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 23:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les enquêteurs,

Je suis formellement opposée au projet éolien de Glenic.

J'ai créer des gîtes et je connais l'intérêt des touristes pour ce magnifique jardin qu'est la Creuse. Le développement touristique est un enjeu majeur pour la Creuse, avec des éoliennes dans sa vallée et ailleurs nous allons totalement détériorer ses paysages pour une production énergétique plus que réduite, ici les vents sont capricieux et l'on sait très bien que pour les faire fonctionner les 3/4 du temps, c'est le nucléaire qui prendra le relais. Sans compter que nous ne savons pas recycler les pales.

Je m'oppose donc à ce projet

Adresse : Pizzonero Valérie
Ville : BLAUDEIX
Téléphone : 0611896449

Code postal : 23140
Email : valerie.pizzonero@gmail.com

Numéro : 327 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 00:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Les éoliennes industrielles génèrent des nuisances sonores...c'est indiscutable.

il apparaît que c'est lors de l'examen de ce projet de texte par le conseil supérieur de l'énergie, consulté pour avis le 8 août 2011, que le président du Syndicat des énergies renouvelables a défendu un amendement réclamant que le seuil caractérisant l'infraction soit porté à 35dBA au lieu des 30dBA prévus dans le projet d'arrêté.

Le motif évoqué pour défendre cet amendement était que dans les zones rurales calmes où les éoliennes sont généralement implantées, il leur est difficile de respecter le seuil imposé par le code de la santé publique. (PJ1)

Exit les dispositions du Code de la santé publique et le seuil des 30db.

Désormais, les éoliennes intègrent subrepticement le champ des ICPE par l'arrêté du 26 août 2011.

Elles ne sont donc plus régies par les dispositions des articles R. 1334-30 et suivants du code de la santé publique, qui définissent les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage. Ces installations industrielles sont maintenant régies par le code de l'environnement.

On sait pourtant que le calme qui caractérise l'environnement sonore de ces zones les rend d'autant plus sensibles à l'apparition d'un bruit particulier.

Et cela sera le cas pour les éoliennes des hauts de Glénic.

Ainsi, l'ARS souligne, dans son avis en date du 11 janvier 2017, que l'ambiance sonore du site augmentera de 10 à 15 db sur plusieurs points tout en respectant la limite des 35db réglementaires.

De même, pour les points dépassant les 35 db, après bridage des éoliennes, l'ambiance sonore augmentera tout de même de 7 à 9 db par rapport au niveau initial. (PJ2)

Pour mémoire, ajouter 10db d'ambiance sonore revient à multiplier par 10 le niveau sonore. 3Db de plus revient à doubler la source sonore.

Fini, le calme de la campagne.

Le « chuchotement » argué par les promoteurs omettant de préciser qu'il est impulsionnel, va se révéler très vite une vraie torture...tout comme la goutte d'eau du supplice chinois qui, au final, n'use d'aucune violence, ni force.

Et ce n'est pas l'artifice des bridages qui y changera qq chose. En effet, il est acté que, quoiqu'il arrive le niveau sonore actuel sera multiplié par 10 pour les riverains.

Ces promesses de maîtrise du bruit sont systématiquement faites au public. Cela était le cas à Quinssaines, à Chambonchard...etc.

Pour autant, les riverains se plaignent des nuisances sonores générées par les éoliennes. (cf les contributions 315, 312, ...)

Ce sera également le cas sur ce dossier car, la technique de bridage ne peut être réellement efficace que pour des vents bien établis et stables.

Or, la nature est capricieuse et le vent en particulier...sautes de vent, tourbillons, rafales...autant de variations que l'inertie de mise en œuvre de rotors de plusieurs tonnes ne peut prendre en compte instantanément..... dans un environnement de colline de surcroît.

Au final, il y aura toujours des dépassements du seuil réglementaire qui, je le rappelle, multipliera déjà par 10 l'ambiance sonore actuelle.

Le voisinage trinquera et des contentieux prospéreront....Je souhaite aux élus favorables à l'usine éoliennes de montrer leur maîtrise du sujet car ils seront en première ligne pour recevoir les récriminations.

A ce titre, il est demandé au promoteur et/ou aux élus de donner les éléments de réactivité du fameux bridage.....en combien de secondes, minutes, il se met en fonctionnement et apporte une action corrective aux pales pour maintenir le seuil réglementaire des 35db ?

J'imagine qu'il y a autant de protocoles de bridage qu'il y a de direction de vents ? Est il vrai que le bridage reste à la discrétion du promoteur ? (CA Toulouse, 3e ch., 8 juill. 2021, n° 20/01384)

Je note, à ce sujet, que l'étude présentée ne traite que des vents à dominante Ouest (PJ3)...Quid des autres dominantes ? La rose des vents de Guéret St Laurent montre une fréquence très importante des vents du Sud-est. (PJ4)...Lépaud a aussi une forte dominante du Nord-Est...(PJ5)...dominante relevée, par ailleurs dans l'EI en page 54 (PJ 6)

Manifestement, l'étude acoustique présente des faiblesses, voire des incomplétudes.

Il est d'ailleurs étonnant de constater que des extrapolations puissent être faites alors que les valeurs relevées sont insuffisantes au titre de la réglementation (Pts 13 et 16-P196).

Cette accumulation d'approximations, déjà fondées sur un projet de norme tendancieux, est de nature à priver le public d'une garantie sur la préservation de la santé et la quiétude des riverains qui, il faut le souligner, vivent dans un environnement totalement préservé des bruits industriels.(- CAA de Bordeaux le 16 juin 2020, (19BX01360)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Il est aussi certain que le bridage des éoliennes n'est pas une garantie du respect de la réglementation laquelle offre déjà beaucoup de dérogations exorbitantes au code de la santé publique.).

En conséquence, construire des éoliennes de 180m à 570m des maisons est une hérésie et une condamnation à 20 ans de supplices pour les riverains.

Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : PJ1_mendement SER 35db.png
PJ2_AVIS ARS 1-2017.pdf
PJ3_carte écoutes et éoliennes + VW.png
PJ4_Rose_des_vents_GUERET-ST_LAURENT.pdf
PJ5_Rose_des_vents_ROSE_LEPAUD_AERO.pdf
PJ6_vent El Boralex.pdf

Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0953177086

Email : fabien.glemet1@free.fr

Numéro : 328 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 10:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires d'enquête, je suis opposé au projet éolien de Glenic pour les raisons suivantes
Nuisances sonores
Nuisances visuelles
Nuisance de la faune et la flore
Perte sur la valeur marchande de ma maison

Monsieur et Madame Counil Frédéric
4 la brousse
233 cents Glenic

Numéro : 329 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 10:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je suis absolument contre l'implantation d'éoliennes sur la commune de glenic ! Comme pour saint fiel, il ne s'agit pas d'écologie et de production verte, mais bien de raisons financières une fois de plus. Pollution Visuelle dégradant nos paysages, nuisant a la faune et la flore locale, nuisance dans le quotidien des habitants! Des tonnes de bétons, des pales venues de l'autre bout du monde, tout cela pour produire une électricité "verte", un démantèlement a la charge de la commune dans 20ans, et donc des contribuables de celle ci, tout cela pour une maigre contrepartie financière à la commune.
Cordialement

Nom : PLD KARINE
Code postal : 23000
Email : karinepinlaud@yahoo.com

Adresse : 12 les granges
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 0695781317

Numéro : 330 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : FAUCON PELERIN

Statut de protection :
Annexe I directive Oiseaux
Annexe II Convention de Berne
Annexe II Convention de Bonn
Cotation UICN Liste Rouge Nationale : LC (de préoccupation mineure)
Cotation UICN Liste Rouge Régionale : VU (vulnérable)

État de conservation :
Après un effondrement des populations jusqu'au milieu des années 1970, suite à l'emploi déraisonnable de pesticides (DDT) dans l'agriculture, les risques d'extinction se sont dissipés, grâce notamment aux mesures de protection. Aujourd'hui, l'espèce a reconquis beaucoup de ses anciens territoires mais le bon équilibre des populations n'en demeure pas moins à surveiller.

Période de présence :
Plutôt sédentaire, le Faucon pèlerin se rencontre toute l'année aux abords des sites de reproduction. Les jeunes se dispersent en juillet lorsqu'ils sont capables de chasser efficacement.

Types d'habitats fréquentés :
Pour se reproduire, il recherche les falaises et autres parois tranquilles, s'adaptant aux carrières et parfois aux bâtiments élevés. Pour la chasse, il a besoin de grandes zones ouvertes incluant fréquemment des zones humides ou des habitats côtiers. En hiver il a un intérêt marqué pour les plans d'eau où il pourra se nourrir de petits canards, limicoles et autres oiseaux.

Régime alimentaire :
Le Faucon pèlerin se nourrit habituellement d'oiseaux capturés au vol, sur des terrains ouverts ou au-dessus de l'eau. Le choix des proies varie selon la disponibilité et le type de milieu. L'éventail des dimensions est extrême, allant du Roitelet huppé au Héron cendré ou à l'Oie (en moyenne de la taille d'un Merle à celle d'un Pigeon).

Rayon d'action :
La taille du terrain de chasse du Faucon pèlerin est variable en fonction du milieu qu'il fréquente et de sa richesse en proies, mais il semble ne se déplacer que rarement à plus de 7 km de son aire.

Sensibilité vis-à-vis des parcs éoliens :
Bien que le Faucon pèlerin soit admiré pour sa rapidité de vol et son agilité, quelques cas de collisions ont été répertoriés en Europe. Placé sur son territoire, un parc éolien aura le double inconvénient de modifier son milieu de chasse ainsi que la répartition et l'abondance de ses proies.

Niveau de sensibilité / éolien :
Moyen dans un rayon de 5 km / Faible dans un rayon de 10 km

Répartitions des Aires de nidification connues et surveillées depuis de nombreuses années par les naturalistes sur les communes de Glénic, Anzême, Le Bourg d'Hem et Champsanglard :

- Rochers de Jupille (Anzême, Le Bourg d'Hem), zone réglementée N2000 FR7401130 « Gorges de la Grande Creuse, APPB (arrêté préfectoral de protection du Biotope) en date du 20 août 2015 portant sur la nidification de l'espèce Faucon pèlerin
- Ancienne carrière de La Roche Lambert (Champsanglard), nidification de Faucon pèlerin et Grand corbeau (Corvus vorax Annexe III sensible aux collisions). Hivernage de Tichodrome échelette.
- Ancienne carrière de Villelot (Glénic)
- Ancienne carrière Lieu-dit « Les Couteaux » (Glénic)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Sur le site « <https://www.faune-limousin.eu> », les publications concernant le Faucon pèlerin sont restreintes totalement entre le 1 février et le 31 juillet en considération de sa sensibilité au dérangement en période de reproduction. Cette espèce apparaît toutefois sur la liste communale des espèces comme nicheuse certaine sur la commune de Glénic, notamment en 2021.

Zonage des domaines vitaux et territoires de chasse / aires de nidification du Faucon pèlerin par rapport à l'implantation du projet éolien « Les Bruyères »
Voir carte en Pièce Jointe

Zone réglementée Natura 2000 « Gorges de la Grande Creuse » / APPB « Rochers de Jupille »
Le Faucon pèlerin fait partie des 12 espèces relevant de l'Annexe I de la directive « Oiseaux » qui apparaissent à l'inventaire INPN relatif à la zone Natura 2000 « Gorges de La grande Creuse ». Il bénéficie également d'un Arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB).
Cette espèce protégée, emblématique et patrimoniale est citée dans le dossier d'études du projet éolien « Les Bruyères », page 125 du document 4-3 (Annexes).
Comme suggéré par CERA Environnement page 127 du document 4-3 (Annexes), le Faucon pèlerin en raison de son rayon d'action pouvant aller jusqu'à 10 km, aurait dû faire l'objet d'une notice d'incidence relative à la N2000 FR7401130 « Gorges de la Grande Creuse » incluant l'APPB « Rochers de Jupille » sur les communes d'Anzême et le Bourg d'Hem.

Conclusion

En raison de sa patrimonialité et de son statut réglementaire,

En raison de sa sédentarité et de sa présence avérée depuis des années en tant qu'espèce nicheuse sur la commune de Glénic,

En raison de sa sensibilité au dérangement, à la modification de son territoire de chasse ainsi qu'à la répartition et l'abondance de ses proies.

En raison de l'emprise de la zone d'implantation du projet éolien « Les Bruyères » sur son territoire de chasse,

En raison de l'étendue de son domaine vital, de l'emplacement des aires de nidifications et de leur distance à la zone d'implantation prévue pour le parc éolien « Les Bruyères »,

En raison de sa sensibilité moyenne aux risques de collision par rapport aux aires des carrières de Villelot, du Lieu-dit les « Couteaux » et de l'ancienne carrière de La Roche Lambert, situées respectivement à 3 200 m, 3 700 m et 7 600 m de la zone d'implantation du projet éolien « Les Bruyères »,

En raison de la dispersion des jeunes au mois de juillet lorsqu'ils sont capables de chasser efficacement,

En raison de l'incidence possible relative à cette espèce sur la N2000 « Gorges de la Grande Creuse » et l'APPB « Rochers de Jupille »,

En raison d'un « considérant » de l'arrêté préfectoral de refus relatif à l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune voisine d'Anzême où il est question du Faucon pèlerin (voir cet arrêté en pièce jointe),

L'impatte totale sur le Faucon pèlerin dans l'étude d'impact sur l'avifaune est INCOMPRÉHENSIBLE ET INADMISSIBLE !!!

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : FAUCON PELERIN.pdf
plan_faucon_pelerin.compressed.pdf
EXTRAIT_Liste_Rouge_des_Oiseaux_du_Limousin_2015.pdf
rArrêté préfectoral de refus d'autorisation-ANZEME.pdf
arrete_jupille.pdf

Code postal : 23380

Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 331 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 13:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,

Le projet Boralex ne nous informe aucunement de l'impact sur la flore et la faune de la zone humide alimentée par des sources au niveau du Bois Roudeau située au fond de la vallée sur la D63, entre la route menant au Boucheteau et celle menant à la Chassignole. (voir plans de situation en PJ)

La pollution générée par la construction des éoliennes impactera fortement cette zone située à environ 300 m.

Cette zone humide d'une surface d'environ 5 Ha et alimentée par 3 sources, la 1ère partant dans les bois au dessus de La Chassignole, la 2ème située elle à environ 100 m du lieu d'implantation de l'éolienne 5 et la 3ème source, matérialisée par une fontaine dans la forêt (voir photos en PJ). Celle-ci était utilisée par les paysans pour boire lors des travaux des champs. (Information donnée par notre ancienne voisine qui a vécu toute sa vie à La Chassignole)

Après une visite sur les lieux, nous constatons une zone de reproduction de batraciens relativement importante. (voir photos)

La pollution générée par l'éolienne 5 peut être multiple :

- métaux rares du rotor et particules de fibres de verre dispersés dans la nature et transportés par les vents d'ouest dominants,
- huile et autres produits pouvant fuir et ruisseler directement dans la zone humide en raison d'un dénivelé important,
- ciment utilisé pour les fondations (500 m3 par éolienne) est un produit toxique et polluant. Lors de la prise de cette quantité de béton, l'eau servant à le lier va s'infiltrer dans le sol et la pollution se fera insidieusement (175 litres d'eau au m3 ce qui correspond à 75 000 litres d'eau pollués par éolienne).

Sachant que ces sources continuent leur chemin en traversant la D63 pour se jeter dans le ruisseau des Mazeaux.

Si ce parc éolien voyait le jour, on pourrait considérer cette zone humide naturelle totalement détruite à plus ou moins long terme.

IL EST INCONCEVABLE QUE CES SOIS-DISANT ÉNERGIES VERTES DÉTRUISENT CES MILIEUX NATURELS !

Dominique BERNARD
La Chassignole
GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : PLAN 1 - ZONE HUMIDE BOIS ROUDEAU.pdf
PLAN 2 - ZONE HUMIDE BOIS ROUDEAU.pdf
PLAN 3 - ZONE HUMIDE BOIS ROUDEAU.pdf
PHOTOS ZONE HUMIDE - BOIS ROUDEAU.pdf
PHOTOS FONTAINE - BOIS ROUDEAU.pdf
PHOTOS PONTE GRENOUILLES - BOIS ROUDEAU.pdf

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 332 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Mesdames, messieurs,

Je suis opposé au projet éolien à glénic.
Pour les nuisances sonores fini la vie à la campagne
chants des oiseaux, calme bien apprécié normalement à la campagne

Pour la vie de tous les jours (travaux donc routes complètement détruites
avec les enormes camions pour le transport des éoliennes)

Pour tous nos animaux qui aiment le calme de notre campagne

Sans compter la décote de nos maisons juste à côté de ces monstres.

Nom : ROUSSY VALÉRIE
Ville : GLÉNIC

Code postal : 23000
Email : v.roussy@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 333 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Le Président de la Commission d'enquête publique de la commune de Glenic

Je souhaite donner mon avis défavorable au projet de parc éolien proposé à Glenic.

Personne ne veut vivre ou passer ses vacances à proximité d'un parc éolien.

Les gens ont choisi cette région en raison de la belle campagne et de la tranquillité.

Les parcs éoliens empêcheront les gens d'acheter des maisons dans cette région et empêcheront les touristes de visiter cette région.

Cela affectera les entreprises locales et l'économie locale de manière péjorative

Il a déjà été prouvé dans le jugement du Tribunal de Toulouse, que les parcs éoliens sont mauvais pour la santé.

Cela va affecter tant de gens d'une manière désobligeante.

Cela affectera les personnes qui achètent une propriété dans la région, cela affectera les personnes qui achètent des maisons de vacances dans cette zone. Personne ne veut acheter une propriété à côté d'un parc éolien industriel.

Cela réduira le nombre de touristes dans cette région, qui souhaitent passer des vacances à côté d'un parc éolien industriel.

Cela réduira les revenus futurs de cette zone.

Ils détruisent la faune rare et précieuse et la biodiversité de cette région.

Veuillez rejeter ce projet de parc éolien pour protéger nos habitants, nos villages et notre commune.

Nom : ALISON FARRAR
Code postal : 87160
Email : alisonfarrar@me.com

Adresse : Les Gouges
Ville : ST SULPICE LES FEUILLES

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 334 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Le Président de la Commission d'enquête publique de la commune de Glenic

Je souhaite donner mon avis défavorable au projet de parc éolien proposé à Glenic.

Les éoliennes sont des horreurs très moches sur le beau paysage de la région des Glenic au détriment du tourisme et des habitants.

Les éoliennes stopperont la vente et la rénovation des logements vacants au détriment du quartier, des entreprises de matériaux de construction et du personnel.

Le coût éventuel de la démolition de ces propriétés vacantes étant payé par la communauté.

Les éoliennes seront abandonnées à l'abandon d'ici 20/25 ans, transformant la pollution visuelle en abcès.

Les éoliennes peuvent ressembler à un avion à réaction qui n'atterrit jamais à 2000 pieds ou plus, plusieurs éoliennes étant audibles. Plus loin, le spectre sonore a perdu les composantes haute fréquence en raison de l'absorption atmosphérique et est dominé par les fréquences inférieures à 1000 Hz. À un mile, la majeure partie de l'énergie sonore est inférieure à 200 Hertz. La bande 160 Hertz 1/3 d'octave s'est avérée élevée par rapport aux bandes adjacentes. Un bruit de type sourd était audible lors de nos enquêtes sur le bruit, qui est attribué aux contributions sonores de plusieurs éoliennes.

Ce bruit sera insupportable pour les habitants, les touristes et toutes les autres habitations des villages voisins.

4 éoliennes devront être construites sur le même site d'une éolienne pour fournir de l'énergie tout au long de la vie d'une personne, ce n'est pas pratique, par exemple j'ai 85 ans, j'aurai survécu à 4 éoliennes différentes au cours de ma vie.

Les éoliennes sont inutiles par temps de gel. Ils échoueront à la destruction dans le brouillard givrant.

Le bénéfice global en carbone est douteux et sera négatif lorsque les éoliennes seront entièrement démantelées aux frais des contribuables.

Les éoliennes sont incapables d'alimenter les transports ou l'industrie.

Allez la France tu vaux mieux que ça. Vous n'avez pas besoin d'être manipulé. Arrêtez d'emprunter de l'argent pour subventionner ces énergies temporaires, non fiables et de fausse économie. Vous les paierez encore longtemps après l'extinction de ces éoliennes.

Devenez vraiment, entièrement vert avec un approvisionnement énergétique permanent extrêmement sûr, propre, cohérent et efficace, construisez des centrales nucléaires refroidies au gaz ou des centrales à eau lourde générant de la vapeur. Construisez-les à côté des centrales nucléaires existantes

Veuillez refuser ce projet de parc éolien, merci

Nom : JOHN FARRAR
Code postal : 87160
Email : alisonfarrar@me.com

Adresse : Les Gouges
Ville : ST SULPICE LES FEUILLES

Numéro : 335 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des Membres de la Commission d'Enquête, constituée de M. Michel DUPEUX, Président, de M. Alain DETEIX et M. Jean BENOIT, membres pour le parc éolien des Bruyères à Glénic.

Toute parcelle cadastrale qui est éloignée du centre d'un mat éolien d'une distance de la moitié de la hauteur de celle-ci doit faire l'objet d'un bail emphytéotique.

Les données du problème et ses aspects réglementaires :

A) Dans les documents 3.9, 8.1 « Avis des propriétaires » la société énumère l'identité de promettants de bail emphytéotique et y liste les références des parcelles concernées par les promesses correspondantes. Ce qui infère qu'aucune parcelle non listée ne doit pas se retrouver à une distance inférieure au recul légal. (voir données infra)

B) La société a fourni dans le Tableau n° 5 du 3.3 Document Administratif, les coordonnées (Lambert 93) des 5 machines, de E1 à E5 : elles se retrouvent donc placées, conformément à ces coordonnées, sur le doc 6.1 Plan Architectural des éoliennes, dont les extraits correspondants aux machines présentant des empiètements sont fournis. On y apprend que le diamètre maximal des pales est de 139 m et d'une hauteur de 180 m maxi en bout de pales, car le promoteur ne sait pas dire à ce stade quel gabarit de machines il va retenir. C'est donc sur cette base de raisonnement que le promoteur doit appliquer cette règle de reculement pour définir quelles sont les parcelles en jeu. On note qu'un cercle d'un rayon de 68.5 m est déjà tracé sur ce document qui correspond à la zone de surplomb ou de survol des pales. Il nous permet de détecter en partie les parcelles concernées par la règle de reculement. Complémentairement, les parcelles les plus éloignées mais incluses dans cette limite peuvent être déterminées sur plan au moyen d'un compas par comparaison.

C) Le mode de calcul de la distance des machines aux limites séparatives : pour plus de clarté, un rayon correspondant à la norme édictée par la Réglementation Nationale de l'Urbanisme (RNU) a été tracé à partir du centre du mât porteur. Ainsi toute partie de parcelle non soumise à promesse d'emphytéose et incluse dans le dit rayon apparaîtra, chacune pour une partie plus ou moins importante, mais décisive.

Le mode du calcul du rayon est le suivant :

(Hauteur du mât/2) + (rayon du cylindre du mât dans sa partie inférieure)

soit $(180 \text{ m} / 2) + (4.30 / 2 \text{ m}) = 90 \text{ m} + 2,15 \text{ m} = 92.15 \text{ m}$.

En effet le mât ou pylône pour une machine de cette taille est un cylindre de 4.30 m de diamètre à sa base. Son recul par rapport à la limite séparative se calcule « en tous points », donc nécessairement de sa partie la plus proche de la limite séparative et pas seulement de son centre théorique, lequel ne peut être une « construction ».

D) En matière de constructions, la règle générale donc le RNU s'applique en l'absence de mention contraire et dont les articles correspondants sont portés infra.

E) Code de l'Urbanisme, RNU

Article R111-17 – Implantation par rapport à la limite séparative

A moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à trois mètres.

F) Un aérogénérateur, autrement dit une éolienne, est-il une « construction » ?

La Cour d'Appel Administrative de Bordeaux, dans un arrêt récent, en a jugé positivement, lors d'un recours déposé par la société Ferme éolienne de Saint-Julien-l'Ars, filiale de la société Abo Wind.

« 9. Par les dispositions précitées du b), applicables en l'espèce, et qui ne sont pas inintelligibles, les auteurs du plan local d'urbanisme communal ont entendu fixer la règle selon laquelle les constructions doivent, en tous leurs points, respecter une marge de reculement par rapport aux points des limites séparatives. Ces mêmes dispositions définissent également les modalités de calcul de la marge de reculement à respecter, laquelle ne saurait, en l'espèce, être inférieure à 90 mètres eu égard au fait que les éoliennes projetées, qui constituent des constructions au sens du plan local d'urbanisme, ont une hauteur de 175 mètres. »

in CAA de BORDEAUX, 5ème chambre - formation à 3, 29/05/2019, 17BX01484, Inédit au recueil Lebon

G) LISTE des PARCELLES CONCERNÉES PAR UNE PROMESSE D'EMPHYTÉOSE au PROFIT DE LA SOCIÉTÉ et qui ne figurent pas dans l'inventaire fourni par le porteur de projet :

Pour les parcelles cadastrales litigieuses, on ne liste pas moins de 17 parcelles qui ne figurent pas dans la D.A.E. :

Pour E1 : AR 57-AR58-AR179-AR61-ZK22-ZK23-ZK24

Pour E2 : AP17-AP19-ZE26

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pour E5 : AL95-AL96-AL92-AL93-AN59-AN60-AN61

Retenons donc la règle de reculement qui doit être appliquée : chaque parcelle en limite cadastrale d'une implantation de machine doit être distante à minima de la moitié de sa hauteur soit ici $180/2 + (4.3/2) = 92.15$ m. Si elle est concernée elle doit faire l'objet d'un bail signé. A défaut c'est une infraction au code de l'urbanisme.

Le promoteur n'a pas jugé utile d'inclure ces parcelles et de demander aux propriétaires des dites parcelles de signer un bail ou une promesse de bail emphytéotique. Il se doit d'avoir la maîtrise foncière du projet. Il est en défaut sur ce point.

Si c'est sciemment, c'est plutôt grave.

Si c'est une erreur, alors le promoteur fait une fois plus preuve d'une réelle incompétence dans son domaine d'exercice.

A vous d'en tirer les conclusions. Sur ce point, le dossier est tout simplement incomplet et irrecevable en l'état.

C'est pourquoi je demande à la Commission d'Enquête de souligner cette grave lacune et d'émettre un avis défavorable pour ce projet.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : Glenic Limites Séparatives.pdf
Jurisprudence LIMITES SEPARATIVES CAA bordeaux eolienne construction.pdf
rv2_plan_distance_92m.pdf
22-23-BORALEX-Bruyeres-6-1-PlanArchitecturalEoliennes.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 336 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les élus de la commune de Glénic ont-ils bien réfléchi. La « manne financière » qu'ils espèrent, 23000 € annuels, risque d'être réduite comme peau de chagrin quand :
- leur dotation sera diminuée d'autant,
- les ressources liées à la taxe foncière le seront également soit par la demande de baisse faite par les riverains, soit par la non-venue de nouveaux habitants,
- l'obligation de payer le démantèlement si les propriétaires des terrains faillissent,
- l'absence de touristes avec tout ce que cela engendre comme recettes.

Habitant à Saint-Fiel où un projet similaire d'implantation était prévu, nous avons pu, grâce à l'investissement des opposants faire changer d'avis le conseil municipal (qui compte pourtant un certain nombre d'élus pro-éoliens). Le bon sens a été de se plier à l'écrasante majorité.

Les conséquences de ces machines industrielles sur la santé, le bien-être, la faune, la flore, la dégradation visuelle, la trop faible production d'électricité, la zizanie dans la population, etc... ont déjà été largement recensées par les opposants généralement très bien éclairés sur le sujet.

Tout comme ceux de Glénic, les habitants des communes alentours vont avoir à en subir les méfaits. Le gain promis à quelques propriétaires dont certains n'habitent même pas à proximité et qui ne voient que le profit immédiat sans se soucier de l'avenir de leur descendance ne sera certainement pas suffisant lorsqu'il faudra payer le démantèlement à cause de la défaillance des promoteurs.

Devant l'opposition conséquente de la population, il est du devoir des élus de s'interroger sur le maintien de ce projet. Ils ne sont pas élus pour une poignée de gens intéressés mais pour le bien-être de tous leurs administrés.

Les éoliennes sont une aberration écologique qui ne profite qu'à des sociétés qui ne voient que leurs profits et les dividendes versées à leurs actionnaires sans se soucier des désagréments engendrés, et qui se moquent de nous, de vous et de nos paysages.

Non à ce projet visant à dégrader notre beau pays.

C Colin
St Fiel

Nom : COLIN CHRISTIAN
Code postal : 23000
Email : christian.colin74@orange.fr

Adresse : 25 les Verrines
Ville : SAINT FIEL
Téléphone : 05.55.52.99.39

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 337 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis fermement opposé au projet éolien de Glenic..

Je suis résident sur cette commune et je ne trouve aucun avantages à ce projet... en effet notre paysage va être totalement saccagé, nos biens immobilier vont subir une dépréciation incontestable.

Quels intérêts pour la commune et les habitants ?

En-cas de coupure de courant vont elles prendre le relais pour nous alimenter ? Je sais que non ! Et en plus notre facture d électricité augmente pour payer cette escroquerie..

Nos élus vont ils ouvrir les yeux sur cette fumisterie ou juste penser à leur propre petit portefeuille.

Julien Terrioux
Mauques
23380
Glenic

Email : julienterrioux.aad23@yahoo.com

Téléphone : 0670874606

Numéro : 338 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs je viens vous présenter mon avis défavorable pour le projet éolien de la commune de Glenic.

Plusieurs points sont à souligner :

- manque d informations par la commune sur le projet
- Bruit
- pollution visuelle
- depreciation des biens immobiliers
- crainte pour la santé de mes enfants et petits petits-enfants

Terrioux Jean-François
Mauques
23380
Glenic

Email : julienterrioux.aad23@yahoo.com

Téléphone : 0670874606

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 339 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Par la présente, je vous informe que je suis CONTRE ce projet pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord, ce qui me vient en premier à l'esprit, c'est la dégradation de notre paysage. Notre seule richesse, c'est la nature, les chemins pour les promenades en tous genres, marche, course, vélo, cheval ... sans oublier les chasseurs ... tout le monde y trouve son compte.
- En étudiant de plus près les projets qui nous entourent, je m'aperçois que des effets bien plus graves vont en découler :
- On commence tout juste à parler des conséquences que les éoliennes peuvent avoir sur la santé des habitants. Le bruit sourd incessant, les infrasons, les effets stroboscopiques ... La distance minimale de 500 m des habitations n'est plus adaptée à la hauteur de ces machines de plus de 150 mètres. De nombreux hameaux sont impactés par ce projet d'usine éoliennes industrielles classées ICPE (SEVESO III).
- La proximité des habitations aura aussi un effet connu sur la valeur des maisons, certains ne voudront pas acheter à cause de la proximité, et surtout, ceux que ça ne dérangera pas, s'en serviront pour faire baisser les prix ... c'est de bonne guerre... Les notaires parlent d'une baisse significative ...
- Notre commune, proche de Guéret, est prête à accueillir de nouveaux habitants pour vivre à la campagne, proche de leur lieu de travail ... pas sûr que les familles aient envie de venir s'installer. Les artisans, les commerçants auront moins de travail...
- Notre commune est rurale, l'impact de l'éolien sur la faune est une réalité qui est bizarrement passée sous silence (problème des troupeaux en Loire Atlantique dont on parle peu)
- Trop de tensions dans les villages, les conseils, les familles... L'éolien divise, les intérêts privés de quelques-uns, au détriment de tous les autres, alors que, plus que jamais en ce moment, on a besoin de lien social, du bien-vivre ensemble.

Je n'ai rien contre les énergies propres, nous avons les barrages chez nous. L'éolien est faussement écologique : beaucoup de béton, des matériaux non recyclables et les conditions du démantèlement opaques. L'impact sur l'écologie non négligeable du transport ... des travaux ...

Les seuls à trouver leur intérêt sont les promoteurs qui vendent de l'éolien même s'il n'y a pas assez de vent, juste pour vendre. Ce sont les subventions qui payent leurs fausses promesses (donc nos impôts !). N'y a-t-il pas, et ça se vérifie en ce moment, autre chose à subventionner que des choses qui vont générer beaucoup de problèmes ?

L'éolien est une source de problèmes, pas une solution ...

En vous remerciant, Messieurs les Commissaires enquêteurs, de prendre en compte mes remarques.

Nom : BOURIAUD JEAN LOUIS ET ODILE
Code postal : 23000
Email : bouriaud@aol.com

Adresse : 9 Puy Chaillaux
Ville : ANZEME

Numéro : 340 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 10:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Je suis entièrement contre ce projet éolien qui Paulus nos paysages et qui ne sert à rien juste à faire du bruit et dévaloriser nos habitations qui resteront invendable .Se projet et nul pour notre campagne verte .
Merci de voter contre.

Numéro : 341 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 10:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : RACCORDEMENT AU POSTE SOURCE DE GUÉRET

À la page 138 de l'étude d'impact (en pièce jointe) nous pouvons lire « Le point de connexion sera situé au poste source 90 kV de Guéret. Le raccordement sur le poste de Guéret nécessite l'enfouissement d'une ligne 20 kV sur environ 10 km. Les raccordements sont réalisés le long des voies de communication ou le long de lignes électriques existantes par les services du gestionnaire du réseau public de distribution, sur un trajet défini par ces mêmes services. Ce trajet devrait être concerté avec les communes afin d'éviter, si cela est possible, des travaux en centre-ville ».

À la page suivante il est représenté le trajet d'enfouissement de ligne sur un fond de carte IGN à une échelle peu lisible mais qui permet de constater que le tracé prévu emprunterait depuis le poste de livraison, la route départementale, la route dite « des ânes », puis la départementale jusqu'à l'agglomération dite « du pont de GLENIC ». De là, cette conduite enterrée passerait sous/sur le pont puis suivrait la route départementale jusqu'à l'entrée de GUÉRET ou se situe le poste source ciblé.

Aucune étude ne semble avoir été lancée afin de connaître les contraintes de toute sorte qui vont se trouver sur ce trajet, car le demandeur indique laconiquement plus loin dans cette page 138 « In fine, lorsque les autorisations administratives pour la construction et l'exploitation du parc éolien des Bruyères seront obtenues, cette possibilité de raccordement sera étudiée avec les gestionnaires de réseaux de distribution (ENEDIS) et de transport (RTE) afin de retenir la meilleure solution technique et financière. Dans tous les cas, le raccordement sera réalisé le long des voies de communication par les services du gestionnaire du réseau public de distribution, sur un trajet défini par ces mêmes services. Ce trajet sera concerté avec les communes afin d'éviter, si cela est possible, des travaux en centre-ville ».

la commission d'enquête dans la page 6 du document « 35-23-BORALEX-Bruyères- Mémoire Réponse Questions Préalables Commission Enquete » (en pièce jointe) a demandé au porteur de projet comment ce raccordement au poste source de GUÉRET pourrait se faire compte tenu de la capacité insuffisante de ce poste pour recevoir les 17,25 MW de production estimée du parc.

Ce en quoi le porteur de projet s'est appuyé sur des données provenant du site informatique « <https://www.capareseau.fr/> » tout en ne fournissant aucun document d'accord préalable avec RTE ou ENEDIS comme cela avait été le cas par exemple pour le dossier d'ANZEME (en pièce jointe), qui pour mémoire n'est pas clos, car le promoteur a fait appel de la décision de refus préfectoral.

Dans sa capture d'écran du site « capareseau » le porteur de projet s'est abstenu de faire une copie d'écran de la suite du menu déroulant du site (annexe 1) dans lequel on peut lire dans la partie capacité d'accueil du réseau public de transport RTE « Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, disponible vue du réseau public de transport = 14MW » et en cliquant sur le petit point d'interrogation à gauche (annexe 2) il apparaît l'indication « capacité disponible sans travaux dans la limite de la capacité réservée. Cette capacité reflète la capacité du réseau à accueillir une production supplémentaire à ce point de réseau ».

Plus bas, toujours dans ce menu déroulant, dans la partie « Capacité d'accueil du réseau public de distribution : ENEDIS » (annexe 3) il apparaît l'indication « Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source = 9,3 MW » et en cliquant sur le petit point d'interrogation à gauche (annexe 4) il apparaît l'indication « capacité d'accueil réservée au titre d'un S3REnR restante immédiatement disponible (capacité réservée restante disponible sans réalisation de travaux de création ou de renforcement en application du schéma, diminué de la puissance des installations de production relevant du S3REnR, entrée en file d'attente et celles déjà en service) ».

CONCLUSION :

il nous semble essentiel que le porteur de projet apporte des réponses moins évasives sur ces points sachant que le trajet passera sur le territoire de communes dont l'avis n'a pas été demandé.

Au vu de l'importance de ces travaux de raccordement qui se feront pratiquement en totalité en bordure de voie départementale, l'avis du Conseil Départemental de la Creuse aurait dû être joint au dossier.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : transport_et_capacite-reseau.pdf
Pages138_139_Bruyeres-4-1-EtudesImpactsEnvironnement.pdf
extrait- Rapport CE Parc éolien d'Anzême.pdf
Pages_35-MemoireReponseQuestionsPrealablesCommissionEnquete.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 342 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 11:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quelle tristesse de s'arc-bouter sur un projet qui va à contresens de la protection de la nature. L'environnement, aux portes de Guéret, mériterait d'être un site touristique, protégé et développé, et non pas sacrifié par des éoliennes qui ne feraient que dénaturer ce si beau site. Le village médiéval de Glénic, sa flore, sa faune, et tous ces décors pittoresques forment une richesse à préserver et un Havre de paix à chérir. Inconcevable de supporter ce bruit incessant de ces pales qui tournent en continu, perturbant à la fois la quiétude des animaux, mais aussi celle des riverains. Où sont ces soi-disants défenseurs des droits de la nature qui se disent respecter et défendre l'environnement tout en préservant le bien-être de chacun ? Les mots ne suffisent plus, il faut à présent agir pour apporter à ce territoire : dignité, respect et protection.

LD

Code postal : 0

Numéro : 343 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 11:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs :
Habitant à proximité du parc éolien de Chambonchard 23110 (6 éoliennes de 150 m de hauteur) modèle Vestas V100 . 2 Mw .a une Distance de notre habitation : 640 m. 880 m. 810 m . 960 m .pour les plus proches. Nous pouvons vous affirmer que des nuisances il y en a :
Bruits de brassement d'air des pales lorsque les éoliennes tournent. Bruit de roulement. Bruit permanent de ventilation 24h sur 24 .Bruit par a coup des moteurs qui orientent les nacelles face au vent (des dizaines a des centaines de fois par 24 heures. Lumières clignotantes . Ombres portées, effets stéréoscopique a plusieurs périodes de l'année. Pour info, notre maison et située à l'ouest du parc éolien de chambonchard nous avons les ombres au lever du soleil et les habitants situés a l'est ont les mêmes ombres au coucher du soleil. Ses ombres sont très perturbantes. Maximum d'ombre sur notre maison 30 minutes sur 3 semaines en juin .15 minutes sur 2 semaines en mars et septembre. Il faut savoir que la portée des ombres et de environ 1500 mètres pour des éoliennes de 150m de hauteur.
Sans compter les reflets des éoliennes dans les vitres des maisons la vue des éoliennes de l'intérieur des habitations (nous les voyons de, notre table de salle à manger ,de notre lit etc.....Cet aussi un changement radical de paysages. Avant l'installation de ses éoliennes nous avons le calme .
Il y a toujours les promesses des promoteurs éoliens, toujours le mot magique (BRIDAGE) mais après installations le BRIDAGE n'est jamais à la hauteur de ce qu'il devrait , être et encore si il y a BRIDAGE.
L'oreille humaine n'a pas la même perception des bruits et des sons, et chaque personne a une perception différente que les microphones utiliser pour mesurer ses mêmes bruits et sons.
Il faut un certain rendement même si ce n'est pas la priorité des promoteurs donc il faut BRIDER au minimum sans trop se préoccuper des nuisances générées.
Les éoliennes sont trop proches des habitations 1500m serait une distance raisonnable pour des éoliennes de 150 m de hauteur. (a mon avis).
Nous pensons à tous ces gents qui vont avoir à subir toutes ces nuisances et les soutenons contre l'implantation de ses éoliennes.
Nous avons voulu lire les documents techniques des éoliennes susceptibles d'être installer mais tout est en anglais donc non compréhensible pour nous, nous demandons que ses mêmes documents soit retranscrit en français.
En vous remerciant messieurs les commissaires enquêteurs de prendre en compte nos Remarques.
M PAQUET jean luc
5 le peyroux23110
Chambonchard

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : PAQUET JEAN LUC
Code postal : 23110

Adresse : Le peyroux23110 chambonchard

Numéro : 344 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 11:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'espère que ce projet ne sortira pas de terre. Les éoliennes sont la pire des solutions pour créer de l'électricité !!
Aujourd'hui nous connaissons tous ces problèmes.
Pourquoi vouloir continuer à installer ces objets démesurés en tout ?

Email : lionel.asselineau@free.fr

Numéro : 345 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 12:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
j'habite la commune de Saint Fiel qui est également concerné par l'éolien
Je suis contre l'implantation d'éoliennes dans notre belle campagne creusoise.
Dans cette opération les seuls gagnants sont les promoteurs qui n'ont pas de scrupules pour détruire notre cadre de vie et les forêts qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique contrairement à l'installation de mâts métalliques. L'installation d'éoliennes est motivée par l'argent proposé aux propriétaires de terrains et aux municipalités mais pas par la production d'électricité qui nécessite du vent.
La municipalité de GLENIC soutien ce projet contre l'avis de ces administrés riverains de ces énormes engins qui dénaturent le paysage et rendent la vie difficile par le bruit généré et autres nuisances . De plus la valeur des biens immobiliers ou fonciers sont dévalués. D'ailleurs GLENIC est une des municipalités a avoir donné un avis favorable pour le parc de ST FIEL ANZEME ?????
Malheureusement ces projets destructeurs de nos campagnes sont subventionnés par l'Etat qui de ce fait facilite la défiscalisation vers les paradis fiscaux.
Cette production d'énergie est faite au détriment de l'agriculture nourricière des êtres. Comment continuer à faire de l'agriculture dans ces conditions les terrains agricoles sont occupés par des parcs éoliens, photovoltaïques et cultures pour méthaniseurs producteurs de gaz.
Qu'allons nous laisser aux générations futures des paysages de métal et de panneaux photovoltaïques tout ceci pour des sommes d'argent dérisoires sur le long terme puisque ces installations vont engendrer des frais importants autant pour l'entretien, la destruction et l'achat de l'énergie puisque notre monde de demain doit être tout électrique ?????
Je pense que les élus devraient entendre les habitants et être plus terre à terre et non sur un nuage de la finance. Bientôt les élections.
C.G.

Code postal : 0

Numéro : 346 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 13:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis TOTALEMENT défavorable au projet éolien.
Habitant à 500 m d' un futur parc éolien.je me pose beaucoup de questions sur les problèmes de santé possible avec ce projet.(Nuisances sonores, nuisances visuels)
La faune et la flore vont être aussi impactées.
Nos petites routes vont devenir impraticable avec les nombreux camions qui devront l emprunter pendant les travaux.
Notre maison va perdre de sa valeur.
En conclusion RIEN de positif.

Alexandra Council
4 la brousse
23380 Glénic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Adresse : 4 la brousse
4 La Brousse
Ville : GLENIC
Téléphone : 0647563281

Code postal : 23380
Email : alexandrroussy@yahoo.fr

Numéro : 347 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 13:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs, je suis opposé au projet éolien de Glénic.

le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Glénic impacterait directement la vie des habitants, de la faune et la flore mais aussi des élevages.

les éoliennes gênent des nuisances notamment sonores, mais également des ultra-sons. Ces nuisances détruisent la faune sauvage et la flore, notamment la disparition de certaines espèces protégées (comme les chauves-souris) certains oiseaux, l'assèchement des terres.

l'implantation impacte la population directement par la baisse de la valeur de leurs biens (terrain, maison) qui achèterait une maison proche d'un parc éolien??

d'autre part nous sommes déjà dans une zone à faible débit téléphonique, il a été prouvé que les éoliennes brouillent les ondes, encore une façon de nous couper un peu plus de l'évolution pour laquelle la population creusoise se bat ...

pour ce qui nous concerne directement, nous sommes éleveurs d'un troupeau charolais à haute valeur génétique. Il a été prouvé sur plusieurs élevages en France ou même dans d'autres pays, une modification des attitudes animales. Tout d'abord les animaux à cause des ultra-sons réagissent très mal, très stressés et deviennent difficiles à manipuler. Ce stress engendre des pertes, telles que des avortements, des veaux malformés et pas viables et donc une perte financière importante.

ce parc peut nous amener à perdre notre exploitation familiale existante depuis 5 générations. Ce projet mis en avant par des idées écologiques peut détruire plus qu'il n'y paraît, d'autant plus que si cela était vraiment écologique et sain la vie et l'avis de la population aurait été pris en compte, pour un matériel qui aujourd'hui a une vie limitée et pas recyclable pour le moment. NON AUX EOLIENNES

GAEC Elevage verger
les véchères
Glénic

Nom : VERGER
Code postal : 23380
Email : verger.fabien@orange.fr

Adresse : 10 les vechères
Ville : GLENIC

Numéro : 348 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 14:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ACCÈS TRANSPORT ÉOLIENNES

la commission d'enquête dans la page 7 du document « 35-23-BORALEX-Bruyeres- Mémoire Réponse Questions Préalables Commission Enquête » (en pièce jointe) a demandé au porteur de projet s'il avait des autorisations des propriétaires pour les routes départementales et communales en amont du projet et si le parcours sur ces routes départementales avait été étudié.

On peut constater que la réponse du porteur de projet est comme de nombreuses fois très laconique « de la même manière que nous avons les accords des propriétaires pour les éoliennes et les chemins intra site, nous avons signé des conventions, avec les propriétaires des terrains susceptibles de recevoir un aménagement, sur le parcours d'accès au site, pour l'acheminement des éoliennes. Les aménagements qui peuvent être nécessaires sont :

- La dépose repose de panneaux
- La création de bandes de roulements temporaires dans certains virages

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

- L'élagage de haies ou d'arbres

Ces aménagements seront ajustés lorsque le projet sera autorisé et le modèle de machine choisi. Les emprises exactes des aménagements dépendent effectivement du modèle d'éolienne à acheminer».

À notre connaissance et au vu des observations déposées sur le registre, il nous semble qu'en aucune manière les propriétaires se trouvant sur ce cheminement, hors du site proprement dit, n'aient été contactés ni qu'ils aient donné un quelconque accord.

La seule indication que l'on peut trouver sur cette problématique se trouve à la page 134 de l'étude d'impact (en pièce jointe):

« Des voies d'accès et des aires de levage seront aménagées pour l'acheminement, le montage des éléments des machines, ainsi que pour la maintenance.

Pour acheminer les composantes du parc sur site, Boralex s'efforce de modifier le moins possible le réseau de voirie et s'appuie au maximum sur le réseau existant.

Cependant, le gabarit des machines et des engins les transportant nécessite des voies d'acheminement suffisamment larges et résistantes.

De ce fait, des travaux de réfection et de consolidation de certaines voies sont nécessaires (élargissement, renforcement des chemins ou petites routes). De nouvelles voies doivent être créées dans le cas où aucune voie d'accès ne préexiste.

En outre, l'aménagement de certains carrefours et virages est souvent requis. En effet, les composants étant très volumineux, il est nécessaire de dégager certains carrefours pour pouvoir acheminer les parties d'éoliennes.

Des plans de circulations sont ensuite définis pour la construction du parc éolien (cf. exemple ci-après) ».

Il apparaît évident que les travaux nécessaires à cet acheminement sont loin d'être négligeables au regard de la largeur de nos voiries et qu'aucun travail sérieux n'a été engagé sur cette reconnaissance d'itinéraire comme on a pu le voir par exemple sur le dossier d'enquête du projet d'éoliennes à SAINT-FIEL (voir la pièce jointe Road Survey).

CONCLUSION (qui est malheureusement quasiment identique à notre observation 341):

Il nous semble essentiel que le porteur de projet apporte des réponses moins évasives sur ces points. De plus le trajet passera sur le territoire de communes dont l'avis n'a pas été demandé.

Au vu de l'importance des travaux nécessaires à l'acheminement des éoliennes qui se feront pratiquement en totalité sur la voie départementale, l'avis du Conseil Départemental de la Creuse aurait dû être joint au dossier.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : cheminement_transport_eoliennes.pdf
extrait-BORALEX-Bruyeres-MemoireReponseQuestionsPrealablesCommissionEnquete.pdf
Page_134_BORALEX-Bruyeres-4-1-EtudesImpactsEnvironnement.pdf
30 - 11 Road Survey_V110_v2.compressed.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 349 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 14:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis opposée au projet des éoliennes sur Glénic pour toutes les raisons déjà évoquées dans les observations : nuisances sonores, paysage dénaturé, impact sur la santé.

Non aux éoliennes !

Parinaud Amélie
Le Boucheteau
Glénic

Email : amelie.parinaud@orange.fr

Numéro : 350 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 14:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet d'éoliennes sur Glénic.

Pierre-alexis Araux

Nom : ARAUX
Code postal : 87220
Email : pierre-alexis.arau@laposte.net

Adresse : 11 résidence le verger Poulénat
Poulénat
Ville : EYJEAUX

Numéro : 351 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 18:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour

habitante au village des écures je suis fermement opposée au projet d'implantation de ces machines industrielles sur notre belle commune. il est regrettable d'endommager notre paysage sous couvert d'écologie et d'intérêts financiers.

je reste dubitative quant à la rentabilité de ce projet , la demande en électricité sera t-elle satisfaite par l'implantation d'éoliennes..... lorsque il n'y aura pas de vent? les habitants de la commune n'auront-ils pas à subir une pollution visuelle et sonore ?

Code postal : 0

Email : michel.picarat@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 352 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 18:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : NON a ce projet d éolien.
Aucune concertation des habitants.
Quel désastre au Pays des 3 lacs dans notre belle Creuse.
Fini les beaux paysages verts.

Code postal : 0

Numéro : 353 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 19:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ÉTUDE IMPACT VOLET ACOUSTIQUE

PRÉAMBULE :

À la page 34 du document « sommaire inversé » il est indiqué que la partie acoustique du fichier d'étude d'impact 4.3 a été complété en mars 2020 pour les pages 269 à 384 sans qu'il soit possible de voir en quoi consiste ces compléments apportés.

EXAMEN DE L'ÉTUDE DU CABINET VENATECH :

A priori aucune mesure nouvelle n'aurait été effectuée, car la période de mesure présentée va du 16 au 30 novembre 2015.

Les conclusions de la phase de mesurage page 312 sont que « les vitesses de vent mesurées lors de la présente campagne sont donc jugées satisfaisantes. »

À la page suivante il est écrit « Néanmoins, compte tenu des incertitudes liées aux mesurages et aux simulations numériques, il n'est pas possible de conclure de manière catégorique sur la conformité de l'installation.

L'objectif de l'étude d'impact acoustique prévisionnel consiste, par conséquent, à qualifier et quantifier le risque potentiel de non-respect des critères réglementaires du projet.

La conformité acoustique du site devra ensuite être validée, une fois la mise en fonctionnement des aérogénérateurs sur le site, par la réalisation de mesures de bruit respectant la norme de mesurage ».

Le promoteur n'ayant pas arrêté le choix définitif des éoliennes qui seraient mises en place, les calculs qui sont fournis par la suite sont faits sur 6 variantes d'éoliennes.

De la page 316 à 339, suivant les conditions de vent ces simulations font apparaître de dépassement du seuil d'émergence réglementaire sur tous les villages se trouvant aux alentours du site d'implantation jusqu'à une distance de 1 280 m (point 2 au village de VECHERES).

La conclusion page 315 est claire « le résultat des simulations acoustiques conclut à un risque de dépassement des émergences réglementaires. Un plan d'optimisation ou plan de bridage va donc être proposé, dans différentes directions de vent privilégiées et en fonction de la vitesse du vent ».

Il est donné la définition du plan de bridage quelques lignes plus loin « Concrètement, la vitesse de rotation du rotor est réduite par une réorientation des pales, via le pitch (système d'orientation des pales se trouvant au niveau du hub ou nez de l'éolienne) afin de limiter leur prise au vent en jouant sur le profil aérodynamique de la pale. Les modes de bridage correspondent donc à une inclinaison plus ou moins importante des pales ».

dans les pages suivantes, il est présenté le calcul du plan de bridage qui pourrait être mis en œuvre suivant chaque variante d'éolienne.

La conclusion définitive est donnée page 372 :

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

« Ces plans de fonctionnement, pouvant mettre en œuvre le bridage et/ou l'arrêt d'une ou plusieurs machines selon la vitesse de vent et le modèle de machine retenu, permettront de respecter les seuils réglementaires. Ces plans de fonctionnement ne seront définis de façon définitive qu'avec une mesure en phase d'exploitation du parc et des périodes de marche/arrêt des turbines ainsi que par la connaissance exacte du fonctionnement des turbines finalement installées ».

Nous sommes encore dans la configuration où le promoteur verra plus tard ce qu'il peut faire une fois les éoliennes installées.

Pour rappel la distance minimum de 500 mètres des habitations issue de l'article L 515-44 du Code de l'environnement (en pièce jointe) est une distance infranchissable mais qui au-delà doit être appréciée au regard de l'étude d'impact. C'est donc bien cette étude qui doit définir une distance légale de retrait et ce n'est pas l'inverse.

Pour illustrer la problématique de l'impact acoustique, vous trouverez en pièce jointe des projets de loi ou d'amendement qui tentaient de porter la distance de 500 m à 1000 mètres en raison de l'impact dû au gigantisme des éoliennes et de leurs impacts sur la santé publique.

La décision de la cour d'appel de TOULOUSE du 08 juillet 2021 (en pièce jointe) a condamné le promoteur éolien à indemniser le préjudice des requérants sur la perte de valeur du bien, le trouble de jouissance, le remboursement des frais induits, les souffrances endurées, le déficit fonctionnel temporaire, et au titre moral. Ce jugement a aussi démontré l'inefficacité du bridage des éoliennes sur les nuisances sonores.

Un jugement du tribunal administratif de NANTES du 18 décembre 2020 (en pièce jointe) a estimé fondée la demande de propriétaires d'une révision à la baisse de la valeur locative de leur bien, et donc du montant de la taxe foncière acquittée, à la suite de l'installation d'éoliennes à proximité de leur propriété, que l'administration refusait d'appliquer. Le tribunal a ainsi estimé que la présence d'éoliennes qui sont implantées à moins de mille mètres de l'habitation et dans une situation de covisibilité directe engendrent des nuisances visuelles et sonores spécifiques à l'habitation. L'État n'a pas interjeté appel de ce jugement.

CONCLUSION :

Nous pouvons constater une fois de plus que le porteur de projet a reporté l'étude des impacts réels à la mise en service des éoliennes ce qui est inadmissible pour tous les habitants qui se trouveront impactés, ces implantations industrielles étant source de diverses nuisances sur la santé des riverains se trouvant à une distance de 500 mètres à plus de 1000 mètres.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : ACCOUSTIQUE.pdf
2020-12-18-TA-Nantes-sur-impots-anonymise.pdf
Article L515-44 - Code de l'environnement - Légifrance.pdf
l15b0129_proposition-loi.pdf
Aperçu de l'amendement.pdf
DECISION_APPEL_TOULOUSE.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : **354** Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 20:05 Observation déposée par email : Modéré :

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Observation : HIBOU MOYEN DUC

Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs : LC (de préoccupation mineure)
Liste Rouge Régionale des oiseaux du Limousin : VU (vulnérable)

Rapace nocturne sédentaire, le Hibou moyen-duc est largement répandu en Limousin, mais avec de faibles effectifs. Il s'agit d'une espèce très discrète, ce qui explique que les observations soient peu nombreuses. Avec une population estimée à moins de 1000 individus, il est classé « Vulnérable » dans la région. (SEPOL 2015)

Le Hibou moyen-duc peut chasser en vol comme à l'affût. Sauf exception, les campagnols et les Muridés constituent l'essentiel des proies des Moyens-ducs en Europe. Son régime est assez peu éclectique.

Le Hibou moyen-duc fréquente les paysages agricoles semi-ouverts comme les bocages. L'espèce s'installe en effet sur les lisières ou près des grandes clairières des forêts et il chasse dans les milieux ouverts. L'habitat préférentiel est constitué d'une forte proportion de prairies naturelles à végétation courte, de champs cultivés entrecoupés de bois, de boqueteaux, de haies hautes et d'arbres isolés. Le Hibou moyen-duc est très flexible dans le choix de son nid qui peut être un ancien nid de corneille, de rapace diurne ou un nid artificiel et il peut même nicher au sol. Un territoire de chasse s'étend sur 2 à 3 km² mais varie en fonction des ressources alimentaires. (Fiche descriptive INPN)

En hiver, les Moyens-ducs se rassemblent pour constituer des dortoirs diurnes (Voir les photos en pièces jointes prises à Mauques le 29 janvier 2022)

Après la saison des rassemblements, seule période de sociabilité marquée chez l'espèce, les couples s'isolent pour se cantonner dès février, voire en janvier. La période nuptiale s'étend jusqu'au début avril. Les couples se manifestent par des séries de chants territoriaux, des vols de parade, etc.

(Voir en pièce jointe l'observation nidification probable Moyen Duc, 2018, Les Zarmonts, Glénic, extraite du site faune Limousin).

Après la reproduction, les jeunes émancipés se dispersent. Ils s'installent souvent pour nicher non loin de leur lieu de naissance, environ (10 km) même si une partie s'installe dans un rayon de 50 à 100 km.

Le quotidien du Moyen-Duc consiste en une phase de repos diurne le plus souvent dissimulé dans des conifères, des houx, des lierres, etc, et une seconde phase de forte activité au crépuscule, pendant une partie de la nuit et jusqu'à l'aube, essentiellement consacrée à la chasse.

La première des menaces potentielle pour cette espèce est la destruction ou la modification des habitats ruraux, la mise en culture ou l'artificialisation des prairies naturelles, l'abattage ou l'arrachage des haies et bosquets. La présence de cette espèce étant indiscutable à proximité de la zone d'implantation du projet éolien « Les Bruyères », cette menace sur la modification de son territoire de chasse qui s'étend sur 2 ou 3 km² est avérée.

Une autre menace qui est d'ailleurs la principale raison de l'existence du dispositif du « Taquet de Mauques » est la récupération de jeunes non volants, hors des nids, par des personnes les croyant abandonnés, pouvant entraîner leur mort s'ils ne sont pas confiés très rapidement à un centre de soin (voir l'observation 57). D'ailleurs trois Moyen Duc ont été réintroduits grâce à ce dispositif : un en 2017, un en 2018 et un dernier en 2021 (voir l'observation 60).

Le Hibou Moyen Duc est également sensible aux collisions avec les véhicules (voir les photos en pièces jointes) mais pas seulement. En effet, cette espèce apparaît dans le tableau page 81 de l'étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015 par la LPO comme sensible aux collisions avec les éoliennes (voir pièce jointe). D'autant plus que cette étude évidemment non exhaustive commence à dater compte tenu du développement important du parc éolien national depuis cette période.

Cette espèce vulnérable représentée par de faibles effectifs en Limousin et dont la présence est avérée à proximité de la zone d'implantation du projet éolien « les Bruyères » n'apparaît pas plus dans l'étude d'impact sur l'avifaune que les espèces patrimoniales Hibou Grand-Duc et le Faucon pèlerin.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

C'est une grave lacune de plus qui ne laisse plus guère de doutes sur le manque de sérieux du porteur de projet.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : rHIBOU MOYEN DUC.pdf
extrait_moyen-duc_Liste_Rouge_des_Oiseaux_du_Limousin_2015.pdf
extrait-29243-eolien-avifaune-etude-LPO.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 355 Date de dépôt : 20/02/2022 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Glénic, contre l'avis de ses administrés.
83% sont contre !
83 % : score sans appel !

Sur 300 personnes sondées :
- 247 personnes CONTRE CE PROJET
- 30 personnes favorables (10%)
- 23 personnes n'ont pas souhaité ce prononcer (7,67%)
- 81 habitations inoccupées

Ce travail de porte à porte a été mené par M. TISSIER (Glénic) et Mme BONNETAUD (Jouillat) avec rigueur et sérieux.

Ça n'a pas été le cas avec la Sté Boralex.

En effet, leur porte à porte laisse perplexe voire sceptique puisque les riverains de certains villages n'ont pas été pas été consultés (oubli volontaire ?...)

De ce fait, comment peuvent-ils annoncer dans leur journal de l'éolien que 34% des habitants ont un avis positif, 16% un avis négatif et surtout que 49% ont un avis neutre ou ne souhaite pas se prononcer....

De plus, la totalité du dossier déposé par Boralex concernant cette enquête publique présente de sérieuse impasses sur des données importantes, notamment sur l'avifaune où le faucon pèlerin, le hibou grand duc d'europe, le hibou moyen duc, la chouette effraie, la grue cendrée, le milan royal, etc... ont totalement été exclus de toutes analyses de ce projet,

Les chiroptères, pour lesquels apparaissent de nombreuses lacunes...

L'oubli du site de l'Étang des Landes, des sources, des zones humides et marécageuses (éolienne 5)...

L'impact sur l'environnement, sur les riverains, sur les nuisances sonores : minimisé,

La liste de toutes les parcelles concernées par l'implantation des éoliennes (règle de reculement) absente,

Aucune information sur la reconnaissance d'itinéraire pour l'accès du transport des éoliennes,

etc...

Et surtout aucune garantie concernant le modèle d'éolien puisque celui-ci n'a pas encore été arrêté par Boralex (de 2 MW à 3,45 MW et la hauteur n'est pas mentionnée...
(Fichier n°3 –Description de la demande 3-1 procédés de fabrication)

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Ceci est hallucinant non ?!!!

Et la liste est de loin non exhaustive...

En conclusion : entre confusion, omission, incohérence, sous-évaluation, réponses évasives, ce dossier démontre bien le manque de sérieux et de rigueur et de ce fait de crédibilité de la Sté Boralex.

Pourtant Mme Le Maire de Glénic dit que Boralex semble être une société sérieuse !...

Donner un avis favorable à un tel projet sans au préalable en prendre connaissance, c'est inadmissible !

Une lecture complète et rigoureuse de ce dossier par nos élus aurait été judicieuse et de ce fait ils ne tiendraient peut-être pas le même discours. (Enfin, j'ose espérer !!!)

Boralex est une société peut scrupuleuse qui nie toutes études qui les dérangent.

Que chacun en tire les bonnes conclusions !

Marie Darcy
La Chassignole
Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 356 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 09:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

en tant que Creusoise, certes pas dans le périmètre des 6kms, je m'oppose à ce projet éolien.

C'est un non sens économique, et écologique. Je ne vous parle même pas de la destruction de la biodiversité et de l'environnement que de tel projet provoque.

De plus, vous allez détruire un patrimoine vernaculaire de la Creuse, son paysage.

Les études touristiques démontrent que les éoliennes sur un territoire est un motif de refus de la destination. Le tourisme dans notre région a un réel impact économique.

Justine BATAILLE

Nom : JUSTINE BATAILLE

Email : justine.bataille@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 357 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 10:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique de la commune de Glénic,
Habitante de la Creuse depuis 35 ans, je connais bien notre beau patrimoine fait de chemins, de murets, de cours d'eau et de faune sauvage .
Notre seul capital c'est la nature ! C'est notre seul atout touristique et pouvant inciter l'installation de nouveaux résidents ! Et pour le profit de promoteurs peu scrupuleux qui se moquent de la rentabilité, des vents aléatoires et de la biodiversité, tout va être sacrifié !
Il n'est plus à prouver que sans les subventions l'éolien n'est pas rentable et surtout pas écologique !
En tant qu'amoureuse de la nature je n'ai qu'un souhait qu'elle soit préservée pour l'avenir.....
Cordialement
Anne Delemis
Ahun

Nom : DELEMIS
Ville : AHUN

Code postal : 23150
Email : kilou.delbon@hotmail.com

Numéro : 358 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 10:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Le Président de la Commission d'enquête publique de la commune de Glenic,

Je souhaite donner mon avis défavorable au projet de parc éolien proposé à Glenic.

Veuillez regarder ce film de 4 minutes.
<https://youtu.be/gqm8ra1f9bo>

Il montre toutes les raisons pour lesquelles il ne devrait pas y avoir de projets de parcs éoliens dans ce domaine.

Les parcs éoliens ne sont pas écologiques.

Les parcs éoliens détruisent la beauté de cette région.

Ils détruisent la faune rare et précieuse et la biodiversité de cette région.
Cela nuira au tourisme et aux revenus futurs de cette région.
Les gens n'achèteront pas de maisons à proximité de parcs éoliens.

les gens n'achèteront pas de maisons de vacances à proximité de parcs éoliens.

Les gens ne prendront pas de vacances près des parcs éoliens.

L'avenir de cette zone sera affecté financièrement de manière péjorative.

Merci de protéger cette zone.

Pete Bennett
Les Gouges
87160 - St Sulpice les Feuilles

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : BENNETT P
Code postal : 87160

Adresse : Les Gouges
Ville : ST SULPICE LES FEUILLES

Numéro : 359 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 10:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Détruire la beauté du site de Glénic par une invasion d'éoliennes est inacceptable et irresponsable.

Nom : CHABRAT VERONIQUE
Code postal : 23150
Email : veronique.chabrat@yahoo.fr

Adresse : La Gasne
Ville : SOUS PARSAT

Numéro : 360 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 11:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour.
Je ne m'étendrai pas sur les conséquences catastrophiques de l'installation d'un parc éolien, celles-ci étant à présent très connues (pollution irréversible des sols, donc sur la biodiversité des sites, destruction scandaleuse des paysages, bilan carbone complètement désastreux, et j'en passe.)
À Glénic comme ailleurs, il faut vraiment arrêter d'imposer ce massacre aux populations rurales et littorales, puisque ce sont ces populations qui vivent au quotidien avec ces moulins à vent, pas les installateurs. Si cette enquête révèle une majorité de refus, il faut respecter ce choix.

La région est déjà assez souillée par ces monstres, de plus en plus grands, donc de plus en plus polluants (biologiquement et visuellement). Cette façon d'investir des territoires peu peuplés, en comptant sur le fait qu'il n'y aura pas beaucoup d'opposition au projet, et en faisant miroiter des rentes financières aux communes et aux propriétaires fonciers, en prenant bien soin de ne pas révéler le fait que cette rente sera fonction de la productivité des machines, est un signe de plus qui trahit l'opacité générale de ces promoteurs depuis le départ. Ces entreprises ne visent pas la protection du vivant, elle le détruisent, en toute impunité.

Je m'insurge donc contre toute cicatrice supplémentaire dans le paysage creusois, limousin, et plus largement français.
Non aux éoliennes, bordel!

Nom : LÉONARD
Code postal : 23160
Email : franckleonard@wanadoo.fr

Adresse : 32, Punetier
Ville : AZÉRABLES

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 361 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 12:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur Le Commissaire Enquêteur,
Madame Le Maire et ses conseillers,

Je rejoins tous les avis négatifs déposés au cours de cette enquête publique.
Je suis absolument défavorable à ce projet industriel éolien sur ma commune.

Tous les effets indésirables ont déjà été soulevés et bien détaillés ;

Saccage de notre beau paysage,
Nuisances visuelles et sonores,
Importante bétonisation qui détruira les sols en surface et en profondeur,
Dépréciation immobilière,
Impact négatif sur l'attractivité touristique
Etc.

Je m'attarderai sur un sujet qui m'inquiète plus particulièrement, L'IMPACT SUR LA SANTE HUMAINE ET ANIMALE.

Pouvez-vous nous garantir à 100 % que les éoliennes n'auront aucune conséquence sur notre santé ?

Aucune étude montre que les éoliennes sont inoffensives. Au contraire, il y a un nombre croissant d'études qui montrent une détresse humaine considérable, une privation de sommeil et des effets sur la santé et la qualité de la vie pour les riverains d'éoliennes (stress permanents, problèmes d'infrasons, effets stroboscopiques, éclairages intermittents...)

Alors Madame Le Maire êtes-vous prête à prendre ce risque pour vos administrés ?
Les intérêts financiers sont-ils plus important ?
La santé ne s'achète pas !!!!

Quand à l'impact sur les animaux, les études sont unanimes, les éoliennes tuent.

Les passages d'oiseaux migrateurs sont perturbés voir mortel, une étude a montré l'impact néfaste sur l'élevage avec des comportements anormaux du bétail, fuite de la faune locale ...

ALORS POUR TOUTES SES RAISONS JE NE VEUX PAS D'EOLIENNES DANS MA COMMUNE.

Sylvie LESUISSE
Peyzat
GLENIC

Nom : LESUISSE
Code postal : 23380
Email : coules95@icloud.com

Adresse : 7 Peyzat

Ville : GLENIC
Téléphone : 06.22.25.30.96

Numéro : 362 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 12:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CHOUETTE EFFRAIE

Liste rouge Nationale des oiseaux nicheurs : LC (de préoccupation mineure)

Liste rouge des oiseaux du Limousin : NT (quasi menacée)

La Chouette effraie est essentiellement nocturne. L'activité de chasse semble intense surtout en début de nuit (dès 1 h après le coucher du soleil), s'interrompant par une période de repos au cœur de la nuit, pour reprendre avant l'aube. En période de nourrissage des jeunes, cet oiseau peut commencer à chasser de jour.

La Chouette effraie est un oiseau sédentaire et les adultes sont fidèles à leur domaine vital. Cependant, certains individus pratiquent une migration sur plusieurs centaines voire plusieurs milliers de kilomètres. C'est un oiseau essentiellement solitaire : chaque individu possède des repaires attirés et évite en général tout contact avec ses congénères sauf en période d'appariement et de ponte. En période de reproduction, la territorialité est particulièrement importante.

La Chouette effraie est marquée par une forte fécondité : un couple peut produire jusqu'à 6 jeunes par an notamment lorsqu'il effectue deux nichées ce qui est assez fréquent. Par ailleurs, la polygamie est possible, notamment la polygynie. A l'âge de 40 à 45 jours, les jeunes quittent le nid. Bien que non volants, ils peuvent réaliser de grands bonds et les parents continuent de les nourrir. A trois mois, à l'automne, ils se dispersent à environ à 10 km (distances sensiblement identiques entre mâles et femelles).

C'est une espèce très agile. Elle chasse surtout en vol, par vol battu entrecoupé de vol plané, à environ 1 m à 4 m du sol. La Chouette effraie se nourrit principalement de rongeurs et plus précisément de Campagnol des champs. De manière anecdotique elle peut aussi prélever des oiseaux et des batraciens.

La Chouette effraie est fortement influencée par le climat. Elle ne peut constituer de fortes réserves de graisses et est donc très sensible aux rigueurs de l'hiver et aux forts enneigements. Par conséquent, l'espèce est présente essentiellement en plaine. Ses effectifs peuvent diminuer très fortement en hiver et son succès de reproduction connaît des fluctuations de 1 à 10.

La Chouette effraie occupe les bocages, les zones de cultures avec bosquets friches et vergers, les petits villages. Elle niche dans des cavités rocheuses, trous d'arbres ou bâtiments (notamment clochers d'église, combles, granges) et nécessite la présence de zones ouvertes pour sa chasse. La taille du domaine vital varie au cours d'une année et dépend aussi de la quantité de proies et de sites de nidification. On compte entre 90 ha et 136 ha pendant la période de reproduction et entre 363 ha et 465 ha après l'élevage des jeunes jusqu'à la fin novembre. (Descriptif INPN).

Voir la photo prise le 19 février 2022 dans une grange de Véchères à Glénic

La Chouette Effraie comme tous les rapaces sédentaires est particulièrement sensible à la modification de ses habitats et territoires de chasse.

Elle est aussi sensible aux collisions avec les véhicules et lignes électriques (particulièrement les jeunes individus), aux pesticides et rodenticides, mais pas seulement. En effet, cette espèce apparaît dans le tableau page 81 de l'étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015 par la LPO comme sensible aux collisions avec les éoliennes (voir pièce jointe). D'autant plus que cette étude évidemment non exhaustive commence à dater compte tenu du développement important du parc éolien national depuis cette période.

Le trafic routier étant faible sur les hauts de Glénic, la principale menace potentielle reste la modification de ses territoires de chasse par la mise en culture céréalière, l'arrachage ou l'abattage des haies et bosquets ou l'artificialisation des sols. A ce titre le projet éolien « Les Bruyères » représente une réelle menace.

Réelle menace également en ce qui concerne les risques de collision avec les éoliennes vu la situation géographique du dispositif « Taquet de Mauques » (observation 57), le comportement erratique des jeunes individus réintroduits et l'étendue des territoires de chasse de cette espèce.

Son statut réglementaire régional quasi menacée (NT) signifie que la Chouette Effraie est proche du seuil des espèces menacées ou qu'elle pourrait être menacée si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

Or, le dispositif du « Taquet de Mauques » qui a permis de réintroduire 91 jeunes individus sur la période 2016 / 2021 (observations 57, 60, 109 et lien vidéo à la 116

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

(<https://onedrive.live.com/?authkey=%21AI319%2DoQc8QxYoM&id=B7F5369571201558%2138298&cid=B7F5369571201558>) dans un environnement très favorable, est indiscutablement une mesure de conservation de cette espèce. Mesure de conservation qui peut être réduite à néant par l'implantation du parc éolien « Les Bruyères » sur les hauts de Glénic. Compte tenu de l'investissement humain et matériel que cela représente, c'est inacceptable !

D'autant plus que la Chouette Effraie, comme les Hiboux Grand Duc et Moyen Duc, est totalement absente de l'étude d'impact sur l'avifaune !

N.B. : Nous pouvons noter que parmi les rapaces nocturnes, seule la Chouette Hulotte apparaît dans l'étude d'impact mais les expertises de terrains étant antérieures à 2016, les 21 individus réintroduits entre 2016 et 2021 n'ont pas été pris en compte, rendant les extrapolations appliquées par le bureau d'étude irréalistes et par conséquent les niveaux d'enjeux et de vulnérabilité minimalistes.

En conclusion, nous n'avons plus aucun doute sur l'indigence de l'étude d'impact sur l'avifaune et le manque de sérieux du porteur de projet.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : CHOUETTE EFFRAIE.pdf
tableau taquet GLENIC.pdf
extrait_news-29243-eolien-avifaune-etude-LPO_2.pdf
extrait_Liste_Rouge_des_Oiseaux_du_Limousin_2015_finale.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 363 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 14:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Glénic est un vieux village Creusois médiéval, pittoresque avec sa remarquable église de caractère, et qui offre un panorama magnifique sur la vallée de la Creuse et au loin sur Guéret.
Glénic et ses hameaux forment un site touristique de premier plan aux portes de Guéret. Ce site devrait être protégé et non dénaturé et dégradé par l'implantation de gigantesque éoliennes et autres pylônes.
Il serait beaucoup plus pertinent et porteur pour l'avenir de Glénic, d'engager une réflexion sur le développement touristique de la commune, à partir de ses formidables atouts naturels et patrimoniaux, de manière intelligente et équilibrée tout en respectant la beauté du site.

FS
Dept Haute Vienne

Code postal : 0

Numéro : 364 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 15:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je souhaite déposer un avis défavorable à ce projet éolien
je m'oppose à ce projet, qui n'apporte aucune solution énergétique dans notre région ou il y a si peu de vent et ou l'impact pour l'environnement et sa population et la faune est nocif.
non à l'implantation de parc dans notre région

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Adresse : Château de Fontvieille, 23 Fontviei
Ville : VAREILLES
Téléphone : 0608370093

Code postal : 23300
Email : olivier.couthier@gmail.com

Numéro : 365 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 15:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Patrick Labarrière et Pascale Laporte Labarrière
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 21/02/2022

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Nous portons à votre connaissance le fait que nous sommes résolument opposés à l'implantation d'éoliennes à Glénic et dans d'autres lieux également.

Lors des enquêtes d'utilité publique pour les projets de Saint Fiel et Anzème nous avons listés cinq raisons à nos oppositions :

- Craintes des effets induits par la proximité des éoliennes industrielles (effets sonores, visuels ainsi que la dévaluation de notre bien immobilier)
 - L'impact négatif sur le tourisme et les emplois et ressources qui en découlent. A cela s'ajoute les effets néfastes sur la faune et la flore d'une région préservée et riche en biodiversité.
 - Les travaux de chercheurs et ingénieurs reconnus (Messieurs Jean Marc Jancovici et Philippe Bihoux entre autres) soutiennent que les énergies renouvelables ne permettront pas de relever le défi de la transition climatique. En effet, du fait de l'intermittence de leur production, elles doivent être associées à des unités de production mobilisables immédiatement. Or, les centrales nucléaires ne pouvant être pilotées ainsi, cela implique l'utilisation de centrales à gaz et à charbon et donc l'augmentation des émissions de CO2 (cf la situation en Allemagne).
 - Le montant prévu pour le démantèlement des installations est insuffisant, D'autre part, la gestion des parcs existants a montré le peu de stabilité des différents intervenants (cessions de parcs fréquentes) et pour les sociétés (te type S.A.S) créées pour un projet quelconque, la faiblesse de leur capital social (1000,00 €).
- Pour les propriétaires des terrains sur lesquels sont construites ces usines, il y a de quoi s'inquiéter au sujet de la prise en charge effective du coût du démantèlement.
- Enfin, malheureusement, on a pu constater de manière récurrente des dégradations des relations humaines dans les communautés « impactées » par ces projets.

Nous ne retirons rien à ces cinq problématiques. Pour le premier point, nous sommes d'avantage éloignés des éoliennes industrielles projetées que de celles qui étaient prévues à Saint Fiel, jusqu'à quand..... ?

Pour ce qui concerne le projet de GLENIC, Le dossier comporte 1468 pages dont 211 pour l'étude de dangers et 932 pour l'étude d'impact !!!

Dans ces deux études, je recense 411 tableaux, 265 diagrammes divers, organigrammes et schémas et 386 plans (cartes, extraits de cartes et de vues « satellites provenant de google earth) !!! Je me suis sûrement trompé mais cela donne l'ordre de grandeur

C'est extrêmement roboratif ; n'y manque quasiment que l'arbre généalogique du fondateur de la société BORALEX.

Inutile de préciser que je n'ai fait que « survoler » ces documents. Pourtant, je jouis de mes droits à la retraite et dispose donc de temps libre. Seulement, c'est peu de dire que la matière est ingrate et je serais tenté d'affirmer que « quand on en a épluché un, on les a tous lus ». C'est faux évidemment et celui ci le démontre non par ses démonstrations et argumentations lénifiantes mais par son épaisseur et son poids aux sens premiers de ces termes.

Proposer de bonne foi un tel pavé à une enquête d'utilité publique relève soit de la naïveté (??) soit d'un exercice d'enfumage d'un cynisme assumé.

En effet, à moins d'avoir un avis déjà arrêté sur ce type de projet (ce qui est mon cas), je ne pense pas que des habitants souhaitant sincèrement se forger une opinion aient le temps d'analyser ce pensum et soient donc en capacité de produire des réserves ou objections autres que celles couramment énoncées (voir le début de ma contribution).

Pour BORALEX et consorts (j'évoque ici les personnes « morales »), la décarbonation de la production d'énergie n'est pas vraiment le problème à résoudre. Pour les autres protagonistes dont nous faisons malheureusement partie, c'est une autre affaire... Parmi les protagonistes, les collectivités locales ne sont pas les moins concernées.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Une fois n'est pas coutume, je vais citer un extrait d'une intervention d'un ancien candidat à la candidature de la fonction dite suprême dans notre pays. Je n'ai guère de penchant pour les idées que porte M. Xavier Bertrand mais, ces quelques mots me semblent bien cerner le véritable problème à notre échelle :
« À cela s'ajoute les nuisances sonores pour les riverains qui vivent à proximité immédiate de ces installations. En tant que parlementaire, j'avais d'ailleurs soutenu l'interdiction de leur implantation à moins de 1500 mètres des habitations, comme cela est pratiqué en Allemagne.
Dans un contexte de baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, nombres d'entre elles sont tentées d'accepter les projets d'implantation compte tenu des rémunérations attractives. Mais la seule perspective de nouvelles ressources financières ne justifie pas que soient ignorés l'harmonie de nos paysages et le bien être de nos habitants. Je sais aussi que des propriétaires ruraux sont particulièrement sollicités pour accepter également de telles implantations. »

Pièce(s) jointe(s) : contribution patrick labarriere EPU Glénic.pdf
lien entre niveaux de vie et lieux implantation éoliennes.pdf

Email : patrick.labarriere@free.fr

Numéro : 366 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 15:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Protest contre eolien.

Mesdames et Messieurs,
Nous, mr. Van der Burch, Edward, et mme van Duijn, Paula,
habitant, 4 moulin de Chibert, 23800 Glenic,

protestons vivement contre l'installation d'éoliennes dans la municipalité de Glenic.

Cordialement,
E van der Burch/ P. van DuijnP???:

Code postal : 0

Email : EduardvanderBurch@hotmail.com

Numéro : 367 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 16:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pascale Laporte Labarriere
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 21/02/2022

- Grande inquiétude pour les habitants des communes de Saint Fiel et Anzème qui, à la suite d'un difficile et long combat sont parvenus à stopper les projets sur leurs communes.

- L'acceptation du projet de Glénic remettrait en cause ces succès,

SAINT FIEL- ANZEME-GLENIC
MÊME COMBAT

Email : plabarriere@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 368 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 16:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Je suis contre l'implantation d'un parc éolien dans la région d'Anzeme qui n'apportera aucun avantage aux habitants : humains, faune et flore, qui dépréciera la vie creusoise et sabotera ce paysage si pittoresque apprécié des gens d'ici et des touristes. Que des inconvénients.

Code postal : 0

Numéro : 369 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 17:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Monsieur le commissaire enquêteur
J'habite sur la commune de Champsanglard, proche du Glénic. Je soutiens entièrement tous les arguments contre le projet de ce Parc Eolien sur le territoire de la commune de Glénic précisés par l'association France Nature Environnement Creuse (lettre du 14 février 2022) et les questions soulevées par ce projet.
Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de mes meilleures salutations.
Caroline Silve

Email : caroline.silve@orange.fr

Numéro : 370 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 18:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Contre

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je suis contre ce projet éolien qui détruit le paysage, nuit à l'environnement et perturbe la population.
Ces éoliennes n'ont rien d'écologique. L'extraction de leurs composants est extrêmement polluante. Leur fabrication et leur transport sont aussi des sources importantes de pollution atmosphérique ainsi que leur recyclage qui pose de nombreux problèmes. Quant au bilan des fondations il n'est pas prévu de le faire disparaître. La quantité d'électricité produite est faible, intermittente, non fiable et très onéreuse.
Les conséquences sur la santé humaine ou animale sont minimisées.
Pour toutes ces raisons je suis contre ce projet.

Cordialement.
Alain Marmonier
Envoyé à partir de Courrier pour Windows

UID 93609

Code postal : 0

Email : alaindepionnat@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 371 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 18:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous venons depuis plusieurs années dans les gîtes de Villelot à Jouillat avec des amis, pour faire du VTT. Nous avons l'habitude de venir à plusieurs couples pour profiter de cette magnifique campagne qui se prête si bien à ce sport.

Nous avons appris lors de notre dernier séjour qu'il y avait un projet éolien à proximité des gîtes. C'est vraiment une aberration de mettre des éoliennes dans un si bel endroit.. Nous venions en Creuse pour faire du VTT, mais aussi pour la beauté des paysages et le calme. Nous aimions le soir sur la terrasse , admirer le ciel étoilé sans pollution lumineuse (ce qui est vraiment exceptionnel en France) et bien, les clignotements lumineux des éoliennes vont remplacer les étoiles. C'est nettement moins romantique !!!

Malheureusement si ce projet débile prend forme, nous ne viendrons plus en Creuse. Nous trouverons une autre destination. C'est vraiment dommage pour le département, qui n'a pas autre chose que le tourisme pour vivre.

Si je suis bien informé, il y a beaucoup d'autres projets éoliens un peu partout en Creuse. Dans ce cas il n'y aura plus aucun intérêt à venir passer ses vacances en Creuse. Quel gachis !

Je suis contre ce projet

Victor Laurendeau Villefranche sur Mer 06

Numéro : 372 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 20:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : absolument contre tous ces projets , qui ne sont pas du tout en accord avec la nature , nous avons une très belle région qui serait horrible avec ces éoliennes , sans comptés les dégâts sur la faune sauvage , je pense qu'il y a d'autres solutions

Nom : REMOND BRUNO
Code postal : 23000
Email : remondbruno23@gmail.com

Adresse : 12 rue louis auclair
Ville : GUERET
Téléphone : 0660925553

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 373 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 21:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour Messieurs les enquêteurs ,

Je trouve inadmissible d'avoir été prévenu de l'enquête publique de Glénic par Monsieur le maire de Jouillat seulement 16 jours après le début de l'enquête. Cordialement.

Pascal Lambert
Villemot Jouillat

Expéditeur: Mairie de JOUILLAT
Date: 8 février 2022 à 08:41:36 UTC+1
Objet: TR : Opération : collecte de pneus à la déchèterie de Guéret du 14 au 25 février
Bonjour,

-Projet de parc éolien de Glénic
Outre l'affichage réglementaire, nous vous informons du déroulement d'une enquête publique à la mairie de Glénic, jusqu'au 25 février, pour un projet de parc éolien sur cette commune- Documents papiers à la mairie de Glénic, et modalités d'enquête selon dispositions notifiées sur l'affichage. (mairie de Jouillat par exemple).

Bonne Journée

M. Jean-Pierre LECRIVAIN
Maire de JOUILLAT, 23220
Tél. 05.55.51.20.54
Mail : mairie.jouillat@orange.fr

Numéro : 374 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 21:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : EN COMPLEMENT A L'OBSERVATION 331

Vous trouverez en pièce jointe un plan et des photos de la grande zone humide se trouvant à proximité de l'éolienne n°5. Ces documents viennent en complément de l'observation n°331 de Dominique BERNARD.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : PLAN_chassignole.pdf
photos_Partie1.pdf
photos_Partie2.pdf
photos_Partie3.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 375 Date de dépôt : 21/02/2022 Heure de dépôt : 22:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : FW: Jouw brief als protest tegen de windmolens

Verzonden vanaf mijn Galaxy
Annex mon protest

----- Oorspronkelijk bericht -----
Van: Mieke Maria vreugdenhil
Datum: 21/02/2022 17:58 (GMT+01:00)
Aan: Rudy Mieke
Onderwerp: Jouw brief als protest tegen de windmolens

Verzonden vanuit Outlook

Pièce(s) jointe(s) : Maes Rudy Non aux éoliennes 20.02.2022.docx

Code postal : 0

Email : rudymieke@hotmail.com

Numéro : 376 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 07:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Objet : contre le projet éolien de Glénic

je suis entièrement CONTRE ce projet d'éoliennes à Glénic qui n'apportera que désagrément et rien de positif.
Flore faune etc tout un système perturbé, impactes sonores et visuels
je trouve également inadmissible de ne pas avoir été prévenue de l'enquête publique de ce projet par la Mairie

Je rejoins tous les avis négatifs déposés au cours de cette "enquête publique."
Je suis absolument défavorable à ce projet industriel éolien sur ma commune.

Nom : BARBARA
Code postal : 23380

Adresse : 8 Villechenille
Email : lacala19996b@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 377 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 10:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Habitant de St fiel, originaire de glenic, je suis fermement opposé à ce projet d'implantation de machines industrielles
Déjà contre le projet de St fiel après avoir suivi de prêt l'étude je vous demande de prendre en considération les observations nombreuses des habitants qui dans l'ensemble sont opposés à ce projet .
Pourquoi venir implanter vos éoliennes ici ,sur un territoire qui a beaucoup d'attraits mais surtout son paysage et son calme...ha oui je crois savoir le gain financier car ne nous le cachons pas c'est simplement une histoire d'argent sous couvert d'écologie et d'économie.
Du vent en creuse ? Un peu oui mais pas suffisamment, d'ailleurs nos anciens n'ont fait que des moulins a eau...
Ne venez pas faire à côté de chez nous ce que vous ne voudriez pas à côté de chez vous..
Nous sommes inquiets pour l'avenir car si ce chantier démarre ou va-t-il s'arrêter pourquoi ne pas continuer à implanter d'autres machines comme c'est le cas en arrivant sur Montluçon.
Beaucoup de choses légitimes sont dites et seraient à dire mais ma conclusion sera que: NOUS NE VOULONS PAS DE VOS ÉOLIENNES.

Nom : PICARAT
Code postal : 23000
Email : Laurent.Picarat@orange.fr

Adresse : Lardillat
Ville : SAINT-FIEL

Numéro : 378 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 10:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Déposée le 22/02/2022

Mesdames, messieurs,
Je suis totalement opposé à l'implantation d'éoliennes en Creuse et plus particulièrement à Glénic pour les raisons suivantes:
dégradation notoire des paysages
destruction voire disparition d'éléments importants de la biodiversité
déforestation
atteinte à l'équilibre psychique d'une partie de la population
nuisances sonores et visuelles
production aléatoire d'énergie électrique dans une région peu ventée
enquête très incomplète en particulier concernant les études d'impacts réels
sentiments d'insincérité des promoteurs et de complaisance de la part de certaines autorités locales et nationales.
Salutations

JP CLOSTRE
23150 MAISONNISES

Adresse : 6 Résidence La Gaillarderie
Ville : NOISY LE ROI
Téléphone : 0619438881

Code postal : 78590
Email : jpclostre@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 379 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 11:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Audition de la Société Boralex du 23 Juillet 2019 devant la Commission de l'Assemblée Nationale (Président M. Julien Aubert)

J'ai étudié avec attention les remarques des dirigeants de la société Boralex et de nombreuses incohérences me sont apparues quant au projet de Glénic.

Non aux éoliennes à Glénic

Muriel Moehring
Anzeme

Pièce(s) jointe(s) : boralex aubert mm.pdf

Nom : MOEHRING
Code postal : 23000
Email : muriel.moehring@laposte.net

Adresse : Montbut
Ville : ANZEME

Numéro : 380 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans notre cher département, à Glénic de surcroît, l'éolien terrestre n'est pas viable, les vents ne sont pas au rendez-vous pour une production électrique intermittente viable financièrement sauf subventions, subventions payés in fine par le contribuable français et creusois que nous sommes. Au terme d'un mois de lobbying intense, l'industrie allemande a fait tomber le masque des illusions : elle a obtenu le report du calendrier des obligations de passage des centrales à gaz au gaz renouvelable à 2035 ! Nous sortons enfin du déni : la sortie du nucléaire impose des centrales à gaz qui ne disposent pas de moyens technologiquement et économiquement viables de réduire leurs émissions de CO2 dans les 20 prochaines années. L'Allemagne sacrifie donc le climat au nom du dogme antinucléaire. Son industrie pâtira durablement des coûts élevés de l'électricité, de la dépendance au gaz russe et des pénalités sur les émissions de CO2.

Il est compréhensible qu'elle ait lutté avec autant d'acharnement contre l'avantage que le nucléaire donnera aux Français. Le masque de l'écologie est tombé. Seules apparaît, outre le ravage pour le climat de l'idéologie anti-nucléaire, la puissance du lobby des énergies renouvelables intermittentes et la volonté de l'Allemagne de faire disparaître l'atout de compétitivité que tirera la France d'une ambitieuse relance de la production d'électricité d'origine nucléaire. Les écologistes français, qui luttent contre leur camp et leur pays, en ralentissant le nucléaire et en poussant l'éolien et le solaire, ont sous les yeux la preuve de leurs illusions.

NON l'éolien terrestre va à l'encontre de la volonté des habitants creusois que je suis. Je suis propriétaire foncier sur la commune de Glénic et regrette cette situation de déni des pouvoirs publics; notre cher département produit plus d'électricité qu'il ne consomme par sa production hydraulique, il attire des néo-ruraux, des touristes pour son exceptionnel environnement sauvegardé et sa biodiversité.

L'avenir à moyen et long terme de la Creuse existe déjà ! Ne gâchons pas cette richesse ! Non aux industries polluantes et destructrices qui ne feront qu'enrichir les promoteurs et fonds financiers!

NON aux usines électriques éoliennes!. Vive la Creuse, Vive la France !

Nom : ANGELO DELEMIS

Email : pantaygetos@gmail.com

Numéro : 381 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les éoliennes pourrissent le paysage, ce n'est pas une vision personnelle ou une notion abstraite, c'est un fait. Donc non, non et non.

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 382 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : On peut voir partout que les parcs ne cessent de grandir une fois les premières éoliennes installées. Cela est malhonnête vis-à-vis du public que l'on ne consulte que sur les quelques éoliennes du projet initial. Le promoteur doit, soit retirer ce projet et présenter le projet définitif s'il a des ambitions de développement, soit s'engager de façon formelle à ce que ni lui, ni une filiale ou entreprise apparentée, ne développe le parc à l'avenir, et cela dans un rayon d'au moins 30 km.

Code postal : 0

Numéro : 383 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le tarif de démantèlement d'une éolienne est discuté, car il semble que cela puissent varier considérablement selon les cas. Pour éviter les débats stériles, je souhaite que le promoteur présente au moins 3 devis différents, issus d'entreprises autres que des filiales et apparentées, afin de connaître le coût réel du démantèlement du parc tel qu'il est prévu.

Numéro : 384 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je souhaite que tous les décideurs et élus qui donnent un avis favorable se portent caution solidaire en leur nom propre du démantèlement des éoliennes en fin de vie en cas de défaut de l'entreprise et, ou du propriétaire.

Code postal : 0

Numéro : 385 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'exploitation des terres rares restera sans doute dans l'histoire comme un des pires crime industriel. Et les acteurs et les exportateurs de ces filières affirment travailler pour la fabrication des éoliennes et des voitures électriques. Or en tant que Creusois, je refuse que l'on participe à ce carnage. Je souhaite savoir combien de terres rares contient exactement chaque modèle d'éolienne retenu, et si le promoteur prétend qu'ils n'en contiennent pas, il doit fournir des preuves concrètes de cela (pas du blabla), soit à minima une attestation du fabricant le garantissant pour chaque modèle retenu dans ce projet.

Code postal : 0

Numéro : 386 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les tarifs d'achat d'électricité ont évolué au premier 1 janvier 2021. Je souhaite savoir: comment le promoteur a anticipé cette évolution, et quels sont les risques qui pèsent sur son activité en cas d'évolution des tarifs d'achats d'électricité.

Code postal : 0

Numéro : 387 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les affirmations courantes des promoteurs d'éoliennes sur les impacts touristiques sont légères voir douteuses. Je souhaite à minima que l'office de tourisme de la Creuse organise un sondage via son fichier de client afin d'évaluer plus concrètement les conséquences financières à attendre pour notre département. Voici des questions à poser selon moi : Souhaitez-vous revenir sur votre dernier lieu de résidence dans la Creuse si des éoliennes sont visibles dans le paysage?? Et si des éoliennes sont visibles lors de vos déplacements courants??

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 388 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les promoteurs d'éoliennes mettent généralement en avant la question du CO2. Ils font cela comme si une éolienne n'avait aucune empreinte carbone?! Je demande à ce qu'une évaluation indépendante et complète soit menée pour connaître l'empreinte carbone et environnementale totale du parc tel qu'il est prévu et en incluant tous les aspects : fabrication des matériaux, mines, traitement du minerai, pétrole nécessaire pour les résines époxy et les fibres des pales, transports, câblage et mines nécessaires, etc. Et je demande que cette empreinte carbone soit compensée localement en plantant des arbres au pied même des éoliennes, et que l'empreinte environnementale et le bilan des autres pollutions soit affiché sur un panneau d'information visible depuis un espace de stationnement situé au bord de la route principale la plus proche et depuis lequel le parc est visible.

Code postal : 0

Numéro : 389 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 82% des habitants de Glénic interrogés sont contre! Il est hors de question d'accepter autant de nuisances et de causes de discordes pour le simple bénéfice d'une société privée. La discorde n'est pas entre les gens, parce que sur le terrain personne n'en veut. Non, vous êtes en train de créer une fracture entre le peuple et l'autorité qui est désormais devenue suspecte. Vous apportez la graine du désordre, dès aujourd'hui, mais encore plus pour les nouvelles générations.

Code postal : 0

Numéro : 390 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 13:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : S'ils le peuvent, je souhaite que les membres de la commission prennent cet engagement écrit et signé : "Je soussigné _____, certifie que ni moi ni mes proches n'ont reçu ou prévu de recevoir des avantages ou des rémunérations de la part d'entreprises ou d'organes d'influences liés aux nouvelles énergies renouvelables?; et nous nous engageons à refuser toute proposition du même ordre à l'avenir."

Code postal : 0

Numéro : 391 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 14:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant la commune d'AJAIN, nous sommes contre le projet d'implantation d'un parc éolien.
En effet, l'éolien présente beaucoup d'inconvénients, à savoir :
- les éoliennes produisent de l'électricité qu'un quart de temps, de façon aléatoire et pas forcément quand on en a besoin,
- cette énergie fortement subventionnée coûte très cher au consommateur,
- elles détruisent nos paysages et nos oiseaux,
- le recyclage de ces éoliennes (pales, fondations béton) n'est pas toujours possible,
- elles dégagent des champs magnétiques qui perturbent les cellules humaines, animales, et végétales.
Au total : NON A L'IMPLANTATION D'EOLIENNES sur les communes d'AJAIN, GLENIC, SAINT FIEL

Code postal : 0

Email : martine.picarat@sfr.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 392 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 14:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : DISTANCE DES ÉOLIENNES AUX VOIES DE COMMUNICATION

La distance des 5 éoliennes par rapport aux routes D16 et D63 sont les suivantes :

- E01 : 200m D16 et 500m D63
- E02 : 170m D16 et 470m D63
- E03 : 420m D16 et 270m D63
- E04 : 760m D16 et 110m D63
- E05 : 1 100m D16 et 200m D63

Je relève une erreur sur l'éolienne E05 concernant sa proximité avec la D16 qui est à 110m au lieu de 1 100m comme noté par Boralex dans le tableau 6 « Distances de chacune des éoliennes aux routes les plus proches (en m) en page 42 (du fichier n°5 – Etude de Dangers (AU-9))

Je constate que ces éoliennes seront relativement très proches des routes.
Des promeneurs à pied, en vélo, en moto, à cheval, circulent également en plus du trafic habituel.

Si l'on en croit la hiérarchisation des scénarios d'accidents (page 8 du même document), il est dit que l'analyse préliminaire des risques menée dans le cadre de cette étude de dangers fait ressortir cinq scénarios nécessitant une étude plus détaillée ; ces derniers pouvant avoir des effets significatifs sur la vie humaine :

- la projection de tout ou partie d'une pale ;
- l'effondrement de l'éolienne ;
- la chute d'élément de l'éolienne ;
- la chute de glace ;
- la projection de glace.

Qu'en sera-t-il si une de ces situations arrivaient ?

M. Darcy
La Chassignole
Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 393 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 15:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Étudiante en avant dernière année à l'école vétérinaire de Nantes (Oniris), je suis depuis ma première année impliquée auprès du CVFSE (Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes), qui se trouve au sein de l'école, je suis également impliquée dans la vie du club Faune Sauvage autochtone de l'école (organisation de conférence, présidence).

Du fait de mes études, j'ai été amenée à me déplacer pour effectuer des stages mais aussi pour travailler, afin de financer mes frais. C'est ainsi que je viens prêter main forte à l'équipe d'assistantes d'une des cliniques vétérinaires de Guéret depuis 3 étés consécutifs, mais il m'arrive également de venir en stage dans la clinique. Lorsque je viens en Creuse, je suis logée à Mauques.

L'été est la période d'envol/de départ du nid des jeunes animaux. Durant la belle période, les centres de faune sauvage croulent sous le nombre de jeunes, toutes espèces confondues et ont tendance à manquer de place et de moyens, humains et matériels. Pour faciliter la socialisation avec d'autres animaux de l'espèce, préparer la vie en liberté, permettre aux animaux d'apprendre à se nourrir seuls, ils ont souvent recours à des taquets. Même si cela concerne surtout les mammifères, il arrive que ces taquets soient installés chez des particuliers, surtout quand ceux-ci présentent un environnement idéal pour la/les espèce à relâcher.

Comme le décrit très bien la contribution 57 par le centre SOS faune sauvage, le taquet possède de nombreux avantages pour les jeunes et il se trouve qu'il y en a un à Mauques. Sans répéter ce qui a été écrit, ce taquet se trouve dans un environnement optimal pour de jeunes rapaces inexpérimentés.

En fonctionnement depuis 2016, je le vois pour ma part fonctionner depuis mon premier été en Creuse, en 2019. C'est d'ailleurs cette année-là qu'ont été effectuées des captures vidéos mettant en évidence le succès de ce type de démarche.

Ainsi, au fil des années, j'ai pu voir dans ce taquet de nombreux animaux qui ont été relâchés avec succès. Certains animaux choisissent même de rester nicher dans le périmètre. C'est le cas de trois hiboux moyens ducs, aperçus et surtout entendus pendant leur parade nuptiale. Celle-ci s'est entendue au moins 15 jours dans le secteur. Même si la majorité des oiseaux relâchés étaient des rapaces nocturnes, le taquet a été utilisé pour des rapaces diurnes adultes et des nichées de rapaces diurnes.

Par ailleurs, la mise en place d'un taquet demande un investissement matériel et humain non négligeables : entretien du taquet et de l'environnement, nourrissage des animaux, surveillance avant et les jours suivant le relâcher, repérage et soins des animaux qui le nécessitent... Peu de personnes s'investissent autant.

Ainsi, l'installation d'éoliennes sur les plateaux de Glénic, en plus de la dégradation du paysage, de la pollution sonore et environnementale, serait, à mon sens, un handicap pour la faune et la flore locales (avifaune et chiroptères surtout), et vraiment dommage au vu de l'organisation pré-existante. En effet, ce projet de parc éolien à 800m d'un taquet fonctionnel et efficace est à mon sens un gros risque pour les rapaces inexpérimentés qui seront relâchés dans le futur.

Bien cordialement,
Louise Quatresous, étudiante VET5 à l'école vétérinaire de Nantes

Email : louise.quatresous@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 394 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 16:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La protection de la faune et de la flore étant au cœur de mes convictions et soignant la faune sauvage à titre bénévole tous les jours dans mon métier je suis triste de savoir que, sur le plus grand site de libération de hiboux après sauvetage et autres oiseaux en Creuse , (un article à même été publié sur la Montagne !) des éoliennes vont être construites.

Celles ci risques de nuire à ces animaux nocturnes et nous ne pourrons plus les libérer sur site. Dans notre société actuelle où de nombreuses animales disparaissent à cause de l'humain qui modifie leur territoire nous autorisons ce genre de pratique et diminuons encore leur espace de vie.

L'écologie étant importante pour notre futur je suis triste que notre société se tourne vers des énergies dites vertes qui sont plus polluantes et nocives à long terme que d'autres alternatives. Que ce soit en matériel de recyclage des matériaux mais aussi nuisances envers les animaux qui vivent à leur proximité ...

Je déplore que l'on laisse ce genre de projet naître en Creuse et affecter la faune locale encore et encore.

A bon entendeur....

Nom : ROSSILLON
Code postal : 23000
Email : blanche.rossillon@orange.fr

Adresse : 35 boulevard de la Gare
Ville : GUERET
Téléphone : 05.55.52.94.47

Numéro : 395 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 17:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Compte tenue des nuisances observées depuis de nombreuses années sur d'autres départements où les pacs éoliens sont légions et pour y avoir habité de nombreuses années, mon avis est totalement défavorable!

Code postal : 0

Email : mlaureb@hotmail.fr

Numéro : 396 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 18:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet de parc éolien est nuisible en l'état actuel des choses.

L'éolien n'est en rien écologique. Il détruit la faune et la flore. L'attrait de l'argent pour les personnes à qui appartiennent les terrains est compréhensible cependant les générations suivantes n'auront pas de quoi faire enlever ces éoliennes.

Nous vivons en creuse pour sa nature et sa diversification animale et végétale.

L'humain ne fait que détruire ce que la nature nous donne.

De plus la dangerosité des accidents imprévisibles et catastrophiques que provoque la force du vent . N'oublions pas les 2 tempêtes de 1999 que nous avons subies de plein fouet.

Je vis en creuse depuis ma naissance et le vent ne cesse de se renforcer tout les ans.

L'option des panneaux solaires est une alternative plus intéressante au point de vue écologique et ne détruit pas la végétation car ils peuvent s'implanter sur les toits.

Code postal : 0

Email : Heloise.souton@hotmail.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 397 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 19:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet d'implantation d'éoliennes à Glénic !

Les habitants disent NON ! NON ET NON ! (ça mérite d'être clair !)

Et pourtant, maire et adjoints veulent nous entrainer nous, administrés, dans un projet qui n'est pas le nôtre !

C'EST TOUT SIMPLEMENT INADMISSIBLE ET INACCEPTABLE !

M. Darcy
La Chassignole
Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 398 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 20:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Lors de cette enquête publique, on remarque que la population est attachée à l'environnement dans lequel nous vivons et ce pourquoi nous avons décidé de nous installer ou rester vivre à Glénic.

Sur près de 400 observations faites à ce jour, 95 % sont pour la sauvegarde intacte de ce territoire.

La trentaine d'élus ayant suivi ce dossier depuis 3 mandats n'auraient-ils pas du ouvrir le dialogue avec la population dès le début de ce projet ? Je ne pense pas que le débat aurait été stérile comme il a été dit en réunion de Com-Com.

La communication autour du projet n'a été faite que par le promoteur. Il était facile pour lui de noter que les points positifs et de faire abstraction de tout ce qui est négatif pour Glénic.

Et les élus ont soutenu ce projet dans un domaine qu'il ne connaisse pas (c'est un domaine d'experts) et ont validé en apposant leur signature.

De quelle façon Boralex les a-t-il convaincus ???

Lors de la réunion de la Com-com, un représentant de notre commune a dit : « il aurait été plus simple de refuser le projet et de ne pas s'embêter ». Cela veut-il dire que de nombreux élus ont suivi bêtement un maire, un adjoint sans avoir leur propre réflexion et conviction ?

Lorsqu'on a un doute, on ne signe pas ! Cela me paraît logique...

Si un tel projet se réalisait, qui aura envie de se présenter pour former un Conseil Municipal lors des prochaines élections et gérer les problèmes liés à cette industrie du vent ?...

Ceux qui auront validé ce projet, ne feront certainement plus partie du CM.

Que voulons-nous laisser à nos enfants ?

Dominique BERNARD
La Chassignole
Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 399 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 20:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je voudrais rebondir sur l'observation très pertinente n° 387.
En tant que propriétaire de 4 gîtes sur la commune de Jouillat j'ai fait un petit sondage auprès de mes clients depuis que j'ai pris connaissance du projet, en leur demandant s'ils étaient prêts à louer un gîte là, ou se trouvait un parc éolien. Le résultat est sans appel ,100% des personnes on répondu, NON !
Les touristes qui viennent en vacances à la campagne viennent pour la nature, le calme et faire des sports de plein air. Ils n'ont pas envie de s'ébattre au pied de ces monstres de ferraille inesthétiques et bruyants.

Je me fait beaucoup de soucis pour l'avenir du tourisme en Creuse et pour la manne financière qu'il engendre pour différents secteurs tels que les hébergements, le commerce ,les restaurants, les sites à visiter etc...

Merci messieurs les commissaires de prendre en compte mon observation.

Pascal Lambert
Villemot Jouillat

Numéro : 400 Date de dépôt : 22/02/2022 Heure de dépôt : 21:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour ,
j'habite ANZEME , là aussi avec ST FIEL , les promoteurs d'éolien ont voulu ou veulent encore tromper les habitants sur la transition énergétique ,alors que tout le monde sait , JANCOVICI en premier , que ça fonctionne à 20% , que c'est polluant ;
Comment en plus vouloir saccager et anéantir le seul patrimoine et richesse de la Creuse ,qui est sont environnement et ses paysages !
Qui voudra venir en touriste ou nouvel habitant dans un environnement ,
troué par des éoliennes ?
en plus nous avons déjà les barrages .
ASSEZ
PAS D' EOLIENNE

Nom : HERY
Code postal : 23000
Email : dominique.hery7@orange.fr

Adresse : puybarjon
Ville : ANZEME

Numéro : 401 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 06:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant de Jouillat, je suis scandalisé par la volonté délibérée des élus, de ne pas avoir informé les habitants de Glénic et des communes proches.

Pire que le manque d'information, nous n'avons pas été écoutés. Malgré 83% de la population de Glénic étant contre, Mme le Maire et ses conseillers ont bafoué, dédaigné, ignoré leurs administrés. Aucun dialogue n'a été possible ni avec la Maire de Glénic ni avec le Maire de Jouillat . Je me demande s'ils connaissent la définition de la démocratie?????

Je suis contre le projet éolien sur Glénic, pour toutes les raisons déjà évoquées dans l'enquête.

Merci , Messieurs les commissaires enquêteurs de bien vouloir prendre en compte nos nombreuses observations.
Cordialement.

Pascal Lambert
Jouillat

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 402 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 07:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Venant régulièrement en Creuse chez mes amis, je trouve complètement stupide de vouloir mettre des éoliennes dans un département aussi attractif touristiquement, grâce aux paysages magnifiques, à une faune aussi riche, à tous les sports de plein air possibles, aux maisons de pierre typiques. Pour mon métier je sillonne la France et j'entends régulièrement les gens qui habitent près d'éoliennes se plaindre du bruit lancinant qu'elles font, de la dégradation de leurs paysages et pour certains, leurs insomnies ou leur état dépressif. Tout cela pour une production désastreuse. Et si c'était écologique, mais je ne vois pas en quoi ça le serait, avec du béton qui restera à jamais dans le sol, des pales qui ne sont pas recyclables, des terres rares qu'on va chercher à l'autre bout de la planète, des oiseaux hachés par les pales etc...

Je suis contre les éoliennes à Glénic et ailleurs

Marie Noelle Dieutegard
OISE

Numéro : 403 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 09:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Étant souvent de résidence à Anzême, j'apprécie particulièrement le calme et les promenades tout à l'entour, notamment du côté de Glénic. L'implantation d'éoliennes détruirait tout l'attrait de ces randonnées et l'intérêt de ma venue en Creuse. N'étant pas le seul dans ce cas c'est tout l'intérêt touristique de ce charmant coin de la Creuse qui serait réduit à néant. Par ailleurs observant la nature dans ses différents aspects je redoute également de voir certaines espèces disparaître de nos paysages (rapaces : milan, faucon crécerelle, buses...chauves -souris....) pour finir de me dissuader de continuer à fréquenter cette région.

Y. Delattre

Nom : DELATTRE
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : yv.delattre@netc.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 404 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 09:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitante de la commune d'Anzême pendant de très nombreuses années, je travaille actuellement pour un des onze parcs nationaux de France et je suis bénévole dans un centre de soins pour la faune sauvage. Je suis effarée de voir des millions brassés pour financer une soi-disant énergie verte et des sociétés de droit étranger. En Nouvelle Aquitaine et particulièrement en Creuse, les éoliennes ont un faible taux de charge. De plus, à l'heure actuelle, on est dans l'impossibilité technique de stocker l'électricité produite par ces moulins à vents. Tout ça en détruisant des espaces naturels et préservés comme c'est le cas à Glénic. Je suis bien placée pour pouvoir affirmer que cet argent public fait cruellement défaut aux Parcs Nationaux et Régionaux mais aussi aux Conservatoires d'espaces naturels qui ont tous pour mission la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Faute de moyens humains et financiers pour assurer durablement la préservation de ces espaces naturels, la première des priorités devrait être de ne pas les détruire inutilement ! Ils ne sont pas remplaçables, rien ne peut compenser leurs disparitions.

En ayant lu les très nombreuses observations précédentes, je m'étonne que des élus censés connaître la valeur du patrimoine naturel de leur territoire puissent soutenir les yeux fermés de tels projets. Et je suis encore plus étonnée qu'ils le soutiennent en dépit du bon sens et face à l'opposition très largement majoritaire des habitants de Glénic. Ce n'est pas parce qu'on a été élu démocratiquement qu'on doit ignorer toute notion de représentativité !

J'essaye tant bien que mal de poursuivre la lecture du dossier d'étude qui est un véritable sac de nœuds (ce qui n'était pas le cas pour celui d'Anzême) et je suis d'ores et déjà stupéfaite par les nuisances que subiraient les habitants des hameaux de la Chassignole, du Boucheteau et de Mauques, par l'empiètement sur les zones humides et par la légèreté des études sur l'avifaune.

Je suis Anzêmoise, je défends le patrimoine naturel de la Creuse et je suis CONTRE le projet éolien "Les Bruyères"

S. BAUDIMONT

Code postal : 0

Email : suzannebaudimont@yahoo.fr

Numéro : 405 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 11:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Eric leblond habitant d'un hameau sur les hauteurs de Glénic

Je vous fait part de mon opposition à ce projet.

Noter habitation achetée en 2018 pour sa tranquillité et afin d'y passer notre retraite est située à 650 mètres d'une des éoliennes. Contre les nuisances sonores, contre les nuisances visuelles, contre les nuisances imposées au monde rural pour produire l'électricité consommée à 80% dans les villes, contre les décisions prises par une mairie malgré le désaccord d'une très grande majorité de ces administrés.

Alors non à ce projet d'eolien.

Nom : LEBLOND
Code postal : 23380
Email : Ericleblond@live.com

Adresse : 10 La Brousse
Ville : GLENIC (23380)
Téléphone : 0610194731

Numéro : 406 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 12:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ROITELET A TRIPLE BANDEAU / MARTINET NOIR / FAUCON CRECERELLE

Actu environnement le 21 juillet 2017 après la parution de l'étude nationale sur la mortalité des oiseaux due aux éoliennes réalisée par la L.P.O. :
« ...Quant aux espèces impactées, "81 % des cadavres retrouvés appartiennent à des espèces protégées ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation", rapporte l'étude. Il est constaté que les espèces les plus fragiles sont également davantage affectées dans les sites Natura 2000. (voir l'observation 314)
En valeur absolue, les deux espèces qui paient le plus lourd tribut sont le Roitelet à triple bandeau et le Martinet noir. Les passereaux migrateurs sont particulièrement impactés. Rapportés à leur population, ce sont en revanche les rapaces diurnes comme les Faucons crécerelle et crécerellette, les Milans noir et royal, le Busard cendré ou la Buse variable qui sont les principales victimes des pales... ».

Dans cette étude de la LPO, bien qu'obsolète en raison de son antériorité et du fort développement des parcs éoliens terrestres européens et français depuis sa parution, il apparaît effectivement à la page 75 :

« ...Les roitelets à triple bandeau et les martinets noirs, impactés principalement lors de la migration postnuptiale, sont les espèces les plus retrouvées en valeur absolue sous les éoliennes françaises. Les migrateurs, principalement des passereaux, représentent environ 60 % des cadavres retrouvés. Les rapaces diurnes (Faucon crécerelle et crécerellette, Milans noir et royal, Busard cendré, Buse variable, etc.) sont, par contre, indéniablement les premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population, d'autant que dans la majorité des cas, ce sont des individus nicheurs en France qui sont impactés... »

Ce qui est confirmé page 81 par un tableau dans lequel Roitelet à triple bandeau, Martinet noir et Faucon crécerelle sont cités dans le même ordre aux trois premières places des espèces les plus impactées par la mortalité due aux éoliennes.
(Voir les pièces jointes)

Nous pouvons donc nous interroger sur les niveaux de vulnérabilité appliqués à ces trois espèces dans le tableau 16 page 84 de l'analyse de l'état initial.

Roitelet à triple bandeau :

Espèce migratrice protégée /Liste rouge nationale : LC / Liste rouge limousin : LC

Dans le tableau 16 page 84 de l'analyse de l'état initial, il apparaît :

- Niveau d'enjeu : Nul

En quoi ce niveau d'enjeu est-il justifié pour une espèce protégée ?

- Niveau de sensibilité : Faible

En quoi ce niveau de sensibilité est-il justifié puisque cette espèce est la plus impactée en valeur absolue selon l'étude de la LPO sur la mortalité due aux éoliennes ?

- Compte tenu de ce qui précède et de l'effectif cumulé noté ++, en quoi le niveau de vulnérabilité « Très faible » est-il justifié ?

Martinets Noir :

Même questionnement pour cette espèce migratrice protégée, quasi menacée à l'échelle nationale et à la seconde place des espèces les plus impactées en valeur absolue selon l'étude de la LPO sur la mortalité due aux éoliennes.

En quoi le niveau de vulnérabilité « Faible » est-il justifié ?

Concernant le Roitelet à triple bandeau et le Martinet Noir, il est surprenant qu'ils apparaissent uniquement dans le tableau de synthèse 16 page 84 relatif aux espèces nicheuses et qu'ils soient absents du tableau de synthèse 15 page 82 relatif aux espèces en migration, alors que le Chardonneret élégant par exemple apparaît dans les deux.

Faucon crécerelle :

Toujours dans le tableau page 81 de l'étude de la LPO, le Faucon crécerelle, rapace diurne nicheur quasi menacé à l'échelle nationale est à la troisième place des espèces les plus impactées par la mortalité due aux éoliennes mais aussi la première des victimes en regard de ses effectifs. Comme tout rapace nicheur, il est également très sensible à la modification ou la destruction de ses territoires de chasse.

Dans le tableau 16 page 84 de l'analyse de l'état initial, il apparaît :

- Niveau d'enjeu : Nul

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pourquoi ?

- Niveau de sensibilité : Fort

Très bien, mais alors pourquoi « faible » et « moyen » pour le Roitelet à triple bandeau et le Martinet noir ?

- Effectif cumulé : ++

Nous ne sommes pas d'accord compte tenu des nombreuses observations visibles sur le secteur concerné au travers du site faune.limousin-eu et des photos géolocalisées prises en très peu de temps sur la zone d'implantation. (Voir les pièces jointes)

- Niveau de vulnérabilité : Modéré

Le niveau de vulnérabilité n'est-il pas sous-estimé vu ce qui précède et les « considérant » de l'arrêté préfectoral de refus d'exploiter un parc éolien sur les communes de Vareilles et Saint Sulpice les feuilles ? (voir les pièces jointes).

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : ETUDE LPO.pdf
extrait_29243-eolien-avifaune-etude-LPO.pdf
rAP Refus dde parc éolien - 27-01-2022_VAREILLES.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsenceuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 407 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 13:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mesdames, messieurs,

Originnaire de Creuse, j'ai toujours beaucoup de plaisir à revenir le plus souvent possible. Depuis un an j'ai la chance d'être devenue propriétaire dans le département. C'est un réel bonheur de vivre dans cette magnifique campagne préservée de beaucoup de choses et qui se laisse découvrir en cheminant. Vous comprendrez, donc mon refus qu'un parc industriel vienne obturer nos paysages et dégrader une région qui souffre déjà suffisamment.

Je m'oppose donc à ce projet inutile et polluant.

Cordialement
Régine Lebel

Code postal : 0

Email : regine.rabaste@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 408 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 15:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je préfère voir des éoliennes dans le paysage plutôt que d'avoir des déchets radioactifs enfouis dans mon jardin...

Nous voulons sortir des énergies fossiles, c'est ce que disent les vélos et voitures électriques, avec leurs bornes de recharge qui fleurissent un peu partout mais trop peu d'usagers se posent la question de savoir comment elles vont être alimentées!

La complémentarité des différentes énergies renouvelables doit se mettre en place dès à présent, elle doit être progressive pour assurer un avenir plus sûr aux jeunes générations.

Profitons en pour rappeler que la transition sera moins complexe à gérer si nous réduisons nos consommations.

Notre territoire doit devenir acteur de la transition énergétique et avoir le choix d'opter pour des technologies propres est une chance.

Code postal : 0

Email : soyezpetithomme@gmail.com

Numéro : 409 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 15:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Vous trouverez en annexe des photos datées et géolocalisées prises à mon domicile, il me semble que l'effectif cumulé pour l'espèce nicheuse Chardonneret Élégant dans le tableau de synthèse page 84 de l'analyse de l'état initial (+) est en deçà de la réalité. En conséquence, les enjeux étant forts pour cette espèce notée vulnérable sur les listes rouges nationale et Limousin, le niveau de vulnérabilité paraît lui aussi sous estimé.

De plus, les effectifs de Verdier d'Europe semblent sous estimés. Et enfin, le Pinson du Nord et le Pinson Gros Bec casse noyau n'apparaissent pas dans l'étude sur l'avifaune quels que soient les statuts biologiques, migrateurs, hivernants ou nicheurs.

FANTHOU Jean-Luc

PEYZAT

GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : photos_Partie1.pdf
photos_Partie2.pdf
photos_Partie3.pdf

Adresse : PEYZAT
Ville : GLENIC

Code postal : 23380
Email : fanthou23@orange.fr

Numéro : 410 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 16:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Précédemment j'ai évoqué l'inconsistance du dossier éolien présenté par Boralex.

Le manque de sérieux de ce groupe a fait jour lors de l'audition de ses présidents à la Commission sur les Énergies Renouvelables à l'Assemblée Nationale du 23/07/2019. Les éléments apportés par les dirigeants du groupe sont édifiants (bêtises, le tout et son contraire, perte de mémoire ...) tout cela sous serment mais enrobé de la philosophie Boralex : « Vision d'un nouveau Monde ... »

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Exemple 1 :

M. Aubert (président de la Commission) : Est-ce que vous pensez que le syndrome de l'éolien existe ?

Boralex : Qu'est ce exactement le syndrome de l'éolien ?

Explication de la commission

Boralex : C'est la 1ere fois que j'en entend parler

re-explication

Boralex : A ma connaissance nous n'avons pas de riverain touché par le syndrome éolien, je n'ai jamais entendu parlé de cela ...

Autre membre de Boralex : On parle souvent d'infrasons or l'oreille humaine n'est pas capable de percevoir les infrasons.

Je pense que ces remarques sont le symptôme de la mauvaise foi de Boralex puisque si les infrasons posent problèmes c'est parce qu'ils sont infra .

Exemple 2

M. Aubert pose une question sur les soutiens publics apportés à l'industrie éolienne et peut être à la nécessité de supprimer les appels d'offres.

Boralex : Nous pensons qu'il est trop tôt pour supprimer les appels d'offres. C'est un mécanisme qui nous permet aujourd'hui de nous préparer au futur.

Effectivement, parce que la pyramide financière construite par le groupe nécessite des parcs récents pour financer les anciens (sur les premières années il y a d'importantes pertes mais une trésorerie confortable; ceci étant notamment dû aux écritures comptables des dotations aux amortissements par rapport aux remboursements de la dette)

De plus s'il n'y a pas d'appel d'offre il n'y a pas de garantie des prix à la production et donc une incapacité complète pour une société de ce genre à exister.

Exemple 3

Question de la rapporteur : Ne pensez-vous pas que les grandes machines vont susciter des problèmes d'acceptabilité ?

Boralex : Nous pensons que cela peut marcher si le développement est fait avec la philosophie Boralex : En accompagnant et en expliquant comment cela va fonctionner et ce que cela va apporter en terme de bénéfice

Quand vous regardez un parc qui fait 180 mètres ou 105 mètres, à une distance de 500 mètres vous ne voyez absolument pas la différence, c'est totalement transparent pour la personne qui est en face du parc.

C'est là le comble du mépris

Je me suis limitée à ces 3 exemples mais ils y en a d'autres tout aussi étonnants.

Je vous encourage fortement à lire le compte-rendu de cette commission parlementaire, il est hallucinant de voir à quel point les présidents de Boralex se moquent de la population, l'humilité qu'ils prônent est largement jetée aux orties comme les humains, la faune, la flore ... mais la leçon de philosophie est bien là.

Du je-m'en-foutisme au plus haut degré. C'est la même chose pour le dossier « Projet Eolien de Glenic »

Attention danger d'extension à de nouveaux parcs d'autant qu'ils se vantent de vouloir rester 20 ans sur site.

Non aux éoliennes.

Il faut avoir des poches bien larges pour oser affirmer que le groupe Boralex est sérieux et « profitable » à notre Creuse.

M. Moehring

Nom : MOEHRING
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : moehring.muriel@laposte.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 411 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 17:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des membres de la Commission d'enquête,

Bonjour,

Je me permets de vous faire part de mon avis sur la question de la construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic, par l'entreprise BORALEX, car un couple de ma famille vit sur la commune et je m'y rend régulièrement. Tout deux sont très impliqués personnellement et professionnellement dans la protection de sa faune, ont eux-mêmes de nombreux animaux, dont un élevage équin. Elle et il seront donc directement et lourdement impactés par ce projet.

Par ailleurs, travaillant moi-même pour une banque publique de développement, je suis sensibilisée et impliquée dans les enjeux de développement humain et durable, pour une transition écologique que nous souhaitons être une transition juste. Ce dernier point vaut, de mon point de vue, autant pour nos partenaires et bénéficiaires internationaux que sur notre territoire. Nous sommes régulièrement confrontés dans nos projets à des contentieux similaires. Les populations affectées sont en position de faiblesse, tant au niveau de l'influence politique que des moyens économiques. Elles font face à des groupes et des entreprises, qui se situent sur un marché juteux et lourdement subventionné (et donc à faible risque), et à des administrations qui sont souvent promptes à se laisser influencer vers un green-washing de court terme et des revenus immédiats, sans réelle prise de conscience des résultats de long terme.

Évidemment, toute nouvelle infrastructure aura un impact sur les populations environnantes, et personne ne veut d'éolienne près de chez soi. Il est facile de dénigrer les remarques des riverains de cette façon. Cependant, quand bien même l'on s'en tiendrait à ce simple argument pour rejeter les réclamations, les externalités négatives et conséquences sur le tourisme, sur l'environnement, sur la faune (en particulier aviaire protégée, comme rappelé de nombreuses fois dans ces observations) et les lourdes nuisances sonores induites se justifient-ils ? Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ces mêmes riverains se verront en incapacité partielle ou totale de vendre leur bien si leur situation leur devient insupportable, la valeur et l'attractivité des parcelles proches des éoliennes ne pouvant qu'immanquablement s'effondrer pour ces mêmes raisons.

Les études d'impact fournies ici sont, à mon sens, largement insuffisantes pour répondre honnêtement et avec diligence à leurs inquiétudes concernant leur qualité de vie, la destruction de leur environnement et l'impact touristique.

A titre personnel, je suis persuadée qu'au niveau énergétique nos sociétés occidentales produisent certes mal, mais produisent surtout trop et dans une optique du toujours plus qui n'est pas viable. Le stockage des énergies a d'ailleurs déjà été un problème par le passé. Il est nécessaire que nous nous engagions dans une démarche de sobriété plutôt que de déployer ad-vitam de nouvelles infrastructures dont l'utilité n'est déjà pas évidente, mais qui, surtout, posent autant sinon plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Et ce n'est pas en s'engageant sur des productions dites "vertes" que la France cessera d'être un grand pollueur ou que nous pourrons sortir du nucléaire. Toute nouvelle infrastructure énergétique a un coût à l'entrée lourd sur l'environnement. Ce coût environnemental est d'autant moins justifiable que le premier problème posé par l'éolien est de l'ordre du recyclage et du cycle de vie de l'infrastructure (cycle, qui, rappelons-le, est très court, 15-20 ans maximum). Le coût environnemental à la sortie, le démantèlement et le recyclage des matériaux, est lui aussi majeur. L'incertitude climatique (en particulier le réchauffement et la violence croissante des intempéries, largement documentés) ne fait que rajouter à cela des doutes sur la pertinence et l'efficacité de l'infrastructure durant son exploitation.

Pour toutes ces raisons, je souhaite exprimer mon opposition à ce projet.

En vous remerciant pour votre lecture,

Bien cordialement,

J. Chaix
Paris

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : JOANNE CHAIX
Code postal : 75006
Email : joanne.chaix@gmail.com

Adresse : 21 rue des Saints Pères
Ville : PARIS

Numéro : 412 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 17:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour à celle, celui, celles ou ceux qui me liront,

Nous avons tous envie d'un monde meilleur, pour nous, nos enfants et nos petits enfants.
Personne ne dira le contraire. Tout le monde le soutient.

Oui tout le monde souhaite de l'énergie verte, tout le monde flatte ses vertus.

Mais dès qu'il s'agit d'être soit même impliqué, de faire quelques concessions pour participer à l'effort collectif, et bien, on trouve toujours une bonne raison de s'opposer.

"Oui, c'est bien mais surtout pas chez moi.." Et alors, on assiste à un dynamique diluvienne de mauvaises langues et de mauvaises fois pour effacer la légèreté intellectuelle qui se cache derrière.

Je trouve cela triste, égoïste et lâche..
Vivez-donc comme des fourmis qui ne seraient jamais sorties de leur fourmilière.
Mais les fourmis, elles, ignorent qu'il existe un monde plus vaste autour. Nous oui..

Soyons courageux, pensons aux générations futures et montrons leur notre courage.

Moi je dis oui, et vous pouvez en mettre une sur le toit de ma maison si cela vous plait.

Gisèle P.

Nom : POTIER GISÈLE
Ville : LA SOUTERRAINE

Code postal : 23300
Email : nxperia@aol.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 413 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 17:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel scandale sous-tend la position de la mairie en faveur des éoliennes?

Il est en effet difficile de comprendre ce qui a pu motiver les élus à se montrer favorables à l'implantation d'éoliennes et ce sans tenir compte de l'avis des ressortissants les plus concernés!

Difficile aussi d'imaginer que les élus aient tous bien lu et compris le dossier volumineux de Boralex...

Doit-on imaginer que derrière toute cette affaire se cachent des intérêts personnels?...

Nul doute en tout cas qu'il s'agit d'une affaire de gros sous, car

- comment comprendre que les élus puissent si facilement prendre le risque de dévaloriser tout un territoire particulièrement prisé pour la qualité de son environnement?

- comment comprendre que les élus puissent si facilement prendre le risque d'entraîner tout un territoire dans un tourbillon de nuisances?

- comment comprendre que les élus n'aient accordé aucune importance à la liste des opposants/partisans à ce projet dressée par des habitants de la commune?

Tant d'interrogations qui laissent perplexe!!!

L'âme de ce territoire a-t-elle été vendue au diable argent?

Code postal : 0

Email : taymans.bruno@gmail.com

Numéro : 414 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 18:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur l'enquêteur,

Par la présente je vous transmets mon avis favorable pour projet éolien des Fermes de Septenville, participant à la transition énergétique et notre engagement à tous de mener une vie moins polluante pour les générations futures.

Compte tenu du contexte local, et de l'activité agricole qui s'exerce tout autour, le paysage a d'ores et déjà été modifié et la présence des éoliennes ne portera pas préjudice au paysage local.

De plus, au vu de l'étude fournie par le porteur de projet, tous les enjeux locaux ont été pris en compte au préalable afin de générer un projet en harmonie avec l'environnement dans lequel il s'implante.

Il ne faut pas s'arrêter sur les projets d'énergies renouvelables, et relativiser avec tous les projets et les activités humaines sur terre. Ces projets font partie de la solutions, mais à nous d'adapter notre mode de vie et co habiter avec la terre

En vous remerciant,

Cordialement,

Code postal : 0

Email : ladyoume@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 415 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 18:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Durant mon enfance, venant de Bordeaux, je passais mes vacances à Guéret. Notre occupation principale était la pêche dans la rivière Creuse, et en particulier à Glénic le pont, sous le viaduc. Que de bons souvenirs. Souvent, nous montions, toujours à bicyclette jusqu'au bourg. Que de bons et émouvants souvenirs ! Et j'ajoute qu'il ne se passe pas 1 année sans que je séjourne quelques jours en Creuse. Que de dégâts constatés au fil des années, avec les éoliennes ! Je suis opposé à l'élaboration du parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic.

Jusqu'à présent, les éoliennes ne m'ont pas montré une quelconque utilité dans le mix énergétique français. Elles m'ont plutôt montré une quantité de nuisance: sanitaire, écologique, sonore, visuelle,...etc. Tout ici n'est qu'affaire d'argent, à un point scandaleux.

Que restera-t-il à la Creuse, quand elle aura perdu sa beauté, quand les terres déjà peu valorisantes auront encore perdu de la valeur, couvertes qu'elles seront d'éoliennes.

A quoi sert de continuer à argumenter; vous savez comme moi que tout est faussé par le profit à tous les niveaux.

Je réclame un moratoire pour toute nouvelles élaborations d'éoliennes.

Nom : DESMOULIERE HENRI LOUIS
Code postal : 36210
Email : hldesmouliere@free.fr

Adresse : 71 rue de Selles
Ville : CHABRIS

Numéro : 416 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 18:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet Eolien sur la commune de Glenic

Je m'oppose à ce projet éolien industrielle dans une région dont la biodiversité sera très impactée notamment les chiroptères et les oiseaux migrateurs (milan royal etc.). Ce projet prend insuffisamment en compte les réserves émises par le rapport MRAe !

Ce projet remettra en cause les efforts du développement du tourisme pour cette région dont l'attractivité et la richesse touristique sont les paysages bocagers qui seront fortement altérés !

Une nuisance pour les riverains les plus proches dont la qualité de vie sera fortement détériorée et la valeur de leurs biens anéantie.

Ce projet éolien impose un impact négatif voir une éventuelle souffrance pour certains riverains (symptôme éolien).

Je vous prie de prendre en considération des différentes doléances.

Cordialement,

Carl Dunning-Gribble

Nom : CARL DUNNING-GRIBBLE
Code postal : 36310
Email : carl.dunning-gribble@syquant.com

Adresse : Le Beau
Ville : BONNEUIL
Téléphone : 0640112453

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 417 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation 414

Les Fermes de Septenville

"Le projet présenté par la société Les Vents de la Plaine Picarde, filiale de Boralex, porte sur la création d'un parc éolien constitué de 4 éoliennes, d'une puissance totale maximale de 14,4 mégawatts (MW), et un poste de livraison sur la commune de Rubempré, dans le département de la Somme ". Extrait de l'avis de la MRAE

Parfait résumé de la philosophie " Boralex"

Quel sérieux !!!

Numéro : 418 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 18:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis totalement opposé à ce projet. Ces moulins de plus de 100 m de haut sont une injure à la beauté de la nature, dans ce paysage de la Creuse particulièrement magnifique, non loin de ce petit village plein de charme. D'autant que cette énergie intermittente ne résoudra rien si ce n'est engraisser des personnes qui ne s'en cachent même plus.

Email : desmouliere.bruno@hotmail.com

Numéro : 419 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 19:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Remarques concernant l'avifaune
Jean-Michel Bienvenu
Ornithologue,
membre du conseil scientifique du CEN Nouvelle Aquitaine (antenne Limousin)

Pièce(s) jointe(s) : Remarques éoliennes Glénic.pdf

Email : jean-michel.bienvenu@wanadoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 420 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 19:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitante sur la commune de Roches, je trouve inadmissible de ne pas avoir été prévenue de l'enquête publique de ce projet par la Mairie, également que les élus n'aient accordé aucune importance aux différentes pétitions faites contre ce projet

Je suis totalement contre ce projet d'éoliennes à Glénic qui n'apportera que désagrément et rien de positif.

La flore, la faune sauvage est tout un système qui en sera perturbé avec des impacts sonores et visuels

En prenant compte les nuisances observées depuis de nombreuses années sur d'autres départements où les pacs éoliens sont implantés, mon avis est totalement défavorable!

Je suis contre le projet éolien sur Glénic, pour toutes les raisons déjà évoquées dans l'enquête.

En espérant que nos nombreuses observations seront prises en compte,

Pauline Conchon
ROCHES

Nom : CONCHON
Code postal : 23270
Email : endy2323@hotmail.fr

Adresse : 1 LE REBEYRET
Ville : ROCHES

Numéro : 421 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 20:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que les élus qui ne veulent pas d'éoliennes près de chez eux aient le courage de dire non à Boralex.
Qu'ils se rappellent pourquoi ils ont été élus, servir l'intérêt de tous et veiller au bien vivre de chacun dans la commune dont ils ont la charge.
Le seul engagement que vous ayez est celui qui vous lie à ceux qui vous ont élus, à savoir les plus de 80 pour 100 des habitants de Glénic qui ne veulent pas des éoliennes sur leur commune et moins encore face à leur maison pour certains.

Numéro : 422 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 20:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : À Glénic, on prévoit des éoliennes les pieds dans l'eau, alors qu'on contraint les agriculteurs à respecter les zones humides.
Les sociétés telles que Boralex sont elles au dessus des règles relatives à l'environnement ?

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 423 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 20:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir ?

Étonnement de ma part ,que des élus puissent considérer comme profitable des éoliennes !....

Quel vent toxique et rétrograde agite le moulin de leur boîte a poux.

Destruction de la faune, du paysage,des arbres ,nocivité pour les personnes et les élevages;le paysage encore impacté...etc

Pourquoi tant de haine! pour la Creuse ! Quelques sous? Comme investissement pour détruire un peu plus la faune; les oiseaux.

Faire supporter la laideur a tous!Je ne veux pas être puni Monsieur!

A moins que leur désir secret soit de vouloir habiter a 500 m de l'objet de leur désir, goûter à la musique expérimentale de l'infra son.

Avidité du développement de la Creuse ?Vers le haut toujours plus loin; ont ils imaginé un parc d'attraction avec petite nacelle au bout des pales pour s'enivrer de grand air.

Conclusion :désolation ,désarroi devant l'aigreur ,l'incompétence ,le manque de vision: que fait la police !.....

F.Barrouilhet. Champsanglard.

Email : francois.barrouilhet@gmail.com

Numéro : 424 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 21:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est scandaleux d'envisager l'implantation d'éoliennes dans les paysages remarquables de la Creuse. Respectons ce que la nature nous a donné.

Bernadette et Gabriel Chabrat

Nom : CHABRAT

Code postal : 23150

Email : gabriel.chabrat@orange.fr

Adresse : La Gasne

Ville : SOUS PARSAT

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 425 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Chers enquêteurs, Vous allez avoir la grande responsabilité de décider en toute connaissance de cause, de l'avenir d'une commune et de ses habitants. Nous le savons maintenant, les témoignages de riverains étant unanimes, la proximité d'un parc éolien a des impacts indéniables sur la vie alentours ! Creuse ENVIE, association dont je suis la présidente et qui siège à Bétête, a pour objet de protéger les communes de la Creuse de tout projet mettant en danger leur paysage, l'environnement, la flore et la faune locales, ainsi que le cadre de vie et la valeur des biens de leurs habitants, voire la santé des hommes et des bêtes sur ces mêmes territoires. Ainsi, notre association s'oppose de la manière la plus ferme qui soit, au projet de 4 aérogénérateurs sur Glénic. Les aménagements nécessaires à l'implantation de ce parc de Glénic, ne seront qu'une industrialisation supplémentaire de la campagne, lorsque l'urgence climatique nous réclame la protection à tout prix de la nature, voire la reforestation dès que possible ! La Creuse est un des départements les plus préservés de France, son Conseil Départemental lui-même, a lancé, tout un été, un questionnaire en ligne, sur l'attractivité du territoire creusois, dans l'objectif d'attirer de nouveaux habitants. C'est cette carte de l'attractivité que la Creuse veut jouer aujourd'hui ! Or la proximité d'une zone industrielle d'aérogénérateurs ne provoque que le rejet d'éventuels acquéreurs. L'étude jointe des Hébergeurs de l'Indre, le montre très clairement, ainsi que le témoignage d'un agent immobilier de Boussac, désespéré par l'invasion éolienne qui risque de "vider" le territoire et faire loucher à la Creuse sa chance d'accueillir de nouveaux habitants en quête de nature. Enfin, notre association, lors de son RDV avec Cyril Victor Vice Président de la Com Com Creuse Confluence s'est entendue assurer que les communes seraient souveraines quant à l'avis émis lors d'une enquête à propos d'un projet éolien. Chers enquêteurs, notre association espère que vous écouterez les riverains, qui seuls devraient avoir leur mot à dire sur un projet qui pourrait bouleverser à jamais leur vie sur le territoire de Creuse auquel ils sont si attachés ! Très cordialement, Nathalie Crouzet

Pièce(s) jointe(s) : Témoignage agent immobilier.pdf
ArticleUne_etude_et_un_sondage touristes disent non aux eoliennes.pdf

Nom : NATHALIE CROUZET
Code postal : 23270
Email : creuse.envie@laposte.net

Adresse : 5 bis chez Brigat
Ville : BÉTÊTE

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 426 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 22:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La mise en place de 5 éoliennes sur Glénic créerait une barrière artificielle de près de 1,5 km de large sur 250 m de haut (turbulences créés par la rotation des pâles et la présence des machines) en lisière de bois et taillis, ce qui détruirait énormément d'oiseaux sédentaires (variétés décrites dans de nombreuses observations) car la plupart volent à une hauteur située entre 1 m et 200 m.

Les éoliennes étant aussi implantées dans un couloir migratoire, les différentes espèces survolant notre territoire seraient énormément impactés aussi. (déjà signalé)

Cette barrière risque de faire sans doute de nombreux dégâts concernant les oiseaux vivant dans les milieux aquatiques et volant la nuit (canards, hérons cendrés, sarcelles, etc...) car ils n'auront aucun repère.

Lorsque l'on regarde la carte de la Creuse, ces moulins à vent créent un obstacle entre la Vallée de la Creuse et ses lacs, et les nombreux étangs qui se trouvent sur les communes d'Ajain, Ladapeyre, Châtelus-Malvaleix et autres aux alentours.

Le carnage devrait être conséquent !!!!

Ces volatiles devraient être fortement impactés mais leur destruction difficile à quantifier car leurs dépouilles seront vite ramassés par la sauvagine (belettes, fouine, martres, putois, chats sauvages, renards,...) vivant en nombre dans les sous-bois à proximité, qui en feront sans doute leur festin !...

Dominique BERNARD
La Chassignole
Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 427 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 22:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La Creuse appartient à ceux qui préservent son territoire et non à ceux qui veulent la détruire.
Son patrimoine est naturel avec des paysages magnifiques et divers qui ont été construits et entretenus par une agriculture d'élevage et par des habitants qui aiment leur terre.

1/ Les tonnes de béton détruiraient monstrueusement les paysages en surface et en profondeur entraînant la pollution des sols et des eaux naturelles. Ce territoire remarquable possède des zones humides indispensables aux animaux, aux oiseaux et également à l'homme car elles vont favoriser l'adaptation au réchauffement climatique. (Voir la Convention de RAMSAR sur les zones humides)

2/ L'éolien produit très peu d'électricité. Il ne représentera en 2030 que 6 à 8 % de la production d'électricité.. Il ne contribue pas à réduire les émissions de CO2. L'éolien produit une énergie décarbonnée certes mais c'est le charbon ou le gaz qui produisent l'électricité quand il n'y a pas de vent. En France grâce au nucléaire notre électricité est décarbonnée.

3/ Les enjeux sont en réalité financiers et géopolitiques. On veut nous faire croire que cette énergie sera la transition écologique. En fait elle est réellement profitable aux multinationales rémunérées à coup de subventions et elle est monstrueusement destructrice d'une planète déjà en danger.
Et in fine c'est le contribuable qui paiera la note par le biais d'une taxe prélevée sur sa facture d'électricité.

Stoppons le massacre de notre belle nature limousine.!!

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : FOURNET
Code postal : 87120
Email : mffour@orange.fr

Adresse : Nedde
Ville : NEDDE

Numéro : 428 Date de dépôt : 23/02/2022 Heure de dépôt : 23:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'émet un avis défavorable au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Glenic

En effet, pour un enjeu économique très faible, le projet présente à la fois des carences dans sa conception, des nuisances auditives et visuelles identifiables ne serait-ce que par la proximité de près de 500 m de deux éoliennes de maisons et de hameaux et d'une dangerosité d'ordre médicale constatée par des organismes agréés du fait de cette proximité.

A ce cumul d'objections, réunissant des risques majeurs pour les populations, se surajoute une objection concernant le respect de l'environnement : contrariant toutes les orientations nationales, ce projet affecte à la fois le paysage et le développement touristique et rurale de la commune.

Code postal : 0

Email : ernst.m2@gmail.com

Numéro : 429 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 01:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'implantation d'un site éolien sur le territoire de la commune de Glénic est ubuesque !

En effet, comment pouvez-vous expliquer :

- que sur un plan paysager : « ..la limitation du champ visuel depuis les habitats et les lieux patrimoniaux » ? alors que « 5 éoliennes .. d'une hauteur de 90 à 125 mètres avec des pales de 49 à 66 mètres de long suivant l'évolution des technologies disponibles, le tout pour un gabarit total, pale à la verticale de 150 à 180 mètres »
-> L'impact mais également la saturation visuelle des horizons est une réalité.

- que sur le plan environnemental : « l'éloignement des zones humides et boisées riches en biodiversité et l'orientation des éoliennes en parallèle des flux de migration des oiseaux » ? alors que l'implantation de ces 5 éoliennes se retrouvent sur le couloir migratoire de la grue cendrée, sur un site exceptionnellement préservé, puisque qu'y est pratiqué régulièrement des remises en liberté d'oiseaux diurnes ou nocturnes..... et que le territoire de la commune de Glénic est classé site « Natura 2000 » en raison de la biodiversité qu'elle abrite.

-> Ces implantations vont engendrer la destruction des sites de nidifications et par conséquent la disparition de différentes populations d'oiseaux, d'insectes, de mammifères... nécessaire à la biodiversité, à la régulation de la prolifération des nuisibles.

Mais également la destruction directe d'individus comme le hibou moyen-duc qui se retrouve déjà sur la liste rouge régionale des oiseaux protégés (Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

- que sur le plan technique : « la réduction des effets sonores... » ? alors que la fréquence spécifique d'une éolienne se situe entre 0,7 et 4,9 hertz (Hz) dans ce cas multiplié par 5 ... infrasons inaudibles par l'oreille humaine et qui se propagent sur de longues distances, plus de 10 km.

En conclusion laissez-nous encore nous émerveiller devant le spectacle visuel et sonore des clameurs trompétantes des migrations, des visuels creusois (non photoshopés) et des silences qui invitent à la méditation.

Code postal : 0

Email : veronique.petit595@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : **430** Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 08:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : VOLET PAYSAGE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Avec ces 239 pages le document volet paysage de l'étude d'impact pourrait nous sembler consistant.

Vous trouverez en pièce jointe 8 pages extraites de ce document qui contiennent les éléments cités ci-après :

Dès la première page on comprend que « L'installation d'éoliennes sur un territoire participe à la création d'un nouveau paysage. Les éoliennes, avec leur gabarit, apportent en effet un nouveau motif paysager et modifie la perception des dimensions et les rapports d'échelle ».

En conséquence le porteur de projet propose pour limiter cet impact « dans la plupart des cas, des mesures peuvent être prises pour éviter, réduire, compenser les impacts des installations. Les mesures de suppression et de réduction sont étudiées et décrites en fonction des effets visuels. Elles peuvent être accompagnées par des mesures d'accompagnement et compensatoires ».

Après pratiquement 147 pages de rappel de l'historique du projet et de l'étude initiale qui s'étendait sur JOUILLAT, il nous est présenté page 149 des mesures d'accompagnement paysager avec l'énoncé récurrent « Les mesures d'accompagnement ci-dessous seront ultérieurement précisées dans leur objet et leur périmètre de concert avec les élus et les autorités concernés, afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet ».

Que dire des photomontages présentant la vue à partir de la RD 940 à la limite de la sortie de LASCHAMPS DE CHAVANNAT à SAINT-FIEL dans la direction de GLENIC qui est complètement obstruée par le mur de clôture d'une maison individuelle alors que c'est justement un peu plus loin sur cette route que la vision sera la plus prégnante sur les éoliennes.

Pour nous démontrer l'absence d'impact visuel, la photo suivante sur cet axe routier se situe en fin de pente de la RD à l'entrée de l'agglomération du pont de GLENIC et bien évidemment à cet endroit il n'y a pas de covisibilité !.

Où sont les photos-montages que l'on serait en droit d'attendre des villages qui seront les plus impactés visuellement comme VILLECHENILLE et d'autres villages proche sur la commune de ROCHES ou d'AJAIN . Sur cette dernière il nous est montré une photo se situant en bordure d'un chemin bordé d'arbres avec des vaches. Effectivement, dans ces conditions il n'y a aucune covisibilité sur les éoliennes.

L'impact sur les paysages est important et c'est pour cette raison qu'il a été de nombreuses fois un des éléments déterminant des arrêtés préfectoraux de refus d'autorisation d'implantation de parc éolien (voir les pièces jointes).

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : impacts_paysage.pdf
extraitPages de paysage_etude_impact_environnement_Partie1.pdf
extraitPages de paysage_etude_impact_environnement_Partie2.pdf
extraitPages de paysage_etude_impact_environnement_Partie3.pdf
arrete_refus_eolien_monts_gueret_2018.pdf
CAA_2020-Un-projet-éolien-peut-être-de-nature-à-perturber-la-perception-visuelle-des-lignes-paysagère-environnantes.pdf

Code postal : 23380
Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 431 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 09:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je me prononce contre le projet éolien à Glénic, étant certain de l'impact environnemental négatif de ce type d'installation

Nom : AURÉLIEN EMIN
Code postal : 23000
Email : emin.aurelien@protonmail.com

Adresse : 55 B Avenue du Berry
Ville : GUERET
Téléphone : 0699394135

Numéro : 432 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 09:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce parc éolien sur ce magnifique site de Glénic est une aberration non seulement écologique mais également économique. Comme noté, le vent est rare à cet endroit et très irrégulier. Comment peut-on dénaturer de tels paysages qui sont la richesse de la Creuse.

Code postal : 0

Email : aug.desmouliere@gmail.com

Numéro : 433 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 09:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet éolien - Contribution

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Une enquête publique est en cours dans le cadre de l'instruction d'un projet de construction de 5 éoliennes aux Bruyères, sur la Commune de Glénic avec pour objectif de permettre aux habitants de la commune d'exprimer leurs avis.

Après lecture du dossier, j'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe ma contribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric GIRAUD
1A Villechenile
23380 Glénic

Pièce(s) jointe(s) : GIRAUD - Contribution enquête publique projet éolien - 24-02-2022.pdf

Code postal : 0

Email : fred.giraud.23@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 434 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 09:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis le seul commerçant de Glénic. Ayant souffert de la baisse de fréquentation due à la crise Covid et maintenant de l'augmentation conséquente des tarifs à la pompe puisque les gens circulent beaucoup moins, si en plus on nous installe des repoussoirs à touristes sur la commune, je n'ai plus qu'à fermer boutique.

Comme la plupart des Creusois, je tiens à l'authenticité de nos territoires et à notre nature préservée.

Je m'oppose donc au projet éolien "Les Bruyères".

Didier Masbonson
Le Pont
Glénic

Email : didier.masbonson@orange.fr

Numéro : 435 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 10:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En ce moment où l'on parle beaucoup de réchauffement climatique, de transition énergétique et d'économies d'énergie, se pose la question de l'implantation d'éoliennes sur notre commune. (cette question est déjà posée depuis plusieurs années /2016)
Est-on prêt à économiser l'électricité? À accepter des coupures dues à un manque de production?

Plusieurs réacteurs nucléaires sont à l'arrêt suite à des problèmes de soudures, l'EPR de Flamanville traîne lamentablement (retards, surcoûts ...)
Normalement un mix énergétique devait se faire et il est effectivement souhaitable de varier les sources de production avec une grande part d'énergies renouvelables (diminution du CO2, réduction de la dépendance aux énergies fossiles provenant d'autres pays - aujourd'hui on a un bon exemple de la dépendance de l'approvisionnement avec le gaz russe -, réduction des déchets nucléaires qu'on ne sait pas retraiter)

Doit-on penser ? : oui d'accord pour l'éolien et le nucléaire et ses déchets tant que ce n'est pas chez nous.

Il serait normal que l'ensemble de la population du pays se sente concernée par le sujet.
Ceci dit, on peut comprendre que les riverains soient inquiets de l'effet visuel et du bruit.
Une proposition avec une implication citoyenne aurait peut-être permis une meilleure acceptation.

A choisir il vaut peut-être mieux quelques éoliennes chez nous qu'une centrale nucléaire ou ses déchets.
Laurence Compin.
Glénic

Email : compinlaurence@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 436 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 10:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,
Au vu des conclusions des experts du GIEC sur le réchauffement climatique et notamment de leur dernier rapport d'Aout 2021, il est urgent d'agir et de déployer les moyens de production bas carbone dont font partie les énergies renouvelables afin de limiter le réchauffement à 1.5°C.
Notre système électrique est vieillissant, la France doit développer de nouveaux moyens de production pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce projet participera à cette transition...
Après analyse du dossier, ce projet me parait bien conçu techniquement et conforme aux exigences réglementaires. De plus, je trouve qu'il s'intègre plutôt bien dans ce territoire.
Je suis favorable à ce projet et je souhaite qu'il voit le jour au plus vite.
Cordialement
Kevin Forget

Nom : FORGET
Code postal : 69003
Email : kevinforget@yahoo.fr

Adresse : 4 Rue Philomène Magnin
Ville : LYON
Téléphone : 0786622210

Numéro : 437 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 11:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation 436

C'est bizarre , il y a un Monsieur Kevin Forget Chef de projet Enr chez Boralex

<https://fr.linkedin.com/in/kevin-forget-ab889015b>

Numéro : 438 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 11:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Aujourd'hui il est question de nous imposer une multitude de parcs éoliens sur l'ensemble de notre département sans bien sûr demander l'avis de la population (sur un tel sujet on aurait imaginé, dans ce grand pays démocratique, une consultation des habitants avant tout engagement auprès des démarcheurs).
Sur notre proche territoire trois projets sont en gestation sur une zone de quelques km2 de part et d'autre de la vallée de la Creuse (il ne faut surtout pas oublier de regarder l'ensemble des projets). Au total, si ceux-ci se concrétisaient, 17 machines seraient implantées sur un des plus beau site de cette vallée :
8 pour Anzème,
4 pour Saint-Fiel,
5 pour Glénic

Tout cela est une pure folie ! Notre région possède encore un trésor inestimable : son authenticité, son calme , sa tranquillité , sa biodiversité, son charme : sa qualité de vie en fait. Les habitants de cette campagne (pardon on dit maintenant ruralité!) le payent déjà cher du fait de la disparition des services publiques, de la prolifération des déserts médicaux et du coût des transports nécessaires à la vie de tous les jours.
Notre devoir est aujourd'hui la préservation de cette nature qu'il ne faut en aucun cas sacrifier sous couvert de transition énergétique. D'énormes efforts ont été réalisés pour faire la promotion de cette région et ceux-ci commencent à donner leurs fruits ... ne gâchons pas tout. Qui viendra habiter là ou louer un gîte pour passer des vacances au pied de ces monstres hideux et néfastes ? A n'en pas douter ceux qui ont œuvré à les mettre en place !

Depuis le début du siècle précédent notre secteur géographique participe à la production d'énergie électrique renouvelable et permanente d'origine hydraulique avec plus ou moins de réussite au niveau de l'intégration paysagère. Le premier ouvrage édifié sur la commune de Glénic fut le barrage de Bonnavaud. A l'époque il avait été pourvu d'une passe à poissons qui limitait son impact sur le milieu halieutique en permettant la remontée des espèces venant se reproduire à la source de la rivière. Cet ouvrage

fut détruit dans les années 1980 et remplacé par trois barrages plus modernes mais bizarrement non pourvus de passe à poissons (comme quoi la modernité n'est pas toujours gage de sagesse !!!).

L'esthétique des ouvrages est discutable mais n'impacte que ponctuellement leur lieu d'implantation. Ils ont bien sûr modifié l'aspect de notre magnifique vallée de la Creuse maintes fois célébrée par de nombreux artistes mais un point positif peut être reconnu au niveau de l'attrait touristique qui découle de la création des plans d'eau et de leurs aménagements. Quel attrait apporte un parc éolien ?

En ce qui concerne le problème qui nous préoccupe aujourd'hui, il faut constater en préliminaire qu'en France, la production électrique est déjà décarbonée à plus de 90% et nous étions en 2020 le pays le plus exportateur d'électricité d'Europe. Que veut-on donc faire de toutes ces éoliennes qui n'ont aucun intérêt écologique ? Si le but est de remplacer tout le parc nucléaire par de l'éolien, il va falloir compenser la perte de 67% d'énergie pilotable par un nombre insupportable d'éoliennes (sans parler de l'avènement des véhicules électriques).

Avec un facteur de charge maximum de 25%, ces installations ne pourront fournir de toute façon qu'une énergie intermittente en fonction des caprices du vent (peu présent dans notre région) et le foisonnement ne réglera pas le problème. (sortons les bougies et achetons du gaz russe !). Imaginons les belles forêts d'éoliennes que nous aurons à la place de nos bois de chênes !

Sur notre commune c'est l'entreprise Canadienne Boralex (ah mondialisation quand tu nous tiens) qui vient proposer son savoir-faire et aussi préparer des rentrées financières pour ses actionnaires qui sûrement ne savent même pas où se situe la Creuse et encore moins comment en sont faits les paysages.

Les machines envisagées font parties des plus imposantes que l'industrie peut fabriquer (120m de mât, 60m de longueur de pales, pour une hauteur totale de 180m enfin on suppose !!) A titre d'exemple, l'antenne de radio-diffusion du Maupuy mesure 201m ; elle est parfaitement visible de Glénic et de bien plus loin encore même sans avoir de pales en rotation pour se distinguer... alors, cinq éoliennes de 180m ça va se voir surtout là où elles sont prévues, même à plus de 3km. Qui peut nous faire croire, avec quelques montages photo savamment agencés, que ce parc va se fondre dans le paysage ? Faire cohabiter un parc éolien de cette taille avec une église du XIIe siècle classée monument historique aussi atypique que celle de Glénic et le château de Jouillat datant du XIVe siècle également classé monument historique est tout de même une sacrée gageure sachant que pour l'habitant lambda, toute modification de façade ou de toiture peut lui être interdite du fait de la proximité d'un édifice classé.

Un autre aspect, peu abordé, est celui de l'accessibilité des chantiers aux engins servant aux terrassements et au transport des différents éléments. Vu la configuration des terrains, la sinuosité et l'étroitesse des voies d'accès (nous ne sommes pas dans la Beauce!), le transport et l'assemblage des différents éléments va bien entendu bouleverser le paysage. Aucun renseignement n'apparaît sur ce sujet dans le dossier.

Il faut également bien se rappeler que les zones de captage du réseau d'eau potable de la commune sont très proches : attention à la pollution ! Une étude sérieuse a-t-elle été menée ?

Dans le document DISPOSITIONS DE REMISE EN ÉTAT ET DÉMANTÈLEMENT du dossier, il n'est pas explicitement précisé ce qu'il advient des différents éléments de l'équipement (les pales, le béton, le pylône ainsi que tous les câbles électriques enterrés au delà des 10m). Le même problème d'accessibilité aux chantiers se reproduira à ce moment ...

Et puis, c'est long 20 ans ; bien des aléas peuvent se produire et le coût de démantèlement est énorme... Que se passe-t-il si l'entreprise cesse toute activité d'ici là ? Qui prend le relais ? Qui paye ?

Quant aux autres nuisances (bruit, effet stroboscopique, ...) ils sont suffisamment connus pour en refaire ici une liste exhaustive. Il est maintenant reconnu que les sons à basse fréquence (voir infrasons) sont dangereux pour la santé humaine jusqu'à une distance de 5km de la source d'émission (le 8 juillet 2021, la Cour d'Appel de Toulouse a reconnu les nuisances et l'impact sur la santé des éoliennes).

Attention, cette fois ce ne sont pas que les poissons qui vont trinquer !

Depuis toujours nous voyons passer au printemps et en automne des vols de centaines de grues cendrées qui passent systématiquement juste au-dessus de la zone concernée; la perturbation du couloir migratoire par la présence des éoliennes va entraîner différents comportements qui sont toujours perturbateurs pour les oiseaux.

Nous disons donc NON, NON et NON à ce projet qui va polluer nos paysages, contribuer à augmenter la désertification de ce territoire, dévaloriser l'habitat existant et

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

perturber la vie et la santé des gens qui habitent cette belle région tout cela en ne produisant que trop peu d'énergie, de surcroît intermittente. Les seuls qui vont bien en profiter ce sont les promoteurs et leurs actionnaires qui vont avoir droit à une jolie manne financière grâce aux subventions et taxes payées par nous les consommateurs.

Mr et Mme BORDAS Michel
Villemot
Glénic

Une vidéo qui mérite d'être consultée sur le net : « Éoliennes : du rêve aux réalités »

Email : m.a.bordas@free.fr

Numéro : 439 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 11:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux éoliennes à Glénic !!! Nous avons de jolis paysages et une nature jusque là préservée, qui attirent de plus en plus les touristes en quête d'authenticité et on laisserait anéantir tout ce qui a été entrepris par le département et les acteurs du tourisme au seul profit de sociétés étrangères que l'on subventionne grassement,..... il n'en est pas question !!! Il n'y a qu'à regarder sur notre facture EDF ce que l'on nous prélève pour la transition énergétique. Si c'était une énergie vraiment verte je l'accepterais, mais quand on y regarde de plus près, c'est plutôt gris foncé, (extraction de terre rares qui viennent de l'autre bout de la planète, production intermittente relayée par les centrales à gaz et à charbon , pales non recyclables enfouies dans le sol, 1500 t de béton qui resteront à vie dans le sol, rejet d'huile, comment peut on appeler ça, " énergie verte" ??? Quant aux effets désastreux sur la faune et la santé humaine plus personne ne peut prouver le contraire .

Pascal Lambert loueur de gîtes
Jouillat

Numéro : 440 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 12:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : GUÉRET - ENVIRONNEMENT Association agréée
20 Route de Chabrières Le Peuronceau 23000 GUÉRET
Tel : 05 55 52 42 37 + répondeur
E-mail : gueret.environnement@orange.fr

OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE GLENIC

Le Vent : Le mat de mesure est éloigné des implantations prévues des éoliennes (Soulas JOUILLAT). Les données fournies (sur 4 ans) ne sont pas crédibles et de plus très optimistes. La moyenne creusoise se situe entre 4,5 m/s et 5,5 m/s. La Creuse est un département les moins ventés. A noter que, page 53 les valeurs retenues dans le tableau ne sont pas en concordance avec la carte au-dessus, seules les 2 dernières cases correspondent et non les 3. On assiste au lissage des vitesses de vent.

Bruit : n'est pas mesurable, ni mesuré. Des textes bien précis traitent ce problème. Vu les résultats, il y aura bridage ou non. Tributaire du choix des éoliennes.

Photomontages et acoustique : n'existe pas pour l'habitation isolée de Mauques, très près des éoliennes 1 et 2. tout simplement parce qu'elle a une «ouverture limitée» ! Il n'y a pas de réponse en ce qui concerne l'étude acoustique. Le volet acoustique est indigent (date de 2015). les modifs annoncées pour Mars 2020 ne sont pas dans le dossier.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

BORALEX ne quantifiera le bruit qu'après la mise en service du parc (Lois précises – bridage) et nous n'avons pas le choix des éoliennes.

Simulations : dépassement des seuils jusqu'à 1280 mètres. Les éoliennes sont donc trop près des habitations : 500 mètres. Cela occasionne une dépréciation des biens (-30%), ce qui est vérifié par les notaires et les cabinets d'immobilier

Économie : Nous savons qu'il n'y aura pas d'économie locale (hôtellerie – restauration), ni de travail pérenne dû à ce parc éolien.

Les Éoliennes : Puissance indéterminée, marque indéterminée, hauteur imprévisible (bien que le choix se portera sans doute sur des 180 m – Voir dossier VESTAS de l'étude d'impact), d'où une puissance très différente (poste source).

* 5 éoliennes : La N°1 se trouve en zone humide, ainsi que la N°4. Les impacts sur l'eau peuvent être importants (ancien étang de La Tuilerie dont la digue est encore visible).

La N°1 et la N°4 risquent de perturber les écoulements et les sources alimentant ces zones. Il y a des normes à ne pas dépasser pour destruction de zone humide : 1.000 m². On ne peut planter dans cette zone. Dans l'étude d'impact, on trouve peu de détails sur les zones humides qui, pour BORALEX, sont pratiquement inexistantes, le pétitionnaire s'appuie sur des documents de 2014 et 2016 où rien n'est pris en compte (étang de La Tuilerie, étang de Mauques, etc).

C'est impensable de voir comment est traité ce dossier. Le temps qui passe ne semble pas compter (2014 - 2022).

* A noter que le poste de livraison apparaît comme étant en zone humide.

Les autres éoliennes sont en bordure de bois ou de terrains agricoles. Pourtant, il y a de nombreux risques et le projet n'est pas sans incidence. Ce sont des conclusions complètement fausses que donne BORALEX.

Branchement au poste source : Selon la puissance choisie, inconnue à ce jour, il faudra une augmentation de la capacité d'accueil.

Démantèlement : Dossier non examiné depuis 2016 !

Le pétitionnaire ne se donne même pas la peine de suivre les textes qui datent de juin 2020. Rien n'est prévu pour le recyclage des pales => l'enfouissement !

Le reste peut parfois être recyclé. Par contre, après démantèlement, l'état final devrait être le plus proche de la situation actuelle. Il devra rendre le terrain complètement net, sans faire d'atteinte à l'environnement : déplacement de sources, etc. espérons que le pétitionnaire se penchera sur les nouveaux textes.

Transport des éoliennes (routes et chemins) : Il ne semble pas que les propriétaires soient d'accord sur des élargissements de chemins, des coupes de haies ou d'arbres. Les haies sont maintenant protégées. La hauteur des éoliennes n'est pas connue. Plus elles sont hautes, plus elles feront de dégâts à l'environnement. Il ne peut y avoir de mesures compensatoires : pas de replantation en dehors du site.

Les routes sont du ressort des communes et du département. Espérons que cela ne coûtera pas cher aux contribuables.

Plateforme : Paraissent bien peu solides (graviers) pour recevoir des poids énormes (engins et morceaux d'éoliennes). Si elles doivent être pérennisées, un entretien devra les maintenir en bon état.

S'il pleut, qu'est-ce qui est prévu pour désembourber les engins ?

Dangers : Les travaux d'acheminement seront très importants, mais les trajets sont indéterminés. On note un changement de trajet entre les éoliennes (lignes électriques).

Maintenance : Effectuée combien de fois par an ?

Où sont situés les intervenants (généralement 2 pour 4 parcs) ? Ils peuvent être très loin du parc, voire à l'étranger...

Incendie : qui prévient le SDIS ? Qui intervient de suite ? La façon de traiter un incendie peut paraître légère : pas de réserve d'eau. Si l'incendie se propage, il pourra le faire dans les terres et les bois (1 Ha brûle en 15 Min).

De plus, le possesseur d'un étang proche ne le met pas à la disposition du pétitionnaire. La sécheresse peut accélérer le processus.

Fuite d'huile : Généralement c'est l'huile du rotor qui prend feu et qui propage l'incendie et non le contraire. Ces dangers sont pris trop à la légère.

A tous ces dangers, on peut ajouter chutes de glace, chute d'éoliennes, etc. Une pale surchargée de glace s'envole à 300 kms/heure et peut faire d'énormes dégâts sur les

personnes et les biens.

Environnement – Avifaune – Biodiversité

Avifaune : Les oiseaux ne font pas l'objet d'une étude approfondie. Les études pourraient se référer à la directive "oiseaux", aux conventions bien connues de Berne et de Bonn, ou à la liste UICN (2020) qui catégorise les oiseaux vulnérables ou en voie de disparition.

Le dossier ne parle pas des espèces presque endémiques se trouvant vers Glénic, vers la vallée de la Creuse (Jupille, etc). Je parle là du Faucon Pèlerin, du Grand Duc (arrêté préfectoral de protection du biotope du 20 Août 2015).

Aucune étude valable n'est faite. Il n'y a pas d'étude d'impact sur l'avifaune et cette partie du dossier est à considérer comme nulle.

On sait parfaitement que les oiseaux se déplacent beaucoup. Leur terrain étant la rivière, les ruisseaux, les bois et les champs.

BORALEX pense que l'impact sera faible à modéré. Il prétend que la mortalité est très faible : 4 à 5 oiseaux/éolienne et par an, soit 25. A multiplier par le nombre d'années de vie de l'éolienne : $25 \times 25 = 625$ (cette donnée est à multiplier par le nombre d'éoliennes en France. Une hécatombe.

Comment peut-on oser affirmer que cette mortalité est faible ou modérée ?

Le pétitionnaire propose de restaurer les gîtes de chauve-souris. Comment fait-on pour restaurer des gîtes de maternité de chauve-souris ? La comparaison avec l'Auvergne et le plateau de Savernat, n'a rien à faire dans ce dossier. Guéret Environnement aimerait participer à cette expérience.

Migrateurs : Les risques de collision avec les pales sont bien réels, ce qui explique la forte mortalité due aux éoliennes (Moyen Duc, chauve-souris, grues cendrées, etc).

Les oiseaux migrateurs ne volent pas tous à la même hauteur. Les migrateurs en particulier qui se nourrissent la nuit et vont passer entre les pales. Nous sommes sur le trajet Est/ Sud-Ouest des migrations, c'est un fait acquis que tout le monde connaît et qui doit être pris en compte.

Même chose pour les chauve-souris dont le souffle du passage d'une pale tue ce petit mammifère de 3 grammes, ce sans collision.

En fait, c'est toute la région de la Grande Creuse qui est impactée, que ces oiseaux présentent ou non des espèces à intérêt communautaire. Ce dossier est complètement bâclé, donc inutile.

Je n'insisterai pas sur les impacts Natura 2000... ni sur la liste rouge des oiseaux du Limousin, inconnus du pétitionnaire.

Tout le volet environnement – biodiversité est traité plus que légèrement.

Monuments classés ou non ?

L'église de Glénic est classée depuis longtemps. Mais il ne semble pas y avoir d'avis des Bâtiments de France concernant ce dossier. Cependant, BORALEX, qui connaît très bien le département «a noté la présence dans le département d'ouvrages d'art futuristes auxquels s'apparentent les éoliennes» ! C'est une galéjade !

Ces monstres ne peuvent que défigurer nos paysages !

Les affirmations de la page 92 : "Tableau de synthèse paysagère" sont ridicules : «La Creuse possède un caractère contrasté. Les éoliennes peuvent de ce fait affirmer ce contraste par leur modernité» ! La suite est du même style : «C'est un îlot de granit au cœur de la France, mais à vocation de modernité et d'ouverture» !

Nous avons bâti des ouvrages d'art conviviaux, parfois futuristes.

- Exemple : le centre contemporain de Vassivière ! Et plus : «La Cité Internationale de la Tapisserie à Aubusson». C'est à se demander comment ce pétitionnaire peut être aussi ridicule. A lui de reprendre le dictionnaire pour savoir de quoi il parle. C'était la partie la plus ridicule du dossier.

Le porte à porte du pétitionnaire :

Les affirmations invraisemblables du pétitionnaire sont nombreuses. A preuve, ce qui est dit Page 28 de l'étude d'impact : «Lors de ces deux journées, une trentaine de personnes environ sont venues s'informer. Elles étaient invitées à remettre leur avis sur les énergies renouvelables, l'éolien et le projet en particulier. 22 personnes ont répondu au questionnaire, les résultats ont montré que plus de 100 % des personnes interrogées étaient favorables aux énergies renouvelables.» !

Par contre,, ce porte à porte a été effectué du 28 Mars au 5 Avril 2021, période où les particuliers ne devaient pas se rendre à l'extérieur pour cause de Covid. Mais on peut passer sur les directives.

Ce dossier de 1000 pages, peu lisible, ne sert pas à grand-chose. Il navigue sur les dates : 2015, 2014, etc et s'appuie sur les textes de loi que le pétitionnaire méconnaît complètement (même les simples lois sur l'affichage).

Il s'efforce de lisser les manques ou méconnaissances en minimisant tous les problèmes quels qu'ils soient, en pensant que ce dossier sera admissible, mais il ne peut convaincre.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Mais nous sommes en 2022, et connaissons les graves inconvénients de ce parc, implanté contre la volonté de tous. Ce, dans un des lieux touristiques creusois les plus recherchés, et le long de la rivière Creuse : la vallée des peintres.

Connexion entre BORALEX Les Bruyères et BORALEX Inc :
Ce dernier ayant fait faillite, comment peut-on lui demander de cautionner BORALEX Les Bruyères ? Rien n'est clair

Nom : GUÉRET - ENVIRONNEMENT
Code postal : 23000
Email : gueret.environnement@orange.fr

Adresse : 20 Route de Chabrières
Ville : GUERET
Téléphone : 05 55 52 42 37

Numéro : 441 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 13:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : De Mireille Laure Gouvernaire, maire adjoint honoraire de la commune de Maisons-Laffitte (Fonction : spécificité travaux et construction bâtiments pendant 25 ans)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Qui suis-je ? Mireille Laure Fauvergue épouse Gouvernaire, née le 16 octobre 1934 à Villechenille, commune de Glénic chez mon arrière grande tante Laure Glomot (veuve d'un maçon Creusois) chez laquelle s'étaient arrêtés mes parents alors bloqués par la neige. Lorsque mes parents sont repartis en Afrique (à Bamako – Soudan Français) où mon père, ingénieur, construisait les voies ferrées pour ce qui allait devenir le Dakar- Niger, je suis restée au village de 1934 jusqu'en 1946, date à laquelle j'ai rejoint mon père au Soudan.

Après tant d'années passées au village, je connais bien la Creuse, je pratique le patois, j'ai connu les hivers rigoureux, les 4 kilomètres à pieds pour aller à l'école d'Ajain, au retour avec le pain de 4 livres, le bois à rentrer, les seaux d'eau à aller chercher au puits, l'herbe à ramasser pour les lapins puis les nuits dans un lit glacé et le lendemain on recommençait.

J'ai aussi connu la guerre, la résistance, à laquelle enfants nous avons participé en tant qu'indicateurs et bien plus encore ! Pour rappel, le frère aîné de mon époux a été massacré, le 7 septembre 1943 avec d'autres jeunes, au bois du Thouraud.

Je reviens tous les ans au village, je ne suis donc pas comme certains le disent la parisienne qui débarque ! Voilà ce que j'avais à dire. Ce qui prouve, s'il en était besoin : MON INTERÊT A AGIR.

Je regrette de ne pas avoir été informée du projet alors que Roland Brunaud, maire de Glénic en 2016, a émis un avis favorable à ce même projet le 6 septembre 2016.

Je souhaite préserver cette nature si sauvage et si belle et faire que tous ceux à qui on a fait miroiter des gains exceptionnels tirés de ces éoliennes soient réellement informés de tous ce qu'ils auraient à payer in fine pour la remise en état des lieux quand les maigres profits deviendraient inexistantes.

Si je suis pour une énergie renouvelable, je suis contre les éoliennes qui en m'appuyant sur les constats établis par l'ADEME NE SONT PAS ECOLOGIQUES.

Source Ademe - Organisme officiel

L'altération du paysage.
- Friche industrielle.
- Hauteur de 180m.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

La destruction de la biodiversité.

- Destructions des habitats.
- Perturbations et surmortalité des oiseaux et chauves-souris.
- Perte de performance des élevages, mortalité et troubles inexplicés.
- Assèchement des sols.

La pollution des sols.

- Projections d'huile.
- Artificialisation des sols (socle de l'éolienne en béton et empiérement des zones d'accès pour permettre le passage d'ensembles roulants de 1000t, 6m de large et jusqu'à 10m en virage).
- Passage des câbles.

Les nuisances générales.

- Bruit continu (norme aménagée*).
- Infrasons.
- Effets électromagnétiques.
- Effet stroboscopique dû à la rotation des pales.
- Troubles du sommeil et du comportement.

L'efficacité énergétique discutable.

- Énergie à rendement aléatoire (non pilotable car tributaire de la météo) nécessitant des centrales thermiques consommant du gaz (418g de CO2 par MWh**) afin d'en absorber les fluctuations.
- Doublement de la capacité du réseau électrique entraînant une multiplication des câblages haute-tension enterrés.
- Durée de vie limitée à 20 ans.

L'impact économique.

- Effondrement de l'immobilier (perte de valeur de 30 à 50%).
- Perte pour l'industrie touristique.
- L'énergie éolienne est achetée par EDF 82€/MWh pendant 10 ans (puis de 28 à 82€/MWh suivant l'emplacement et le rendement). Le prix de revente par EDF aux fournisseurs alternatifs est environ de 42€/MWh***.

* norme spécifique à l'industrie éolienne ** source ADEME *** prix variable

Par ailleurs, J'apprends que le village Villechenille où se trouve ma maison sera impacté visuellement, je suis donc encore plus CONTRE le projet.

Avec mes remerciements, Monsieur le Commissaire enquêteur, pour la prise en compte de mon avis.

Mireille GOUVERNAIRE
Villechenille et
26 avenue Albine
78600 Maisons-Laffitte
0608160178

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : GOUVERNAIRE
Code postal : 78600
Email : mireillelauremarie@gmail.com

Adresse : 26 avenue Albine
Ville : MAISONS-LAFFITTE
Téléphone : 06.08.16.01.78

Numéro : 442 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 14:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,

Dans le projet de Boralex aucune étude d'impact n'a été fait concernant le grand gibier (chevreuils, sangliers ...) présent en nombre sur ce territoire. Tout comme l'être humain les animaux sont sensibles aux infrasons (générer par les rotors en mouvements), il me parait donc important de prendre en compte cela étant donné que le choix d'implantations des éoliennes se situe à des distances très faible des voies de circulation (mini 70m E4).

L'intermittence de fonctionnement risque de provoquer une modification du comportement de ces animaux qui risquent de se retrouver désorientés et risquent d'arriver sur les routes de façon instantanés puisque fuyant cet environnement peu supportable pour eux.

Circulant sur ces routes de campagne pour nous rendre à nos habitations nous avons été nombreux à déjà avoir rencontrer de près ces animaux.

On peut imaginer que les animaux affolés par les nuisances créées par ces éoliennes engendrent des risques pour les automobilistes. Avec les conséquences dramatiques que cela peut produire .

Mr BERNARD Dominique
La Chassignole
23380GLENIC

Nom : BERNARD DOMINIQUE
Code postal : 23380
Email : bernarddominique@ozone.net

Adresse : la CHASSIGNOLE
Ville : GLENIC

Numéro : 443 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 14:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Eoliennes

Bonjour,

Préambule

Sur l'enquête :

Sur les documents présentés, des nomenclatures de documents pas explicites, pas de résumé, en gros il faut tout ouvrir pour savoir quel en est le contenu. Et qui plus est on veut noyer le lecteur par la masse (lire et tout comprendre en si peu de temps me laisse perplexe).

De nombreux documents datent de 2016 (en 6 ans il y a eu peut être des évolutions)

Sur les choix :

A l'époque du « utilisons français » choisir une société canadienne avec un gérant basé à Bruxelles qui va installer des Vestas danoises !! Cela sent la chasse aux subventions.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Sur l'intérêt en général des éoliennes en France :

Le vent est une énergie intermittente et variable, non prévisible. Pas de vent lors des pics de consommation, et trop de vent lors des creux de consommation. Ceci implique de gros moyens de stockage (ce que l'on ne sait pas faire), et des moyens de substitution (centrales thermiques au charbon, au pétrole, au gaz) qui eux sont de gros émetteurs de CO2. Pas très écologique !

On prévoit leurs démantèlements après 20 ans, et la remise en état d'avant des terrains.

Alors la « ça m'en bouche un coin » car faire un tel investissement pour qu'il soit si peu pérenne me semble pour le moins stupide ou mensonger, à une époque où la mode est de tout rénover (il y a même de la pub incitative pour ça).

Sur les conséquences induites sur le réseau électrique :

Il faut augmenter la capacité de réseau de transport pour absorber la puissance crête
Ce qui est non négligeable en coût et en impact sur l'environnement.

Pourquoi je suis contre l'installation du parc éolien de Glénic

Petit préalable est ce que dans le PLUI la zone est classée 'zone industrielle' ?

Sur l'étude acoustique,

Impossible de vérifier la véracité de l'étude sans la refaire soit même,

Un sonomètre n'est pas un récepteur physiologique humain ou animal,

Par exemple la pluie peut être un bruit reposant malgré un niveau sonore élevé, un robinet qui goutte avec un niveau sonore très faible est agaçant.

L'oreille humaine ne perçoit pas les infrasons qui provoquent des états de fatigue

Pour les animaux

Les chauve-souris utilisent l'écholocation par ultrasons je n'ai pas vu de point particulier sur les ultrasons

Rien au sujet de ce qui vit dans la terre, les infrasons pénètrent dans le sol

Sur l'étude visuelle,

Photo montage ou photo trucage :

La méthode n'est pas bonne pour avoir une idée exacte

Les photos sont un panoramique alors que la vue humaine est environ 52 56° mais le fait de montrer un panoramique qui ne respecte pas l'angle minimise la vue réelle que l'on aura des éoliennes.

De plus L'œil humain est perturbé par les illusions d'optique (il surestime la taille des objets proches de l'horizon)

Un exemple que tout le monde peut vérifier en observant un lever de lune le soir elle paraît avoir un diamètre beaucoup plus grand que quand elle est au zénith et pourtant si on mesure on trouve la même chose.

Sur le chantier,

Des norias de camions sur des routes peu ou pas adaptées.

Pour transporter les matériaux de construction (bétons, pavages des chemins et les éoliennes)

En résumé fini la tranquillité.

Sur les gains,

Pas vraiment d'étude économique, pour la commune une potentialité de ressource,

Est-ce contractuel ou prévisionnel ?

Quand au développement touristique local je n'y crois pas du tout aujourd'hui il y en a partout, pourquoi aller voir celles-ci ?

Au risque de me répéter je suis contre les éoliennes à Glénic ou ailleurs non pas par dogmatisme, mais par une réflexion logique basée sur les lois de la physique entre autre

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

J'ose espérer que mon texte sera lu, merci d'avance pour l'attention que vous lui accorderez

Code postal : 0

Email : rolbx.pub@orange.fr

Numéro : 444 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 15:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour
Je me permets d'émettre un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Glénic en tant qu'ancienne habitante de cette commune, et étant très attachée à la campagne creusoise.
Glénic est riche de paysages exceptionnels, comment peut-on envisager de massacrer cet environnement par l'implantation de ces monstres?
Nuisances visuelles, sonores, sans parler de l'impact sur la faune riche dans cette nature préservée jusqu'alors!!! Tout ces inconvénients pour un bien maigre rapport!
Comment expliquer que la plupart du temps elles sont à l'arrêt? Absence de vent, panne....!!!
Ne gâchons pas tout! La Creuse et Glénic particulièrement est une campagne riche de par sa qualité de vie, son calme et la beauté de ses sites exceptionnels, nous devons nous unir pour la préserver et éviter qu'elle ne soit défigurée!
Merci de prendre en compte cet avis.
Geneviève Guéret

Numéro : 445 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 16:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour
Nous avons grandi à Glénic et nous ne souhaitons pas voir le beau paysage de cette commune défiguré par des éoliennes qui ne profiteront d'ailleurs certainement jamais aux habitants.
Glénic, et plus largement la creuse, peut encore compter sur le tourisme vert pour exister économiquement. Ne détruisons pas cela.
A ceci vient s'ajouter une atteinte à la biodiversité manifeste que nous ne pouvons accepter. Plusieurs études montrent, selon la LPO, que les oiseaux sont particulièrement affectés par l'implantation des éoliennes.

Nous devons aussi parler du phénomène d'écrasement ressenti par les promeneurs qui passent à proximité, de la dévalorisation des biens immobiliers des personnes résidents à proximité et du faible retour économique au bénéfice des communes.
Nous ferions mieux de planter des arbres et d'installer ces éoliennes sur le toit des immeubles, dans les zones industrielles au sein des villes qui, la plupart du temps, n'ont esthétiquement plus rien à perdre et dont la consommation énergétique est bien supérieure aux zones rurales dans lesquelles sont implantées ces éoliennes.
Emmanuel Denis
Habitant de la commune dans les années 80 et 90.

Nom : DENIS
Code postal : 63530
Email : emmanueldenis63530@gmail.com

Adresse : 22 ROUTE DE LA COUSSEDIERE
Ville : VOLVIC
Téléphone : 06.79.15.55.57

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 446 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 17:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour.
j'ai lu environ 90 pour cent des observations!
(je ne suis pas sur que le dépositaire du projet le fasse personnellement, sachant que les textes de projets sont souvent du "copier coller" (merci Microsoft))
ENORMEMENT d'arguments plaidant contre ce projet d'enrichissement d'un acteur privé au seul fait que l'état (lors du dépôt du projet promettais un tarif plus qu'avantageux pour l'achat de l'énergie hypothétiquement produite) ont déjà été évoqués (inutilité sur un territoire pauvre en capacités de récupération de l'énergie éolienne, mise en danger de l'attrait touristique, MISE en danger de la faune locale (voir les observations de vie vents en creuse)))
Aujourd'hui en titre sur le journal la montagne,"remise en service améliorée avec une capacité maximale des barrages hydroélectriques (si il y a un problème sur la date merci d'en référer au groupe de presse qui j'ose l'espérer ne vous sers pas la soupe.)

En Clair, pas de vent (voir le relevé du début d'année et même plus (le réchauffement climatique n'améliorera pas cette donnée)
ARRETEZ de faire miroiter la solution magique à nos élus locaux pris à la gorge et qui sont assez abattus pour croire à vos "sornettes"
Notre territoire n'est pas favorable au vu des données (malgré tous vos mats de mesure, trop de sociétés comme la votre voulant à TOUT prix s'implanter) et ENCORE augmenter la facture énergétique de nos concitoyens.....tout le monde paye pour vos projets d'enrichissement d'actionnaires...le monde d'après est pire que le monde d'avant et des vautours comme vous n'arrangent rien...
je ne vous salue pas et surtout ne vous encourage pas!!!

Email : jm.cd@free.fr

Numéro : 447 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 17:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A Glénic, comme un peu partout en France l'éolien industriel terrestre divise, nuit, dégrade et fait l'objet du rejet des riverains.

Proche du parc de Chambonchard, je connais bien l'impact de telles machines sur les paysages écrasés, banalisés, ridiculisés par le gigantisme de ces installations. Que l'on ne vienne pas dans les études des promoteurs me parler d'intégration paysagère de tels monstres de métal béton et matières synthétiques dont les dimensions sont sans commune mesures avec les éléments existants du paysage. Ce terme d'intégration est une vraie supercherie, pas besoin de noircir des pages et des pages de papier dans l'étude d'impact pour essayer de faire croire à une quelconque intégration.

Je ne connais que trop toutes les nuisances générées par de telles installations qui pourrissent la vie des riverains et sont générateurs de conflits. Comment peut-on aujourd'hui oser monter de tels projets à moins d'un kilomètre des habitations. Aucune personne parmi celles qui montent ces projets ne voudrait vivre aussi proche d'une éolienne de 180 m de haut. Aucun de leurs complices, facilitateurs, décideurs ne voudrait voir son environnement ainsi dégradé. Quelle hypocrisie !

Ces nuisances, altérations, dégradations, entraînent inmanquablement une perte de valeur immobilière pour l'habitat sur un vaste rayon autour du parc éolien appauvrissant les recettes fiscales des communes concernées.

Notre département fait aujourd'hui l'objet d'un remarquable attrait grâce à la qualité de ses paysages préservés .Conservons notre plus grande richesse.

Mesdames et Messieurs les amoureux de la Creuse, Mesdames et Messieurs respectueux de vos semblables ne laissez pas de tels projets se mettre en place.
Pierre Chartron

Nom : CHARTRON
Code postal : 23110
Email : p.chartron@23.sideral.fr

Adresse : le buissonnet
Ville : EVAUX LES BAINS
Téléphone : 07.81.67.04.90

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 448 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 18:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux eoliennes Glenic

Voir l'annexe, merci.

Mieke Vreugdenhil

Verzonden vanuit Outlook

Pièce(s) jointe(s) : Non aux eoliennes - Mieke Vreugdenhil.pdf

Code postal : 0

Email : ru.mi@live.be

Numéro : 449 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 19:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonnat, le 14 février 2022
Monsieur le commissaire enquêteur Michel DUPEUX
Mairie de Glénic
7, rue de l'Eglise
23380 Glenic

Objet : Enquête publique portant sur une demande d'autorisation unique relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Au nom des membres de notre fédération d'associations, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis défavorable que nous portons sur le projet en objet.

En premier lieu, ce projet est entouré de 13 hameaux ou maisons isolées situés dans un rayon de moins de 1.000 mètres. Les éoliennes E2 et E5 sont situées à respectivement à 560 mètres de Mauques et 570 mètres de La Brousse.

Or, rappelons qu'en 2006 l'Académie française de médecine préconisait une distance de 1.500 mètres. Les hauteurs des machines étant en perpétuelle augmentation, une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pales comprises, par rapport aux premières habitations reflète bien l'objectif des autorités médicales. Elle a d'ailleurs été reprise par la législation bavaroise.

Nous sommes loin de là dans ce projet dans lequel la hauteur des machines n'est même pas arrêtée.

Il ne suffit pas de respecter les minimums imposés par la législation, encore faut-il que les projets soient acceptables pour les riverains !

Par ailleurs, après avoir consulté un de nos adhérents, Simon CHARBONNEAU, professeur honoraire de droit de l'environnement qui a plus de cinquante ans d'expérience dans la lecture des dossiers d'impact écologiques préalable à la délivrance d'une autorisation administrative d'installations classées, nous affirmons que le dossier constitué par la SARL BORALEIX Les Bruyères présente de graves carences, susceptibles de remettre en question les autorisations qui pourraient être délivrées.

L'étude d'impact porte sur la seule question de l'acceptabilité visuelle, alors que l'expérience montre que la plus grosse nuisance pour les riverains situés entre 500 mètres et 2km est le bruit émis par les machines.

Les éoliennes produisent, en effet différents types de bruits, même en l'absence de vent. Ces nuisances sonores provoquent une dégradation des conditions de vie des

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

proches riverains et causent chez l'homme des dommages corporels : acouphènes, tachycardie, troubles du sommeil, fatigue, dépression, troubles neurologiques, psychologiques et même endocriniens
En outre, s'ajoutent la fatigue causée par l'effet stroboscopique et ceux néfastes du champ électromagnétique pour les personnes électro-sensibles.

Or, les villages de Mauques, La Brousse, Villelot, Le Moudoueix, Les Taches, La Chassignole, Le Rebeyret, La Borde, Lavaud, Villegondry, Grosmont, Peyzat, Soulas, Pierre Blanche, Boucheteau sont à proximité immédiate de ces aérogénérateurs. Dans ce périmètre, la vie et la santé de leurs habitants serait gravement perturbée. La particularité de la Creuse est l'habitat dispersé, et citer la faible densité d'habitant pour justifier l'absence d'incidence du projet est une insulte aux habitants de ces villages.

Il y a également une carence dans le dossier concernant les conséquences des aérogénérateurs sur l'avifaune particulièrement riche en Creuse plusieurs espèces protégées.

Il n'est pas fait mention des espèces telles que le milan noir, le hibou moyen duc, nicheurs sur ce site et particulièrement sensibles aux éoliennes. L'étude d'impact ne comporte qu'une ligne sur le hibou grand-duc alors qu'il est nicheur dans l'emprise des éoliennes.

Concernant les chiroptères, dont on trouve en Creuse 22 des 25 espèces présentes en Limousin, nous vous rappelons qu'une colonie d'une centaine de Sérotules est présente à Mauques. De plus, l'étude d'impact du site éolien « Les Bruyeres » minimise l'incidence (tableau 20 page 91 de l'EI) sur les noctules et sérotines. Par conséquent, les mesures correspondantes destinées à éviter, réduire, compenser sont insuffisantes.

D'autre part, les données naturalistes citées datent d'avant 2017, il aurait été judicieux de mettre à jour cet inventaire

Il n'est pas mentionné le couloir de migration existant dans l'emprise des éoliennes concernant les oiseaux de haut vol du type grues cendrées, balbuzard pêcheur, milan royal, sur lesquels le mouvement des éoliennes aura un effet destructeur.

Alors que nous sommes confrontés à une chute vertigineuse des populations d'oiseaux (cf données Muséum d'Histoire Naturelle), l'absence de précision dans l'étude d'impact dans ce domaine est pour nous l'évidence d'un total manque de sérieux du projet.

Enfin, l'axe exclusivement touristique que revêt l'étude d'impact oublie de mentionner que les randonneurs, cyclotouristes, cavaliers, qui recherchent le calme des paysages creusois subiront même par vent modéré un bruit de fond du même ordre que celui causé une autoroute. L'existence de parcs éoliens en d'autres points du département nous a permis d'en faire l'expérience.

Et pour conclure, pourquoi tant de nuisances, auxquelles s'ajoute l'enlaidissement des sites de l'église fortifiée de Glénic et du très original château de Jouillat?
Pour une production d'électricité infime !

C'est une illusion de croire que l'éolien peut contribuer à préserver l'environnement, et fournir une électricité durable .Si aucune mesure visant à une plus grande sobriété de l'énergie n'est mise en place, aucune technique de production renouvelable ne permettra de répondre aux besoins d'électricité de notre société.

Autrement dit, il s'agit d'un dossier sans aucun rapport avec les obligations imposées par le Code de l'environnement et la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Pour cet ensemble de motifs, France Nature Environnement Creuse pense que ce dossier ne peut aboutir à la délivrance d'une autorisation pour une installation classée.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de nos considérations distinguées.

Marie-Christine GIRAULT, présidente de France Nature Environnement Creuse

Pièce(s) jointe(s) : 2022.02.14 avis défavorable sur le projet de parc éolien de Glénic-1.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE
Code postal : 23000
Email : france.nature.environnement23@gmail.com

Adresse : 12 rue de Braconne
Ville : GUERET

Numéro : 450 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 19:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'habite la commune de Glénic depuis tout petit. Je suis maintenant étudiant à Tours mais je rentre tous les week-ends.

Il est hors de question d'implanter des éoliennes sur ce secteur !

Toute la semaine je suis dans un petit appartement en ville, et lorsque je retourne chez mes parents, dans ma campagne, c'est pour respirer l'air pur, observer des paysages naturels et pas pour être à proximité de ces choses ignobles de près de 180m de haut ! Pour moi c'est clairement un projet inenvisageable sur le secteur de Glénic et même sur le département de la Creuse.

Le but d'une éolienne c'est quoi ? C'est de générer de l'électricité verte tout en diminuant le rejet de gaz à effet de serre. La fabrication des bobinages des aérogénérateurs, des câbles électriques, des transformateurs et les remplacements des lignes haute tension, etc... nécessite des alliages de cuivre. Cette fabrication génère beaucoup de pollution.

Hormis le fait de la fabrication, le transport des composantes des éoliennes se fait toujours sur des grands axes au vu de la dimension gigantesque de celles-ci. Avez-vous vu les routes qu'ils veulent emprunter pour faire parvenir ces pièces jusqu'à la position finale des éoliennes (à savoir la D63 et D3) ? Ces routes ne sont aucunement adaptées pour ce type de poids lourd. Connaissez-vous le gabarit d'un convoi de transport d'éolienne ? Pour l'entreprise Boralex, cette question du transport ne les préoccupe guère ! En effet, ils veulent agrandir les routes, terrasser des propriétés privées, détruire des zones boisées, etc...

A mon humble avis, vous, membres du Conseil Municipal de Glénic, devriez ouvrir un peu plus les yeux ou même pour certains changer carrément de lunettes. Vous vous rendez compte de ce que cela engendre comme moyens démentiels ?!!!

En plus de cela, parlons du bilan catastrophique de ces choses sur notre santé, sur la faune, sur la flore, sur les paysages, etc...

Les éoliennes seront implantées près des zones de captage.

Qui nous garanti que dans quelques années les tonnes de béton enfouis dans le sol et autres composants de l'éolienne ne vont pas polluer cette eau si propre ?

Les couloirs migratoires sont eux aussi bien présents dans ce secteur et il y a également le Milan noir qui vit ici (espèce protégé). Les ondes émises sont très dangereuses, elles peuvent provoquer des nausées, des migraines, des troubles du sommeil et les pales sont très bruyantes lorsqu'elles tournent. Le risque pour la santé humaine mais aussi celle de la faune et de la flore ne vous inquiète donc très peu en fin de compte...

Vous devriez avoir honte de ne penser qu'à votre petite personne et au peu d'argent que vous allez recevoir de ce projet au lieu de penser aux générations futures, à nous...

En revanche, juste pour mettre les choses au clair, je suis pour le développement durable et les énergies vertes. Mais quand celles-ci sont bénéfiques pour tout le monde et qu'il y a réellement un enjeu de taille derrière pour produire de l'électricité tout en respectant la faune, la flore, et nous, les Humains ! Ce qui n'est pas le cas pour ce projet si absurde !!!

Pour moi les éoliennes ne feront jamais partie des énergies renouvelables (beaucoup trop de points négatifs, pour pas assez de résultats et de production d'électricité) car

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

le vent n'est pas permanent. Quant à nous, notre BESOIN, est PERMANENT !

A contrario, je ne veux pas paraître pessimiste envers le développement durable, c'est pourquoi je pense qu'il faudrait réellement se pencher un peu plus en détails sur d'autres types de productions d'énergies vertes. En effet, l'hydraulique est une méthode de production d'énergie que l'on devrait développer. Mais également les énergies de types hydrogènes, ...

J'espère que vous comprenez mon point de vue et que vous arriverez à comprendre également qu'un TEL PROJET N'A PAS SA PLACE ICI, et que Glénic, ce petit bout de terre française restera toujours pure.

T. BERNARD (19ans)
La Chassignole
Glénic

Email : teobernard2300@gmail.com

Numéro : 451 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 19:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En premier lieu notre département n'est pas du tout un lieu approprié pour l'implantation d'éoliennes industrielles. Les projets présentent des éoliennes à 500 mètres des habitations, avec tout ce que cela comporte de nuisances pour les habitants: comme par exemple le bruit lorsqu'il y a du vent , des acouphènes lorsqu'il n'y en a pas, mais aussi les lumières toute la nuit dans notre campagne!
De plus , nous sommes un territoire de migrations d'oiseaux qui seront forcément gênés par l'implantation de ces éoliennes industrielles. Dans d'autres régions ou département on a ramassé de nombreux oiseaux morts aux organes éclatés.
N'oublions pas non plus le potentiel touristique de la Creuse, forcément impacté par l'arrivée d'éoliennes, puisqu'il est principalement lié au tourisme vert. Voilà autant de raisons pour lesquelles je me positionne absolument CONTRE l'implantation des éoliennes sur la ville de Glénic.

Email : patriciapaviot@live.fr

Numéro : 452 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 20:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je donne un avis défavorable au projet d'implantation d'eoliennes sur la commune de Glenic pour toutes les raisons déjà évoquées dans l'enquête.
Je tiens à l'authenticité de notre territoire.

Viviane Bouchet

Email : bouchet.viviane @ wanadoo.fr

Numéro : 453 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 21:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : De Savoie, j'aime tant retrouver dans la Creuse la nature telle qu'elle était il y a encore 40 ans, d'observer cette diversité animale, ses campagnes etc. Mesurez-vous la chance que vous avez dans votre région, sortez de chez vous et allez voir les dégâts que font sur la nature toutes ces constructions, sous prétexte d'écologie. Puis revenez chez vous et voyez le trésor que vous avez ici, en Creuse. Je m'adresse aux élus : vous êtes censés nous représenter. Mais que faites-vous ! Très mauvaise stratégie ce que vous vous apprêtez à faire avec les éoliennes pour mettre en valeur votre patrimoine! Tout ça juste pour de l'argent ! Voulez-vous que la Creuse devienne un endroit poubelle infréquentable à cause des nuisances de ces phallus (nuisances visuelles et sur la santé bien connues). Reprenez raison!
Jetez un oeil :
<https://www.lejournaltoulousain.fr/societe/cour-appel-de-toulouse-reconnait-les-nuisances-eoliennes-135529/>

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Nom : PINELLI
Code postal : 73100
Email : annesophiepinelli@gmail.com

Adresse : impasse du Mont Charvet
Ville : AIX LES BAINS

Numéro : 454 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 21:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES OISEAUX

Diverses études internationales ont montré que les parcs éoliens peuvent perturber l'avifaune.

Les impacts connus sont :

- Le dérangement (effet épouvantail)
- La perte d'habitat (les oiseaux fuient la zone du fait du dérangement et/ou la modification du milieu entraîne une baisse d'attractivité)
- La mortalité directe (collision avec les pales ou projection au sol par les mouvements d'air)

La perte d'habitat :

La perte d'habitat résulte d'un comportement d'éloignement des oiseaux autour des éoliennes en mouvement. En fonction des espèces et de leur mode de vie, ce comportement caractérise :

- soit une réaction instinctive d'éloignement par rapport au mouvement des pales, ou par rapport à leurs ombres portées (effets stroboscopiques),
- soit une réaction d'éloignement des sources d'émissions sonores des éoliennes, qui pourraient parfois couvrir les chants territoriaux des mâles reproducteurs.

Le cercle ayant pour rayon la distance d'éloignement minimale caractérise la surface d'habitat perdu. La distance d'éloignement varie généralement entre quelques dizaines de mètres du mat de l'éolienne en fonctionnement jusqu'à 400-500 m, voire 800 à 1 000m. La perturbation est une préoccupation très importante pour des oiseaux nicheurs, et particulièrement lorsque les espèces sont très spécialisées et donc très dépendantes de leur habitat. L'habitat affecté peut alors concerner aussi bien une zone de reproduction, qu'une zone d'alimentation.

La perte d'habitat affecte aussi la période d'hivernage, ou de haltes migratoires, en réduisant, pour les espèces sensibles, la disponibilité des zones de dortoirs ou d'alimentation. L'enjeu varie selon l'importance de la superficie perdue pour la population concernée, l'état de conservation de l'espèce et la disponibilité d'autres habitats favorables dans l'entourage. Le degré de sensibilité varie considérablement selon les espèces.

Dérangements, perturbations pendant la phase des travaux :

La sensibilité des oiseaux au dérangement est généralement la plus forte au cours de leur période de reproduction. Si les travaux de terrassement ou d'installation des éoliennes ont lieu pendant cette phase critique, ils peuvent remettre en question le succès de la reproduction de certaines espèces sensibles (vulnérabilité des couvées et des jeunes, forte activité des parents) qui peut se traduire par l'abandon de la phase de nidification, voire une perte radicale d'habitat.

De façon générale, les rapaces sont réputés pour être particulièrement sensibles vis-à-vis du dérangement au nid, notamment au moment de la ponte et de la couvaison.

Les perturbations liées à la phase de travaux sont temporaires, mais leurs incidences dépendent du niveau de sensibilité des espèces et de l'attention portée par les entreprises au respect de la biodiversité locale....

L'effet barrière :

L'effet barrière est une variante des dérangements / perturbations pour des oiseaux en vol. Il s'exprime généralement par des réactions de contournement en vol des éoliennes à des distances variables. Il concerne aussi bien des cas de migration active que des transits quotidiens entre zone de repos et zone d'alimentation. Il dépend de

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

la sensibilité des espèces, mais aussi de la configuration du parc éolien, de celle du site, ou des conditions climatiques... Pour les grues, les distances d'évitement sont de l'ordre de 300 m à 1000 m. Les anatidés (Canards, Oies...) et les pigeons y sont généralement assez sensibles. Les conditions d'une bonne visibilité sont particulièrement importantes pour anticiper les réactions d'évitement à l'approche des éoliennes.

Au-delà des conditions climatiques, le relief et la configuration du parc peuvent là aussi réduire considérablement cette visibilité, et limiter l'anticipation. Cette réaction d'évitement peut présenter l'avantage de réduire les risques de collision pour les espèces qui y sont sensibles. En revanche, elle peut avoir des conséquences écologiques notables si l'obstacle ainsi créé fragmente un habitat (ex ; séparation d'une zone de reproduction de la zone principale d'alimentation).

Elle peut aussi générer une dépense énergétique supplémentaire notable dans le cas de vols de migration active, notamment lorsque le contournement prend des proportions importantes (effet cumulatif de plusieurs obstacles successifs), ou quand, pour diverses raisons, la réaction est tardive à l'approche des éoliennes (mouvements de panique, demi-tours, éclatement des groupes...).

Mortalité :

Certains parcs éoliens particulièrement denses et mal placés engendrent des mortalités importantes, avec des risques significatifs sur les populations d'espèces menacées, et sensibles.

À l'échelle d'un parc, même un faible taux de mortalité peut générer des incidences écologiques notables notamment :

- pour les espèces menacées (au niveau local, régional, national, européen et/ou mondial)
- pour les espèces à maturité lente et à faible productivité annuelle.

Le taux de mortalité varie en fonction de la configuration du parc éolien, du relief, de la densité des oiseaux qui fréquentent le site éolien, les caractéristiques du paysage du site éolien et son entourage. La topographie, la végétation, les habitats, l'exposition favorisent certaines voies de passages, l'utilisation d'ascendances thermiques, ou la réduction des hauteurs de vols, ce qui peut augmenter le risque de collision.

Les conditions météorologiques défavorables sont également un facteur important susceptible d'augmenter le risque de collision. C'est notamment le cas pour une mauvaise visibilité (brouillard, brumes, plafond nuageux bas...), et par vent fort.

Les études d'impact sur la faune décrites par Boralex n'ont pas été menées sérieusement.

De nombreuses lacunes apparaissent au fil de la lecture, des espèces exclues, sous-estimées, etc (déjà évoquées dans de précédentes contributions)

Pour Boralex, tout est minimisé : le niveau de vulnérabilité est toujours noté faible à très faible... le niveau d'enjeu, souvent nul et faible !

Vu les résultats de leurs enquêtes, on se demanderait s'ils ont vraiment mis les pieds en terre glénicoises ?!!!!

Marie Darcy
La Chassignole - Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 455 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 21:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 6Messieurs

Dans le contexte de développement des énergies renouvelables et leur bonne insertion dans le système électrique de nouveaux enjeux émergent en matière d'adaptation des infrastructures de réseau et de gestion du système électrique.

Il apparaît que la Ste BORALEX ne puisse pas accéder au poste source de Ste Feyre.

J. Guerrier
Anzeme

Pièce(s) jointe(s) : glenic raccordement jg.pdf
annexe 1a.jpg
annexe 1b.jpg
annexe 2.jpg
annexe 3a.jpg
annexe 3b.pdf

Nom : GUERRIER
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 456 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 21:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le temps des terres préservées est terminé. Place aux profits d'entrepreneurs avides qui nous font croire que ce beau projet bétonné et sonore est pour notre seul bien, certes c'est important de pouvoir avoir notre indépendance énergétique mais à quel prix?

Nous n'aurons bientôt plus de vaches pour lait, plus de fromage donc uniquement du lyophilisé.

Nous avons des kilomètres de cotes, pourquoi ne pas utiliser ce que nous donne la nature 'notre océan', pas besoin d'être ingénieur pour comprendre que se serait facile techniquement de récupérer cette énergie sans nuisances ou si peu.

Le photovoltaïque pourrait être mieux utilisé sans excès.

Des solutions il y en a, arrêtons le massacre! Placez les devant chez vous!

Pour les oiseaux migrateurs, un itinéraire de délestage? comment expliquez à ces oiseaux qui se dirigent depuis des centaines d'années que leur lieu de repos ne pourra plus être accessible.

Un Dunois des années 1966

Code postal : 0

Email : patrick.coustau@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 457 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 21:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs,

Dans le contexte de développement des énergies renouvelables et leur bonne insertion dans le système électrique de nouveaux enjeux émergent en matière d'adaptation des infrastructures de réseau et de gestion du système électrique.

Il semble que Boralex n'est pas la possibilité de raccorder le parc des Bruyères au système RTE.

Merci de trouver ma contribution en pièces jointes

J. Guerrier
Anzeme

Pièce(s) jointe(s) : glenic raccordement jg.pdf
annexe 1a.jpg
annexe 1b.jpg
annexe 2.jpg
annexe 3a.jpg
annexe 3b.pdf

Code postal : 0

Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 458 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 21:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cette enquête publique nous a permis de mieux connaître les effets négatifs pour notre territoires de ce type d'industrie, informations non communiquées par les élus (confiance aveugle pour Boralex !...)

Le travail formidable des associations et l'investissement des habitants ont mis en évidence la nocivité pour notre environnement et pour notre santé due à l'implantation de ces éoliennes.

On voit ainsi que la population est plus intéressée que les élus à conserver notre cadre de vie.

Le promoteur a-t-il fait tourner la tête à certains...

Le refus d'échanger de la part de la mairie est un déni de démocratie !

On ne peut pas décider pour les autres quand on n'a pas de connaissances dans le domaine. Ces mêmes personnes qui décident de notre avenir ont un certain âge, la nuisance de cette industrie ne sera sans doute pas leurs soucis dans les décennies à venir, ce sera les autres qui géreront.

Passeront-ils leur temps à admirer ces horreurs métalliques de la fenêtre de l'Ehpad d'Ajain, mais n'auront-ils pas de problèmes relationnels avec d'autres pensionnaires auxquels ils auront pourris la vie et leur santé à cause de leur choix malsain...

D. BERNARD
La Chassignole - GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Email : bernarddominique@ozone.net

Numéro : 459 Date de dépôt : 24/02/2022 Heure de dépôt : 23:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs

Merci de trouver ci-après

L'Influence du taux de charge sur le Chiffre d'affaires

Sincères salutations

J. Guerrier

Pièce(s) jointe(s) : rendement glenic jg.pdf

Code postal : 0

Email : j.guerrier@laposte.net

Numéro : 460 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 00:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vous trouverez ci-joint l'avis de l'Association de défense des eaux et vallées.

L'ADEV émet un avis défavorable à l'installation d'aérogénérateurs à Glénic.

On relèvera en pièce jointe notamment une manière particulière de réaliser les photomontages pour une présentation assez orientée de l'impact paysagé.

Dans la pièce jointe, nous présentons nos propres montages et quelques recadrages des montages de l'exploitant.

Nous aurons pu remarquer également que la consultation du public s'est déroulée selon des schémas peu normalisés, et que cela a fortement incommodé tous les élus ayant un sens de l'éthique démocratique.

La spécificité de Glénic est d'être un espace encore préservé dans la couronne de Guéret, à la fois pour les animaux et les humains. C'est la voie qui mérite une attention des pouvoirs publiques, alors que l'éolien est au contraire une absurdité dans un pays sans vent et de tourisme vert, dont la vocation n'est pas la production électrique pour les grandes cités éloignées

Pièce(s) jointe(s) : avis ADEV Glénic 1-6.pdf
avis ADEV Glénic 7-12.pdf
avis ADEV Glénic 13-17.pdf

Nom : GUETAT
Code postal : 23350
Email : philippe_guetat@live.fr

Adresse : 14 grande rue
Ville : GENOUILLAC
Téléphone : 0680569167

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 461 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 01:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des Membres de la Commission d'Enquête, M. Michel DUPEUX, Président, de M. Alain DETEIX et M. Jean BENOIT, membres,

Messieurs,

Je vous informe de ma totale OPPOSITION au projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic, à la demande de la SARL BORALEX LES BRUYERES

Je partage l'avis de France Nature Environnement Creuse.

« Ce projet est entouré de 13 hameaux ou maisons isolées situés dans un rayon de moins de 1.000 mètres. Deux éoliennes sont situées à respectivement à 560 mètres de Mauques et 570 mètres de La Brousse.

L'Académie française de médecine, en 2006, préconisait une distance minimum de 1.500 mètres. FNE 23 recommande une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pales comprises, par rapport aux premières habitations.

L'étude d'impact porte sur la seule question de l'acceptabilité visuelle, alors que l'expérience montre que la plus grosse nuisance pour les riverains situés entre 500 mètres et 2 km est le bruit émis par les machines.

Les éoliennes produisent, en effet, différents types de bruits, même en l'absence de vent. Ces nuisances sonores provoquent une dégradation des conditions de vie des proches riverains et causent chez l'homme des dommages corporels : acouphènes, tachycardie, troubles du sommeil, fatigue, dépression, troubles neurologiques, psychologiques et même endocriniens.

En outre, s'ajoutent la fatigue causée par l'effet stroboscopique et ceux néfastes du champ électromagnétique pour les personnes électro sensibles.

Il y a également une carence dans le dossier concernant les conséquences des aérogénérateurs sur l'avifaune particulièrement riche en Creuse ainsi que sur les chiroptères.

L'axe exclusivement touristique que revêt l'étude d'impact oublie de mentionner que les randonneurs, cyclotouristes, cavaliers, qui recherchent le calme des paysages creusois subiront même par vent modéré un bruit de fond du même ordre que celui causé une autoroute. L'existence de parcs éoliens en d'autres points du département nous a permis d'en faire l'expérience.

L'impact visuel sur les sites de l'église fortifiée de Glénic, du château de Jouillat et de la vallée de la Creuse.

C'est une illusion de croire que l'éolien peut contribuer à préserver l'environnement, et fournir une électricité durable. Si aucune mesure visant à une plus grande sobriété de l'énergie n'est mise en place, aucune technique de production renouvelable ne permettra de répondre aux besoins d'électricité de notre société. »

Viscéralement attachée à mon département, je suis particulièrement sensible au devenir de mon territoire. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon observation.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

MFA

Code postal : 0

Email : mf.alalinarde@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : **462** Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 01:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Préambule :
Extrait du Bulletin Municipal de Glénic n°25 (été/automne 2020) - Mme Le Maire : « Vous avez décidé de faire confiance à notre équipe dans son ensemble...Ce résultat nous réjouit, nous honore et nous engage... Nous aurons tous à cœur de travailler pour l'intérêt général dans le respect des engagements pris . »
Rappel : « Dans sa commune, le maire doit se mettre au service de l'intérêt général ; il doit représenter tous les habitants de sa commune, sans exception et sans distinction . »

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quand mes enfants, mon mari et moi avons découvert les photos de notre village, La Chassignole, avant/après projet (Cf photos jointes), nous n'avons pu retenir notre émotion : saccage des paysages, héritage bafoué, qualité de vie ruinée. Depuis, ces images nous hantent et une angoisse nous a saisis.

Comment peut-on imposer à ses administrés, sans concertation aucune au préalable, ni dialogues possibles par la suite, un projet d'une telle envergure et comportant autant d'impacts sur l'environnement et la vie des gens ? Vraiment, je ne comprends pas, quelque chose m'échappe... Nous nous sentons trahis. D'autant plus que le sujet avait disparu des radars durant les élections.

Il est vrai que notre village peut être catégorisé en « hameau », comme le dit BORALEX (Cf fichier n°4 étude d'impact sur l'environnement chap 4-2 volet paysagé, p174).

Nous avons imaginé à moyen terme faire peut-être des gîtes dans nos biens inhabités (3 bâtiments) ; cela nous paraît plus que compromis si ces monstrueux champignons venaient à sortir de terre. Mais nous avons déjà contracté un prêt sur de nombreuses années en vue de ce projet. Je vous laisse deviner notre inquiétude : Vous en connaissez, vous, des gens qui cherchent à acheter un bien ou à venir en vacances à la campagne, face à un parc éolien, au pied de géants d'acier de 180 m de haut clignotant jour et nuit ? Moi, non. Nous sommes atterrés.

De plus, toujours en rapport avec le fichier cité ci-dessus : « Enjeu : faible »...Ca veut dire quoi au juste ? Qu'on compte pour du beurre, nous, les habitants de la Chassignole ? Qu'on peut bien nous sacrifier, nous, pauvres riverains isolés tout en haut et à la limite de la commune, loin des Eures et de la mairie ? Tellement de mépris...Et bien non, je vous le dis, je refuse que ma famille, et bien d'autres, soient sacrifiées au nom d'une fausse idéologie qui ne fait que remplir les poches de promoteurs peu scrupuleux et celles d'une poignée de personnes à qui je souhaite d'ailleurs d'avoir lu consciencieusement le contrat les liant à ces requins.

Aussi, je ne suis vraiment pas rassurée à l'idée d'avoir à traverser ce parc industriel plusieurs fois par jour, avec des éoliennes proches voire très proches de la route (E05 à 110 m de la D63). Quand on lit tous les risques potentiels et les accidents déjà survenus, ça fait peur !! Qui portera le chapeau si un incident grave se produit ? La municipalité ? L'exploitant ?

Et les désagréments pour les riverains pendant la durée des travaux, on en parle ?

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous ne pouvez plus le nier, une écrasante majorité vous dit NON : NON au saccage de nos paysages, NON à la destruction de notre flore et notre faune locales si riches et fragiles, NON à la fin d'une qualité de vie, NON à la fin de notre bien-être, NON à la dépréciation de nos biens immobiliers, NON à une fausse énergie verte, NON à la mise en danger d'autrui.

Vous vous apprêtez à voter. Est-ce vraiment ça que vous voulez pour votre commune ? Est-ce vraiment ça que vous voulez laisser en héritage à Glénic après votre mandat ??

Carole TISSIER,
La Chassignole
GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Photo n° 2.JPG
Photo n°3.JPG

Nom : TISSIER CAROLE
Code postal : 23380
Email : tissierfrederic@ozone.net

Adresse : 1 LA CHASSIGNOLE
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.83.02.44.29

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 463 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 07:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous ne pouvons pas accepter le nouveau projet éolienne aussi proche des habitations. Madame le maire comment pouvez vous être pour! Les élus comment pouvez vous accepter ! Nos terres, nos habitations quelle héritage pour nos futurs ? Fortement contre !!!!!!!

Email : laruboune@hotmail.fr

Numéro : 464 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 08:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet éolien est une ineptie à plusieurs niveaux:

- Impact sur la faune (oiseaux, chauves-souris, gibiers, ...)
- L'éolien coûte cher et enrichit surtout les promoteurs/opérateurs
- Bénéfice financier ridicule au niveau de la commune
- Ne génère aucun avantage économique que ce soit financier , sur l'emploi ou pour attirer des nouveaux habitants pour créer plus de vie sociale (commerce, école, artisanat; etc. ...)
- Intermittence de la production électrique, le vent ne souffle pas tous les jours et toutes les nuits 24/24 et 365/365
- Problème du raccordement des éoliennes sur le réseaux RTE en fonction de la vétusté et l'ancienneté du réseau, coût des travaux pour les nouvelles lignes de raccordement.
- Impact sanitaire sur la population vivant à coté des éoliennes
- Les éoliennes dénaturent le paysage qui caractérise notre région et son attrait avec comme impact majeur le tourisme et donc des sources de revenu. Avez vous vu être élu un plus beau village de France avec des éoliennes en image de fond ? Non bien sur
- Notre paysage se visite pas uniquement que par la route ou les chemins mais aussi par la voie des airs, paramoteurs, ulm. Les éoliennes vont changer la circulation aérienne de loisir.
- Les éoliennes contribue à l'augmentation des émissions de CO2 surtout dans leurs procédés de fabrication et de recyclage dans leurs démantèlements
- Le démantèlement du parc éolien est à la charge du contribuable

J'oublie très certainement d'autre éléments et d'autres critères mais tout ceci est une ineptie, du mensonge et de l'hypocrisie. L'éolien dans la commune de Glénic n'est pas un bon projet et ne servira aucunement ses intérêts mais uniquement celui de certains qui n'ont pas compris son objectif.

Cordialement

Nom : RIBOULET FABRICE
Code postal : 23380
Email : friboule@gmail.com

Adresse : 3 Villegondry
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 465 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 08:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet éolien est une ineptie à plusieurs niveaux:

- Impact sur la faune (oiseaux, chauves-souris, gibiers, ...)
 - L'éolien coûte cher et enrichit surtout les promoteurs/opérateurs
 - Bénéfice financier ridicule au niveau de la commune
 - Ne génère aucun avantage économique que ce soit financier , sur l'emploi ou pour attirer des nouveaux habitants pour créer plus de vie sociale (commerce, école, artisanat; etc. ...)
 - Intermittence de la production électrique, le vent ne souffle pas tous les jours et toutes les nuits 24/24 et 365/365
 - Problème du raccordement des éoliennes sur le réseaux RTE en fonction de la vétusté et l'ancienneté du réseau, coût des travaux pour les nouvelles lignes de raccordement.
 - Impact sanitaire sur la population vivant à coté des éoliennes
 - Les éoliennes dénaturent le paysage qui caractérise notre région et son attrait avec comme impact majeur le tourisme et donc des sources de revenu. Avez vous vu être élu un plus beau village de France avec des éoliennes en image de fond ? Non bien sur
- Notre paysage se visite pas uniquement que par la route ou les chemins mais aussi par la voie des airs, paramoteurs, ulm. Les éoliennes vont changer la circulation aérienne de loisir.
- Les éoliennes contribue à l'augmentation des émissions de CO2 surtout dans leurs procédés de fabrication et de recyclage dans leurs démantèlements
 - Le démantèlement du parc éolien est à la charge du contribuable

J'oublie très certainement d'autre éléments et d'autres critères mais tout ceci est une ineptie, du mensonge et de l'hypocrisie. L'éolien dans la commune de Glénic n'est pas un bon projet et ne servira aucunement ses intérêts mais uniquement celui de certains qui n'ont pas compris son objectif.

Cordialement

Fabrice Riboulet
Villegondry - Glénic

Adresse : 3 Villegondry
Ville : GLENIC

Code postal : 23380
Email : friboule@gmail.com

Numéro : 466 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 08:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dommage que certains élus contractent le syndrome d'hubris dès qu'ils sont au pouvoir. Je pensais innocemment que seuls les membres aux plus hautes fonctions en étaient atteints. Malheureusement , au cours de ces dernières années, nous avons tous fait le constat que certains maires de petites communes peuvent être contaminés pareillement. Les habitants de Glénic et des communes limitrophes ont été délibérément ignorés, bafoués , c'est purement scandaleux !!! Les élus sont seuls contre tous leurs administrés et n'ont même pas l'intelligence de se poser la question de savoir s'ils ont eu raison ou tort, de s'être fourvoyés dans cette voie. C'est incompréhensible pour chacun.

Je suis évidemment contre ce projet et surtout ,tel qu'il a été mené par les élus, sans concertation aucune.

J'espère Messieurs les enquêteurs, que vous prendrez en compte le grand désarroi dans lequel nous sommes tous plongés . Imaginer que notre si belle Creuse puisse être défigurée à jamais par ces abominables engins, m'angoisse.

Très cordialement.
Annie Bonnetaud
Jouillat

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 467 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 08:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet qui va dans le sens contraire de mes valeurs morale
La transition énergétique est de l'affaire de toutes et tous mais elle est surtout dans l'intérêt de pseudo groupe industriel qui ont pour seul objectif de s'enrichir sur le dos d'honnêtes gens.
Dans 20 ans une fois qu'ils se seront enrichit, nous aurons à gérer le démantèlement de ces éoliennes qui sera à notre charge quel heritage .. enfin celui que je donnerai à mes enfants.
C'est une double peine ... celle de pas vouloir ce projet et celle d'avoir à payer ce démantèlement
Alors je le dis haut et fort Mme le Maire ... JE SUIS CONTRE CE PROJET !!!
Je connais très bien cette commune de Glénic, j'y suis installé depuis bien plus longtemps que beaucoup d'autre personne. J'ai parcouru cette communes et ce département en long et en large de puis que je suis né, je le connais par coeur
Nous n'avons rien à gagner ce projet. Les inconvénients sont bien plus nombreux que les bénéfices, dans cette logique mon choix est fait c'est NON !!!
Soyons honnête et respectueux de cette nature et cette faune qui font cette région car une fois les regrets présents il sera trop tard. Les rancœurs et les "si j'avais su" pollueront nos esprits pour longtemps
Ce n'est pas comme ça que je veux vivre Mme le Maire

Gabin Jean
Villemome
Glénic

Nom : GABIN JEAN
Code postal : 23380
Email : gabinjean@orange.fr

Adresse : 13 Villemome
Ville : GLENIC

Numéro : 468 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 08:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi ne pas mettre des panneaux photovoltaïques sur les milliers d'hectares que représentent les toitures des zones commerciales au lieu de saccager les paysages de nos campagnes. Ces zones marchandes sont celles qui consomment le plus d'électricité en restant allumées même la nuit et ce sont les ruraux qui n'ont même pas le moindre réverbère dans leur petit village, que l'on sanctionne, avec ces monstres éoliens. Les zones commerciales ne seraient pas plus laides, tandis que nous nous avons tout à perdre de voir ces engins arriver.
Paysages ravagés, oiseaux , chauves souris, broyés, santé impactée.... enfin tout ce que vous avez lu et relu sur les précédentes observations.
Il serait pertinent d'y réfléchir !!!

Je suis absolument contre ce projet qui n'est pas écologique, en plus d'être laid.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 469 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 08:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis très déçue par ce projet
Oui je suis consciente qu'il faille trouver des énergies alternatives au pétrole mais pas au nucléaire.
L'éolien ne pourra jamais compenser ce qui est déjà produit par le nucléaire au niveau de la quantité d'énergie électrique
Il faudrait une éolienne tous les kilomètres sur tout le territoire français pour remplacer notre parc nucléaire
Je ne peux pas imaginer d'avoir autour de moi une forêt d'éoliennes ... je me sentirai comme en prison.
Je ne veux pas de ça pour mon avenir, celui de mes enfants et petits enfants/
Je veux regarder ce paysage à 360° sans aucune pollution visuelle. Il faut respecter ce que la nature nous a donné et ne pas recevoir de ces promoteurs sans scrupule des objets, des choses qui me pollueront et que je paierai (démantèlement)
Je suis contre ce projet, je suis venue dans cette région pour sa nature et la beauté de ses paysages
De plus je doute qu'économiquement parlant la commune et ses habitants bénéficieront d'avantages car je lis plus d'inconvénients que d'avantages
Je suis catégoriquement contre ce projet

Cordialement

Mauricette Geniteau
Chibert
Glenic

Nom : GENITEAU MAURICETTE
Code postal : 23380
Email : mauricettegeniteau@orange.fr

Adresse : Chibert
Ville : GLENIC

Numéro : 470 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 09:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Alors que de nombreux sportifs viennent courir sur les hauts de Glénic, parfois de loin, pour la course annuelle « Le Passage du Viaduc » course de plus de 20 kms passant notamment dans la zone où ces éoliennes sont prévues, sur un parcours magnifique préservé de la main de l'homme. De nombreux volontaires se donnent du mal pour promouvoir cet événement. Qu'est-il prévu ? La course s'appellera-t-elle « le Passage des Eoliennes », vraisemblablement non, cette zone sera évitée car sinistrée. Etant participant de courses nature je n'aurai pour ma part pas envie de venir courir au milieu de cette zone industrielle éolienne. C'est pour courir dans la nature que les gens viennent nombreux. Je pense à tous ces volontaires, qui s'investissent sans compter... Que penser de cet article paru dans la Montagne en Décembre 2016, où il serait question d'un sponsoring par le promoteur éolien ? Je suis écœuré par l'hypocrisie de certains élus qui laissent construire d'un côté et détruisent de l'autre. Quelles valeurs sont défendues ici, certainement pas celles du Sport Nature.

Pièce(s) jointe(s) : Article Journal La Montagne Décembre 2016.pdf

Code postal : 0

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 471 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 09:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Quand j'ai eu connaissance de ce projet j'ai cru à une blague
Je me suis mais quel imbécile pourrait décider d'installer des choses aussi moches et inutiles dans un aussi joli paysage que celui de la vallée de la Creuse sachant que cette technologie ne correspond pas au meilleur modèle de transition énergétique
Vous aller faire fuir les touristes ou toute nouvelle personne qui voudrait venir vivre dans cette commune
Si vous voulez avoir des sources de revenu financière ce n'est pas avec les éoliennes mais bien en créant de l'attraction touristique et d'améliorer les zones de vie sociale tel que les commerces et artisans
Vous allez me dire mais avec autant de nouvelles personnes il faut plus d'électricité, mais nous avons une filière de production électrique depuis plus de 40 ans qui est parfaite pour nos besoins et qui de plus est décarbonée: le nucléaire
Arrêtons cette hypocrisie, soyons sérieux sans blague, ce n'est pas ce qu'il faut pour cette commune, vous allez créer de la dissension et de la rancœur entre les pour et les contre
Par pitié laissez nous profiter de ces beaux paysages qui nous font sentir bien dans nos têtes

Pascal Riboulet
Villegondry
Glénic

Nom : RIBOULET PASCAL
Code postal : 23380
Email : riboulet06@gmail.com

Adresse : Villegondry
Ville : GLENIC

Numéro : 472 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 09:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je ne suis pas favorable à l'installation d'éoliennes dans la région de Glénic en altérant le site

Nom : DOCTEUR BRETTELLE
Email : jeanbretelle@hotmail.fr

Adresse : 55 cours Xavier Arnoz 33000 BORDEAUX

Numéro : 473 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 09:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention des Membres de la Commission d'Enquête, M. Michel DUPEUX, Président, M. Alain DETEIX et M. Jean BENOIT, membres,

Messieurs,

Je vous informe de ma totale OPPOSITION au projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic, à la demande de la SARL BORALEX LES BRUYERES pour les raisons suivantes :

- Énorme déficit d'acceptabilité de ce projet par la population, il suffit de lire les observations déposées au cours de l'enquête publique dont beaucoup émanent d'habitants de Glénic.
- Bénéfice financier pour la commune ridicule au regard des frais importants souvent générés par le chantier d'installation de ces éoliennes (remise en état des routes,...etc).
- L'éolien enrichira surtout les promoteurs – opérateurs : comment accorder sa confiance à une entreprise créée seulement depuis le 01/02/2019, au capital social négligeable de 5000 €, que ses dirigeants n'auront aucun regret à abandonner si la société est en faillite, après avoir recueilli des bénéfices colossaux.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Il faut noter que les industriels n'achètent jamais les terrains, laissant les propriétaires-bailleurs se débrouiller avec la fin de production des éoliennes et leur démantèlement.

- L'éolien ne générera aucun avantage économique que ce soit financier, sur l'emploi ou pour attirer des nouveaux habitants, pour créer plus de vie sociale (commerce, école, artisanat, etc. ...).
- Problème du raccordement des éoliennes sur le réseaux RTE en fonction de la vétusté et de l'ancienneté du réseau, le coût des travaux pour les nouvelles lignes de raccordement ne semble pas avoir été pris en compte.
- Démantèlement du parc éolien à la charge du contribuable.

En outre, je partage l'avis de France Nature Environnement Creuse sur ce projet :

«- C'est une illusion de croire que l'éolien peut contribuer à préserver l'environnement, et fournir une électricité durable. Si aucune mesure visant à une plus grande sobriété de l'énergie n'est mise en place, aucune technique de production renouvelable ne permettra de répondre aux besoins d'électricité de notre société.

- Il y a une énorme carence dans le dossier concernant les conséquences des aérogénérateurs sur l'avifaune particulièrement riche en Creuse ainsi que sur les chiroptères.

- Ce projet est entouré de 13 hameaux ou maisons isolées situés dans un rayon de moins de 1.000 mètres. Deux éoliennes sont situées à respectivement à 560 mètres de Mauques et 570 mètres de La Brousse.

- L'Académie française de médecine, en 2006, préconisait une distance minimum de 1.500 mètres. FNE 23 recommande une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pales comprises, par rapport aux premières habitations.

- L'étude d'impact porte sur la seule question de l'acceptabilité visuelle, alors que l'expérience montre que la plus grosse nuisance pour les riverains situés entre 500 mètres et 2 km est le bruit émis par les machines.

Les éoliennes produisent, en effet, différents types de bruits, même en l'absence de vent. Ces nuisances sonores provoquent une dégradation des conditions de vie des proches riverains et causent chez l'homme des dommages corporels : acouphènes, tachycardie, troubles du sommeil, fatigue, dépression, troubles neurologiques, psychologiques et même endocriniens.

- En outre, s'ajoutent la fatigue causée par l'effet stroboscopique et ceux néfastes du champ électromagnétique pour les personnes électro sensibles.

- L'impact visuel sur les sites de l'église fortifiée de Glénic, du château de Jouillat et de la vallée de la Creuse n'est pas pris en considération.

- L'axe exclusivement touristique que revêt l'étude d'impact oublie de mentionner que les randonneurs, cyclotouristes, cavaliers, qui recherchent le calme des paysages creusois subissent, même par vent modéré, un bruit de fond du même ordre que celui causé par une autoroute. L'existence de parcs éoliens en d'autres points du département nous a permis d'en faire l'expérience. »

Enfin, notre paysage se visite pas uniquement par la route ou les chemins mais aussi par la voie des airs (paramoteurs, ULM). Les éoliennes vont changer la circulation aérienne de loisir.

Très attachée au département de la Creuse où je suis née et où je vis, je n'ai pas envie que des industriels, uniquement soucieux de leurs profits, viennent détruire notre cadre de vie, notre environnement et nos relations sociales.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon observation.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes sincères salutations.

Code postal : 0

Email : christine.auchapt@gmail.com

Numéro : 474 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 10:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Complètement contre, notre creuse, notre faunes, notre flores, comment peut-on être pour un projet comme celui ci, aussi proche des habitations. Beaucoup trop de travaux et de dégradation de notre paysage pour tellement peu de résultat.

Code postal : 0

Email : emyremy59@gmail.com

Numéro : 475 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 10:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'ai 16 ans et j'habite depuis que je suis né dans une maison que mes parents ont restaurée dans un hameau isolé de Glénic.

Cet endroit est paisible et sans aucun bruit, c'est très agréable d'y vivre et de profiter de cette belle nature pour faire des activités de plein air, d'aller à la pêche, etc...

Pour mes études et ma vie professionnelle, je serai sans doute obligé de partir mais je serai très content d'y revenir pour profiter du calme et de cette belle vue dégagée sur ma campagne qui m'a vu grandir et à passer un peu de temps avec mes parents en souhaitant qu'ils tombent pas malades à cause de ces foutus moulins à vent que la mairie veut faire construire à 700m de leur habitation !

JE SUIS CONTRE CETTE IMPLANTATION D'ÉOLIENNE DANS MA CAMPAGNE ! et nulle part ailleurs !

A. BERNARD
La Chassignole - Glénic

Email : adrien.bernard260805@gmail.com

Numéro : 476 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 11:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
habitant de Marsac (ouest creuse) où un projet éolien plane déjà et ayant de la famille que je visite souvent sur la commune de Glénic (la Chassignole), je suis très au courant de ce que sont les éoliennes industrielles.

Je ne vais pas énumérer là tous les points néfastes que comportent de tels projets car vous devez également connaître le sujet parfaitement maintenant. Mais plus philosophiquement et puisqu'on nous donne la parole (ce qui est encore formidable); j'aimerais exprimer mon dégoût face à l'hypocrisie et au cynisme auxquels nous sommes confrontés dans cette histoire. Le développement durable a bon dos, pour faire des euros.

Seulement tout est faux; les bénéficiaires ne seront pas les plus nombreux, la nature ne sera pas protégée, l'énergie toujours gaspillée et l'avenir toujours plus gris.

Mais tout est question de volonté et de choix, et, ce qui est le plus déplorable actuellement c'est l'ignorance et l'aveuglement qui persiste chez certains élus ou acteurs malgré l'expérience et le recul que nous avons. Des Maires de communes ayant déjà des parcs éoliens communiquent et alertent pour éviter que le problème ne s'étende (voir article la montagne -mardi 27 avril 2021)

Depuis le temps comment et pourquoi certains restent arriérés et qu' un moratoire n'est pas mis en place?

Je suis évidemment contre le projet éolien de Glénic mais je pense également que ce mode de production est déjà obsolète dans nos contrées car peu performant et que la ressource "vent" n'est pas améliorable ni contrôlable.

Merci de votre attention
Thomas Devaud

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Email : latouff23@yahoo.fr

Numéro : 477 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 11:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Etant habitant de la Creuse depuis ma plus tendre enfance, je déplore le développement de projets éoliens sur son territoire. En effet, les installations éoliennes dénaturent profondément les paysages et se font dans un manque total de considération de la population riveraine. De plus, elles soulèvent de nombreuses questions sur les conséquences actuelle et future sur la flore et la faune sauvage. Enfin, l'aberration écologique que constitue ce genre d'installation, notamment à cause de leur fonctionnement alternatif pallié par des centrales à gaz et à charbon, ne peut être considéré comme une aide à la transition écologique de notre pays. C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose à ce projet sur la commune de Glénic.

Nom : ASSÉRE CLÉMENT

Numéro : 478 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 11:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'attention du commissaire enquêteur et des membres de la commission d'enquête

Je suis CONTRE le projet d'installation des éoliennes sur la commune de Glénic.

Ce projet est peu efficient en production électrique par rapport aux nuisances engendrées à court, moyen et long terme par son installation et exploitation.

Nuisances visuelles, sonores tant pour la faune que pour les humains : infrasons, projection d'huile, friche industrielle, dégradation des routes par le passage des engins de travaux pour leur construction, des tonnes de béton, ...). Que dire aussi de la charge financière du démantèlement qui sera imputable aux contribuables.

Je regrette également que nous n'ayons pas été informés de ce projet beaucoup plus tôt (affichage public notamment !).

Beaucoup de maires regrettent l'implantation d'éoliennes sur leurs communes tant les nuisances sont bien supérieures aux maigres profits que leurs villes peuvent encaisser.

Je suis favorable à une transition écologique pour la production d'énergie mais pas à l'éolien.

J'estime avoir un intérêt à agir, propriétaire d'une maison à Villechenille avec ma mère dans la commune de Glénic.

Muriel Wehbi-Gouvernaire
Villechenille

Nom : WEHBI GOUVERNAIRE
Code postal : 78600
Email : muriel.wehbi@gmail.com

Adresse : 15 bis avenue Jean-Jacques Rouisseau
Ville : MAISONS-LAFFITTE
Téléphone : 06.07.45.36.23

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 479 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 12:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

La Municipalité d'Anzême se prononce contre le projet de Glénic.

Elle n'a pas voulu pour elle-même ainsi que pour les communes proches un projet similaire sur son territoire. Le bien être de sa population a énormément joué dans cette décision.

Elle aurait pu toucher des indemnités, taxes ... mais les communes environnantes bien que supportant les nuisances de ce parc n'auraient eu aucune compensation ce qui nous semblait inéquitable.

Elle est bien consciente que permettre à un promoteur de s'établir sur Glénic est la porte ouverte à l'arrivée d'autres projets éoliens (phénomène de la tache d'huile).

Nous dénonçons le sophisme du projet.

Le fait que des documents de 2016 se mêlent à d'autres plus récents; que le type de machines ne soit pas indiqué, comme leur puissance, leur hauteur, les chemins d'acheminement ... les données de garanties financières sont également très parcellaires.

Les rapports du promoteur sur la bio-diversité ne tiennent pas compte d'espèces protégées comme le Milan, le Moyen-duc, le Chardonneret élégant ... les chiroptères très impactés par les éoliennes sont également passés sous silence.

Nous devons préserver l'authenticité de notre territoire dans un but de développement économique tourné vers le tourisme vert.

Mairie d'Anzême

Nom : MAIRIE ANZEME
Ville : ANZEME

Code postal : 23000
Email : mairieanzeme@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 480 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 12:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : MILAN ROYAL

Annexe I de la Directive « Oiseaux »

Portrait INPN : « Il niche dans les bosquets d'arbres élevés ou dans le bocage mais s'alimente surtout en terrain découvert, cherchant ses proies dans la végétation basse. Il les détecte par des planés hauts ou des vols actifs bas à la manière des busards. Dans certaines localités, il a gardé son comportement urbain de charognard, mais en général, il habite maintenant dans des secteurs reculés et préservés des perturbations humaines... ».

Rappelons que le Milan Royal est une des douze espèces présentes dans la zone réglementée Natura 2000 « Gorges de la Grande Creuse ». Les habitats qu'il fréquente, son mode de chasse, son accoutumance aux aérogénérateurs le rendent particulièrement sensible aux risques de collisions. Comme tous les rapaces il est également très sensible à la dégradation de ses territoires de chasse et à la dispersion de ses proies. Il bénéficie d'ailleurs d'un Plan National d'Action.

Appréhender les impacts sur cette espèce patrimoniale du seul point de vue des risques de collisions en lui prêtant uniquement le statut biologique « de passage » est donc une erreur qui montre encore une fois la légèreté de l'étude d'impact sur l'avifaune.

En effet, de nombreuses observations sur le site Faune Limousin (voir les pièces jointes) permettent de dire que les statuts biologiques « nicheur » ou « hivernant » ont été écartés arbitrairement. Le rayon d'action du Milan royal en nidification est de l'ordre de 2.5 km, les observations sur les communes voisines comme Ajain sont donc à prendre en compte. Le plus gros de la migration d'automne s'effectuant en octobre, est ce qu'un individu signalé à Glénic le 26 décembre 2021 est de passage ou hivernant ?

De plus, les statuts réglementaires nationaux / régionaux (Limousin) de cette espèce sont plus élevés pour les statuts biologiques « nicheur » (VU / EN) et « hivernant » (VU / EN) que pour le statut biologique « de passage » (NA / VU).

La vulnérabilité de cette espèce par rapport au projet de parc éolien « Les Bruyères » qui apparaît uniquement dans le tableau 15 page 82 de l'EI a donc été sous-estimée.

La SARL « Les Bruyères » ne peut ignorer le récent avis de refus d'exploiter un parc éolien sur la commune voisine d'Anzeme et le considérant relatif au Milan Royal.

La SARL « Les Bruyères », étant donné qu'il s'agit d'autres entités « Boralex », ne peut ignorer les avis de refus d'exploiter les parcs éoliens des Monts de Guéret, Mercœur et Trizac et les considérants relatifs au Milan Royal. Dans ces deux derniers il est d'ailleurs clairement signifié que par retour d'expérience sur les parcs existants à proximité, les mesures d'effarouchement et de bridage se sont révélées inefficaces.

l'Association Vie-Vents en Creuse,
à Mauques
23380 GLENIC
tel : 06 87 28 44 25
ou tel : 06 14 86 14 91

Pièce(s) jointe(s) : milan_royal.pdf
MERCŒUR_publication_arrete_refus.pdf
extrait_UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf
arreteprefectoral_refus_autorisation_MONTS_GUERET_2018.pdf
Arrêté préfecture refus implantation éoleinnes_ANZEME.pdf
AP_no2022-062_du_18_janvier_2022_refus_parc_eolien_trizac_signe.pdf
AP Refus-VAREILLES_dde parc éolien - 27-01-2022.pdf

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Code postal : 23380

Email : vieventsencreuse@gmail.com

Ville : GLENIC

Numéro : 481 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 12:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet éolien qui va complètement ruiner cette belle région ou il n'y a pas de vent.
Après Anzème et St-Fiel, voilà une nouvelle offensive par Glenic !

C'est scandaleux.

Code postal : 0

Numéro : 482 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 12:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

A la lecture des différentes observations exprimées ici, les membres de la commission pourront trouver toutes les raisons objectives et sensées qui plaident contre ce projet et que l'on pourrait résumer ainsi :

AUCUNE PLUS-VALUE ENERGETIQUE

AUCUNE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE

EN REVANCHE UNE PLUS-VALUE CERTAINE POUR LES PROMOTEURS

AUCUNE RECONNAISSANCE DE LA PAROLE DES RIVERAINS

AUCUN RELAIS DE CETTE PAROLE PAR NOS ELUS LOCAUX

ET AU FINAL ET A LONG TERME DES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES QUI SERONT SUPPORTÉES PAR CES MÊMES RIVERAINS

Une nouvelle habitante de la Creuse très heureuse de vivre dans ce paysage magnifique

Code postal : 0

Numéro : **483** Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 12:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'ajoute une contribution pour faire part de mes observations.

Passionnée d'oiseaux et en particulier de rapaces, je passe du temps à observer l'avifaune autour de moi. Dans l'ordre des observations les plus fréquentes, j'ai eu la chance d'observer et d'entendre :

- Des buses variables,
- Des faucons crécerelles
- Des chouettes effraies et hulottes
- Des milans noirs
- Des éperviers d'Europe
- Des faucons pèlerins,
- Des hiboux moyen-duc, qui par ailleurs avaient niché dans le coin comme je l'ai dit dans ma contribution précédente
- Et, plus récemment cet été, un Milan Royal.

J'ai remarqué que votre étude prenait en compte les espèces diurnes les plus communes : buse variable, faucon crécerelle, milan noir. En revanche, elle ne mesure pas l'impact sur les autres espèces, qui sont pourtant bien présentes sur le site. J'attire par exemple votre attention sur le comportement de chasse en vol des faucons pèlerins et hobereaux, même si leur présence sur le site est moins fréquente. Dans ce cas de figure, le risque de collision est plus élevé. Et surtout, votre étude ne prend pas en compte les oiseaux nocturnes. Ceux-ci sont pourtant bien présents et malheureusement plus à risque d'entrer en collision avec les pales du fait de l'obscurité.

De plus, vous pouvez voir sur le site www.faune-limousin.eu le recensement des espèces observées dans la commune : celles citées sont toutes présentes et ont été vues également en 2021, mais d'autres espèces, elles aussi protégées, ont été remarquées, comme par exemple le faucon hobereau ou le hibou grand-duc d'Europe.

Il faut savoir que toutes les espèces de rapaces sont protégées depuis 1972. À savoir notamment que 2 des espèces que j'ai aperçues - mais, comme le montre le site précédemment cité, ce sont des observations régulières sur la commune - font partie d'un plan national de surveillance en France, du fait de la baisse de leur effectif dans les décennies précédentes : le Milan Royal (notons que cette espèce, du fait d'une diminution importante de la population dans les années 90, a donné lieu à un plan national d'actions pour la conservation en France afin de remonter et conserver les effectifs) et le Faucon Pèlerin (proche de l'extinction il y a encore 50 ans). Le hibou grand-duc d'Europe fait lui aussi l'objet d'un plan national de surveillance du fait de sa rareté sur le territoire, et il est certain que des couples nichent dans le coin - c'est le cas également de couples de faucons pèlerins.

Ces deux dernières espèces ont un rayon d'action important (10 km pour le faucon pèlerin, 5 à 8 km pour le hibou grand-duc) et ce sont des espèces de haute valeur matrimoniale et ce notamment en Creuse.

Je trouve dommage de ne pas avoir pris en compte ces informations dans l'étude d'impact, l'impact étant non négligeable sur ces espèces protégées.

Bien cordialement,

Louise Quatresous, étudiante VET5 à l'école vétérinaire de Nantes

Email : louise.quatresous@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 484 **Date de dépôt :** 25/02/2022 **Heure de dépôt :** 12:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Avec mon mari qui a passé son enfance au Boucheteau, nous sommes revenus vivre avec nos enfants dans la ferme familiale en 1985, après avoir obtenu une mutation. Nous avons voulu revenir vivre dans notre département la Creuse qui nous semblait à l'époque un havre de paix au milieu de "la nature à l'état naturel". Nous avons également voulu faire découvrir à d'autres personnes la richesse du patrimoine local en créant dès 1996 un complexe touristique. Nous avons maintenant des gîtes et chambres d'hôtes qui peuvent accueillir jusqu'à 25 personnes avec des équipements de balnéothérapie (spa, sauna et hammams) et une piscine chauffée par géothermie. Nous sommes pour la diversification de l'énergie aussi nous avons abandonné le fioul et nous avons choisi pour notre habitation principale et pour 2 de nos gîtes des pompes à chaleur eau-eau qui utilisent par excellence une énergie verte et renouvelable mais qui nécessitent de l'électricité. Nous ne sommes pas contre les éoliennes et nous considérons au contraire qu'elles sont plus esthétiques que les poteaux électriques et de téléphone qui polluent nos paysages et que le bruit n'est pas un problème. Nous nous posons cependant quelques questions :
- Si l'énergie électrique est nécessaire et de plus en plus utilisée, est-ce que l'énergie éolienne en milieu terrestre est assez performante ? L'énergie nucléaire qui va être développée dans les prochaines années est également une énergie verte. Combien faut-il d'éoliennes pour obtenir la même puissance que les centrales nucléaires qui vont être construites prochainement ?
- Pour diversifier l'énergie ne vaudrait-il pas mieux augmenter la puissance de nos barrages hydro-électriques existants, utiliser l'énergie solaire en construisant nous-même, sur notre territoire, nos panneaux solaires et nos batteries et développer la géothermie.
- La Creuse est un département qui devient de plus en plus attractif depuis le confinement. Le restera-t-il après la construction des éoliennes ? Les touristes viendront ils aussi nombreux ?
De notre piscine ils verront 5 éoliennes !!!!
Les investisseurs choisiront ils Glenic pour créer de nouvelles entreprises touristiques ?
Nous n'avons pas les solutions

Nom : GOUNY
Code postal : 23380
Email : liliane.gouny@anadoo.fr

Adresse : 2, Le Boucheteau
Ville : GLENIC
Téléphone : 06.83.03.14.44

Numéro : 485 **Date de dépôt :** 25/02/2022 **Heure de dépôt :** 12:59 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Ces appareils aérogénérateurs de nuisances pour les riverains et les habitants d'un territoire, sont générateurs de profits pour les décideurs. La pollution visuelle qui est la plus évidente, n'est sans doute pas la plus insidieuse, le vivant « invisible » va payer un lourd tribut à ce délire de pseudo énergie verte, comme souvent dans les cas de nouveautés industrielles, présentées comme la Solution incontournable. Certes l'énergie est nécessaire, peut-être serait-il judicieux de se demander comment consommer moins ou mieux. L'énumération de toutes les nuisances connues, citées dans les différentes contributions, confirme que quelques individus ont choisi d'envoyer dans le mur une partie du vivant d'un territoire, humains compris, du moment que des dividendes sont au bout de la démarche. La Creuse possède quantités d'attraits variés qui en font sa richesse, sans doute moins spectaculaire que celle d'autres sites, mais bien réelle. Les habitants qui se sont approprié leur territoire, apprécient chaque jour d'y vivre et, en y demeurant, participent à sa vie, le font exister. Des associations se démènent pour le maintenir en état et si possible l'améliorer. Tous ces efforts de vie pérenne, seront impactés par l'installation de ces éoliennes dont la longévité fonctionnelle reste à démontrer. Une pale est tombée, ce n'est pas une généralité, mais bien une réalité. Personne n'était dessous, jusqu'à quand ? Les opposants aux éoliennes ne cherchent pas à reproduire l'action de Don Quichotte contre les moulins à vent, mais bien à préserver au mieux le patrimoine qui les entoure afin de le transmettre dans le meilleur état possible aux générations futures.

Code postal : 0

Email : vespacрабо23@gmail.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : **486** Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 13:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs,

La pétition révélant l'opposition des habitants de Glénic (plus de 80 % des habitants interrogés sur un large panel) devrait suffire à un avis défavorable.

Chaque signature de cette pétition devrait être comptabilisée comme une observation à mon avis.

La dégradation de la qualité de la faune, de la flore, des paysages, bref des éléments importants et déterminants de la qualité de vie qui font que la ruralité attire aujourd'hui, la Creuse notamment, motive ce rejet, sachant que la communication pour attirer les touristes et nouveaux arrivants au niveau de Glénic, de la comcom et du département est basée sur l'authenticité de ses paysages (site internet, campagnes météo, télévisuelles, etc)

Sans attaque personnelle, dans un article de La Montagne de mars 2020, la candidate, aujourd'hui Maire de Glénic, déclarait avoir pour ambition "l'intérêt général et le bien vivre ensemble" et que sa politique "sera de fédérer des gens autour de projets communs" et "d'améliorer le cadre de vie".

Il apparaît donc, avec l'opposition franche des Glénicois, et compte tenu de la promesse de Madame Le Maire, que ce projet devrait être stoppé. D'ailleurs, aucune référence à ce projet n'a été faite pendant la campagne municipale, sauf erreur.

N'y aurait-il pas un nouveau clivage entre la France des villes et la France des champs ? La France des villes, plutôt favorable à l'implantation des éoliennes alors que la France des champs y est opposée ? La France des champs "victime" de la France des villes ?

Du pragmatisme et non du dogmatisme aussi, avec le retour d'expérience de l'exemple allemand sur l'éolien et ses problèmes d'approvisionnement d'énergies (gaz de Russie, mines de charbon, notamment).

Bien à vous.

Nom : ESCAICH
Code postal : 23380
Email : sebastienescaich@sfr.fr

Adresse : 1 chalember
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 487 **Date de dépôt :** 25/02/2022 **Heure de dépôt :** 13:22 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
Comme 83 % des habitants de la commune de GLENIC, je suis contre ce projet éolien qui est une attaque anarchique et une arnaque écologique. Les riverains, les habitants de GLENIC se sentent trahis par la municipalité alors que le rôle du maire est d'assurer la sécurité de ses administrés. Les arguments contre ce projet sont nombreux :
- Paysages défigurés par les mâts (180 m de hauteur)
- Pollution sonore : impact sur la santé des riverains à cause des sons provoqués par les éoliennes : infrasons, bruits lancinants (migraines, tachycardie, acouphènes..)
- Impact sur les animaux, le bétail (modification du comportement des animaux, stress, augmentation des pathologies, surmortalité des animaux...)
- Meurtrier pour la biodiversité.

Des rapports démontrent que de nombreuses chauves-souris meurent à cause des éoliennes car elles confondent les pales avec les arbres mais elles sont également victimes de la pression de l'air changeant brusquement, ce qui génère une hémorragie interne chez les animaux. Les chauves-souris présentes dans les bâtiments agricoles du Boucheteau sont donc vouées à disparaître. Il en sera de même pour tous les autres oiseaux.

La Creuse n'est pas un département contre les autres, c'est un département rural, avec de magnifiques paysages, où il fait bon vivre et nous voulons conserver cette qualité de vie exceptionnelle. Nous voulons garder intact notre environnement et la nature qui est notre richesse. Nous n'accepterons pas que les paysages soient dénaturés, que notre tranquillité soit troublée. Nous voulons que les touristes qui viennent en Creuse puissent profiter de la nature.

Je suis contre l'installation de ce parc éolien pour toutes ces raisons. Les éoliennes sont de l'industriel en milieu naturel. Elles saccagent les longs efforts accomplis pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité.

Pour la sauvegarde du patrimoine, afin d'éviter que l'église classée est en toile de fond des éoliennes, pour le bien-être des habitants de GLENIC, je dis **NON AUX EOLIENNES**.

Messieurs les commissaires enquêteurs pensez aux villages du Boucheteau et de la Chassignolle qui vont subir pleinement les désagréments de ces éoliennes
Annette Parinaud
Le Boucheteau 23380 Glenic

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 488 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 13:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En lisant les commentaires très fournis, très précis, je ressens une forte angoisse. La même angoisse que ressent la très grande majorité des habitants de Saint Fiel et Anzême.

Comment le conseil municipal de Glénic peut-il rester aussi insensible ?

Nous savons que notre vie ne sera plus la même avec ces machines qui ont uniquement pour rôle de réaliser des transactions financières. Est ce que les habitants, la faune et la flore ne valent que quelques milliers d'euros?

Face aux conséquences dramatiques sur l'environnement, la santé des humains et des animaux et sur la qualité de vie, comment peut-on parler de projet écologique? Il faut être beaucoup plus renseigné avant de prendre des décisions aussi importantes.

Des barrages existent déjà aux alentours, des champs de panneaux photovoltaïques peuvent être beaucoup plus développés car il n'ont pas d'impact sur les populations. Des aides à l'isolation des maisons baisseraient aussi la consommation électrique et donc le besoin en énergie.

Ce projet est un non-sens, il va diviser la population. Il y a beaucoup mieux à faire : développer le tourisme, développer le bien-vivre ensemble. Faire en sorte que les habitants se sentent bien là où ils vivent.

BIDOU Sébastien, un élu d'Anzême

Nom : BIDOU SÉBASTIEN
Code postal : 23000
Email : pynas@orange.fr

Adresse : 4 bis Chignavieux
Ville : ANZEME
Téléphone : 06.72.81.23.08

Numéro : 489 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 13:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant du village de Chignavieux sur la commune d'anzeme, je suis directement impacté par ce projet qui dénature le paysage sans apporter aucun bénéfice économique ni financier pour la collectivité. Rien n'a jamais prouvé un quelconque avantage des éoliennes par rapport au nucléaire qui est le seul à ne pas produire d'effet négatif sur l'air que nous respirons. Qui va payer le démantèlement des éoliennes dans 20 ans ? Sûrement pas les quelques propriétaires terriens qui se frottent actuellement les mains en pensant aux loyers faramineux proposés par ces sociétés douteuses sans aucunes garanties, pourquoi pas un référendum local qui aurait l'avantage de recueillir l'avis de toute la population concernée sans la pression de quelques maires et élus complices ou intéressés financièrement ??

Nom : RICHE
Code postal : 23000
Email : J.roche3@wanadoo.fr

Adresse : 23 chignavieux
23000 anzeme
Ville : ANZEME
Téléphone : 0673479219

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 490 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 13:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mme Raphaëlle Labarrière
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 25/02/2022

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je vous informe du fait que je suis résolument opposée à l'implantation d'éoliennes à Glénic et dans d'autres lieux également.
L'implantation de ces machines correspond à une opération financière à l'aide de fonds publics (impôts, factures ERDF) pour les sociétés concernées plutôt qu'à une contribution à l'amélioration de la situation climatique.

Email : r.labarriere@hotmail.fr

Numéro : 491 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : M. Hippolyte Labarrière
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 25/02/2022

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je vous informe du fait que je suis résolument opposé à l'implantation d'éoliennes à Glénic et dans d'autres lieux également.
L'implantation de ces aérogénérateurs industriels ne permettrait pas de contribuer à la transition écologique et dégraderait les conditions de vie des riverains et le milieu naturel précieux de cette partie de la Creuse.

Email : hlabarriere@yahoo.fr

Numéro : 492 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mme Apolline Labarrière
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 25/02/2022

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je vous informe du fait que je suis résolument opposée à l'implantation d'éoliennes à Glénic et dans d'autres lieux également.
L'implantation de ces machines de 180 mètres de hauteur aurait de lourdes conséquences sur les paysages locaux ainsi que sur la préservation du milieu naturel.

Email : apolline.labarriere@yahoo.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 493 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mme Marie Madeleine LAPORTE
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 25/02/2022

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je vous informe du fait que je suis résolument opposée à l'implantation d'éoliennes à Glénic et dans d'autres lieux également.

L'implantation de ces machines suscite une grande inquiétude pour les habitants des communes de Saint Fiel et Anzème qui, à la suite d'un difficile et long combat sont parvenus à stopper les projets sur leurs communes. L'acceptation du projet de Glénic remettrait en cause ces succès.

Email : lucien.laporte@orange.fr

Numéro : 494 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les éoliennes ne sont pas écologiques.
Certes elles utilisent le vent qui est une énergie renouvelable, mais sa fabrication, son entretien, son démantèlement et le recyclage des éléments après le démontage est très loin de l'écologie.

Nous ne parlerons pas de sa production faible et non stockable. La production ne correspondra pas forcément aux besoins électriques des populations.

Il ne faut pas oublier les dangers pour les populations alentours (infrasons) ainsi que pour la faune (perte de la biodiversité).

Tout cela est déjà connu.

Quel est donc l'intérêt de les installer d'autant plus dans des régions avec peu de vent ?

Un intérêt financier pour les communes ?

La somme allouée mérite t-elle de sacrifier les populations alentours, le tourisme et la faune pour une si faible production ?

Comme lu précédemment, ce projet ne faisait pas partie de la campagne du conseil municipal actuel et les habitants s'y opposent pour une très large majorité.

Le maire n'est-il pas censé représenter ses habitants et non ses propres convictions ? les protéger et non les mettre en danger ?

Je ne suis pas une habitante de la commune mais d'une commune limitrophe. Ma famille (avec 2 enfants) sera impactée directement par ce projet car le parc éolien sera situé à environs 2 km de notre habitation.

Virginie GRANCHO
Chignavieux
ANZEME

Nom : GRANCHO
Code postal : 23000
Email : pepyta@orange.fr

Adresse : 4 BIS CHIGNAVIEUX
Ville : ANZEME
Téléphone : 06.77.22.09.40

Numéro : 495 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Veuillez lire le document

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Pièce(s) jointe(s) : Les effets pervers des éoliennes. (1).pdf

Code postal : 0

Numéro : 496 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis opposé à l'installation d'un parc éolien sur ma magnifique commune qui est GLENIC.
Je suis opposé pour les détériorations qui vont être imposées aux habitants de la commune :

- Saccage des paysages
- Nuisances sonore et visuelle (clignotements lumineux)
- Nuisances sur la santé
- Energie polluante, béton, palles non recyclables, déforestation.
- Dévalorisation des maisons
- Destruction des oiseaux, chauve souris, insectes

De plus aucune concertation de la part de la mairie de Glénic.
Serge ARRAUD
Vaumoins - GLENIC

Nom : ARRAUD SERGE
Code postal : 23380
Email : arraud.serge@orange.fr

Adresse : 14 vaumoins
Ville : GLENIC
Téléphone : 0671001408

Numéro : 497 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comme mon mari vient de le signaler dans un précédent message, je m'oppose fermement à la construction d'un parc éolien sur la commune de GLENIC.
Claudine ARRAUD
VAUMOINS - GLENIC

Adresse : 14 vaumoins
Ville : GLENIC
Téléphone : 0671001408

Code postal : 23380
Email : arraud.serge@orange.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : **498** Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : VIVRE A LA CAMPAGNE EST UN LUXE !

Ce constat a véritablement pris toute sa dimension lors des confinements successifs que nous avons subis.

En effet, par rapport aux personnes cloîtrées dans leur appartement en ville, nous pouvions sortir, respirer l'air à plein poumons, profiter de tous les avantages liés à la vie à la campagne (jardinage, travaux à l'extérieur, promenade à pied, à vélo, à moto, etc...) En fin de compte rien n'avait changé pour nous malgré ce confinement, nos activités de plein air étaient toujours présentes.

De ce fait, on a d'autant été encore plus attaché à notre campagne, joyau de la liberté que nous offre cette formidable nature et la liberté ça n'a pas de prix !

Et vous Mme Le Maire, vous Mesdames et Messieurs les élus voulez nous enlever cela ?!!!

Hors de question de se séparer de ce bien-être que nous procure notre belle campagne glénicoise au profit de ce vénéneux parc éolien.

Ne gêchez pas tout par votre cupidité et votre entêtement !

Tous ce que vous allez avoir c'est la colère de vos administrés qui se battent pour sauver leur territoire, qui se battent contre vous !
C'est un comble ça non ?

Vous tous, élus, c'est vous qui devriez être à nos côtés pour empêcher que ce foutu parc éolien voit le jour !!!
Vous battre pour que ni votre commune ni nous, vos administrés ne soient saccagés au profit de ces mochetés de 180m de haut !!!!!!!

Et quand je lis l'article du journal La Montagne de la contribution n°470, les bras m'en tombent : le Foyer Rural et le club de course de Glénic seraient sponsorisés par Boralex !!!!!...
Alors là on touche le fond !

Avez-vous vendu votre âme au Diable ?!!!

Marie DARCY
La Chassignole
Glénic

Email : bernarddominique@ozone.net

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 499 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les Commissaires

Encore un nouveau projet de centrale éolienne en CREUSE.

Le site de Glénic est particulièrement riche au niveau de sa Biodiversité.

La proximité avec la réserve naturelle de l'étang des Landes devrait ici encore plus qu'ailleurs questionner...

Atteinte aux paysages, à la nature, à la santé des riverains ...

Préservons notre si beau territoire !

Je suis défavorable à cette implantation.

David SERTILLANGE
23250 JANAILLAT

Code postal : 0

Numéro : 500 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Patrick Labarrière et Pascale Laporte Labarrière
3, valette
23000 Saint Fiel

Saint fiel, le 25/02/2022

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

nous insistons sur le fait que nous sommes résolument opposés à l'implantation d'éoliennes à Glénic et dans d'autres lieux également.*

Après la carte sur le « gisement » de vent, on peut constater (si on le veut vraiment) que les zones où la puissance éolienne installée est la plus importante sont aussi celles où les revenus sont les plus bas. Bizarre, comme c'est bizarre...
(voir document annexe)

Pièce(s) jointe(s) : contribution patrick labarrière EPU Glénic-2.pdf

Email : patrick.labarriere@free.fr

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 501 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 14:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs

Le COVID a été une formidable opportunité pour la CREUSE de renaître, d'être à nouveau attractive, d'espérer pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

En s'obstinant à implanter des Centrales éoliennes dans notre territoire vert, nous sommes en train d'annihiler tout notre potentiel. Nous disposons pour unique richesse notre qualité de vie et notre patrimoine naturel.

Valider le projet de Glénic serait donc un non sens tant économique qu'écologique.

Je suis naturellement contre ce projet

Audrey DUMAS
2325 JANAILLAT

Code postal : 0

Numéro : 502 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 15:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La réponse à la transition énergétique imposée par nos gouvernants est l'implantation d'imposantes éoliennes dans nos campagnes, subventionnées bien sur par nos impôts, factures EDF qui iront engraisser en priorité les poches des développeurs éoliens.

En installant ces machines, on pense que l'on va régler le problème de production électrique en remplacement des centrales thermiques, nucléaires.

Malheureusement, on nous ment sur plusieurs points.

L' Electricité produite par les éoliennes est relativement faible moins d'un quart du temps de fonctionnement/24h.

C'est une énergie intermittente comme le photovoltaïque et l'hydraulique.

Dans notre secteur et depuis le début de l'année le vent est faible(en consultant mon téléphone, le vent < à 4m/s est bien trop faible pour faire tourner les pales) Donc pratiquement pas de production d'électricité , heureusement qu'il ne fait pas froid!

En conclusion, l'installation d'éoliennes va faire au mieux 6 heureux , mais le reste de la population doit subir les désagréments visuels, sonores et j'en passe de ces horribles machines mal conçues et mal installées au regard des habitations.

Code postal : 0

Email : did.lamiraud@yahoo.com

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 503 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 15:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce courrier est adressé tout particulièrement aux élus de la mairie de Glénic.

Pourraient ils nous expliquer quelles sont les raisons qui les ont amenés à soutenir le projet de centrale éoliennes sur le territoire de la commune de Glénic ?

Accepteraient-ils eux même une éolienne à 600 mètres de leur domicile ?

Ce projet n'a rien d'économiquement viable, rien d'écologiquement soutenable et rien d'une enquête publique partagée et concertée...

Un nouvel arrivant installé sur le Magnifique lieu-dit de Vaumoins

Email : b.p@neuf.fr

Numéro : 504 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 15:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs les commissaires enquêteurs,

La population de Glénic et alentours montre une opposition massive face au projet validé (2016) par une poignée d'élus depuis près d'une décennie.

L'intérêt général n'a pas été pris en compte concernant cette mise à disposition de notre territoire au profit d'une hypothétique rentabilité financière en sacrifiant les choses les plus importantes de notre vie : la santé des habitants et leurs environnements.

Comment Boralex a-t-il pu convaincre ces personnes de mettre leur commune à disposition du profit financier en négligeant ces gens qui font vivre cette ruralité.

Si ces élus se sont intéressés aux observations faite lors de cette enquête publique ils auront vu qu'il fallait analyser correctement ce dossier avant de faire une confiance aveugle à boralex, car l'impact est tout autre que celui présenté par cette société qui semble très bien aux yeux de Mme la maire de Glénic.

Après cet état des lieux il serait impensable que la quinzaine de personnes qui pilotent aujourd'hui notre commune, vote unanimement en faveur de ce projet. A moins que des intérêts personnels soit plus forts que l'intérêt commun. »il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis »

OPPOSITION TOTALE A CE PROJET

NOTRE COMMUNE NE MÉRITE PAS CELA, NOUS NOUS DEVONS DE TRANSMETTRE AUX GENERATIONS FUTURES UNE NATURE INTACTE QUI A ÉTÉ PRÉSERVÉ PAR NOS PREDECESSEURS.

Dominique BERNARD
La Chassignole
GLENIC

Nom : BERNARD D
Code postal : 23380
Email : bernarddominique@ozone.net

Adresse : LA CHASSIGNOLE
Ville : GLENIC

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Numéro : 505 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 16:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En CREUSE de nombreux postes sources (HTB/HTA) refoule sur le réseau RTE car la production est plus importante que la consommation.

On peut penser qu'à plus ou moins long termes en raison du grand nombre de raccordement de nouveaux ENR de types photovoltaïques chaque année sur le réseau existant (cout de raccordement faible) cela permettra à ce territoire de devenir un territoire à énergie positive.

L'acceptabilité de la population de ce type de production moins nuisible à l'être humain et à l'environnement permettra sans d'outre d'atteindre les besoins en ENR pour notre département.

Notre patrimoine sera conservé intact et les paysages garderons leur attrait, le tourisme pourra se développer et tout le monde pourras profiter de ce cadre idyllique que beaucoup nous envi.

Donc peu d'intérêt de raccorder des parcs éoliens pour produire une électricité intermittente qui de toute façon se perdra en ligne et coutera au contribuable.

Il est nécessaire de produire à proximité des lieux de consommation pour éviter des renforcements de réseau couteux pour la collectivité.

Investissons progressivement en développant des ENR à dimension humaine et en concordance avec notre territoire, ce virage doit être pris avec réflexion pour que les générations futures puissent profiter comme nous le faisons aujourd'hui de ce beau département et pour que les touristes aient envie d'y revenir ou de le découvrir.

L'économie du tourisme deviendra sans doute la 1 ère économie de la Creuse, à nous de la développer plutôt que de la sacrifier.

Messieurs et Mesdames les élues des communes, des com com , du département prenez en compte cela ,vous avez tous été élus pour faire vivre ce territoire grâce à ce qu'il a de mieux sa nature.

Ne gâchez pas tout le travail de développement fait par vos prédécesseurs en autorisant l'implantation d'éoliennes dont le gain sera surement bien inférieur en revenus et au nombre d'emploi générer par le tourisme qui lui en plus sera durable.

LES ÉOLIENNES N ONT PAS LEUR PLACE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR CE TERRITOIRE .

D.BERNARD
GLENIC

Nom : BERNARD DOMINIQUE
Code postal : 23380
Email : bernarddominique@ozone.net

Adresse : LA CHASSIGNOLE
Ville : GLENIC

Numéro : 506 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 16:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ces installations car je n'y crois pas du point de vue energie, de plus je trouve que les eoliennes changent trop le paysage et ne seront pas enlevées quand elles seront obsolètes.

Adresse : 6 Péchadoire
Ville : JOUILLAT

Code postal : 23220
Email : n.mathurin.nm@gmail.com

Numéro : 507 Date de dépôt : 25/02/2022 Heure de dépôt : 17:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Profitez 20% de remise sur vos achats.

PROJET EOLIEN LES BRUYERES A GLENIC

Contact: [info\[at\]apollon2go\[dot\]com](mailto:info@apollon2go.com)
Web: [www\[dot\]apollon2go\[dot\]com](http://www[dot]apollon2go[dot]com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter à l'avenir, veuillez cliquer sur désabonner
[<https://link.nl.apollon-informiert.de/unsubscribe.php?M=81571735&C=c4a97dfc3c4536b93799c308fe289b40&L=272&N=2096>] .

Informations concernant vos données: Nous traitons vos données à des fins de publicité avec votre consentement et les conservons jusqu'à leur révocation et l'expiration des délais de prescription et de conservation. Vous avez des droits d'information, de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité des données, ainsi qu'un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance.

Code postal : 0

Email : antwort@nl.apollon-informiert.de
